INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

60e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Est absent : M. Claude St-Cyr, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Mme Danielle Simard, greffière par intérim, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-001 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 43 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séances extraordinaires du 11, 14 et 18 décembre 2023 et séance ordinaire du 11 décembre 2023 – Approbation des procès-verbaux

AMÉNAGEMENT

4. Reconduction et nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme et du conseil local du patrimoine

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

5. Nomination des membres du comité de démolition
6. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Mme Maude Cayouette – HABEO – OMH de Joliette – Lot 3 328 178 – Rue Flamand – Premier projet de résolution – Adoption
7. Dérogation mineure – 300, rue Garneau
8. Dérogation mineure – 1475, boulevard de la Firestone
9. Dérogation mineure – 80, rue Bordeleau
10. Programme Rénovation-Québec – Phase 2024-2025 – Participation de la Ville de Joliette
11. MRC de Joliette – Nouveaux circuits d'autobus urbains – Autorisation
12. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains – Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Dépôt de projets
13. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Dépôt de projets
14. Ministère des Ressources naturelles Canada – Programme 2 milliards d'arbres – Accord de contribution – Autorisation

ADMINISTRATION

15. Protocole d'entente d'accueil temporaire en situation d'urgence – École les Mélèzes – Autorisation
16. Liste des comptes à payer du 29 novembre 2023 au 9 janvier 2024 – Approbation
17. Aides financières diverses – Exercice financier 2024
18. Maison et Jardins Antoine-Lacombe – Demande d'aide financière – Autorisation
19. Centraide Lanaudière – Campagne de financement 2024 – Demande d'aide financière – Autorisation
20. Municipalité régionale de comté de Joliette – Quote part 2024 de la ville de Joliette – Autorisation
21. Régie d'assainissement des eaux du grand Joliette – Budget 2024 – paiement de la quote-part – Autorisation
22. Bibliothèque Rina-Lasnier – Prévisions budgétaires 2024 – Paiement de la quote-part – Autorisation
23. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2023
24. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires 2024 – Autorisation
25. Annulation d'affectation de surplus – Autorisation
26. Acquisition d'un véhicule électrique de gré à gré – Mode de financement – Autorisation
27. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Festival international de Lanaudière inc. – Dossier CMQ-70396-001

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

28. Résolution 23-783 – Employé numéro 007050958 – Amendement
29. Résolution 23-784 – Service des Loisirs et de la culture – Amendement
30. Directrice du service des Finances et trésorerie – Nomination de l'intérim
31. Direction générale – Création de postes – Approbation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

32. Produits chimiques 2024-2025 – Regroupement d'achats Rive-Nord – Adjudication de contrats
33. Soumission numéro AP23-061 – Fourniture et installation de compteurs d'eau résidentiels – Adjudication de contrat
34. Soumission numéro AP23-062 – Conception et construction d'un skatepark – Parc des Dalles – Adjudication de contrat
35. Soumission numéro AP23-066 – Disjoncteurs – Poste alpha – Annulation
36. Soumission numéro AP23-071 – Chargeur sur pneus avec équipements – Adjudication de contrat
37. Soumission numéro AP23-072 – Tracteurs à quatre roues motrices – Adjudication de contrat
38. Soumission numéro AP23-076 – Contrôle de l'eau potable et des eaux usées – Adjudication de contrat
39. Soumission numéro AP23-081 – Fourniture de pierre concassée et disposition de matériaux secs – Adjudication de contrat
40. Soumission numéro AP23-078 – Fournitures – Égout et aqueduc – Adjudication de contrats

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

41. Ministère du Transport et de la Mobilité durable – Programme d'aide financière au fonds de la sécurité routière – Dépôt de projet – Autorisation
42. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
43. Divers

43.a) Embauche d'un opérateur - Usine de filtration - Service des Travaux publics et services techniques

44. Dépôt de rapports
45. Date et heure de la prochaine assemblée
46. Période de questions
47. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

3

24-002 – SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 11, 14 ET 18 DÉCEMBRE 2023 ET SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances extraordinaires du 11, 14 et 18 décembre 2023 et de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire des séances extraordinaires du 11, 14 et 18 décembre 2023 et de la séance ordinaire du 11 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

24-003 – RECONDUCTION ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme et du conseil local du patrimoine est venu à terme;

CONSIDÉRANT la démission d'une membre desdits comité et conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE RECONDUIRE pour une période de deux ans les membres suivants :

- M. Michel Arcand;
- Mme Ginette Grégoire;
- M. Jean Chevrette.

DE NOMMER, pour une période de deux ans, M. Paul Marchand à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme et du conseil local du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

5

<u>24-004 – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION</u>

CONSIDÉRANT l'article 24 du Règlement 188-2023 stipulant que le comité de démolition est formé de trois membres;

CONSIDÉRANT l'article 26 dudit règlement et conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la durée du mandat pour un membre du comité de démolition est fixée à un an;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est renouvelable et révocable en tout temps par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE RENOUVELER les mandats pour les membres suivants :

- M. le conseiller Patrick Lasalle à titre de président;
- M. le conseiller Claude St-Cyr;
- M. le conseiller Alexandre Martel;
- M. le maire Pierre-Luc Bellerose à titre de membre substitut.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

<u>24-005 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – MME MAUDE CAYOUETTE – HABEO – OMH DE JOLIETTE – LOT 3 328 178 – RUE FLAMAND – PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION</u>

CONSIDÉRANT la demande de Mme Maude Cayouette visant la construction de deux bâtiments multifamiliaux comportant trois étages et douze logements, en projet intégré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'ACCEPTER, dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, la demande de Mme Maude Cayouette visant la construction de deux bâtiments multifamiliaux comportant trois étages et douze logements, en projet intégré, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2023-11-04 du comité consultatif d'urbanisme.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

QUE la présente résolution soit soumise au processus d'adoption prévu au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-.1).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

24-006 – DÉROGATION MINEURE – 300, RUE GARNEAU

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2023-11-15 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 300, rue Garneau, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale présentant une marge de recul latérale nord-est de 2,11 mètres (6,92 pieds) au lieu de 3 mètres (9,84 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

24-007 – DÉROGATION MINEURE – 1475, BOULEVARD DE LA FIRESTONE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2023-11-16 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1475, boulevard de la Firestone, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial présentant une marge de recul latérale adjacente à une rue publique de 5 mètres (16,40 pieds) au lieu de 15 mètres (49,21 pieds) et une marge de recul arrière de 7,12 mètres (23,35 pieds) au lieu de 7,50 mètres (24,60 pieds), permettre l'implantation d'un centre de jardin avec une serre, ouvert 12 mois par année et non accessible directement au bâtiment principal présentant une marge latérale donnant sur une rue adjacente à une rue publique de 1,78 mètre (5,83 pieds) au lieu de 15 mètres (49,21 pieds) et réduire le nombre de cases de stationnement hors rue à 307 au lieu de 352 cases, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2023-11-16 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **24-008 – DÉROGATION MINEURE – 80, RUE BORDELEAU**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2023-11-17 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 80, rue Bordeleau, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale présentant une marge de recul latérale nord-est de 1,22 mètre (4 pieds) au lieu de 3 mètres (9,84 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10 **24-009 – PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC – PHASE 2024-2025 – PARTICIPATION DE LA VILLE DE JOLIETTE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire participer au programme Rénovation-Québec pour la programmation 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

D'INFORMER la Société d'habitation du Québec que la Ville de Joliette entend participer à l'année financière 2024-2025 du programme Rénovation-Québec en y investissant un montant de 400 000 $, soit la part de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

24-010 – MRC DE JOLIETTE – NOUVEAUX CIRCUITS D'AUTOBUS URBAINS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'octroi d'un nouveau contrat de service de transport en commun par autobus par la MRC de Joliette à l'entreprise La Québécoise;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau contrat représente une amélioration du service en termes d'heures de service;

CONSIDÉRANT QUE les circuits d'autobus ont été révisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la MRC à déployer les nouveaux circuits d'autobus tels que présentés dès août 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

24-011 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – DÉPÔT DE PROJETS

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants sont estimés comme suit :

- Ajout d'un lien multifonctionnel le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord, entre les rues Laurier et Papineau : 418 295 $, taxes incluses;
- Ajout d'un lien cyclable entre le boulevard Manseau et la rue du Chanoine-Tisdell : 916 293 $, taxes incluses;
- Ajout d'un lien multifonctionnel hors chaussée entre la rue Beaudry Nord et le parc Arthur-Normand : 167 921 $, taxes incluses.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Joliette ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Joliette doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution des projets;

CONSIDÉRANT QUE les projets mentionnés précédemment, déposés dans le cadre de ce programme, sont estimés à 1 502 509 $ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 492 743 $;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Joliette doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière aux projets et autoriser un(e) représentant(e) à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Joliette confirme son engagement à faire réaliser les projets admissibles selon les modalités en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur du service d'Aménagement du territoire est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

24-012 – PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – DÉPÔT DE PROJETS

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants sont estimés comme suit :

- Réaménagement du lien cyclable sur la rue Saint-Pierre Sud entre les rues Lépine et Manseau : 887 205 $, taxes incluses;
- Réaménagement de l'intersection de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud : 123 627 $, taxes incluses;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

- Réfection de la surface de roulement du sentier multifonctionnel dans le parc Louis-Querbes : 347 610 $, taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Joliette ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Joliette doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution des projets;

CONSIDÉRANT QUE les projets mentionnés précédemment, déposés dans le cadre de ce programme, sont estimés à 1 358 442 $ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 620 219 $;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Joliette doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière aux projets et autoriser un(e) représentant(e) à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Joliette autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à faire réaliser les projets admissibles selon les modalités en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur du service d'Aménagement du territoire est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

24-013 – MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES CANADA – PROGRAMME 2 MILLIARDS D'ARBRES – ACCORD DE CONTRIBUTION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 22-078 autorisant le directeur des Travaux publics et services techniques à déposer une demande au programme 2 milliards d'arbres pour la plantation d'environ 10 000 arbres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

D'AUTORISER le directeur du service d'Aménagement du territoire et le directeur des Travaux publics et services techniques à signer l'accord de contribution du programme 2 milliards d'arbres (2GA) à intervenir entre le ministère des Ressources naturelles Canada et la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

24-014 – PROTOCOLE D'ENTENTE D'ACCUEIL TEMPORAIRE EN SITUATION D'URGENCE – ÉCOLE LES MÉLÈZES – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et unanimement résolu :

D'APPROUVER le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Joliette et l'École Les Mélèzes relatif à l'accueil temporaire des élèves et du personnel lors d'une situation d'urgence.

D'AUTORISER le maire et la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

24-015 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 29 NOVEMBRE 2023 AU 9 JANVIER 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service des finances et trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 9 627 098,35 $ pour la période du 29 novembre 2023 au 9 janvier 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 29 novembre 2023 au 9 janvier 2024 et d'autoriser la directrice du service des finances et trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 29 novembre 2023 au 9 janvier 2024

a.	Liste des transferts électroniques :	5 123 409,19 $
b.	Liste des chèques :	6 750 769,20 $
c.	Liste des paiements effectués via Accès-D :	3 347 639,08 $
Total		**15 221 817,47 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

24-016 – AIDES FINANCIÈRES DIVERSES – EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières formulées par divers organismes et institutions, de même que les demandes à l'égard desquelles la Ville de Joliette s'est déjà engagée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

MUSÉE D'ART DE JOLIETTE

D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à verser au Musée d'art de Joliette une aide financière au montant de 89 600 $, le tout payable en deux versements égaux en février et juin 2024, laquelle aide financière est conditionnelle à ce que le Musée s'engage et s'oblige à respecter les conditions prévues à l'entente autorisée par la résolution 23-725.

CENTRE CULTUREL DESJARDINS

D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à verser au Centre culturel Desjardins une aide financière au montant de 122 700 $, le tout payable en deux versements égaux en février et juin 2024, conditionnellement à ce que le Centre culturel Desjardins s'engage et s'oblige à respecter les conditions prévues à l'entente autorisée par la résolution 23-726.

MAISON DES JEUNES LA PIAULE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à la Maison des Jeunes La Piaule une aide financière de 20 000 $ pour l'année 2024 (année 2 de 3), payable en 4 versements trimestriels égaux, le tout conditionnellement à la réception du rapport annuel complet ainsi que des états financiers vérifiés et conformément à la décision prise lors du comité plénier du 24 octobre 2022.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE JOLIETTE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à la Société d'histoire de Joliette (la Société) une aide financière de 41 500 $ payable en deux versements égaux en mars et juin 2024, et conditionnellement à ce que la Société s'engage et s'oblige à respecter les conditions prévues à l'entente autorisée par la résolution 23-752.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE

D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à verser au Festival international de Lanaudière (le Festival) une aide financière au montant de 112 600 $, le tout payable en deux versements égaux en février et juin 2024, et conditionnellement à ce que le Festival s'engage et s'oblige à respecter les conditions prévues à l'entente autorisée par la résolution 23-724.

FONDATION RICHELIEU – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU COMPTOIR ALIMENTAIRE LA MANNE QUOTIDIENNE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER à verser à la Fondation Richelieu une aide financière de 20 000 $ (4e année de 5), payable en avril 2024 et conditionnellement à la réception du rapport annuel complet ainsi que des états financiers vérifiés, conformément à la résolution 21-364.

JOLIETTE HALTE CULTURELLE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 120 000 $ pour la présentation d'événements au centre-ville et l'atteinte des objectifs poursuivis par la Ville de Joliette en matière de développement culturel. Les modalités de versement demeurent à déterminer.

LA RUCHE

D'ACCORDER ET D'AUTORISER la trésorière à verser à La Ruche une aide financière pour l'année 2024 de 21 666,66 $ selon la résolution 22-767, le tout payable en décembre 2024 (année 3 de 3).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

24-017 – MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Muriel Lafarge et unanimement résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à verser une aide financière de 7 500 $ à Maison et Jardins Antoine-Lacombe pour la saison 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

24-018 – CENTRAIDE LANAUDIÈRE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2024 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'équipe du comité Centraide de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à verser une aide financière de 1 000 $ au profit de Centraide Lanaudière dans le cadre des activités de financement pour la campagne 2024.

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à rembourser les frais engagés par Mme Ophélie Bélanger du comité Centraide de la Ville de Joliette, pour mousser les différentes activités de la campagne, à même l'aide financière, la différence étant ajoutée aux sommes amassées de la campagne 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

24-019 – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE – QUOTE PART 2024 DE LA VILLE DE JOLIETTE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les résolutions 267-11-2023, 270-11-2023, 272-11-2023, 273-11-2023, de la MRC de Joliette qui adopte les prévisions budgétaires 2024 et établit et impose la quote-part de chacune des municipalités locales qui la composent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à payer à la MRC de Joliette la quote-part imposée à la Ville de Joliette, au montant de 4 352 557 $ telle que déterminée par les règlements susmentionnés, le tout conformément au tableau suivant :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

Tourisme	49 033 $
Gestion des matières résiduelles – Collecte sélective	791 961 $
Collecte et transport des déchets	558 465 $
Collecte, transport et traitement des matières organiques	407 052 $
Écocentre	230 239 $
Enfouissement GMR	227 400 $
Redevances GMR	191 500 $
Transport adapté	339 659 $
Transport collectif urbain	705 000 $
Transport régional	246 964 $
Établissement des quotes-parts à l'administration générale	448 161 $
Développement économique	222 746 $
Développement social	12 505 $
Sécurité publique – Cadets	10 000 $
Application du surplus	- 88 128 $
TOTAL	**4 352 557 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

24-020 – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU GRAND JOLIETTE – BUDGET 2024 – PAIEMENT DE LA QUOTE-PART – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est partie à l'entente intermunicipale de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a transmis à la Ville de Joliette ses prévisions budgétaires pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE PRENDRE ACTE du budget de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette pour l'année 2024, au montant de 2 419 291 $.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à payer, à même les sommes qui seront disponibles au budget 2024, et selon des modalités à prévoir, la quote-part de la Ville de Joliette, laquelle s'élève à 1 079 042 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

24-021 – BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – PAIEMENT DE LA QUOTE-PART – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est partie à l'*Entente relative à l'exploitation d'une bibliothèque intermunicipale;*

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque intermunicipale Rina-Lasnier a transmis à la Ville de Joliette ses prévisions budgétaires pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE PRENDRE ACTE du budget de la bibliothèque pour l'année 2024 au montant de 1 943 298 $.

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à payer, à même les sommes prévues au budget 2024, et selon les modalités prévues à l'entente susmentionnée, la quote-part de la Ville de Joliette, laquelle s'élève à 1 039 372 $, soit 29 360 $ pour l'achat de documents et 1 010 012 $ pour le fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

24-022 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2023

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 4 décembre 2023 et signée par M. Antoine Bourassa, conseiller en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2023, lesquelles prévoient des revenus de 2 043 192 $, des dépenses de 4 406 680 $, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 2 363 488 $ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 236 350 $.

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2023.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 23-735.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

24-023 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024, lesquelles prévoient des revenus de 2 090 231 $, des dépenses de 5 194 921 $, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 3 104 690 $ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 310 468 $.

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

24-024 – ANNULATION D'AFFECTATION DE SURPLUS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 23-426 par laquelle la Ville de Joliette autorise l'affectation des surplus accumulés au 31 décembre 2022 afin de bonifier l'enveloppe budgétaire des travaux de revêtement asphaltique pour un montant de 1 000 000 $;

CONSIDÉRANT la résolution 23-496 par laquelle la Ville de Joliette octroyait le contrat de revêtement asphaltique pour la rue Saint-Louis au montant de 219 550 $ avant taxes et que le montant de la dépense a été plus basse que prévu;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à annuler le solde de l'affectation des surplus accumulés au 31 décembre 2022 au montant de 788 570,66 $ pour la bonification de l'enveloppe budgétaire des travaux de revêtement asphaltique, et ce rétroactivement au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

24-025 – ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE DE GRÉ À GRÉ – MODE DE FINANCEMENT – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et unanimement résolu :

D'AUTORISER le financement par le fonds de roulement pour l'achat d'un véhicule électrique (Bolt EV LT 2023) pour le service d'Aménagement du territoire, pour un montant total de 34 577,53 $, taxes incluses.

QUE le coût net du projet, soit un montant de 31 577,64 $, sera financé par le fonds de roulement de la Ville et remboursé au moyen de trois versements égaux de 10 525,88 $ puisés à même les fonds généraux durant les trois prochaines années. Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

24-026 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – FESTIVAL INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE INC. – DOSSIER CMQ-70396-001

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette dans le cadre d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande a été formulée par le Festival international de Lanaudière inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes formulée par le Festival international de Lanaudière inc. visant l'immeuble situé au 165, rue Saint-Paul à Joliette.

QU'advenant la tenue d'une audience, la Ville de Joliette ne sera pas présente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

24-027 – RÉSOLUTION 23-783 – EMPLOYÉ NUMÉRO 007050958 – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 23-783 afin de remplacer le mot « licenciement » par le mot « congédiement ».

D'AJOUTER le paragraphe suivant :

« **ENTÉRINER** la signature de la directrice générale pour tous les documents nécessaires relativement audit congédiement. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

24-028 – RÉSOLUTION 23-784 – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'AJOUTER les paragraphes suivants :

« **QUE** cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste. »

« **QU'**à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 4 du protocole du personnel cadre et non syndiqué. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

30

24-029 – DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE – NOMINATION DE L'INTÉRIM

CONSIDÉRANT la démission de la directrice et trésorière du service des Finances et trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE Mme Annie Simard soit nommée au poste de directrice et trésorière par intérim du service des Finances et trésorerie.

QUE Mme Annie Simard soit nommée « Administrateur principal » pour les opérations à effectuer à partir d'AccèsD Affaires et auprès de VISA Desjardins.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 12 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

24-030 – DIRECTION GÉNÉRALE – CRÉATION DE POSTES – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

DE CRÉER un poste de directeur général adjoint.

DE CRÉER un poste de conseiller en amélioration continue.

D'APPROUVER le nouvel organigramme de la direction générale, lequel est joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

24-031 – PRODUITS CHIMIQUES 2024-2025 – REGROUPEMENT D'ACHATS RIVE-NORD – ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT la résolution 23-408 mandatant la Ville de Terrebonne afin de procéder, au nom du regroupement d'achats Rive-Nord, à un appel d'offres public pour l'ensemble des produits chimiques servant notamment au traitement de l'eau potable et requis pour la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025;

CONSIDÉRANT le rapport transmis par Mme Valérie Barré de la Ville de Terrebonne, recommandant les entreprises suivantes selon les produits demandés par la Ville de Joliette, soit :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

NO	PRODUIT	FOURNISSEUR	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	TOTAL AVANT TAXES
A2	Sulfate d'aluminium	Kemira Water Solutions Canada inc.	0,323 $ / kg	400 000 kg	129 200,00 $
B1.5	Polymère eau potable	Univar Canada Ltée	6,330 $ / kg	2 500 kg	15 825,00 $
C3.3	Hypochlorite de sodium Unité de mesure : 7500 L	Brenntag Canada inc.	0,5840 $ / L	177 500 L	103 660,00 $
C3.4	Hypochlorite de sodium Unité de mesure : 10000 L	Brenntag Canada inc.	0,5840 $ / L	30 000 L	17 520,00 $
E4	Hydroxyde de sodium	Produits chimiques Sodrox	1,208 $ / kg	90 000 kg	108 720,00 $
F1.2	Chlore gazeux	Brenntag Canada inc.	5,980 $ / kg	680 kg	4 066,40 $
				TOTAL	**378 991,40 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres, les contrats pour la fourniture de produits chimiques pour la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025 aux entreprises mentionnées au tableau ci-dessus, lesquelles ont déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **378 991,40 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

24-032 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-061 – FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU RÉSIDENTIELS – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau résidentiels a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 8 décembre 2023;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES LOT 1 COMPTEUR	PRIX AVANT TAXES LOT 2 TRANSMETTEUR
Plomberie Lecomte inc.	**328 095,77 $**	**56 619,00 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-061, le contrat pour la fourniture et l'installation de

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

compteurs d'eau résidentiels (lot 1) incluant les transmetteurs (lot 2), à l'entreprise « **Plomberie Lecompte inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **384 714,77 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

24-033 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-062 – CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN SKATEPARK – PARC DES DALLES – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la conception et la construction d'un skatepark au parc des Dalles a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 12 décembre 2023;

ENTREPRISE	POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
Papillon Skate Parc inc.	**90.5**	**869 750,00 $**

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-062, le contrat pour la conception et la construction d'un skatepark au parc des Dalles, au soumissionnaire ayant déposé la seule soumission conforme, soit à « **Papillon Skate Parc inc.** », au montant de **869 750 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

24-034 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-066 – DISJONCTEURS – POSTE ALPHA – ANNULATION

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP23-066 pour l'achat de sept disjoncteurs de 800 à 1 200 ampères avec chambre de coupure sous vide pour le poste Alpha;
CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de la soumission les prix soumis dépassaient largement l'estimation prévue;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette d'annuler ledit appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP23-066.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

24-035 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-071 – CHARGEUR SUR PNEUS AVEC ÉQUIPEMENTS – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'acquisition d'un chargeur sur pneus avec attache rapide équipé d'un godet d'excavation et d'un souffleur à neige a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 11 décembre 2023;

ENTREPRISE	PRIX TOTAL AVANT TAXES
Longus Équipement inc.	**175 477,00 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-071, le contrat pour la fourniture d'un chargeur sur pneus avec équipements, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Longus Équipement inc.** », au montant de **175 477,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

24-036 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-072 – TRACTEURS À QUATRE ROUES MOTRICES – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de deux tracteurs à quatre roues motrices a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 18 décembre 2023;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Atlantique Développement	69 795,00 $		X

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

2	**Kanatrac inc.**	**263 880,00 $**	**X**	
3	Centre agricole Berthierville inc.	302 874,00 $	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-072, le contrat pour la fourniture de deux tracteurs à quatre roues motrices, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Kanatrac inc.** », au montant de **263 880,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

<u>24-037 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-076 – CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES – ADJUDICATION DE CONTRAT</u>

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le contrôle de l'eau potable et des eaux usées pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 18 décembre 2023, 11 h;

ENTREPRISES		CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE	CONTRÔLE DES EAUX USÉES	GRAND TOTAL AVANT TAXES
1	**H2Lab inc.**	**18 152,40 $**	**8 990,40 $**	**27 142,80 $**
2	Eurofins EnvironeX	17 570,40 $	11 726,00 $	29 296,40 $
3	Certilab inc.	29 482,00 $	15 845,60 $	45 327,60 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-076, le contrat pour le contrôle de l'eau potable et des eaux usées pour une période d'un an, soit du 1er février 2024 au 31 janvier 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **H2Lab inc.** », au montant de :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

- **18 152,40 $**, avant taxes pour le contrôle de l'eau potable;
- **8 990,40 $** avant taxes pour le contrôle des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

24-038 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-081 – FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE ET DISPOSITION DE MATÉRIAUX SECS – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de pierre concassée et la disposition de matériaux secs pour l'années 2024 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 11 décembre 2023;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES LOT 1 PIERRE CONCASSÉE	PRIX AVANT TAXES LOT 2 DISPOSITION DE MATÉRIAUX SECS
Les Carrières Joliette inc.	**62 050,00 $**	**---**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-081, le contrat pour la fourniture de pierre concassée, à l'entreprise « **Les Carrières Joliette inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **62 050 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

24-039 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-078 – FOURNITURES – ÉGOUT ET AQUEDUC – ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de diverses pièces de fonte et de béton servant à notre réseau d'égout et d'aqueduc a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 11 décembre 2023;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

LOT 1 – ÉGOUT ET AQUEDUC		
ENTREPRISES		**PRIX AVANT TAXES**
1	**St-Germain Égouts et aqueducs inc.**	**74 013,21 $**
2	J. Anctil inc.	74 435,11 $
3	Wolseley Canada inc.	81 775,28 $
4	Réal Huot inc.	93 335,73 $

LOT 2 – BORNE INCENDIE		
ENTREPRISES		**PRIX AVANT TAXES**
1	**J. Anctil inc.**	**17 901,52 $**
2	Wolseley Canada inc.	24 980,20 $
3	Réal Huot inc.	28 224,40 $
4	St-Germain Égouts et aqueducs inc.	Non soumissionné

LOT 3 – BÉTON		
ENTREPRISES		**PRIX AVANT TAXES**
1	**St-Germain Égouts et aqueducs inc.**	**813,40 $**
2	J. Anctil inc.	2 081,98 $
3	Réal Huot inc.	2 283,49 $
4	Wolseley Canada inc.	Non soumissionné

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-078, les contrats pour l'achat de diverses pièces de fonte et de béton, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit :

LOT 1 : **St-Germain Égouts et aqueducs inc.** au montant de **74 013,21 $**, avant taxes

LOT 2 : **J. Anctil inc.** au montant de **17 901,52 $**, avant taxes

LOT 3 : **St-Germain Égouts et aqueducs inc.** au montant de **813,40 $**, avant taxes

Pour un montant total de **92 728,13 $** avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

41

24-040 – MINISTÈRE DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – DÉPÔT DE PROJET – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAFFSR;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de descentes de trottoir aux intersections et de sécurisation du terminus d'autobus déposé relativement au PAFFSR est estimé à 212 475 $ toutes taxes incluses et que l'aide financière demandée au ministère du Transport et de la Mobilité durable est de 169 980 $;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) représentant(e) à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Joliette autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE le conseil de la Ville de Joliette certifie que M. Benjamin Rouette, directeur du service des Travaux publics et services techniques, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42

24-041 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à verser une aide financière à l'athlète suivante :

- Mme Rosalie Saucier – Athlète en volleyball : 1 000 $.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

D'AUTORISER la directrice du service des finances et trésorière à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Table de l'Histoire des Noirs : 500 $;
- Les Maisons d'à côté : 250 $;
- Centre de prévention du suicide de Lanaudière : 300 $.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement de l'organisme suivant et d'autoriser la trésorière à procéder à l'achat et au paiement de billets à cette fin :

- Centre culturel Desjardins – Soirée bénéfice Triptyque – 10 mai 2024 : 2 billets.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

DIVERS

43 a)

24-042 – EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR – USINE DE FILTRATION – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la résolution 23-705 autorisant la modification du poste d'opérateur auxiliaire à l'usine de filtration en poste permanent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Gaël Bédéric au poste régulier d'opérateur à l'usine de filtration au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 23 janvier 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 13 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-01-2024

44 **24-043 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière par intérim dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 22 janvier 2024;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de décembre 2023;
- Liste des contrats de gré à gré du 5 décembre 2023 au 15 janvier 2024.

45 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 5 février 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

46 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

47 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

DANIELLE SIMARD,
Greffière par intérim

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

61e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Mme Danielle Simard, greffière par intérim, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-044 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 46 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 22 janvier 2024 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Bâtiments patrimoniaux cités
5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

6. Règlement 35-2002-59 – Amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Avis de motion
7. Règlement 35-2002-59 – Amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Projet – Adoption
8. Règlement 35-2002-60 – Amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Secteur de la rue Saint-Barthélemy Nord – Avis de motion
9. Règlement 35-2002-60 – Amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Secteur de la rue Saint-Barthélemy Nord – Projet – Adoption
10. Règlement 79-455 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue De Lanaudière – Avis de motion
11. Règlement 79-455 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue De Lanaudière – Premier projet – Adoption

ADMINISTRATION

12. Règlement 136-2016-5 – Amendant le Règlement 136-2016 – Citation de biens patrimoniaux – Avis de motion
13. Règlement 136-2016-5 – Amendant le Règlement 136-2016 – Citation de biens patrimoniaux – Dépôt du projet
14. Règlement 196-2024 – Programme d'aide financière visant l'inspection et le diagnostic des systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires, combinés et pluviaux – Avis de motion
15. Règlement 196-2024 – Programme d'aide financière visant l'inspection et le diagnostic des systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires, combinés et pluviaux – Dépôt du projet
16. Règlement d'emprunt 219 – Exécution des travaux pour la transformation d'un bâtiment commercial en cour municipale – Avis de motion
17. Règlement d'emprunt 219 – Exécution des travaux pour la transformation d'un bâtiment commercial en cour municipale – Dépôt du projet
18. Désignation de procureur pour l'application de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Joliette
19. Lot 6 424 901 – Rue Samuel-Racine – Offre d'achat – Acceptation
20. Liste des comptes à payer du 10 au 23 janvier 2024 – Approbation
21. Mise aux normes – Poste de pompage Gai-Roc – Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc. – Certificat de paiement numéro 1 – Acceptation provisoire
22. Démolition de bâtiment – 316, rue Saint-Charles-Borromée Nord – Démolition des Rivières inc. – Certificat de paiement numéro 1 final – Acceptation définitive

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

23. Réfection du petit pont de l'île Vessot et de la passerelle La Sérénade – Parko inc. – Certificat de paiement numéro 2 – Acceptation provisoire
24. Construction de chalets de parc – Parcs Lajoie et Arthur-Robillard – Construction Julien Dalpé inc. – Certificat de paiement numéro 7 final – Acceptation définitive
25. Contrat de service d'entretien des logiciels – CIS Infinity – Autorisation
26. Réfection de l'émissaire pluvial – Rue Jacqueline-P.-Lachance – Mode de financement – Autorisation
27. Projet d'éclairage au parc industriel Nazaire-Laurin – Mode de financement – Autorisation
28. Le Marché de Noël de Joliette – 18e édition – Aide financière – Autorisation
29. Service des Loisirs et de la culture – Création de postes – Approbation
30. Mme Solie Masse – Directrice générale – Fin de probation
31. Officier responsable du programme d'aide financière visant l'inspection et le diagnostic des systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires, combinés et pluviaux – Nomination
32. Embauche d'un technicien en urbanisme et inspection – Aménagement du territoire
33. Embauche d'un agent – guichet de services – Service des Finances et trésorerie
34. Embauche d'une secrétaire – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
35. Embauche d'agents de service aux citoyens – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
36. Directeur adjoint – Service des Loisirs et de la culture – Nomination
37. Embauche d'un directeur adjoint et assistant-greffier – Service du Greffe et des affaires juridiques
38. M. Olivier Forget – Permanence – Directeur – Service des Technologies de l'information

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

39. Soumission numéro AP24-003 – Gestion de l'agrile du frêne – Abattage et élagage d'arbres – Adjudication de contrat
40. Soumission numéro AP24-004 – Fourniture d'arbres – Adjudication de contrat
41. Soumission numéro AP24-005 – Plantation et arrosage des fleurs annuelles 2024 – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

42. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programmation no 4 – Autorisation

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

LOISIRS ET CULTURE

43. CRÉDIL – Journée interculturelle – Utilisation de l'espace public – Autorisation
44. Association Québec-France Lanaudière – Création d'un comité de jumelage – Nomination
45. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
46. Divers
46. a) Embauche d'une secrétaire – Service de la Direction générale
47. Dépôt de rapport
48. Date et heure de la prochaine assemblée
49. Période de questions
50. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-045 – SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2024 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

24-046 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER la demande de lotissement d'un immeuble patrimonial cité, à savoir :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

1. **LIP-2024-01-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**

   D'accepter la demande soumise par M. Richard Boucher et illustrée par M. Benoît Neveu, arpenteur-géomètre, afin d'autoriser le lotissement des rues et des parcs pour un projet résidentiel de haute densité, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation LIP-2024-01-01 du conseil local du patrimoine.

DE REFUSER la demande de construction d'un stationnement sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **STAT-2024-01-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**

   Le projet d'aménagement d'un stationnement est refusé, notamment pour les raisons suivantes :

   - le projet visé par la demande affectera l'intégrité, la lisibilité et la compréhension patrimoniale et historique du bâtiment patrimonial;
   - un énorme stationnement se trouve à proximité du bâtiment patrimonial.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

<u>24-047A – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE</u>

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'APPROUVER la cession pour fins de rues et de parcs ci-jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **CRP-2024-01-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**

   D'accepter la demande soumise par M. Richard Boucher et illustrée par M. Benoît Neveu, arpenteur-géomètre, afin d'autoriser le lotissement et la cession de rues et de parcs pour un projet résidentiel et commercial de haute densité sur l'immeuble situé au 455, boulevard de la Base-de-Roc.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

D'APPROUVER le plan ci-joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2024-01-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**

   D'accepter la demande soumise par M. Richard Boucher et illustrée par M. Benoît Neveu, arpenteur-géomètre, afin d'autoriser le lotissement de deux rues, d'une piste cyclable le long du boulevard de la Base-de-Roc, d'un sentier multifonctionnel en bordure de la rivière L'Assomption et de quatre lots destinés à un développement résidentiel et commercial à l'immeuble situé au 455, boulevard de la Base-de-Roc.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

24-048 – RÈGLEMENT 35-2002-59 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – AVIS DE MOTION

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 35-2002-59 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à assujettir la zone P01-061 au « P.I.I.A. RUE ST-CHARLES-BORROMÉE NORD ».

7

24-049 – RÈGLEMENT 35-2002-59 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 35-2002-59 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de manière à assujettir la zone P01-061 au « P.I.I.A. RUE ST-CHARLES-BORROMÉE NORD ».

DE MANDATER la greffière par intérim pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

8

24-050 – RÈGLEMENT 35-2002-60 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SECTEUR DE LA RUE SAINT-BARTHÉLEMY NORD – AVIS DE MOTION

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 35-2002-60 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à assujettir la zone H03-029 au « P.I.I.A. CENTRE-VILLE ».

9

24-051 – RÈGLEMENT 35-2002-60 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SECTEUR DE LA RUE SAINT-BARTHÉLEMY NORD – PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 35-2002-60 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de manière à assujettir la zone H03-029 au « P.I.I.A. CENTRE-VILLE ».

DE MANDATER la greffière par intérim pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

24-052 – RÈGLEMENT 79-455 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE DE LANAUDIÈRE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-455 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone H02-026 (localisée le long de la rue De Lanaudière) afin d'ajouter l'usage « salon de coiffure, d'esthétique, de tatouage et de perçage corporel » aux usages déjà autorisés.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

11 **24-053 – RÈGLEMENT 79-455 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE DE LANAUDIÈRE – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-455 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone H02-026 (localisée le long de la rue De Lanaudière) afin d'ajouter l'usage « salon de coiffure, d'esthétique, de tatouage et de perçage corporel » aux usages déjà autorisés.

DE MANDATER la greffière par intérim pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et /ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **24-054 – RÈGLEMENT 136-2016-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 136-2016 – CITATION DE BIENS PATRIMONIAUX – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Claude St-Cyr donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 136-2016-5 amendant le Règlement 136-2016 relatif à la citation de biens patrimoniaux afin de remplacer les numéros de lots pour les immeubles localisés aux 2, 120 à 132 et 434 de la rue Saint-Charles-Borromée Nord.

13 **24-055 – RÈGLEMENT 136-2016-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 136-2016 – CITATION DE BIENS PATRIMONIAUX – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

DE DÉPOSER le projet de règlement 136-2016-5 amendant le Règlement 136-2016 relatif à la citation de biens patrimoniaux afin de remplacer les numéros de lots pour les immeubles localisés aux 2, 120 à 132 et 434 de la rue Saint-Charles-Borromée Nord, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

24-056 – RÈGLEMENT 196-2024 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'INSPECTION ET LE DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES DE REJETS AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX SANITAIRES, COMBINÉS ET PLUVIAUX – AVIS DE MOTION

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 196-2024 relatif à un programme d'aide financière visant l'inspection et le diagnostic des systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires, combinés et pluviaux.

15

24-057 – RÈGLEMENT 196-2024 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'INSPECTION ET LE DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES DE REJETS AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX SANITAIRES, COMBINÉS ET PLUVIAUX – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 196-2024 relatif à un programme d'aide financière visant l'inspection et le diagnostic des systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires, combinés et pluviaux, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

24-058 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 219 – EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR LA TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL EN COUR MUNICIPALE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 219 décrétant l'exécution de travaux pour la transformation d'un bâtiment commercial en cour municipale ainsi qu'un emprunt et une dépense de 5 722 708 $.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

Objet :	L'exécution de travaux pour la transformation d'un bâtiment commercial en cour municipale
Portée :	Tout le territoire
Coût :	5 722 708 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

17

24-059 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 219 – EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR LA TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL EN COUR MUNICIPALE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement d'emprunt 219 décrétant l'exécution de travaux pour la transformation d'un bâtiment commercial en cour municipale ainsi qu'un emprunt et une dépense de 5 722 708 $, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

24-060 – DÉSIGNATION DE PROCUREUR POUR L'APPLICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA POURSUITE DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre le ministre de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Joliette pour la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.3 de ladite entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, lors de sa séance du 18 septembre 2023, adoptait la résolution 23-606 afin d'octroyer un contrat de services professionnels juridiques de gré à gré à la firme Roy et Asselin inc. pour les services de procureur à la Cour municipale commune de la Ville de Joliette;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

CONSIDÉRANT QUE Me Pierre-Édouard Asselin reste l'avocat responsable du mandat et des services professionnels;

CONSIDÉRANT QU'il a été décidé de désigner également Me Hubert Girard de la firme Roy et Asselin inc. pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE DEMANDER au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner Me Hubert Girard de la firme Roy et Asselin inc., pour agir en son nom devant la Cour municipale commune de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **24-061 – LOT 6 424 901 – RUE SAMUEL-RACINE – OFFRE D'ACHAT – ACCEPTATION**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat provenant de Gestion immobilière CFDM inc., pour le lot 6 424 901 situé sur la rue Samuel-Racine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCEPTER l'offre d'achat pour le lot 6 424 901, au montant de 165 000 $, plus les taxes applicables.

DE CONFIRMER l'exclusion du caractère public dudit lot.

D'AUTORISER le maire et la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les documents afférents à la vente du lot 6 424 901.

D'ABROGER la résolution 23-231.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **24-062 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 10 AU 23 JANVIER 2024 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière par intérim de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 1 988 969,31 $ pour la période du 10 au 23 janvier 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 10 au 23 janvier 2024 et d'autoriser la trésorière par intérim à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 10 au 23 janvier 2024

a. Liste des transferts électroniques :	1 371 990,39 $
b. Liste des chèques :	982 734,82 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 304 851,79 $
Total	**3 659 577,00 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

24-063 – MISE AUX NORMES – POSTE DE POMPAGE GAI-ROC – LESSARD & DEMERS, MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Pascal Rochette, ingénieur pour la firme GBI, en date du 21 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 1, des travaux de mise aux normes du poste de pompage Gai-Roc tels que décrétés par la résolution 23-539 et d'autoriser la trésorière par intérim de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc. » la somme de 259 291,31 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

22

24-064 – DÉMOLITION DE BÂTIMENT – 316, RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – DÉMOLITION DES RIVIÈRES INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 6 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 1 final, des travaux de démolition du 316, rue Saint-Charles-Borromée Nord tels que décrétés par la résolution 23-540 et d'autoriser la trésorière par intérim de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Démolition des Rivières inc. » la somme de 137 681,41 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

24-065 – RÉFECTION DU PETIT PONT DE L'ÎLE VESSOT ET DE LA PASSERELLE LA SÉRÉNADE – PARKO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Laurence Drouin, ingénieure pour la firme EXP, en date du 24 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 2, des travaux de réfection du petit pont de l'île Vessot et de la passerelle La Sérénade tels que décrétés par la résolution 23-673 et d'autoriser la trésorière par intérim de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Parko inc. » la somme de 28 228,75 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

24-066 – CONSTRUCTION DE CHALETS DE PARC – PARCS LAJOIE ET ARTHUR-ROBILLARD – CONSTRUCTION JULIEN DALPÉ INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Pierre Hétu, architecte pour la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc., en date du 16 janvier 2024;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 7 final, des travaux de construction de chalets dont un au parc Lajoie et un second au parc Arthur-Robillard tels que décrétés par la résolution 21-683 et d'autoriser la trésorière par intérim de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Construction Julien Dalpé inc. » la somme de 10 104,12 $ à même le Règlement d'emprunt 194.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

24-067 – CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN DES LOGICIELS – CIS INFINITY – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Joliette utilise le logiciel « CIS Infinity » de la firme Harris Advanced Utility pour la gestion « compte-client » et la facturation et que ces derniers assurent le service de support et d'entretien de leur suite logicielle;

CONSIDÉRANT QUE cette firme est la seule à détenir et gérer les codes sources de son application;

CONSIDÉRANT l'article 573.3, alinéa 1, sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 6) et du paragraphe 9) de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'année 2024 à Harris Advanced Utility pour le support et l'entretien logiciel de la suite CIS Infinity pour un montant total de **63 094,80 $** avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

24-068 – RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL – RUE JACQUELINE-P.-LACHANCE – MODE DE FINANCEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection de l'émissaire pluvial situé au coin des rues Jacqueline-P.-Lachance et Saint-Pierre Sud est prévu au PQI 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

D'AUTORISER le financement par le fonds de roulement pour la réfection de l'émissaire pluvial situé au coin des rues Jacqueline-P.-Lachance et Saint-Pierre Sud, pour un montant estimé à 500 000 $.

QUE le coût net du projet, soit un montant de 500 000 $, sera financé par le fonds de roulement de la Ville et remboursé au moyen de dix versements égaux de 50 000 $ puisés à même les fonds généraux durant les dix prochaines années. Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **<u>24-069 – PROJET D'ÉCLAIRAGE AU PARC INDUSTRIEL NAZAIRE-LAURIN – MODE DE FINANCEMENT – AUTORISATION</u>**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'installation d'un système d'éclairage dans le parc industriel Nazaire-Laurin est prévu au PQI 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER le financement par le fonds de roulement pour le projet d'éclairage du parc Nazaire-Laurin, pour un montant total de 185 000 $.

QUE le coût net du projet, soit un montant de 185 000 $, sera financé par le fonds de roulement de la Ville et remboursé au moyen de cinq versements égaux de 37 000 $ puisés à même les fonds généraux durant les cinq prochaines années. Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **<u>24-070 – LE MARCHÉ DE NOËL DE JOLIETTE – 18E ÉDITION – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION</u>**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Marché de Noël de Joliette pour la tenue de leur 18^{e} édition, laquelle se déroulera du 28 novembre au 23 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER la trésorière par intérim à verser une aide financière annuelle de fonctionnement de 20 000 $ au Marché de Noël de Joliette pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

29

24-071 – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – CRÉATION DE POSTES – APPROBATION

CONSIDÉRANT le diagnostic organisationnel du service des Loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ABOLIR le poste de conseiller en développement culturel et le projet pilote de technicien en loisirs.

DE CRÉER un poste d'agent de bureau.

DE MODIFIER le titre du poste de régisseur sport en régisseur sport et plein air.

DE MODIFIER le titre du poste de régisseur vie communautaire, arts et patrimoine en régisseur culture, patrimoine et vie communautaire.

DE MODIFIER le titre du poste de chef de division logistique et opération en chef de division logistique et événements.

DE MODIFIER le titre du poste de chef de division loisirs, sports et plein air en chef de division sports et plein air.

DE MODIFIER le titre du poste chef de division vie communautaire, arts et patrimoine en chef de division culture.

D'APPROUVER le nouvel organigramme du service des Loisirs et de la culture, lequel est joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

24-072 – MME SOLIE MASSE – DIRECTRICE GÉNÉRALE – FIN DE PROBATION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 23-677, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Solie Masse au poste de directrice générale de la Ville de Joliette et autorisait la signature d'un contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE Mme Masse a débuté une période de probation de six mois le 30 octobre 2023, conformément à l'article 2.2 dudit contrat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a convenu de réduire la période de probation;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE CONFIRMER la fin de la période de probation de Mme Solie Masse en date du 5 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

24-073 – OFFICIER RESPONSABLE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'INSPECTION ET LE DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES DE REJETS AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX SANITAIRES, COMBINÉS ET PLUVIAUX – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

DE NOMMER l'inspecteur en bâtiment officier responsable du programme d'aide financière visant l'inspection et le diagnostic des systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires, combinés et pluviaux.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

24-074 – EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN URBANISME ET INSPECTION – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la vacance au poste de technicien en urbanisme et inspection au sein du service de l'Aménagement du territoire et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Julie Labelle Goulet au poste régulier de technicienne en urbanisme et inspection au sein du service de l'Aménagement du territoire.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 12 février 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 8 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

D'AUTORISER Mme Julie Labelle Goulet à émettre des constats d'infraction et à faire l'application de la réglementation municipale de la Ville de Joliette en matière de circulation, stationnement et des nuisances, dont notamment les règlements 97-2011, 187-2023, 189-2023 et 190-2023 et leurs amendements.

DE NOMMER Mme Julie Labelle Goulet à titre d'officier responsable (émission de permis) afin de voir à l'application de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Joliette.

D'ABROGER la résolution 22-486.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

24-075 – EMBAUCHE D'UN AGENT – GUICHET DE SERVICES – SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'agent – guichet de services et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ENTÉRINER l'embauche de Mme Audrey Gagnon au poste régulier d'agent – guichet de service au sein du service des Finances et trésorerie.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 30 janvier 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 3 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

24-076 – EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT la vacance au poste de secrétaire et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

D'ENTÉRINER l'embauche de Mme Geneviève Gauthier au poste de secrétaire au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 31 janvier 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 5 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

24-077 – EMBAUCHE D'AGENTS DE SERVICE AUX CITOYENS – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'agent de service aux citoyens et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mesdames Martine Bernier et Nathalie Vendette au poste d'agents de service aux citoyens au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens.

QUE l'entrée en fonction de Mme Martine Bernier soit fixée au 6 février 2024.

QUE l'entrée en fonction de Mme Nathalie Vendette soit fixée au 7 février 2024.

QUE ces embauches soient assujetties à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à leur entrée en fonction, leur rémunération soit établie à la classe 4 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

36

24-078 – DIRECTEUR ADJOINT – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – NOMINATION

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur adjoint au sein du service des Loisirs et de la culture et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE NOMMER Mme Annie Loyer au poste de directrice adjointe au sein du service des Loisirs et de la culture.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 20 février 2024.

QUE cette nomination soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 3 du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

24-079 – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT ET ASSISTANT-GREFFIER – SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur adjoint et assistant-greffier au sein du service du Greffe et des affaires juridiques et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Me Yannick Hubert au poste de directeur adjoint et assistant-greffier au sein du service du Greffe et des affaires juridiques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 4 mars 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 2 du protocole cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

38

24-080 – M. OLIVIER FORGET – PERMANENCE – DIRECTEUR – SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 23-484, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Olivier Forget au poste de directeur au sein du service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 7 août 2023, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

DE NOMMER M. Olivier Forget au poste permanent de directeur au sein du service des Technologies de l'information, à compter du 7 février 2024, le tout conformément aux dispositions du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

24-081 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-003 – GESTION DE L'AGRILE DU FRÊNE – ABATTAGE ET ÉLAGAGE D'ARBRES – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des travaux d'arboriculture pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 29 janvier 2024, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**9125-1991 Québec inc. | Service d'arbres nature inc.**	**77 972,40 $**
2	Service d'Arbres Hugo inc.	83 466,55 $
3	3087-5520 Québec inc. | Émondage Martel	93 275,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-003, le contrat pour des travaux d'arboriculture pour l'année 2024, soit l'abattage et le transport du bois de frêne, l'élagage, le haubanage et le déchiquetage de branches, à l'entreprise « **9125-1991 Québec inc. | Service d'arbres nature inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et suivant les quantités estimées, au montant de **77 927,40 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

24-082 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-004 – FOURNITURE D'ARBRES – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'arbres en pot et en motte;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 30 janvier 2024, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Pépinière Dominique Savio Ltée	28 635,75 $
2	Pépinière Abbostford inc.	50 270,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-004, le contrat pour la fourniture d'arbres en pot et en motte aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes, soit :

Pépinière Dominique Savio Ltée : 13 657,50 $, avant taxes;

Pépinière Abbotsford inc. : 35 250,00 $, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

24-083 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-005 – PLANTATION ET ARROSAGE DES FLEURS ANNUELLES 2024 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la plantation et l'arrosage des fleurs annuelles 2024;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles ont remis une soumission conforme et deux soumissions non-conformes;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 31 janvier 2024, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	**Les Terrassements Multi-Paysages inc.**	**65 500,00 $**	**X**	
2	Multi-Entretien JR	77 500,00 $		X
3	Lefebvre Multi-Services inc.	89 999,00 $		X

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-005, le contrat pour la plantation et l'arrosage des fleurs annuelles 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Les Terrassements Multi-Paysages inc.** », au montant de **65 500,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42

24-084 – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2024 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMMATION NO 4 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

QUE la Ville de Joliette s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

QUE la Ville de Joliette approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Ville de Joliette s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Joliette s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Joliette atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts qui reflètent les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

24-085 – CRÉDIL – JOURNÉE INTERCULTURELLE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme le CRÉDIL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'AUTORISER le CRÉDIL à tenir l'événement « Journée interculturelle » qui aura lieu sur la place Bourget le 25 mai 2024 de 12 h à 21 h.

D'AUTORISER la fermeture du boulevard Manseau entre les rues place Bourget Nord et place Bourget Sud de 12 h à 21 h.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

D'AUTORISER le prêt de matériel et le soutien technique, selon la disponibilité, et l'accès à l'électricité.

D'AUTORISER la trésorière par intérim à verser une aide financière de 5 000 $ à l'organisme le CRÉDIL afin de bonifier le volet performance culturelle.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44

24-086 – ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE LANAUDIÈRE – CRÉATION D'UN COMITÉ DE JUMELAGE – NOMINATION

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre l'Association Québec-France Lanaudière et la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE CRÉER un comité de jumelage afin d'assurer l'accueil de délégation étrangère et de favoriser les échanges d'ordre culturel, social, économique, touristique et sportif.

DE NOMMER les membres dudit comité, soit :

- M. Claude St-Cyr, membre du conseil;
- Mme Agnès Derouin-Plourde, de l'Association Québec-France Lanaudière;
- Mme Sonia Hénault, directrice du service des Loisirs et de la culture;
- M. Gilbert Boulet, citoyen;
- M. Pierre Masse, citoyen;
- Mme Renée Chalifoux, citoyenne.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45

24-087 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

D'AUTORISER la trésorière par intérim à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Ciné-répertoire 2024 : 500 $;
- Réseau des Femmes Élues de Lanaudière : 500 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

46 **DIVERS**

46 a) **24-088 – EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE – SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de secrétaire et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ENTÉRINER l'embauche Mme Christelle Bérubé au poste de secrétaire au sein du service de la Direction générale.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 22 janvier 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 8 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

47 **24-089 – DÉPÔT DE RAPPORT**

La greffière par intérim dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Procès-verbal de correction – Résolution 24-029.

48 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 19 février 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-02-2024

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

49 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.
Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

50 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 48.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

DANIELLE SIMARD,
Greffière par intérim

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

62e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Sont absentes : Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Mme Danielle Simard, greffière par intérim, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-090 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 5 février 2024 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – 1083 à 1085, rue Piette
5. Dérogation mineure – 800, rue Champlain
6. Dérogation mineure – Lot 2 902 969 – Rue Beaudry Nord
7. Cession pour fins de rues et de parcs

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

8. Résolution 24-047 – Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Amendement
9. Résolution 22-278 – Projet Défis-Logis Lanaudière – Amendement
10. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Mme Maude Cayouette – HABEO – OMH de Joliette – Lot 3 328 178 – Rue Flamand – Second projet de résolution 24-005 – Adoption

ADMINISTRATION

11. Règlement 196-2024 – Programme d'aide financière visant l'inspection et le diagnostic des systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires, combinés et pluviaux – Adoption
12. Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion
13. Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Dépôt du projet
14. Règlement d'emprunt 219 – Exécution des travaux pour la transformation d'un bâtiment commercial en cour municipale – Adoption
15. Règlement d'emprunt 220 – Travaux de réfection de revêtement asphaltique – Avis de motion
16. Règlement d'emprunt 220 – Travaux de réfection de revêtement asphaltique – Dépôt du projet
17. Implantation du Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire – Autorisation
18. MRC de Joliette – Entente intermunicipale – Gestion des matières recyclables – Approbation
19. Acquisition de transformateurs de distribution – Demande de dispense au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Convention d'assistance financière – Autorisation
20. Liste des comptes à payer du 24 janvier au 6 février 2024 – Approbation
21. Mise en place d'un système d'entreposage de chlorure de zinc – Déric Construction inc. – Certificat de paiement numéro 4 – Acceptation définitive
22. Municipalité régionale de comté de Joliette – Quote part supplémentaire – Année 2023 – Autorisation
23. Embauche d'un concierge – Capital humain
24. Embauche d'une directrice – Service des Finances et trésorerie

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

25. Appel d'offres AP22-043 – Services professionnels – Réfection des infrastructures du Boulevard de la Base-de-Roc et de la rue Dugas – Dépassement de coût – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

26. Tableau des événements récurrents 2024 – Autorisation

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

27. Frayeur au parc – Fête familiale d'Halloween 2024 – Utilisation de l'espace public – Autorisation
28. Promotion de pétanque L.M. – 5e édition du Tournoi de pétanque L.M. – Utilisation de l'espace public – Autorisation
29. Activités de financement d'organisme et représentations diverses
30. Divers
31. Dépôt de rapports
32. Date et heure de la prochaine assemblée
33. Période de questions
34. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-091 – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

24-092 – DÉROGATION MINEURE – 1083 À 1085, RUE PIETTE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-01-01 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 1083 à 1085, rue Piette, afin de régulariser l'implantation d'un garage isolé présentant une marge de recul latérale sud-est de 0,67 mètre (2,20 pieds) au lieu d'un mètre (3,28 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **<u>24-093 – DÉROGATION MINEURE – 800, RUE CHAMPLAIN</u>**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-01-02 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 800, rue Champlain, afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment industriel présentant une marge de recul avant de 3,68 mètres (12,07 pieds) au lieu de 6 mètres (19,69 pieds), le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2024-01-02 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **<u>24-094 – DÉROGATION MINEURE – LOT 2 902 969 – RUE BEAUDRY NORD</u>**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-01-03 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

D'ACCORDER une dérogation mineure afin d'autoriser, sur le lot 2 902 969 situé sur la rue Beaudry Nord, la construction d'un bâtiment commercial présentant une marge de recul latérale de trois mètres (9,84 pieds) au lieu de quinze mètres (49,22 pieds) et des marges de recul latérales totales de vingt mètres (65,62 pieds) au lieu de trente mètres (98,43 pieds), le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2024-01-03 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

24-095 – CESSION POUR FINS DE RUES ET DE PARCS

CONSIDÉRANT QUE les articles 3.5.1.1 et 3.5.1.2 du Règlement 80 sur le lotissement stipulent de céder gratuitement les rues et les parcs préalablement à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCEPTER la demande de cession pour fins de rues et de parcs, à savoir :

1. **CRP-2024-01-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**
   D'accepter la demande soumise par M. Richard Boucher et illustrée par M. Benoît Neveu, arpenteur-géomètre, afin d'autoriser le lotissement et la cession de rues et de parcs pour un projet résidentiel et commercial de haute densité sur l'immeuble situé au 455, boulevard de la Base-de-Roc.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

24-096 – RÉSOLUTION 24-047 – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 24-047 afin de retirer les paragraphes 4 et 5.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

9

24-097 – RÉSOLUTION 22-278 – PROJET DÉFIS-LOGIS LANAUDIÈRE – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 22-278 afin de remplacer le dernier paragraphe par le suivant :

« **PARTICIPER** au programme de supplément de loyer pour une contribution à hauteur de 10 % sur une période de 5 ans pour 16 unités de logements. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

24-098 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – MME MAUDE CAYOUETTE – HABEO – OMH DE JOLIETTE – LOT 3 328 178 – RUE FLAMAND – SECOND PROJET DE RÉSOLUTION 24-005 – ADOPTION

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2023-11-04 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 26 janvier au 8 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le second projet de résolution autorisant le projet présenté par Mme Maude Cayouette dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant la construction de deux bâtiments multifamiliaux comportant trois étages et douze logements, en projet intégré, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2023-11-04 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

24-099 – RÈGLEMENT 196-2024 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'INSPECTION ET LE DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES DE REJETS AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX SANITAIRES, COMBINÉS ET PLUVIAUX – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-056 et 24-057, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 février 2024;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 196-2024 relatif à un programme d'aide financière visant l'inspection et le diagnostic des systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires, combinés et pluviaux.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **24-100 – RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

13 **24-101 – RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14 **24-102 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 219 – EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR LA TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL EN COUR MUNICIPALE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 24-058 et 24-059, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 219 décrétant l'exécution de travaux pour la transformation d'un bâtiment commercial en cour municipale ainsi qu'un emprunt et une dépense de 5 722 708 $.

Objet :	L'exécution de travaux pour la transformation d'un bâtiment commercial en cour municipale
Portée :	Tout le territoire
Coût :	5 722 708 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

24-103 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 220 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE REVÊTEMENT ASPHALTIQUE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 220 décrétant l'exécution de travaux de réfection de revêtement asphaltique sur diverses rues ainsi qu'un emprunt et une dépense de 9 300 000 $.

Objet :	L'exécution de travaux de réfection de revêtement asphaltique sur diverses rues
Portée :	Tout le territoire
Coût :	9 300 000 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

16

24-104 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 220 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE REVÊTEMENT ASPHALTIQUE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement d'emprunt 220 décrétant l'exécution de travaux de réfection de revêtement asphaltique sur diverses rues ainsi qu'un emprunt et une dépense de 9 300 000 $, qui sera adopté à une séance subséquente.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **24-105 – IMPLANTATION DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT JUSTICE ET INTERVENTION COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER l'implantation du Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire.

D'AUTORISER la directrice générale à signer une lettre d'engagement à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **24-106 – MRC DE JOLIETTE – ENTENTE INTERMUNICIPALE – GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a décrété des règlements liés à la modernisation de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE cette modernisation consiste en la transition du système de collecte sélective actuel vers un modèle basé sur une approche de responsabilité élargie des producteurs;

CONSIDÉRANT QU'Éco-Entreprise Québec a été mandaté par le gouvernement et favorise les regroupements par municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC ne souhaite pas que la MRC de Joliette déclare sa compétence, mais privilégie une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du projet d'entente et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPROUVER l'entente intermunicipale relative à la gestion de la collecte sélective et au traitement des matières recyclables 2024-2030 jointe à la présente résolution.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente à intervenir avec la MRC de Joliette et les municipalités et villes constituantes de la MRC de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

19

24-107 – ACQUISITION DE TRANSFORMATEURS DE DISTRIBUTION – DEMANDE DE DISPENSE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – CONVENTION D'ASSISTANCE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les villes d'Alma, d'Amos, de Coaticook, de Joliette, de Saguenay (Partenaires) et la Ville de Sherbrooke offrent un service d'hydro-électricité sur leur territoire respectif identifié, le tout en conformité avec les articles 14 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE les Partenaires et la Ville de Sherbrooke rencontrent des enjeux importants dans l'approvisionnement de certains équipements utilisés dans la distribution d'électricité, dont notamment dans l'approvisionnement de transformateurs;

CONSIDÉRANT QU'afin d'obtenir des prix plus concurrentiels et de s'assurer d'une stabilité dans l'approvisionnement de transformateurs, les Partenaires et la Ville de Sherbrooke souhaitent combiner leurs besoins respectifs;

CONSIDÉRANT QUE les Partenaires et la Ville de Sherbrooke souhaitent s'unir et conclure un contrat afin de définir leurs rôles et responsabilités à l'égard de l'octroi d'un contrat d'approvisionnement à un tiers, le tout conformément à l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les Partenaires et la Ville de Sherbrooke souhaitent convenir que, conformément à l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes*, les règles de gestion contractuelle applicables ainsi que les règles relatives au processus d'évaluation du rendement seront celles prévues dans le chapitre 8 - Règles de gestion contractuelle du Titre 4 - Administration municipale du Règlement numéro 1300 de la Ville de Sherbrooke qui sont ou seront en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des circonstances du marché actuel, les Partenaires souhaitent notamment mandater la Ville de Sherbrooke afin de faire une demande de dispense, en leur nom et au nom de la Ville de Sherbrooke, auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vue d'octroyer un contrat à un tiers sans avoir à demander des soumissions, le tout conformément à l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes*, et en vue d'autoriser un contrat d'approvisionnement à commandes d'une durée plus longue que la durée maximale de 3 ans prévue à l'article 573.1.0.1.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit pour une durée maximale de dix ans;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

CONSIDÉRANT QUE les Partenaires souhaitent de plus mandater la Ville de Sherbrooke pour négocier et conclure avec un tiers, en leur nom et au nom de la Ville de Sherbrooke, un contrat d'approvisionnement de transformateurs, le tout sous réserve de l'approbation de la demande de dispense par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat entre les Partenaires et la Ville de Sherbrooke et que le contrat à intervenir avec un tiers prévoient que chaque ville est responsable de ses propres obligations contractuelles envers le tiers qui fournira les transformateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke s'engage à accomplir son mandat dans le cadre du Contrat pour le contrat d'approvisionnement de transformateurs à titre gratuit et qu'aucune contrepartie ne sera exigée aux Partenaires à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préliminaire de la valeur du contrat d'approvisionnement pour la Ville de Joliette est de 5 723 176,08 $ pour une période de dix ans (durée initiale de 5 ans et période additionnelle optionnelle de 5 ans) et que cette estimation est préliminaire et ne tient pas compte de l'indexation annuelle des montants, le tout tel qu'il appert à l'Annexe 1 du projet de Contrat joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure le présent Contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long.

D'AUTORISER le maire et la greffière par intérim, ou en son absence le directeur adjoint du greffe, à signer le contrat d'union à intervenir entre les villes d'Alma, d'Amos, de Coaticook, de Joliette, de Saguenay et de Sherbrooke, le tout suivant le projet de Contrat joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la Ville de Sherbrooke soit mandatée afin de faire une demande de dispense, en son nom, au nom de la Ville de Joliette et au nom des autres Partenaires, auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vue d'octroyer un contrat à un tiers sans avoir à demander des soumissions, le tout conformément à l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* et en vue d'autoriser un contrat d'approvisionnement à commandes d'une durée plus longue que la durée maximale de 3 ans prévue à l'article 573.1.0.1.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit pour une durée maximale de dix ans.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

QUE la Ville de Sherbrooke soit mandatée pour négocier avec un tiers, en son nom, au nom de la Ville de Joliette et au nom des autres Partenaires, un contrat d'approvisionnement de transformateurs, le tout conformément aux termes prévus dans le projet de Contrat joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la Ville de Sherbrooke soit mandatée pour conclure avec un tiers, en son nom, au nom de la Ville de Joliette et au nom des autres Partenaires, un contrat d'approvisionnement de transformateurs, le tout sous réserve de l'approbation de la demande de dispense par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE si la demande de dispense n'est pas accordée, la Ville de Sherbrooke soit mandatée pour conclure avec un tiers, en son nom, au nom de la Ville de Joliette et au nom des autres Partenaires, un contrat d'approvisionnement de transformateurs à la suite de l'utilisation d'un autre mode de sollicitation/adjudication autorisé par la loi et les règles de gestion contractuelle prévues dans le chapitre 8 - Règles de gestion contractuelle du Titre 4 - Administration municipale du Règlement numéro 1300 de la Ville de Sherbrooke qui sont ou seront en vigueur, le tout conformément aux termes prévus dans le projet de Contrat joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE si la Ville de Sherbrooke doit organiser un processus d'appel d'offres, qu'elle soit mandatée pour préparer un document d'appel d'offres en son nom, au nom de la Ville de Joliette et au nom des autres Partenaires.

QUE si la Ville de Sherbrooke doit organiser un processus d'appel d'offres, qu'elle soit mandatée pour analyser les soumissions déposées et adjuger le contrat en son nom, au nom de la Ville de Joliette et au nom des autres Partenaires.

QUE si la Ville de Sherbrooke octroi/adjuge un contrat, la Ville de Joliette s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le tiers à qui le contrat est octroyé/adjugé.

QUE la Ville de Joliette a fourni une estimation des quantités de transformateurs dont elle aura besoin annuellement afin de permettre à la Ville de Sherbrooke d'octroyer/adjuger un contrat, le tout tel qu'il appert à l'Annexe 1 du projet de Contrat joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'AUTORISIER le maire et la greffière par intérim, ou en son absence le directeur adjoint du Greffe, à signer tout document nécessaire à ces fins.

QUE le trésorier soit autorisé à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement des dépenses découlant du contrat d'approvisionnement.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

QUE les sommes nécessaires aux fins de ces dépenses pour les années subséquentes soient réservées à même le budget des années visées.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la Ville de Sherbrooke.

QUE la Ville de Joliette nomme la directrice du service d'Hydro-Joliette comme gestionnaire de projet.

QUE la Ville de Joliette désigne, à titre de représentant, la directrice du service d'Hydro-Joliette sur le comité constitué aux termes du contrat d'union.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

24-108 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 24 JANVIER AU 6 FÉVRIER 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière par intérim de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 4 083 924,48 $ pour la période du 24 janvier au 6 février 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 24 janvier au 6 février 2024 et d'autoriser la trésorière par intérim à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 24 janvier au 6 février 2024

a. Liste des transferts électroniques :	1 009 153,66 $
b. Liste des chèques :	3 671 388,10 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	628 932,80 $
Total	**5 309 474,56 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

21

24-109 – MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ENTREPOSAGE DE CHLORURE DE ZINC – DÉRIC CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Véronique Papin, surintendante traitement de l'eau, en date du 12 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 4, des travaux de mise en place d'un système d'entreposage de chlorure de zinc tels que décrétés par la résolution 21-600 et d'autoriser la trésorière par intérim de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Déric Construction inc. » la somme de 9 652,26 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

24-110 – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE – QUOTE PART SUPPLÉMENTAIRE – ANNÉE 2023 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 23-072 autorisant le paiement de la quote-part à la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT la facture 202301100 faisant état d'un surplus à payer lié à la quote-part de la gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE PAYER à la MRC de Joliette la facture 202301100 au montant de 10 767,76 $ concernant un ajustement des quotes-parts imposées à la Ville de Joliette pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

24-111 – EMBAUCHE D'UN CONCIERGE – CAPITAL HUMAIN

CONSIDÉRANT la vacance au poste régulier de concierge et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Raymond Desrosiers au poste régulier de concierge au sein du service du Capital humain.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 20 février 2024.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 2 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique section local 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

24-112 – EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE – SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directrice au service des Finances et trésorerie et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Sylvie Clément au poste de directrice au sein du service des Finances et trésorerie.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 25 mars 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 5 du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

24-113 – APPEL D'OFFRES AP22-043 – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC ET DE LA RUE DUGAS – DÉPASSEMENT DE COÛT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les dépassements de coûts pour les services professionnels relativement à la réfection des infrastructures du boulevard de la Base-de-Roc et de la rue Dugas, lesquels s'expliquent par l'allongement du chantier en raison d'ajouts, d'imprévus, de la météo et d'autres facteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

D'AUTORISER la trésorière par intérim à payer un extra de 41 162,49 $, incluant les taxes applicables, pour les services professionnels relativement à la réfection des infrastructures du boulevard de la Base-de-Roc et de la rue Dugas, à même le Règlement d'emprunt 209.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

24-114 – TABLEAU DES ÉVÉNEMENTS RÉCURRENTS 2024 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le tableau des événements récurrents pour l'année 2024 a été déposé par le service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance dudit tableau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER la réalisation de l'ensemble des événements et des demandes de services et d'équipement présentés au tableau des événements récurrents pour l'année 2024 joint à la présente résolution.

LE TOUT conditionnellement à la disponibilité des lieux, des équipements et services, ainsi qu'à l'approbation de l'aménagement des sites et des heures d'activités par le service des Loisirs et de la culture et que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ, RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

24-115 – FRAYEUR AU PARC – FÊTE FAMILIALE D'HALLOWEEN 2024 – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les demandes du promoteur de Frayeur au Parc, et la constitution de l'organisme pour l'organisation d'une fête familiale d'Halloween;

CONSIDÉRANT que la Ville de Joliette a été mandatée pour soutenir la programmation, la promotion, l'aménagement du site et la sécurité lors de la fête familiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

D'AUTORISER le promoteur de Frayeur au Parc à tenir une fête familiale d'Halloween qui aura lieu au parc Antonio-Barrette le 26 octobre 2024 de 10 h à 20 h.

D'AUTORISER la fermeture de la rue Beaudry, entre les rues De Lanaudière et Notre-Dame, de 10 h à 20 h.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

D'AUTORISER le service des Loisirs et de la culture à accompagner l'organisme au niveau de la programmation, de la promotion, de l'aménagement et de la sécurité de l'événement.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

DE RECOMMANDER la présence de secouristes, si requis, lors de l'événement.

D'AUTORISER la trésorière par intérim à verser une aide financière de 20 000 $ pour la tenue de l'événement, le tout, conditionnellement à la constitution de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

24-116 – PROMOTION DE PÉTANQUE L.M. – 5E ÉDITION DU TOURNOI DE PÉTANQUE L.M. – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de M. Rénald Rivest pour Promotion de pétanque L.M.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER Promotion de pétanque L.M. à tenir la 5e édition du tournoi provincial annuel « Woodstock Bouliste » qui aura lieu au parc Antonio-Barrette les 24, 25 et 26 mai 2024.

D'AUTORISER le service des Loisirs et de la culture à collaborer avec l'organisme pour le soutien logistique et le prêt d'équipement.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

DE RECOMMANDER la présence de secouristes, si requis, lors de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **24-117 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISME ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière par intérim à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- La Société Saint-Vincent de Paul de Joliette – Année 2023 : 2 500 $.

D'AUTORISER le conseiller M. Cédric Champagne à représenter la Ville de Joliette lors d'une remise de prix et d'autoriser la trésorière à procéder au remboursement des frais à cette fin :

- Gala des prix RIDEAU 2024 – Joliette Halte culturelle – 15 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30 **DIVERS**

31 **24-118 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière par intérim dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 19 février 2024;
- Sommaire de la consultation écrite du 26 janvier au 8 février 2024 – PPCMOI rue Flamand – Résolution 24-005;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de janvier 2024;
- Liste des contrats de gré à gré du 16 janvier au 15 février 2024;
- Procès-verbal de correction – Résolution 24-082.

32 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 11 mars 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2024

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

33 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

34 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 38.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

DANIELLE SIMARD,
Greffière par intérim

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

63e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :	M. Luc Beauséjour, conseiller Mme Claudia Bertinotti, conseillère Mme Muriel Lafarge, conseillère M. Cédric Champagne, conseiller M. Claude St-Cyr, conseiller M. Alexandre Martel, conseiller
Sont absents :	M. Richard Leduc, conseiller M. Patrick Lasalle, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Est également présente Mme Danielle Simard, greffière par intérim, laquelle agit à titre de secrétaire.

2 **24-119 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 35 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 19 février 2024 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

5. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Mme Maude Cayouette – HABEO – OMH de Joliette – Lot 3 328 178 – Rue Flamand – Résolution 24-005 – Adoption
6. Règlement 35-2002-59 – Amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Adoption
7. Règlement 35-2002-60 – Amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Secteur de la rue Saint-Barthélemy Nord – Adoption
8. Règlement 79-455 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue De Lanaudière – Second projet – Adoption

ADMINISTRATION

9. Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
10. Règlement 159-2024 – Tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette – Avis de motion
11. Règlement 159-2024 – Tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette – Dépôt du projet
12. Règlement 173-2020 – Division des districts électoraux – Reconduction
13. Règlement d'emprunt 220 – Travaux de réfection de revêtement asphaltique – Adoption
14. Comité régional pour la valorisation de l'éducation – Nomination d'un représentant
15. Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels – Désignation d'un substitut
16. Assurance responsabilité – Service exclusif d'avocats et de notaires
17. Comités ruralité et infirmière en milieu rural
18. Liste des comptes à payer du 7 au 20 février 2024 – Approbation
19. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 527 000 $ qui sera réalisé le 28 mars 2024
20. EBI Envirotech – Dépassement de coûts – Autorisation
21. Contrat de gré à gré – Les Excavations Michel Chartier inc. – Déneigement d'urgence – Autorisation
22. Contrat de gré à gré – Les Entreprises René Vincent inc. – Déneigement d'urgence – Autorisation
23. Embauche d'une directrice – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
24. Embauche d'un opérateur – Usine de filtration – Service des Travaux publics et services techniques
25. Embauche d'un ingénieur électrique – Service d'Hydro-Joliette
26. Embauche d'une chef de division – Sports et plein air – Service des Loisirs et de la culture

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

27. Mme Sonia Hénault – Permanence – Directrice – Service des Loisirs et de la culture
28. Mme Stéphanie Dubuc – Permanence – Régisseur-Événements – Service des Loisirs et de la culture

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

29. Soumission numéro AP24-010 – Nettoyage et inspection télévisée des conduites et des regards d'égouts 2024 – Adjudication de contrat
30. Soumission numéro AP24-015 – Poteaux de bois – Adjudication de contrat
31. Soumission numéro AP24-017 – Arbres en pot – Journée de l'arbre et de l'environnement 2025 – Adjudication de contrats

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

32. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations – Dépôt de projet – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

33. Bal du Musée d'art de Joliette 2024 – Coprésidence d'honneur et aide financière – Autorisation
34. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
35. Divers

35.a) Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive – Proclamation

36. Dépôt de rapports
37. Date et heure de la prochaine assemblée
38. Période de questions
39. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-120 – SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2024 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

24-121 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2024-02-02 – M. François Allard – Hamster Le Papetier, Le Libraire – 144, rue Baby**
   D'accepter la demande soumise par M. François Allard et illustrée par J.B. Enseignes, afin d'autoriser le remplacement de deux facettes d'une enseigne sur poteau à l'immeuble situé au 144, rue Baby.

2. **PIIA-2024-02-03 – M. Bobby Boudreau – Monsieur Matelas – 95, rue Baby**
   D'accepter la demande soumise par M. Bobby Boudreau et illustrée par J.B. Enseignes, afin d'autoriser le remplacement de deux facettes d'une enseigne sur poteau à l'immeuble situé au 95, rue Baby, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-02-03 du comité consultatif d'urbanisme.

3. **PIIA-2024-02-04 – M. Michel Brisson – Princess Auto – 1075, boulevard de la Firestone**
   D'accepter la demande soumise par M. Michel Brisson et illustrée par Pattison Sign Group, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 1075, boulevard de la Firestone.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

4. **PIIA-2024-02-05 – M. Christian Le Roux – Kia Joliette – 851, rue Samuel-Racine**
D'accepter la demande soumise par M. Christian Le Roux et illustrée par Nadeau Blondin Lortie architectes, afin d'autoriser l'agrandissement et la réfection des façades d'un bâtiment commercial situé au 851, rue Samuel-Racine, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-02-05 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **24-122 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – MME MAUDE CAYOUETTE – HABEO – OMH DE JOLIETTE – LOT 3 328 178 – RUE FLAMAND – RÉSOLUTION 24-005 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2023-11-04 du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCEPTER le projet présenté par Mme Maude Cayouette dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant la construction de deux bâtiments multifamiliaux comportant trois étages et douze logements, en projet intégré, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2023-11-04 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **24-123 – RÈGLEMENT 35-2002-59 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – ADOPTION**

CONSIDÉRANT la publication d'un avis conformément au Règlement 156-2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 8 au 21 février 2024;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 35-2002-59 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à assujettir la zone P01-061 au « P.I.I.A. RUE ST-CHARLES-BORROMÉE NORD ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

24-124 – RÈGLEMENT 35-2002-60 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – SECTEUR DE LA RUE SAINT-BARTHÉLEMY NORD – ADOPTION

CONSIDÉRANT la publication d'un avis conformément au Règlement 156-2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 8 au 21 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 35-2002-60 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à assujettir la zone H03-029 au « P.I.I.A. CENTRE-VILLE ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

8 **24-125 – RÈGLEMENT 79-455 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE DE LANAUDIÈRE – SECOND PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT la publication d'un avis conformément au Règlement 156-2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 8 au 21 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-455 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone H02-026 (localisée le long de la rue De Lanaudière) afin d'ajouter l'usage « salon de coiffure, d'esthétique, de tatouage et de perçage corporel » aux usages déjà autorisés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **24-126 – RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-100 et 24-101, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10 **24-127 – RÈGLEMENT 159-2024 – TARIFICATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

La conseillère Muriel Lafarge donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 159-2024 relatif à la tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette et abrogeant le Règlement 159-2023.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

11

24-128 – RÈGLEMENT 159-2024 – TARIFICATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 159-2024 relatif à la tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette et abrogeant le Règlement 159-2023, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

24-129 – RÈGLEMENT 173-2020 – DIVISION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX – RECONDUCTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) (LERM);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette demande la reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT QUE la demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 de la LERM et que ce document indique le nombre d'électrices et d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville de Joliette une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville de Joliette remplit les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour reconduire la division actuelle de son territoire en districts électoraux.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

13

24-130 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 220 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE REVÊTEMENT ASPHALTIQUE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 24-103 et 24-104, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 220 décrétant l'exécution de travaux de réfection de revêtement asphaltique sur diverses rues ainsi qu'un emprunt et une dépense de 9 300 000 $.

Objet :	L'exécution de travaux de réfection de revêtement asphaltique sur diverses rues
Portée :	Tout le territoire
Coût :	9 300 000 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

24-131 – COMITÉ RÉGIONAL POUR LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT QUE le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudoises et Lanaudois à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis près de 20 ans, et que l'enseignement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans a quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,7 % à 78,3 %, et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que la Ville de Joliette a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyennes et

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

citoyens apprenants;
CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE RECONNAÎTRE la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la Ville de Joliette.

DE NOMMER M. Claude St-Cyr, conseiller, comme délégué en matière de réussite éducative pour la prochaine année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **24-132 – RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT**

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de la *Loi sur l'accès à l'information* stipule que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE lesdites fonctions peuvent être déléguées à un membre de l'organisme public ou à un membre du personnel de direction;

CONSIDÉRANT l'embauche d'un directeur adjoint et assistant-greffier au service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE DÉSIGNER Me Yannick Hubert à titre de substitut responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **24-133 – ASSURANCE RESPONSABILITÉ – SERVICE EXCLUSIF D'AVOCATS ET DE NOTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a à son service exclusif un ou des avocats membres du Barreau du Québec;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a à son service exclusif un ou des notaires membres de la Chambre des notaires du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Barreau du Québec doivent souscrire obligatoirement au Fonds d'assurance-responsabilité du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Chambre des notaires du Québec doivent souscrire obligatoirement au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission des professionnels membres du Barreau et de la Chambre des notaires du Québec dans l'exercice de leurs fonctions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **<u>24-134 – COMITÉS RURALITÉ ET INFIRMIÈRE EN MILIEU RURAL</u>**

CONSIDÉRANT QUE les comités ruralité et infirmière en milieu rural de la MRC de Joliette visent les municipalités situées en territoire rural;

CONSIDÉRANT QUE les décisions prises à ces comités n'engendrent aucune obligation de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la Ville Joliette respecte l'autonomie des municipalités rurales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette renonce à siéger à ces comités.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **<u>24-135 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 7 AU 20 FÉVRIER 2024 – APPROBATION</u>**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière par intérim de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 1 323 074,95 $ pour la période du 7 au 20 février 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 7 au 20 février 2024 et d'autoriser la trésorière par intérim à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 7 au 20 février 2024

a. Liste des transferts électroniques :	1 261 213,33 $
b. Liste des chèques :	685 107,31 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 157 899,74 $
Total	**3 104 220,38 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

24-136 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 527 000 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Joliette souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 527 000 $ qui sera réalisé le 28 mars 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
175	1 256 100 $
179	799 200 $
167	1 018 500 $
186	268 800 $
186	31 200 $
187	240 300 $
189	168 500 $
189	24 400 $
195	2 180 000 $
198	270 000 $
202	500 000 $
206	320 000 $
208	450 000 $

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 175, 179, 167, 186, 187, 189, 195, 198, 202, 206 et 208, la Ville de Joliette souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 mars 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 mars et le 28 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière par intérim à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

   Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière
   179, rue Saint-Pierre Sud
   Joliette, Qc.
   J6E 5Z1

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière par intérim. La Ville de Joliette, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 175, 179, 167, 186, 187, 189, 195, 198, 202, 206 et 208 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 mars 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **24-137 – EBI ENVIROTECH – DÉPASSEMENT DE COÛTS – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le dépassement de quantité de résidus de balai en 2023;

CONSIDÉRANT le ramassage supplémentaire des encombrants dû aux collectes en lien avec les pluies diluviennes à l'été 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le paiement des factures de novembre 2023 au montant de 1 391,89 $ et de décembre 2023 au montant de 29 626,69 $, le tout toutes taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **24-138 – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC. – DÉNEIGEMENT D'URGENCE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la grande quantité de neige reçue entre le 7 et le 13 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'il était prioritaire de ramasser la neige rapidement afin de rendre les rues sécuritaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

D'AUTORISER l'octroi d'un contrat de gré à gré à Les Excavations Michel Chartier inc. pour le déneigement de nuit des quartiers Saint-Pierre, Centre-ville et Saint-Jean-Baptiste au montant de 96 907,86 $, incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

24-139 – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – LES ENTREPRISES RENÉ VINCENT INC. – DÉNEIGEMENT D'URGENCE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la grande quantité de neige reçue entre le 7 et le 13 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'il était prioritaire de ramasser la neige rapidement afin de rendre les rues sécuritaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'AUTORISER l'octroi d'un contrat de gré à gré à Les Entreprises René Vincent inc. pour le déneigement de nuit des quartiers Bélair, Christ-Roi et Saint-Jean-Baptiste au montant de 74 762,49 $, incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

24-140 – EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directrice au service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Amélie Huneault au poste de directrice au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 15 avril 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 5 du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

24-141 – EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR – USINE DE FILTRATION – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'opérateur à l'usine de filtration et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Sébastien Gagné au poste régulier d'opérateur à l'usine de filtration.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 12 mars 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 13 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

24-142 – EMBAUCHE D'UN INGÉNIEUR ÉLECTRIQUE – SERVICE D'HYDRO-JOLIETTE

CONSIDÉRANT la résolution 23-704, laquelle autorisait la modification du poste de technicien électrique en ingénieur électrique au sein du service d'Hydro-Joliette et la nécessité de le combler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Maxime Leroux au poste régulier d'ingénieur électrique au sein du service d'Hydro-Joliette.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 2 avril 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 9 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

24-143 – EMBAUCHE D'UNE CHEF DE DIVISION – SPORTS ET PLEIN AIR – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT l'affichage du poste cadre de chef de division – Sports et plein air;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Isabelle Desjardins au poste de chef de division – Sports et plein air au sein du service des Loisirs et de la culture.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 11 mars 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 2 du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

24-144 – MME SONIA HÉNAULT – PERMANENCE – DIRECTRICE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 23-439, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Sonia Hénault au poste de conseillère en développement culturel du service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 23-610, le conseil municipal nommait Mme Sonia Hénault au poste de directrice adjointe au service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 23-784, le conseil municipal nommait Mme Sonia Hénault au poste de directrice du service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite des périodes d'essai de Mme Hénault;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

DE NOMMER Mme Sonia Hénault au poste permanent de directrice au sein du service des Loisirs et de la culture, à compter du 14 février 2024, le tout conformément aux dispositions du protocole des cadres et du personnel non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

24-145 – MME STÉPHANIE DUBUC – PERMANENCE – RÉGISSEUR-ÉVÉNEMENTS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 23-535, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Stéphanie Dubuc au poste de régisseur-événements au sein du service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 840 heures de travail à compter du 22 août 2023, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de Mme Dubuc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE NOMMER Mme Stéphanie Dubuc au poste permanent de régisseur-événements au sein du service des Loisirs et de la culture, à compter du 27 février 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

24-146 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-010 – NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES ET DES REGARDS D'ÉGOUTS 2024 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites et des regards d'égouts pour 2024;

CONSIDÉRANT QUE sept entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, cinq entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 13 février 2024, 11 h;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**EBI Envirotech inc.**	**30 844,55 $**
2	Can-Inspec inc.	33 574,00 $
3	Can-Explore inc.	35 735,00 $
4	InspecVision 3D inc.	38 725,00 $
5	ICR Expert inc.	41 062,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-010, le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites et des regards d'égouts pour l'année 2024, à l'entreprise « **EBI Envirotech inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et des quantités estimées au bordereau de soumission, au montant de **30 844,55 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

24-147 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-015 – POTEAUX DE BOIS – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de poteaux de bois nécessaires à la construction et à l'entretien du réseau de distribution électrique a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 28 février 2024;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Marwood Ltée**	**119 551,80 $**
2	Stella-Jones inc.	124 867,98 $
3	Lanauco Ltée	130 513,50 $
4	Lumen, division de Sonepar Canada inc.	132 958,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-015, le contrat pour la fourniture de poteaux de bois, à l'entreprise « **Marwood Ltée** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et des quantités estimées, au montant de **119 551,80 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

24-148 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-017 – ARBRES EN POT – JOURNÉE DE L'ARBRE ET DE L'ENVIRONNEMENT 2025 – ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'arbres en pot pour la journée de l'arbre et de l'environnement 2025;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 13 février 2024, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Pépinière Lemay inc.	19 348,08 $
2	Pépinière Dominique Savio Ltée	23 285,50 $
3	Pépinière Abbotsford inc.	41 690,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-017, les contrats pour la fourniture d'arbres en pot pour la journée de l'arbre et de l'environnement 2025 aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes, soit :

- Pépinière Lemay inc. : 1 025,00 $ avant taxes;
- Pépinière Dominique Savio Ltée : 19 695.25 $ avant taxes;
- Pépinière Abbotsford inc. : 1 695,00 $ avant taxes.

Pour un montant total de 22 415,25 $, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

32

24-149 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS – DÉPÔT DE PROJET – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le projet de modélisation des égouts pluviaux et combinés et l'analyse des solutions de gestion durable des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du guide du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter les modalités du guide du PRAFI qui lui sont applicables.

QUE la Ville de Joliette s'engage, si une aide financière pour son projet est obtenue, à payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés à son projet y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné.

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service des Travaux publics et services techniques à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

24-150 – BAL DU MUSÉE D'ART DE JOLIETTE 2024 – COPRÉSIDENCE D'HONNEUR ET AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du Musée d'art de Joliette pour la présentation de la 5e édition du Bal du MAJ le samedi 25 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE CONFIRMER la coprésidence d'honneur du maire Pierre-Luc Bellerose.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

D'AUTORISER la trésorière par intérim à verser une aide financière de 15 000 $ au Musée d'art de Joliette pour ledit événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34 **<u>24-151 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES</u>**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière par intérim à verser une aide financière aux organismes suivants :

- L'Association des Trappeurs Professionnels du Québec : 100 $;
- Fondation du Carré St-Louis – 7e souper gastronomique annuel : 200 $;
- Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière : 200 $.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement de l'organisme suivant et d'autoriser la trésorière par intérim à procéder à l'achat et au paiement de billets à cette fin :

- Fondation du Carré St-Louis – 7e souper gastronomique annuel – 30 mai 2024 : 1 billet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35 **<u>DIVERS</u>**

35 a) **<u>24-152 – JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE – PROCLAMATION</u>**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive***;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** »;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE PROCLAMER la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive***, le 13 mars prochain, et inviter les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la Ville de Joliette à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

24-153 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière par intérim dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 11 mars 2024;
- Certificat de la greffière par intérim relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 219, lequel fait état d'aucune signature ou d'aucun avis reçu;
- Sommaire de la consultation écrite pour les règlements 35-2002-59, 35-2002-60 et 79-455 s'étant déroulée du 8 au 21 février 2024.

37

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 25 mars 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-03-2024

38 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

39 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 06.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

DANIELLE SIMARD,
Greffière par intérim

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

64e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 25 mars 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Mme Danielle Simard, greffière par intérim, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-154 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 11 mars 2024 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Règlement 79-455 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue De Lanaudière – Adoption
5. Dérogation mineure – 785, boulevard Manseau

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

6. Demande d'une prolongation du délai de concordance pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
7. Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé pour permettre l'implantation de projet intégré mixte de haute densité

ADMINISTRATION

8. Règlement 151-2024-1 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette – Avis de motion
9. Règlement 151-2024-1 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette – Dépôt du projet
10. Règlement 159-2024 – Tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette – Adoption
11. Règlement 164-2019-5 – Utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource – Avis de motion
12. Règlement 164-2019-5 – Utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource – Dépôt du projet
13. Liste des comptes à payer du 21 février au 12 mars 2024 – Approbation
14. Résolution 24-143 – Embauche d'une chef de division – sports et plein air – Service des Loisirs et de la culture - Amendement
15. Grille salariale 2024 applicable aux étudiants et aux stagiaires – Approbation
16. Embauche d'une conseillère en amélioration continue – Service de la direction générale
17. AREQ – Nomination des membres

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

18. Soumission numéro AP24-006 – Réfection des infrastructures de la rue Dugas – Adjudication de contrat
19. Soumission numéro AP24-016 – Installation de poteaux de bois, d'ancrages et de transformateurs – Adjudication de contrat
20. Soumission numéro AP24-019 – Nettoyage des conduites d'égouts et de puisards – Adjudication de contrat
21. Soumission numéro AP24-017 – Arbres en pot – Journée de l'arbre et de l'environnement 2025 – Adjudication de contrats et abrogation de la résolution 24-148

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

22. Soumission numéro AP23-024 – Entretien ménager – Garage municipal et Hydro-Joliette – Option de renouvellement
23. Dispositions de véhicules – Centre de recyclage automobile et transporteur – Autorisation

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

LOISIRS ET CULTURE

24. Rendez-vous de la place, au centre-ville – Utilisation de l'espace public – Autorisation
25. Académie Antoine-Manseau – Épreuve de course de fin d'année – Utilisation de l'espace public – Autorisation
26. Club de voitures anciennes et modifiées de Lanaudière – Exposition annuelle – Utilisation de l'espace public – Autorisation
27. Fêtes O'Parc 2024 – Utilisation de l'espace public – Aide financière – Autorisation
28. Club de soccer Lanaudière-Nord - Camp de jour de soccer – Utilisation de l'espace public – Autorisation
29. Répits de Gaby - Camp de jour adapté – Utilisation du sous-sol de la bibliothèque Rina-Lasnier – Autorisation
30. Ponts payants 2024 – Autorisation
31. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
32. Divers
33. Dépôt de rapports
34. Date et heure de la prochaine assemblée
35. Période de questions
36. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-155 – SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

4

24-156 – RÈGLEMENT 79-455 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE DE LANAUDIÈRE – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-455 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone H02-026 (localisée le long de la rue De Lanaudière) afin d'ajouter l'usage « salon de coiffure, d'esthétique, de tatouage et de perçage corporel » aux usages déjà autorisés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

24-157 – DÉROGATION MINEURE – 785, BOULEVARD MANSEAU

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-02-04 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 785, boulevard Manseau, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment communautaire présentant des marges de recul latérales totales de 3,50 mètres (11,48 pieds) au lieu de 6 mètres (19,69 pieds), une marge de recul arrière de 3,95 mètres (12,96 pieds) au lieu de 6,50 mètres (21,33 pieds) et de réduire le nombre minimal de cases de stationnement hors rue à 4 cases, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2024-02-04 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

6

24-158 – DEMANDE D'UNE PROLONGATION DU DÉLAI DE CONCORDANCE POUR LA REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette est entré en vigueur le 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a octroyé un mandat à la firme BC2 visant la révision complète de son plan et de ses règlements d'urbanisme et que la révision des documents réalisés par ladite firme nécessite beaucoup plus de temps que ce qui avait été prévu lors de l'octroi du mandat;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette considère qu'un délai supplémentaire lui est nécessaire pour réaliser une refonte réglementaire de qualité et pour effectuer adéquatement les consultations publiques citoyennes requises;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise également à permettre à la Ville de Joliette de compléter la procédure d'adoption de trois projets de règlements qui a été entamée au début du mois de février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la résolution demandant une prolongation de délai au MAMH doit être désormais accompagnée d'un document justificatif;

CONSIDÉRANT QUE pour ces motifs, une extension du délai fixé par la loi est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger, jusqu'au 15 juillet 2024, le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Joliette en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution accompagnée d'un document justificatif au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, de même qu'à la MRC de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

24-159 – DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR PERMETTRE L'IMPLANTATION DE PROJET INTÉGRÉ MIXTE DE HAUTE DENSITÉ

CONSIDÉRANT QU'il y a un surplus d'espaces disponibles (213 334 m² / 2 296 308 pi²) pour les commerces de grandes surfaces sur le territoire de la ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QU'une étude de circulation confirme que le carrefour giratoire serait en mesure de desservir un projet résidentiel comptant un maximum de 850 unités de logement tout en conservant un niveau de service acceptable;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande s'inscrit dans les objectifs que la Ville de Joliette s'est fixée en termes de densification de son territoire et qu'elle respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement et d'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet présente une densité qui rencontre le seuil minimal de densité résidentielle de vingt-cinq logements à l'hectare établi par la MRC de Joliette par le schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette doit être modifié puisque le site visé est compris dans l'aire de grande affection « commerce régional » à l'intérieur de laquelle seule l'implantation d'établissements commerciaux de vente et de services dont la superficie d'implantation excède 4 000 mètres carrés (43 056 pieds carrés) ou compris dans un centre commercial ayant une superficie d'implantation supérieure à 6 000 mètres carrés (64 583 mètres carrés) sont autorisés;

CONSIDÉRANT la pénurie de logements sur le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un site favorable en termes de développement résidentiel de haute densité;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE DEMANDER à la MRC de Joliette de modifier son schéma d'aménagement et développement révisé de manière à :

- Inclure les lots 5 495 969, 5 346 195, 3 329 497, 3 764 566 et 3 328 220 à l'intérieur de l'aire de grande affectation urbaine;
- Inclure le lot 3 327 999 à l'intérieur d'une nouvelle zone d'expansion à long terme;
- Permettre un projet de développement mixte.

D'ABROGER la résolution 23-453.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution ainsi que le document justificatif à la MRC de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

24-160 – RÈGLEMENT 151-2024-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2024-1 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

9

24-161 – RÈGLEMENT 151-2024-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 151-2024-1 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

10

24-162 – RÈGLEMENT 159-2024 – TARIFICATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-127 et 24-128, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 159-2024 relatif à la tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette et abrogeant le Règlement 159-2023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

24-163 – RÈGLEMENT 164-2019-5 – UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 164-2019-5 amendant le Règlement 164-2019 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

12

24-164 – RÈGLEMENT 164-2019-5 – UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 164-2019-5 amendant le Règlement 164-2019 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource afin de préciser les journées autorisées pour l'arrosage automatique de la végétation, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

13

24-165 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 21 FÉVRIER AU 12 MARS 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 4 822 329,81 $ pour la période du 21 février au 12 mars 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 21 février au 12 mars 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 21 février au 12 mars 2024

a. Liste des transferts électroniques :	2 141 751,95 $
b. Liste des chèques :	4 135 045,27 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 197 767,16 $
Total	**7 474 564,38 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

24-166 – RÉSOLUTION 24-143 – EMBAUCHE D'UNE CHEF DE DIVISION – SPORTS ET PLEIN AIR – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE - AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 24-143 afin d'ajouter après le troisième paragraphe la phrase suivante :

« Le tout conditionnellement à la réussite de la période de probation de la titulaire du poste. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

24-167 – GRILLE SALARIALE 2024 APPLICABLE AUX ÉTUDIANTS ET AUX STAGIAIRES – APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'une grille salariale applicable aux étudiants et stagiaires pour 2024 doit être adoptée;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'APPROUVER la grille salariale applicable aux étudiants et aux stagiaires jointe à la présente résolution.

QUE ladite grille soit en vigueur à partir du 1er mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

24-168 – EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE EN AMÉLIORATION CONTINUE – SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la création du poste de conseiller en amélioration continue au sein du service de la direction générale et la nécessité de le combler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Félicia Jodoin au poste de conseillère en amélioration continue au sein du service de la direction générale.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 15 avril 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 2 du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

D'AUTORISER la directrice générale à signer tous documents relatifs à cette embauche.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

24-169 – AREQ – NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est membre de l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec;

CONSIDÉRANT le changement de directeur adjoint au service d'Hydro-Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

DE RECONDUIRE la nomination de Mme Marie Claude Gagnon, ingénieure et directrice d'Hydro-Joliette à titre de membre actif au conseil de l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec.

DE NOMMER, M. Philippe D. Dion, ingénieur et directeur adjoint d'Hydro-Joliette à titre de membre substitut au conseil de l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

24-170 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-006 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DUGAS – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réfection des infrastructures de la rue Dugas a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 14 mars 2024;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Généreux Construction inc.**	**3 423 195,00 $**
2	Construction G-NESIS inc.	3 814 752,00 $
3	T.G.C. inc.	3 815 612,09 $
4	Excavation Jérémy Forest inc.	3 885 232,25 $
5	Construction Moka inc.	3 886 636,25 $
6	Sintra inc.	3 892 557,00 $
7	BLR Excavation inc.	4 284 735,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-006, le contrat pour la réfection des infrastructures municipales de la rue Dugas, à l'entreprise « **Généreux Construction inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au formulaire de soumission, au montant approximatif de **3 423 195,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

19

24-171 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-016 – INSTALLATION DE POTEAUX DE BOIS, D'ANCRAGES ET DE TRANSFORMATEURS – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'installation de poteaux de bois, d'ancrages et de transformateurs a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 11 mars 2024;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Laurin Laurin (1991) inc.**	**122 805,00 $**
2	Lanauco Ltée	131 164,38 $
3	Les Entreprises C Fournier inc.	169 150,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-016, le contrat pour l'installation de poteaux de bois, d'ancrages et de transformateurs, à l'entreprise « **Laurin Laurin (1991) inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **122 805 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

24-172 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-019 – NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUTS ET DE PUISARDS – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le nettoyage des conduites d'égouts et de puisards a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE six soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 11 mars 2024;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**EBI Envirotech inc.**	**157 662,55 $**
2	Can-Inspec inc.	169 461,25 $
3	Solutions Environnementales 360 (Québec) Ltée	195 490,25 $
4	9363-9888 Québec inc. | Sanivac	199 515,75 $
5	Ortec Environnement Services inc.	202 577,50 $
6	Tech Vac Environnement inc.	372 837,50 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-019, le contrat pour le nettoyage des conduites d'égouts et de puisards, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **EBI Envirotech inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **157 662,55 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

24-173 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-017 – ARBRES EN POT – JOURNÉE DE L'ARBRE ET DE L'ENVIRONNEMENT 2025 – ADJUDICATION DE CONTRATS ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 24-148

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'arbres en pot pour la journée de l'arbre et de l'environnement 2025;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 13 février 2024, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Pépinière Lemay inc.	19 348,08 $
2	Pépinière Dominique Savio Ltée	23 285,50 $
3	Pépinière Abbotsford inc.	41 690,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-017, les contrats pour la fourniture d'arbres en pot pour la journée de l'arbre et de l'environnement 2025 aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes, soit :

- Pépinière Lemay inc. : 3 219,50 $ avant taxes;
- Pépinière Dominique Savio Ltée : 19 695,50 $ avant taxes;
- Pépinière Abbotsford inc. : 1 695,00 $ avant taxes.

Pour un montant total de 24 610,00 $, avant taxes.

D'ABROGER la résolution 24-148.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

24-174 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-024 – ENTRETIEN MÉNAGER – GARAGE MUNICIPAL ET HYDRO-JOLIETTE – OPTION DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT le contrat pour l'entretien ménager pour le garage municipal et d'Hydro-Joliette, octroyé par la résolution numéro 23-368;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à l'article 24 du cahier des charges de l'appel d'offres AP23-024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE RENOUVELER le contrat pour l'entretien ménager pour le garage municipal et d'Hydro-Joliette, conformément à l'option de renouvellement prévue à l'article 24 du cahier des charges de l'appel d'offres AP23-024, à l'entreprise actuelle, soit Entretien Leblanc, pour une période d'un an, soit du 1er juin 2024 au 31 mai 2025, au montant de 48 000 $, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

24-175 – DISPOSITIONS DE VÉHICULES – CENTRE DE RECYCLAGE AUTOMOBILE ET TRANSPORTEUR – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des Travaux publics et services techniques;

CONSIDÉRANT QUE certains véhicules ne peuvent plus se vendre à l'encan puisqu'ils n'ont pas réussi l'inspection de la Société de l'assurance automobile du Québec;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le service des Travaux publics et services techniques à faire appel à un transporteur et se départir des véhicules à un centre de recyclage automobile de la région, pour les véhicules énumérés dans le tableau suivant :

Description	**Numéro d'article**
Camionnette Chevrolet Silverado 1500, 2008	# 28
Camionnette Chevrolet Colorado LS, 2007	# 80
Camion Grand Caravan SE Dodge, 2013	# 953

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

<u>24-176 – RENDEZ-VOUS DE LA PLACE, AU CENTRE-VILLE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION</u>

CONSIDÉRANT QUE plusieurs événements auront lieu au centre-ville de Joliette à l'été 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'AUTORISER la tenue, sur la place Bourget, des événements suivants :

Date	**Organisme**	**Événement**
25 mai 2024	CRÉDIL	Journée interculturelle
21 juin 2024	CAAL	Waskapitan – Journée nationale des peuples autochtones
22 juin 2024	Ville de Joliette	Avant spectacle de la Fête nationale
23 juin 2024	Ville de Joliette	Fête nationale de Joliette
19 juillet 2024	Ville de Joliette	Rendez-vous de la place
23 et 24 juillet 2024	Festival Mémoires et Racines	Concerts
23 août 2024	Ville de Joliette	Rendez-vous de la place
13 septembre 2024	Ville de Joliette	Rendez-vous de la place

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

D'AUTORISER la fermeture des rues de la place Bourget, soit le tronçon Manseau et les places Bourget Nord et Sud aux dates ci-dessus énumérées.

D'AUTORISER la fermeture du boulevard Manseau, à la hauteur de l'intersection ouest de la place Bourget, et ce, du 20 juin à 7 h au 24 juin à 7 h inclusivement.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

D'AUTORISER la vente d'alcool et de produits dérivés des artistes, la tenue d'activités d'animation pouvant occasionner du bruit, l'accès aux principaux services municipaux, l'installation de chapiteaux sans ancrage au sol et le prêt d'équipement si disponible.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

24-177 – ACADÉMIE ANTOINE-MANSEAU – ÉPREUVE DE COURSE DE FIN D'ANNÉE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de Mme Isabelle Philibert pour l'Académie Antoine-Manseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER l'Académie Antoine-Manseau à tenir l'événement d'épreuve de course qui aura lieu au parc Louis-Querbes le 7 mai 2024 de 6 h 30 à 14 h (remis au lendemain en cas de pluie).

D'AUTORISER la fermeture de la rue Fabre, ainsi que celle du stationnement et de la piste cyclable de 6 h 30 à 14 h.

D'AUTORISER l'utilisation de la piste cyclable.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

D'AUTORISER l'installation des équipements, le prêt de matériel et l'accès à l'électricité pour la tenue de l'événement.

D'AUTORISER l'accès à la Lucarne, pour l'accès à l'électricité et à la trappe d'eau au sol.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

DE RECOMMANDER la présence de secouristes, si requis, lors de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

24-178 – CLUB DE VOITURES ANCIENNES ET MODIFIÉES DE LANAUDIÈRE – EXPOSITION ANNUELLE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du Club de voitures anciennes et modifiées de Lanaudière pour la tenue de son exposition annuelle de voitures anciennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le Club de voitures anciennes à tenir son exposition annuelle de voitures anciennes qui aura lieu au parc Lajoie le 8 juin 2024 de 10 h à 17 h, remis au 9 juin en cas de mauvais temps.

D'AUTORISER l'utilisation de BBQ, la vente de nourriture et autres éléments en lien avec l'exposition, la diffusion de musique et d'autres animations.

D'AUTORISER l'accès à l'électricité, aux services du parc et le prêt d'équipement.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

24-179 – FÊTES O'PARC 2024 – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le programme des Fêtes O'Parc permet aux organismes d'être éligibles à l'obtention d'une aide financière pouvant atteindre 2 500 $ pour la réalisation d'une fête de quartier à caractère familial;

CONSIDÉRANT les demandes admissibles reçues;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER la tenue des événements suivants :

Date	Lieu	Organisme	Événement	Remis au lendemain en cas de pluie
1er juin	Parc Antonio-Barrette	Maison Parent-Aise	Famille en fête	X
15 juin	Parc Lajoie	Chevaliers de Colomb 1468 Joliette	Fête de la famille	X
20 juillet	Parc Antonio-Barrette	Maison des jeunes La Piaule – Joliette	Noël des Campeurs	X
7 septembre	Parc Lajoie	Mon Afrique à Lanaudière	Une journée en Afrique	X

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 2 000 $ à chacun des organismes suivants : la Maison Parent-Aise, les Chevaliers de Colomb 1468 Joliette, la Maison des jeunes La Piaule de Joliette et Mon Afrique à Lanaudière pour la tenue de leur événement respectif.

D'AUTORISER l'installation des équipements, les repas populaires, la tenue de spectacles musicaux et autres animations, la vente de nourriture, l'utilisation de BBQ, l'installation de chapiteaux et de jeux gonflables sans ancrage au sol, les prêts d'équipements et l'accès à l'électricité pour la tenue des événements mentionnés au tableau précédent.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

<u>24-180 – CLUB DE SOCCER LANAUDIÈRE-NORD - CAMP DE JOUR DE SOCCER – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION</u>

CONSIDÉRANT la demande du Club de soccer Lanaudière-Nord pour l'utilisation du terrain de soccer naturel du parc Lépine-Frenette, du terrain synthétique de l'école secondaire Barthélemy-Joliette et des installations BLEU BLANC BOUGE pour leur camp de jour de soccer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

D'AUTORISER le Club de soccer Lanaudière-Nord à utiliser les lieux suivants dans le cadre de leur camp de jour de soccer, du 24 juin jusqu'au plus tard le 30 août 2024, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h :

- Terrain de soccer naturel du parc Lépine-Frenette;
- Terrain synthétique de l'école secondaire Barthélemy-Joliette.

D'AUTORISER le Club de soccer Lanaudière Nord, pour la saison 2024, à utiliser le garage pour l'entreposage du matériel, la salle commune et les installations sanitaires du chalet BLEU BLANC BOUGE.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

24-181 – RÉPITS DE GABY – CAMP DE JOUR ADAPTÉ – UTILISATION DU SOUS-SOL DE LA BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme les Répits de Gaby pour l'utilisation du sous-sol de la bibliothèque Rina-Lasnier pour la tenue de ses activités de camp de jour adapté et l'accès gratuit à la piscine municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER les Répits de Gaby à utiliser le sous-sol de la bibliothèque Rina-Lasnier pour la tenue de ses activités de camp de jour, du 25 juin au 9 août 2024, ainsi que l'accès gratuit à la piscine municipale, durant les plages horaires réservées au camp de jour régulier.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

24-182 – PONTS PAYANTS 2024 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les demandes présentées par des organismes joliettains pour la tenue d'un pont payant;

CONSIDÉRANT les résultats du tirage effectué séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER les organismes retenus pour l'activité des ponts payants 2024 à tenir des ponts payants aux périodes ci-après indiquées :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

Date	Intersection	Organisme
11 mai 2024	Rue Saint-Thomas / Chemin des Prairies	Le Jet Triathlon Joliette
	Rue du Père-Wilfrid-Corbeil / Rue du Chanoine-Tisdell	Le Centre de pédiatrie sociale de Lanaudière
	Rue Papineau / Rue du Juge-Guibault	Mellyn en Ennorath
	Boulevard Manseau / Rue Saint-Pierre	Les Maisons d'à côté Lanaudière
14 septembre 2024	Rue Saint-Thomas / Chemin des Prairies	La Joujouthèque Farfouille – Joliette
	Rue du Père-Wilfrid-Corbeil / Rue Chanoine-Tisdell	Les Chevaliers de Colomb 1468 Joliette
	Rue Papineau / Rue du Juge-Guibault	La Maison des jeunes La Piaule de Joliette
	Boulevard Manseau / Rue Saint-Pierre	Mon Afrique à Lanaudière

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **<u>24-183 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES</u>**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Orchestre symphonique des jeunes de Joliette (OSJJ) : 1 800 $.

D'AUTORISER la conseillère Claudia Bertinotti et le conseiller Claude St-Cyr à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, du 22 au 24 mai 2024, au coût de 845 $ chacun, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32 **<u>DIVERS</u>**

Aucun point n'est ajouté.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2024

33

24-184 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière par intérim dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Rapport d'activités du trésorier 2023;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de février 2024.

34

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 15 avril 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

35

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

36

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 10.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

DANIELLE SIMARD,
Greffière par intérim

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

65e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 avril 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller

Sont absents : M. Cédric Champagne, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-185 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 25 mars 2024 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Usage conditionnel – 339, rue Papineau
5. Dérogation mineure – 1205, rue Émile-Boulard
6. Dérogation mineure – 531 à 533, boulevard Manseau
7. Plans d'implantation et d'intégration architecturale

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

8. Bâtiment patrimoniaux cités
9. Cession pour fin de rues et de parcs
10. Fonds des municipalités pour la biodiversité – Mise en valeur de la réserve naturelle Marie-France-Pelletier – Autorisation
11. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains – Fin des travaux – Autorisation

ADMINISTRATION

12. Règlement 111-2012-4 – Amendant le Règlement 111-2012 – Ententes relatives à des travaux municipaux – Avis de motion
13. Règlement 111-2012-4 – Amendant le Règlement 111-2012 – Ententes relatives à des travaux municipaux – Dépôt du projet
14. Règlement 151-2024-1 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
15. Règlement 164-2019-5 – Amendant le Règlement 164-2019 – Utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource – Adoption
16. Coopérative des producteurs du marché public de Joliette – Édition 2024 – Autorisation
17. Disposition de biens informatiques – Entérinement et autorisation
18. Modernisation des équipements d'entreposage des sauvegardes informatiques – Autorisation
19. Liste des comptes à payer du 13 mars au 2 avril 2024 – Approbation
20. Sûreté du Québec – Somme payable par la Ville de Joliette – Autorisation
21. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2024
22. Réfection d'un petit pont des îles Vessot – Construction FGK inc. – Certificat de paiement numéro 3 final – Acceptation définitive
23. Réaménagement de la salle des employés – Gestion BGC inc. – Certificat de paiement numéro 5 final – Acceptation définitive
24. Réfection des infrastructures du boulevard de la Base-de-Roc – T.G.C. inc. – Certificat de paiement numéro 9 – Acceptation provisoire
25. Acquisition d'un véhicule électrique de gré à gré – Service des Incendies – Mode de financement – Autorisation
26. Période des vacances de la construction – Ouverture de l'hôtel de ville – Projet pilote – Autorisation
27. Embauche d'un journalier - secteur événements – Service des Loisirs et de la culture
28. Embauche d'une régisseuse aux loisirs – Service des Loisirs et de la culture
29. Embauche d'une cheffe de division - culture – Service des Loisirs et de la culture

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

30. Me Vicky Jean – Permanence – Directrice et greffière – Cour municipale commune de la Ville de Joliette
31. Contrat de travail – Mme Isabelle Boutin – Cour municipale commune de Joliette – Autorisation
32. Service des Incendies – Modification de l'organigramme
33. Service des Travaux publics et services techniques – Modification de l'organigramme
34. Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens – Transformation d'un poste

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

35. Produits chimiques 2025-2026 – Regroupement d'achats Rive-Nord – Mandat à la Ville de Repentigny
36. Soumission numéro AP24-009 – Contrôle des matériaux – Réfection des infrastructures de la rue Dugas – Adjudication de contrat
37. Soumission numéro AP24-013 – Contrôle des matériaux – Projets divers 2024 – Adjudication de contrat
38. Soumission numéro AP24-020 – Aluminate de sodium en vrac – Adjudication de contrat
39. Soumission numéro AP24-024 – Coupe de gazon 2024 – Parcs municipaux – Adjudication de contrat
40. Soumission numéro AP24-032 – Location de toilettes portatives – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

41. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Entente numéro 8806-23-MU01 – Travaux estivaux d'entretien de voirie – Addenda No. 1 – Autorisation
42. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
43. Divers
44. Dépôt de rapports
45. Date et heure de la prochaine assemblée
46. Période de questions
47. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

<u>24-186 – SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2024 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL</u>

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **24-187 – USAGE CONDITIONNEL – 339, RUE PAPINEAU**

CONSIDÉRANT la recommandation UC-2024-03-01 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ACCEPTER la demande d'usage conditionnel afin de permettre l'agrandissement d'une maison d'hébergement de courte durée pour des personnes autochtones à l'immeuble situé au 339, rue Papineau.

LE TOUT conditionnellement à ce que la requérante s'engage et s'oblige à :

- Procéder à la réalisation d'aménagements paysagers mettant en valeur le bâtiment et les caractéristiques particulières de l'emplacement et à faire approuver préalablement ces derniers par le service d'Aménagement du territoire;
- Rehausser l'esthétisme des espaces de stationnement par des aménagements paysagers;
- S'assurer de conserver la haie de conifères localisée en cour latérale nord-est qui sert de zone tampon ou, si l'abattage des conifères est nécessaire pour l'aménagement de l'allée de circulation, procéder à la plantation d'une haie de cèdres ayant une hauteur minimale d'un mètre quatre-vingt (six pieds) à la plantation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **24-188 – DÉROGATION MINEURE – 1205, RUE ÉMILE-BOULARD**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-03-05 du comité consultatif d'urbanisme;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1205, rue Émile-Boulard, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale présentant une marge de recul arrière de 6,25 mètres (20,50 pieds) au lieu de 6,50 mètres (21,33 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **24-189 – DÉROGATION MINEURE – 531 À 533, BOULEVARD MANSEAU**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-03-06 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 531 à 533, boulevard Manseau, afin d'autoriser la construction d'un garage attenant avec un toit-terrasse situé à zéro mètre de la ligne latérale sud-ouest au lieu d'un mètre (3,28 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **24-190 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2024-03-06 – M. Louis Thibault – Hôtel chez Philippe – 544 à 554, rue Notre-Dame**
   D'accepter la demande soumise par M. Louis Thibault, afin d'autoriser le remplacement de plusieurs ouvertures et l'installation de plaques de métal pour la consolidation d'un mur de briques à l'immeuble situé aux 544 à 554, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-03-06 du comité consultatif d'urbanisme.

2. **PIIA-2024-03-07 – M. El Amine Ridaoui – Go 2 pizza – 432A, rue Notre-Dame**
   D'accepter la demande soumise par M. El Amine Ridaoui et illustrée par JB Enseignes, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales à l'immeuble situé au 432A, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-03-07 du comité consultatif d'urbanisme.

3. **PIIA-2024-03-08 – M. Thierry Freire – 531 à 533, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise par M. Thierry Freire et illustrée par ALK architectes, afin d'autoriser la réfection de la façade principale d'un bâtiment commercial et la construction d'un garage attenant avec un toit-terrasse à l'immeuble situé aux 531 à 533, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-03-08 du comité consultatif d'urbanisme.

4. **PIIA-2024-03-10 – M. Christian Le Roux – Kia Joliette – 851, rue Samuel-Racine**
   D'accepter la demande soumise par M. Christian Le Roux et illustrée par Nadeau Blondin Lortie architectes, afin d'autoriser l'agrandissement et la réfection des élévations d'un bâtiment commercial à l'immeuble situé au 851, rue Samuel-Racine, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-03-10 du comité consultatif d'urbanisme.

5. **PIIA-2024-03-11 – M. Jean-François Hénault – Leblanc Illuminations Canada – 1395, rue Farbstein**
   D'accepter la demande soumise par M. Jean-François Hénault et illustrée par Project Image, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur muret à l'immeuble situé au 1395, rue Farbstein, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-03-11 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

8

24-191 – BÂTIMENT PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement numéro 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent à répondre aux besoins en espaces de stationnement du bureau d'affaires du requérant;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux autorise l'aménagement de stationnements en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement sera partiellement dissimulé par les arbres matures existants et par l'ajout d'arbustes entre ce dernier et la piste cyclable qui longe le boulevard de la Base-de-Roc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER la demande de lotissement d'un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **LIP-2024-01-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**
   D'accepter la demande soumise par M. Richard Boucher et illustrée par M. Benoît Neveu, arpenteur-géomètre, afin d'autoriser le lotissement des rues et des parcs pour un projet résidentiel de haute densité, le tout selon les conditions suivantes :

   - Ne pas aménager de case de stationnement sur le futur tronçon de la rue localisée entre le boulevard de la Base-de-Roc et la première section de la rue en forme de « U ».

D'APPROUVER la demande de construction d'un stationnement sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1 **STAT-2024-01-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**
D'accepter la demande soumise par M. Richard Boucher et illustrée par Mme Audrey Robert, architecte, le tout selon les conditions suivantes :

- Réduire l'aire de stationnement en retranchant les cases de stationnement localisées entre l'entrée principale du bâtiment et l'accès au futur stationnement;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

- Asphalter ou recouvrir d'un matériau évitant le soulèvement de poussière les espaces de stationnement, les aires de manœuvres et les allées de circulation qui seront localisés en cours avant et latérale gauche et délimiter leur pourtour par une bordure de béton coulé ou d'autres matériaux similaires;
- Installer, s'il y a lieu, un système d'éclairage pour les aires de stationnement en prenant soin de ne pas incommoder les emplacements avoisinants et de nuire à la circulation sur les voies publiques et faire approuver au préalable ce dernier par le service d'Aménagement du territoire;
- Procéder à la plantation d'arbres à grand déploiement et d'arbustes au pourtour du stationnement afin de réduire sa visibilité par rapport au boulevard de la Base-de-Roc ainsi que les îlots de chaleur qui seront générés;
- Veiller à ce que l'écoulement de l'ensemble des eaux de surface provenant du stationnement soit évacué dans les espaces végétalisés localisés au pourtour du stationnement.

D'ABROGER la résolution 24-046.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **24-192 – CESSION POUR FIN DE RUES ET DE PARCS**

CONSIDÉRANT QUE les articles 3.5.1.1 et 3.5.1.2 du Règlement numéro 80 sur le lotissement stipulent de céder gratuitement les rues et les parcs préalablement à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ACCEPTER la demande de cession pour fins de rues et de parcs, à savoir :

1. **CRP-2024-01-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**
   D'accepter la demande soumise par M. Richard Boucher et illustrée par M. Benoît Neveu, arpenteur-géomètre, afin d'autoriser le lotissement et la cession de rues et de parcs pour un projet résidentiel et commercial de haute densité sur l'immeuble situé au 455, boulevard de la Base-de-Roc, et ce,

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à :

- Céder gratuitement à la Ville de Joliette les lots 6 527 083, 6 527 085, 6 527 086 et 6 527 088 tels qu'illustrés au plan portant la minute 2762 préparé par M. Benoit Neveu, arpenteur-géomètre, daté du 22 juin 2022, équivalents à 9,07 % de la superficie totale du site;
- Verser à la Ville de Joliette une somme de 31 527,21 $ (valeur de 32,32 $/mètre carré) équivalente à la superficie de terrain manquante à céder à titre de fins de parcs et de terrains de jeux (0,93 %);
- Consentir à la Ville de Joliette une servitude de passage réelle et perpétuelle pour un sentier multifonctionnel d'une largeur de trois mètres entre le bâtiment comptant 53 logements et celui comptant 77 logements afin de relier le futur sentier multifonctionnel longeant la rivière L'Assomption à la future rue en forme de « U »;
- Consentir à la Ville de Joliette une servitude de passage temporaire (d'une durée maximale de trois ans) le long de la ligne latérale nord de la propriété afin de créer un lien cyclable reliant le boulevard de la Base-de-Roc au sentier multifonctionnel longeant la rivière L'Assomption, jusqu'à ce que la piste multifonctionnelle permanente soit aménagée;
- Relier la piste cyclable longeant le boulevard de la Base-de-Roc au futur sentier multifonctionnel par un marquage désignant la présence de pistes cyclables partagées au sol sur les futures rues;
- Ce que l'ensemble des services d'utilités publiques qui desserviront les futurs immeubles résidentiels soient enfouis, et ce, afin d'améliorer l'environnement visuel du site;
- D'aménager un trottoir de part et d'autre de la rue locale qui sera arrimée au boulevard de la Base-de-Roc et qui se terminera en cul-de-sac ainsi qu'au pourtour de l'ilot central formé par la rue locale en forme de « U ».

D'ABROGER la résolution 24-095.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

24-193 – FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ – MISE EN VALEUR DE LA RÉSERVE NATURELLE MARIE-FRANCE-PELLETIER – AUTORISATION

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

CONSIDÉRANT le projet de mise en valeur de la réserve naturelle Marie-France-Pelletier par l'aménagement de panneaux d'interprétation jumelés à des habitats fauniques et floristiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service de l'Aménagement du territoire à déposer une demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec dans le Fonds des municipalités pour la biodiversité et à utiliser le montant de 15 793 $ du fonds de la Ville pour l'aménagement d'habitats fauniques et floristiques et la production de panneaux d'interprétation pour la mise en valeur de la réserve naturelle Marie-France-Pelletier.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

24-194 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS – FIN DES TRAVAUX – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT l'autorisation reçue de reporter les travaux et de soumettre la reddition de compte avant le 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés à l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette transmet au Ministère le formulaire de reddition de compte ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- Les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- La mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- Le résultat relatif aux indicateurs suivants :
    - Nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

- Nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
- Nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
- Nombre de places de stationnement pour vélos ajoutés;
- Nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur du service de l'Aménagement du territoire est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **24-195 – RÈGLEMENT 111-2012-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 111-2012 – ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 111-2012-4 amendant le Règlement 111-2012 relatif aux ententes avec les promoteurs immobiliers pour des travaux municipaux afin d'actualiser les procédures.

13 **24-196 – RÈGLEMENT 111-2012-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 111-2012 – ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :
DE DÉPOSER le projet de règlement 111-2012-4 amendant le Règlement 111-2012 relatif aux ententes avec les promoteurs immobiliers pour des travaux municipaux afin d'actualiser les procédures, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

24-197 – RÈGLEMENT 151-2024-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-160 et 24-161, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 25 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2024-1 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

24-198 – RÈGLEMENT 164-2019-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 164-2019 – UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-163 et 24-164, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 25 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 164-2019-5 amendant le Règlement 164-2019 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource afin de préciser les journées autorisées pour l'arrosage de la végétation.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

<u>24-199 – COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS DU MARCHÉ PUBLIC DE JOLIETTE – ÉDITION 2024 – AUTORISATION</u>

CONSIDÉRANT les demandes de la Coopérative des producteurs du marché public de Joliette pour la tenue du marché public pour l'édition 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER la tenue du marché public sur la place Bourget Sud le samedi, du 25 mai au 19 octobre 2024 entre 9 h 30 et 14 h 30.

D'AUTORISER :

- L'animation sur le site, en collaboration et en participation avec l'offre globale du service des Loisirs et de la culture, pour un montant total ou une valeur d'un maximum de 4 500 $;
- La mise en place d'une halte jeunesse;
- La présence d'un kiosque de mets « prêt à manger » préparés sur place par des restaurateurs du centre-ville;
- La dégustation de produits vendus sur place;
- L'installation de tables de pique-nique au centre de la place Bourget près du kiosque de restauration;
- La participation de la Coopérative des producteurs du marché public de Joliette aux activités de la Ville lorsque le service des Loisirs et de la Culture le juge d'à-propos;
- L'accès au WIFI sécurisé de la place Bourget;
- L'achat par la Ville des bannières pour les nouveaux producteurs et artisans du marché public (jusqu'aux vacances de la construction);
- Le montage/démontage du site par la coopérative;
- La gestion des artisans;
- L'autorisation aux commerces du centre-ville, d'étaler leurs marchandises à l'extérieur de leur local lorsque le marché public est en fonction (modalités à être établies par le service d'Aménagement du territoire comme par le passé);
- L'autorisation de conserver la même configuration de site et le même site que pour la saison 2023;
- L'aide du service des Communications (publicité et aide technique) selon les disponibilités et le budget de ce dernier;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

- La subvention « salariale » mais en conservant le même budget que pour l'édition 2023, le tout sur présentation de preuves justificatives, soit 33 400 $;
- Permettre un maximum de deux kiosques de prêt à manger opéré par les producteurs participants au marché public, aux organismes ayant leur siège social à Joliette et aux restaurateurs ayant leur place d'affaires au centre-ville afin de préserver l'essence du marché public, le tout sur approbation du service d'Aménagement du territoire;
- Permettre la présence d'une remorque réfrigérée conditionnellement à ce que le bruit émis par le système de refroidissement ne nuise pas à la tranquillité des résidents du secteur et à ce que la remorque soit présente uniquement les journées de marché aux heures d'activités dudit marché;
- Permettre l'utilisation de la portion nord de la place Bourget, la fermeture d'une section du boulevard Manseau et les prêts d'équipements demandés, après l'approbation d'un calendrier des activités transmis par la Coopérative à la Ville de Joliette au plus tard 30 jours avant le début de la saison 2024 du marché public.

D'AUTORISER la trésorière à verser les sommes mentionnées plus haut à la Coopérative des producteurs du marché public de Joliette pour l'édition 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **24-200 – DISPOSITION DE BIENS INFORMATIQUES – ENTÉRINEMENT ET AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution 19-599, le conseil adoptait la « Politique de disposition des biens » et la « Politique de disposition des biens informatiques »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ENTÉRINER la disposition des biens informatiques selon la politique à cet effet et dont la liste est jointe à la présente résolution.

D'AUTORISER le service des Finances et de la trésorerie à aliéner ces biens aux livres comptables, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **24-201 – MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS D'ENTREPOSAGE DES SAUVEGARDES INFORMATIQUES – AUTORISATION**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

CONSIDÉRANT QUE la sauvegarde des données est d'une importance fondamentale pour le fonctionnement général de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER l'octroi d'un contrat à Entreprise CDW Canada pour l'achat d'un logiciel de sauvegarde sécuritaire, robuste et évolutif, et ce, à même le PQI 2024 du service des Technologies de l'information via le poste « Projet ponctuel ».

D'AUTORISER la trésorière à payer une somme de 22 563,99 $, plus les taxes applicables, pour l'achat dudit logiciel.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

24-202 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 13 MARS AU 2 AVRIL 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 9 184 220,13 $ pour la période du 13 mars au 2 avril 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 13 mars au 2 avril 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 13 mars au 2 avril 2024

a. Liste des transferts électroniques :	2 065 537,70 $
b. Liste des chèques :	4 534 451,43 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	5 825 706,78 $
Total	**12 425 695,91 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

24-203 – SÛRETÉ DU QUÉBEC – SOMME PAYABLE PAR LA VILLE DE JOLIETTE – AUTORISATION

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

CONSIDÉRANT l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec de la *Loi sur la police* chapitre P-13.1, r. 7;

CONSIDÉRANT la demande de paiement qu'a fait parvenir le ministère de la Sécurité publique à la Ville de Joliette, en date du 25 mars 2024, au montant de 3 455 258 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour :

D'AUTORISER la trésorière à effectuer à l'ordre du ministre des Finances un premier versement de 1 727 629 $ au plus tard le 30 juin 2024, et un deuxième versement de 1 727 629 $ au plus tard le 31 octobre 2024, le tout à titre de somme payable par la Ville de Joliette pour les services de la Sûreté du Québec.

Le conseiller Claude St-Cyr demande le vote :

A VOTÉ POUR :	**ONT VOTÉ CONTRE :**	**SONT ABSENTS :**
M. Luc Beauséjour	Mme Claudia Bertinotti Mme Muriel Lafarge M. Richard Leduc M. Patrick Lasalle M. Claude St-Cyr M. Pierre-Luc Bellerose	M. Cédric Champagne M. Alexandre Martel

Rejetée à la majorité des membres du conseil

21

24-204 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2024

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 5 mars 2024 et signée par Mme Sylvie Roberge, conseillère en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024, lesquelles prévoient des revenus de 2 090 231 $, des dépenses de 5 308 862 $, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 3 218 631 $ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 321 863 $.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 24-023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

24-205 – RÉFECTION D'UN PETIT PONT DES ÎLES VESSOT – CONSTRUCTION FGK INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Simon Harnois, ingénieur pour la firme Les services exp inc., en date du 20 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3, des travaux de réfection d'un petit pont des îles Vessot tels que décrétés par la résolution 22-702 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Construction FGK inc. » la somme de 11 772,53 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

24-206 – RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES EMPLOYÉS – GESTION BGC INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Pierre Hétu, architecte pour la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc., en date du 2 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 5, des travaux de réaménagement de la salle des employés tels que décrétés par la résolution 20-351 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Gestion BGC inc. » la somme de 2 673,24 $ à même le Règlement d'emprunt 192.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

24

24-207 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – T.G.C. INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 9 – ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Pier-Alexandre Hénault, ingénieur pour la firme GBI Experts-Conseils inc., en date du 12 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 9, des travaux de réfection des infrastructures du boulevard de la Base-de-Roc tels que décrétés par la résolution 23-252 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « T.G.C. inc. » la somme de 630 338,02 $ à même le Règlement d'emprunt 209.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

24-208 – ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE DE GRÉ À GRÉ – SERVICE DES INCENDIES – MODE DE FINANCEMENT – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et unanimement résolu :

D'AUTORISER le financement par le fonds de roulement pour l'achat d'un véhicule électrique (Bolt EUV 2023) pour le service des Incendies, pour un montant total de 40 910,39 $, taxes incluses.

QUE le coût net du projet, soit un montant de 36 315,00 $, sera financé par le fonds de roulement de la Ville et remboursé au moyen de trois versements égaux de 12 105,00 $ puisés à même les fonds généraux durant les trois prochaines années. Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

24-209 – PÉRIODE DES VACANCES DE LA CONSTRUCTION – OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE – PROJET PILOTE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire offrir un service optimal envers les citoyennes et citoyens tout au long de l'année, incluant la période des vacances de la construction;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la mise en place d'un projet pilote visant à maintenir l'hôtel de ville ouvert durant la période des vacances de la construction de l'été 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

24-210 – EMBAUCHE D'UN JOURNALIER - SECTEUR ÉVÉNEMENTS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la vacance au poste de journalier - secteur événements et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Maxime Rondeau au poste de journalier - secteur événements au sein du service des Loisirs et de la culture.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 12 avril 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 480 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 5 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

24-211 – EMBAUCHE D'UNE RÉGISSEUSE AUX LOISIRS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la vacance au poste de régisseur aux loisirs et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Chrystelle St-Pierre au poste de régisseuse aux loisirs au sein du service des Loisirs et de la culture.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 16 avril 2024.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 8 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

24-212 – EMBAUCHE D'UNE CHEFFE DE DIVISION - CULTURE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la vacance au poste de chef de division - Culture et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Noémie Laplante au poste de cheffe de division - Culture au sein du service des Loisirs et de la culture.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 6 mai 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 2 du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

24-213 – ME VICKY JEAN – PERMANENCE – DIRECTRICE ET GREFFIÈRE – COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 23-657, le conseil municipal procédait à l'embauche de Me Vicky Jean au poste de directrice et greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 24 octobre 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de Me Vicky Jean;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE NOMMER Me Vicky Jean au poste permanent de directrice et greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette, à compter du 24 avril 2024, le tout conformément aux dispositions du protocole d'entente du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **24-214 – CONTRAT DE TRAVAIL – MME ISABELLE BOUTIN – COUR MUNICIPALE COMMUNE DE JOLIETTE – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le contrat de travail à intervenir entre Mme Isabelle Boutin et la Ville de Joliette à titre de conseillère pour la Cour municipale commune de Joliette pour une durée déterminée à compter du 1er août 2024 au 31 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32 **24-215 – SERVICE DES INCENDIES – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME**

CONSIDÉRANT les obligations en matière de santé et sécurité au travail et l'accroissement du nombre d'interventions, notamment liées au nouveau schéma de couverture de risque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE CRÉER un poste de directeur adjoint au service des Incendies.

DE MODIFIER le titre du poste de chef de division opération formation pour le titre de chef de division opération formation-SST.

D'APPROUVER le nouvel organigramme du service des Incendies joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

33

24-216 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

CONSIDÉRANT le diagnostic organisationnel du service des Travaux publics et services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE MODIFIER le titre du poste de contremaître TPST par le titre de chef des opérations.

DE CRÉER un poste de technicien en bâtiment.

DE CRÉER un poste de contremaître infrastructure.

DE CRÉER quatre postes journalier – opérateur trottoir.

D'APPROUVER le nouvel organigramme du service des Travaux publics et services techniques joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

24-217 – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS – TRANSFORMATION D'UN POSTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire assurer des communications citoyennes de qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE TRANSFORMER le poste d'agent de communication auxiliaire en poste permanent.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

24-218 – PRODUITS CHIMIQUES 2025-2026 – REGROUPEMENT D'ACHATS RIVE-NORD – MANDAT À LA VILLE DE REPENTIGNY

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Ville de Joliette fait partie d'un regroupement de municipalités et de régies d'aqueduc sous l'appellation « Regroupement d'achats Rive-Nord » pour l'achat de produits chimiques servant au traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ou régies d'aqueduc de ce regroupement sont mandatées à tour de rôle pour mener à terme le processus d'appel d'offres;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE MANDATER la Ville de Repentigny pour agir au nom de la Ville de Joliette, afin de procéder à un appel d'offres public pour l'ensemble des produits chimiques requis au traitement de l'eau potable pour les années 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

24-219 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-009 – CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DUGAS – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le contrôle des matériaux dans le cadre de la réfection des infrastructures de la rue Dugas a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 18 mars 2024;

ENTREPRISES		POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1	**Les Services EXP inc.**	**25,042**	**53 511,00 $**
2	Solmatech inc.	23,179	60 400,75 $

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-009, le contrat pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Dugas, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Les Services EXP inc.** », au montant de **53 511,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

37

24-220 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-013 – CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – PROJETS DIVERS 2024 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le contrôle des matériaux dans le cadre de divers projets à être réalisés en 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 4 avril 2024, 11 h;

ENTREPRISES		POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1	**Les Services EXP inc.**	**20,317**	**65 710,00 $**
2	Solmatech inc.	18,691	72 227,30 $

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-013, le contrat pour le contrôle des matériaux dans le cadre de projets divers pour 2024, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Les Services EXP inc.** », au montant de **65 710,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

24-221 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-020 – ALUMINATE DE SODIUM EN VRAC – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture d'aluminate de sodium en vrac nécessaire au traitement de l'eau potable a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 3 avril 2024;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

ENTREPRISE	PRIX UNITAIRE AVANT TAXES
Kemira Water Solutions Canada inc.	**1,475 $ / kg**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-020, le contrat pour la fourniture d'aluminate de sodium en vrac, à l'entreprise « **Kemira Water Solutions Canada inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme au prix unitaire de **1,475 $ / kg** pour un montant approximatif de 73 750,00 $, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

24-222 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-024 – COUPE DE GAZON 2024 – PARCS MUNICIPAUX – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la coupe de gazon 2024 dans les parcs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 5 avril 2024, 11 h;

	ENTREPRISES	ZONE 1 PRIX TOTAL AVANT TAXES	ZONE 2 PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	**Vert tout court inc.**	**25 545,00 $**	**26 252,00 $**
2	9361-2612 Québec inc. | Dauphin Multi-Services	29 250,00 $	---
3	Les Pelouses M. Hénault	---	26 880,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-024, le contrat pour la coupe de gazon 2024 dans les parcs municipaux, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Vert tout court inc.** », aux montants de :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

- **ZONE 1** : **25 545 $**, avant taxes;
- **ZONE 2** : **26 252 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

24-223 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-032 – LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la location de toilettes portatives dans le cadre de divers événements ainsi que pour les parcs, espaces verts et lieux publics;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et qu'une seule entreprise a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 5 avril 2024, 11 h;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
9363-9888 Québec inc. | Sanivac	**31 789,60 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-032, le contrat pour la location de toilettes portatives, à l'entreprise « **9363-9888 Québec inc. | Sanivac** », laquelle a déposé la seule soumission conforme au montant de **31 789,60 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

24-224 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – ENTENTE NUMÉRO 8806-23-MU01 – TRAVAUX ESTIVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE – ADDENDA NO. 1 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 23-372 approuvant l'entente numéro 8806-23-MU01 pour l'entretien estival de la voirie de la route 343 par la Ville de Joliette avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT la clause de renouvellement pour deux périodes additionnelles et successives de douze mois chacune;

CONSIDÉRANT l'addenda No.1 relativement à l'ajout de certaines quantités de marquage sur la route 343;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER le renouvellement annuel de l'entente numéro 8806-23-MU01, relativement à des travaux d'entretien estival de la voirie sur la Route 343, et l'addenda No. 1 à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour une somme de 28 745,84 $, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42 **24-225 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Les Impatients : 500 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43 **DIVERS**

Aucun point n'est ajouté.

44 **24-226 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

L'assistant-greffier dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 15 avril 2024;
- Certificat de la greffière par intérim relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 220, lequel fait état d'aucune signature ou d'aucun avis reçu;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de mars 2024;
- Liste des contrats de gré à gré du 16 février au 31 mars 2024;
- Liste des contrats de 2 000 $ totalisant 25 000 $ et plus;
- Liste des contrats de 25 000 $ et plus;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2024

- Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024 du conseil local du patrimoine – Compte rendu de l'assemblée de consultation publique dans le cadre de la procédure d'adoption du projet de règlement 136-2015-5 amendant le Règlement 136-2015 sur la citation de biens patrimoniaux;
- Vérification de l'optimisation des ressources – Rapport final.

45

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 29 avril 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

46

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

47

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 50.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

66e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 29 avril 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :	M. Luc Beauséjour, conseiller Mme Claudia Bertinotti, conseillère Mme Muriel Lafarge, conseillère M. Richard Leduc, conseiller M. Claude St-Cyr, conseiller M. Alexandre Martel, conseiller
Sont absents :	M. Cédric Champagne, conseiller M. Patrick Lasalle, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-227 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout des points 36 a) et 36 b), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 15 avril 2024 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
5. Bâtiments patrimoniaux cités

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

6. Règlement 136-2016-5 – Amendant le Règlement 136-2016 – Citation de biens patrimoniaux – Adoption

ADMINISTRATION

7. Règlement 111-2012-4 – Amendant le Règlement 111-2012 – Ententes relatives à des travaux municipaux – Adoption
8. Règlement 151-2024-2 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion
9. Règlement 151-2024-2 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Dépôt du projet
10. Fondation Émergence – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – Proclamation
11. Résolution 23-456 – Projet-pilote – Vote par Internet – Abrogation
12. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Maison Oxygène Joliette-Lanaudière – Dossier CMQ-70629-001
13. Liste des comptes à payer du 3 au 16 avril 2024 – Approbation
14. Sûreté du Québec – Somme payable par la Ville de Joliette – Autorisation
15. Réfection de la toiture – Réservoir Roland-Rivest – Bellemare Couvertures Ltée – Certificat de paiement numéro 3 final – Acceptation définitive
16. Société de développement du centre-ville – Demande d'aide financière annuelle – Autorisation
17. Travaux transport actif 2024 – Immobilisation – Mode de financement – Autorisation
18. Résolution 24-210 – Embauche d'un journalier - secteur événements – Service des Loisirs et de la culture – Amendement
19. Résolution 24-216 – Service des Travaux publics et services techniques – Modification de l'organigramme – Amendement
20. Embauche d'une agente de communication – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
21. Embauche d'un technicien – Cour municipale commune de la Ville de Joliette

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

22. Soumission numéro AP24-018 – Réaménagement du 19, rue Saint-Charles-Borromée Sud en cour municipale – Adjudication de contrat
23. Soumission numéro AP24-021 – Marquage de la chaussée 2024 et 2025 – Adjudication de contrat
24. Soumission numéro AP24-022 – Rinçage unidirectionnel et inspection des bornes d'incendie – 2024 et 2025 – Adjudication de contrat

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

25. Soumission numéro AP24-023 – Coupe de gazon 2024 – Espaces publics – Adjudication de contrats
26. Soumission numéro AP24-027 – Machinerie lourde – Taux de location 2024-2025 – Approbation
27. Soumission numéro AP24-028 – Béton préparé – Adjudication de contrat
28. Soumission numéro AP24-029 – Pièces d'asphalte 2024 – Adjudication de contrat
29. Soumission numéro AP24-030 – Sable à compaction – Adjudication de contrat

LOISIRS ET CULTURE

30. Centre d'amitié autochtone de Lanaudière – Journée nationale des peuples autochtones – Demande d'aide financière – Autorisation
31. Festival Mémoire et Racines – 30^{e} édition – Demande d'aide financière – Autorisation
32. Club de soccer Lanaudière-Nord – Accueil d'équipes seniors A et AA – Utilisation de l'espace public – Autorisation
33. Fête du voisinage – Utilisation de l'espace public – Autorisation
34. Club de baseball mineur Les Expos de Lanaudière Nord – Tournoi provincial U13 – Utilisation de l'espace public – Autorisation
35. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
36. Divers

36.a) Cour municipale commune de la Ville de Joliette – Désignation du procureur et autorisation à émettre des constats d'infraction

36.b) Entente intermunicipale relative à la fourniture d'eau potable – Autorisation

37. Dépôt de rapports
38. Date et heure de la prochaine assemblée
39. Période de questions
40. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

<u>24-228 – SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL</u>

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :
D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **24-229 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2024-04-12 – M. Maxim Douville – Ville de Joliette – 425, rue Saint-Viateur**
   D'accepter la demande soumise par M. Maxim Douville et illustrée par Mme Marilyn Charbonneau, afin d'approuver un programme de réutilisation du sol dégagé afin de permettre la démolition d'un bâtiment commercial pour l'immeuble situé au 425, rue Saint-Viateur.

2. **PIIA-2024-04-14 – M. Francis Tremblay – Co clinique – 519, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Francis Tremblay, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur vitrage à l'immeuble situé au 519, boulevard Manseau.

3. **PIIA-2024-04-15 – Mme Geneviève Dickner – Ève-Owl – 538, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Geneviève Dickner, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale, d'une enseigne projetante et d'une enseigne sur vitrage à l'immeuble situé au 538, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-04-15 du comité consultatif d'urbanisme.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

4. **PIIA-2024-04-16 – Mme Mélanie Paquette – ÜMA savonnerie – 596, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise par Mme Mélanie Paquette et illustrée par Ametch Signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne détachée à l'immeuble situé au 596, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-04-16 du comité consultatif d'urbanisme.

5. **PIIA-2024-04-17 – M. Nicolas Beauregard – Stantec – 1, rue Papineau**
D'accepter la demande soumise par M. Nicolas Beauregard et illustrée par FMI, afin d'autoriser la réfection des façades d'un local commercial, l'installation de deux enseignes murales et de plusieurs enseignes directionnelles, le remplacement de deux facettes d'une enseigne sur poteau et l'aménagement d'un service à l'auto à l'immeuble situé au 1, rue Papineau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-04-17 du comité consultatif d'urbanisme.

6. **PIIA-2024-04-18 – M. Stéphane Cassan – Abbarch architecture inc. – 1505, boulevard Firestone**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Stéphane Cassan, afin d'autoriser la réfection des façades d'un commerce de grande surface, l'installation d'enseignes murales et de plusieurs enseignes directionnelles dans les aires de stationnement ainsi que le remplacement des facettes d'une enseigne sur poteau à l'immeuble situé au 1505, boulevard Firestone le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-04-18 du comité consultatif d'urbanisme.

7. **PIIA-2024-04-20 – Suite de dossier – M. Charles Morneau – Les Habitations Moderno – Lots 5 807 595, 5 807 896 et 6 285 307 – Rue Gustave-Guertin**
D'accepter que tout le stationnement devant être en partie recouvert de pavé alvéolé soit entièrement recouvert de béton, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-04-20 du comité consultatif d'urbanisme.

DE REFUSER, pour les motifs ci-après exposés, le plan suivant :

1. **PIIA-2024-04-13 – Mme Yosra Chebel – Café de Carthage – 45, place Bourget Nord**
Le projet d'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 45, place Bourget Nord, est refusé, notamment parce que :

   - Le centre-ville requiert une qualité supérieure d'enseignes en raison de son caractère patrimonial et de sa situation stratégique;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

- L'enseigne présentée est difficile à lire;
- L'enseigne présentée s'intègre difficilement à l'architecture du bâtiment et à l'enseigne murale du commerce voisin.

2. **PIIA-2024-04-19 – Mme Véronique Aubin – Plateau Boréal inc. – Lot 4 474 731 – Rue Roland-Gauvreau**
   Le projet de construction d'un immeuble multifamilial comportant vingt-quatre logements sur le lot 4 747 731 donnant sur la rue Roland-Gauvreau est refusé, notamment parce que :

   - L'architecture proposée ne reflète pas la qualité de l'architecture déjà présentée à la population du secteur;
   - Les aménagements paysagers autour du bâtiment principal sont jugés minimalistes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **<u>24-230 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS</u>**

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les demandes de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **RRBP-2024-04-01 – M. Jason Bussières – Brasserie artisanale Albion – 404 à 410, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Jason Bussières, afin d'autoriser l'agrandissement d'une terrasse commerciale localisée à l'arrière d'un immeuble patrimonial.

2. **RRBP-2024-04-02 – M. Jason Bussières – Brasserie artisanale Albion – 404 à 410, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Jason Bussières, afin d'autoriser le remplacement d'une hotte de cuisine localisée sur l'élévation latérale d'un immeuble patrimonial, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation RRBP-2024-04-02 du conseil local du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

6

24-231 – RÈGLEMENT 136-2016-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 136-2016 – CITATION DE BIENS PATRIMONIAUX – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 24-054 et 24-055, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 136-2016-5 amendant le Règlement 136-2016 relatif à la citation de biens patrimoniaux afin de remplacer les numéros de lots pour les immeubles localisés aux 2, 120 à 132 et 434 de la rue Saint-Charles-Borromée Nord.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

24-232 – RÈGLEMENT 111-2012-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 111-2012 – ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-195 et 24-196, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 111-2012-4 amendant le Règlement 111-2012 relatif aux ententes avec les promoteurs immobiliers pour des travaux municipaux afin d'en actualiser les procédures.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

24-233 – RÈGLEMENT 151-2024-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2024-2 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

9

24-234 – RÈGLEMENT 151-2024-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 151-2024-2 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

24-235 – FONDATION ÉMERGENCE – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de Lanaudière, dans le cadre de *La démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie*, soutient le projet Diversité Lanaudière porté par le Néo, qui vise à soutenir les municipalités lanaudoises dans l'intégration et le développement de pratiques inclusives entourant la diversité sexuelle et de genre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de l'organisme Le Néo, seul organisme lanaudois à offrir des services aux communautés LGBTQ+ dans la région;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence et du Néo dans la tenue de cette journée et d'envoyer un message de soutien et d'ouverture aux communautés LGBTQ+;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts pour l'inclusion des personnes LGBT, une hausse fulgurante de la haine envers les communautés LGBTQ+ est constatée dans la société;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE PROCLAMER le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11 **24-236 – RÉSOLUTION 23-456 – PROJET-PILOTE – VOTE PAR INTERNET – ABROGATION**

CONSIDÉRANT QU'Élections Québec met fin au projet-pilote du vote par Internet en vue des élections générales municipales 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ABROGER la résolution 24-456.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **24-237 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – MAISON OXYGÈNE JOLIETTE-LANAUDIÈRE – DOSSIER CMQ-70629-001**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette dans le cadre d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande a été formulée par l'organisme Maison Oxygène Joliette-Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes formulée par Maison Oxygène Joliette-Lanaudière visant l'immeuble situé au 740, rue Saint-Thomas à Joliette.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

QU'advenant la tenue d'une audience, la Ville de Joliette ne sera pas présente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

24-238 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 3 AU 16 AVRIL 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 1 269 877,13 $ pour la période du 3 au 16 avril 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 3 au 16 avril 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 3 au 16 avril 2024

a. Liste des transferts électroniques :	577 726,55 $
b. Liste des chèques :	458 516,29 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 122 658,19 $
Total	**2 158 901,03 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

24-239 – SÛRETÉ DU QUÉBEC – SOMME PAYABLE PAR LA VILLE DE JOLIETTE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec de la *Loi sur la police* chapitre P-13.1, r. 7;

CONSIDÉRANT la demande de paiement qu'a fait parvenir le ministère de la Sécurité publique à la Ville de Joliette, en date du 25 mars 2024, au montant de 3 455 258 $ à laquelle la Ville avait refusée de payer il y a deux semaines;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à effectuer à l'ordre du ministre des Finances un premier versement de 1 727 629 $ au plus tard le 30 juin 2024, et un deuxième versement de 1 727 629 $ au plus tard le 31 octobre 2024, le tout à titre de somme payable par la Ville de Joliette pour les services de la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

24-240 – RÉFECTION DE LA TOITURE – RÉSERVOIR ROLAND-RIVEST – BELLEMARE COUVERTURES LTÉE – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Alain Bellehumeur, architecte pour la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc., en date du 18 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3, des travaux de réfection de la toiture du réservoir Roland-Rivest tels que décrétés par la résolution 23-244 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Bellemare Couvertures Ltée » la somme de 13 138,68 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

24-241 – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière annuelle de la Société de développement du centre-ville de Joliette pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser à la Société de développement une aide financière de 60 000 $ pour l'année 2024, dont 35 000 $ pour l'animation et 25 000 $ pour l'accompagnement des promoteurs et la promotion du centre-ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

17

24-242 – TRAVAUX TRANSPORT ACTIF 2024 – IMMOBILISATION – MODE DE FINANCEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les projets d'immobilisations et de développement du réseau cyclable autorisés à la commission des Travaux publics du mois de novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le financement par le fonds de roulement pour les projets d'immobilisations et de développement du réseau cyclable, pour un montant total de 400 000 $.

QUE le coût net du projet, soit un montant de 400 000 $, sera financé par le fonds de roulement de la Ville et remboursé au moyen de sept versements égaux de 57 143 $ puisés à même les fonds généraux durant les sept prochaines années. Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

24-243 – RÉSOLUTION 24-210 – EMBAUCHE D'UN JOURNALIER - SECTEUR ÉVÉNEMENTS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 24-210 afin de remplacer le cinquième paragraphe par le suivant :

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

24-244 – RÉSOLUTION 24-216 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 24-216 afin de remplacer le sixième paragraphe par le suivant :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

DE CRÉER quatre postes journalier – opérateur appareils motorisés de moins de 4 500 kg.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

24-245 – EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE COMMUNICATION – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'agent de communication et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Mégane Garceau au poste d'agente de communication au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 30 avril 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 8 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

24-246 – EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN – COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT la vacance au poste de technicien à la Cour municipale commune de la Ville de Joliette et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Mathieu Latour au poste de technicien au sein de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 20 mai 2024.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 6 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

24-247 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-018 – RÉAMÉNAGEMENT DU 19, RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE SUD EN COUR MUNICIPALE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des travaux de réaménagement du 19, rue Saint-Charles-Borromée Sud en cour municipale a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 11 avril 2024;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	**Gestion BGC inc.**	**4 254 508,00 $**	**X**	
2	Les Entreprises Christian Arbour inc.	4 580 000,00 $		X
3	Construction Hébert & Hébert inc.	4 635 635,00 $	X	
4	Les Entreprises Philippe Denis inc.	4 739 819,00 $	X	
5	Construction Genfor Ltée	5 410 000,00 $	X	

CONSIDÉRANT QU'une irrégularité mineure a été constatée dans la soumission du plus bas soumissionnaire et qu'elle ne rend pas pour autant la soumission non conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-018, le contrat pour des travaux de réaménagement du 19, rue Saint-Charles-Borromée Sud en cour municipale, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Gestion BGC inc.** », au montant de **4 254 508 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

23

24-248 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-021 – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE 2024 ET 2025 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le marquage de la chaussée pour les saisons estivales 2024 et 2025 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 15 avril 2024;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFROME	
			OUI	NON
1	**9219-4463 Québec inc. | A-1 Lignes Jaunes inc.**	**339 741,68 $**	**X**	
2	Entreprise Techline inc.	429 933,30 $	X	
3	Lignes Fit inc.	445 000,00 $		X
4	9139-4593 Québec inc. | Lignes M.D. inc.	626 785,30 $	X	
5	Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc.	1 057 181,06 $	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-021, le contrat pour le marquage de la chaussée pour les années 2024 et 2025, à l'entreprise « **9219-4463 Québec inc. | A-1 Lignes Jaunes inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant de **339 741,68 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

24-249 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-022 – RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL ET INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE – 2024 ET 2025 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour une opération de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc ainsi que l'inspection des bornes d'incendie pour les années 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le16 avril 2024, 11 h;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Nordikeau inc.**	**73 991,50 $**
2	Simo Management inc.	105 731,16 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-022, le contrat pour une opération de rinçage unidirectionnel et l'inspection des bornes d'incendie pour les années 2024 et 2025, à l'entreprise « **Nordikeau inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant de **73 991,50 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

24-250 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-023 – COUPE DE GAZON 2024 – ESPACES PUBLICS – ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la coupe de gazon 2024 dans les espaces publics a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 15 avril 2024;

ENTREPRISES		ZONE A PRIX TOTAL AVANT TAXES	ZONE B PRIX TOTAL AVANT TAXES	CONFORME	
				OUI	NON
1	Les Entreprises Roy	50 771,27 $	38 372,42 $		X
2	**Les Pelouses M. Hénault**	**74 000,00 $**	69 410,00 $	X	
3	**Vert tout court inc.**	81 581,01 $	**49 779,03 $**	X	
4	Entretiens Paysagers Lemay	---	86 862,36 $	X	
5	Multi-Entretien 4 saisons inc.	---	56 897,00 $	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-023, les contrats pour la coupe de gazon 2024 dans les espaces publics aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes, soit :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

- Zone A : **Les pelouses M. Hénault** au montant de **74 000,00 $**, avant taxes;
- Zone B : **Vert tout court inc.** au montant de **49 779,03 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 **24-251 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-027 – MACHINERIE LOURDE – TAUX DE LOCATION 2024-2025 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour constituer un répertoire de taux de location de machinerie lourde avec opérateur pour la période du 15 mai 2024 au 14 mai 2025 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatorze soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 17 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER le répertoire de taux de location de machinerie lourde 2024-2025, lequel est joint à la présente résolution, selon leurs taux horaires soumis conformément à l'appel d'offres AP24-027.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **24-252 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-028 – BÉTON PRÉPARÉ – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de béton préparé incluant la livraison a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 16 avril 2024;

ENTREPRISES		PRIX UNITAIRE AVANT TAXES	PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	**Béton Généreux inc.**	**201 $ / m^3**	**80 400 $**
2	Laurentien Malo inc.	214 $ / m^3	85 600 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-028, le contrat pour la fourniture de béton préparé, à l'entreprise « **Béton Généreux inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires **de 201,00 $ / m^3** pour un montant approximatif de **80 400 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

24-253 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-029 – PIÈCES D'ASPHALTE 2024 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réalisation de pièces d'asphalte de correction et sur pierre a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE six soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 16 avril 2024;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Les Pavages Dancar (2009) inc.	218 000,00 $		X
2	Marion Asphalte inc.	264 000,00 $	X	
3	9102-6963 Québec inc. | Poitras Asphalte	267 000,00 $	X	
4	Pavages Chartrand inc.	291 310,00 $	X	
5	Pavage E Perreault inc.	363 750,00 $	X	
6	Pavage MGMT inc.	366 100,00 $	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-029, le contrat pour la réalisation de pièces d'asphalte de correction et sur pierre, à l'entreprise « **Marion Asphalte inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et des quantités estimées, au montant approximatif de **264 000 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

24-254 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-030 – SABLE À COMPACTION – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la livraison de 2 200 tonnes métriques de sable à compaction pour l'année 2024;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 24 avril 2024, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	**9144-8787 Québec inc. | Les Entreprises Bourgeois**	**11,68 $ / t.m.**	**25 696,00 $**
2	Généreux Construction	12,40 $ / t.m.	27 280,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-030, le contrat pour la fourniture et la livraison de sable à compaction, à l'entreprise « **9144-8787 Québec inc. | Les Entreprises Bourgeois** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme au prix unitaire de **11,68 $ la tonne métrique**, pour un montant total approximatif **25 696,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

<u>24-255 – CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE LANAUDIÈRE – JOURNÉE NATIONALE DES PEUPLES AUTOCHTONES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION</u>

CONSIDÉRANT la résolution 24-176 autorisant le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière à tenir un événement soulignant la Journée nationale des peuples autochtones;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière pour la tenue dudit événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 15 000 $ au Centre d'amitié autochtone de Lanaudière, versé en un seul versement, pour la tenue d'un événement soulignant la Journée nationale des peuples autochtones le 21 juin 2024 sur la place Bourget.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

31

24-256 – FESTIVAL MÉMOIRE ET RACINES – 30E ÉDITION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 24-176 autorisant le Festival Mémoire et Racines à tenir la 30e édition de leur festival;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Festival Mémoire et Racines pour la tenue dudit événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 20 000 $ au Festival Mémoire et Racines, versé en un seul versement, pour la tenue de la 30e édition dudit festival le 23 juillet 2024 sur la place Bourget.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

24-257 – CLUB DE SOCCER LANAUDIÈRE-NORD – ACCUEIL D'ÉQUIPES SENIORS A ET AA – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du Club de soccer Lanaudière-Nord pour l'utilisation du terrain synthétique de l'école Barthélemy-Joliette afin d'accueillir des équipes seniors de soccer A et AA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER le Club de soccer Lanaudière-Nord à utiliser gratuitement, pour la saison estivale 2024, le terrain synthétique de l'école secondaire Barthélemy-Joliette pour la tenue des parties à domicile des équipes seniors A et AA, et ce, sur approbation et confirmation de la disponibilité du terrain et des installations par le service des Loisirs et de la culture.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

24-258 – FÊTE DU VOISINAGE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de M. Adam L'Archevêque-Gaudet, citoyen de la rue J.-F.-Kennedy pour la tenue d'une fête entre voisins à l'occasion de la Fête du voisinage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

D'AUTORISER la fermeture de la rue J.-F.-Kennedy, entre les rues Ladouceur et du Curé-Félix-Gadoury, le 1er juin entre 11 h et 14 h.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

D'AUTORISER un prêt d'équipement pour la tenue de l'événement.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

24-259 – CLUB DE BASEBALL MINEUR LES EXPOS DE LANAUDIÈRE NORD – TOURNOI PROVINCIAL U13 – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du Club de baseball mineur Les Expos de Lanaudière Nord pour la tenue d'un tournoi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER le Club de baseball mineur Les Expos de Lanaudière Nord à tenir sa troisième édition d'un tournoi provincial U13 qui aura lieu au parc Saint-Jean-Baptiste le 28 juin de 12 h à 22 h et du 29 juin au 1er juillet 2024 de 9 h à 22 h.

D'AUTORISER le prêt d'équipement, l'accès à l'eau et à l'électricité selon la disponibilité des ressources, la diffusion de musique et d'animation, l'installation de chapiteaux sans ancrage directement au sol, la vente d'alcool et de hot dogs au profit de l'organisme, l'utilisation de BBQ et la location de toilettes portatives, aux frais de la Ville de Joliette.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

DE RECOMMANDER la présence de secouristes, si requis, lors de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

35

24-260 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ENTÉRINER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement des organismes suivants et d'autoriser la trésorière à procéder à l'achat et au paiement de billets à cette fin :

- Réseau des femmes élues de Lanaudière – Brunch AGA – 28 mars 2024 : 1 billet;
- Économie sociale Lanaudière – Événement habiter autrement – 25 avril 2024 : 1 billet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

DIVERS

36 a)

24-261 – COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉSIGNATION DU PROCUREUR ET AUTORISATION À ÉMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil, lors de sa séance du 18 septembre 2023, adoptait la résolution 23-606 afin d'octroyer un contrat de services professionnels juridiques de gré à gré à la firme Roy et Asselin inc. pour les services de procureur à la Cour municipale commune de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE Pierre-Édouard Asselin ne peut plus exercer la profession d'avocat en raison de sa récente nomination à titre de juge à la Cour du Québec, chambre civile;

CONSIDÉRANT QUE Me Hubert Girard de ladite firme est habilité à rendre les services de procureur à la Cour municipale commune de la Ville de Joliette, et ce jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le procureur de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette est appelé à émettre des constats d'infraction visant à sanctionner des contraventions à divers règlements de la Ville de Joliette, le tout en conformité avec la résolution G2011-04-37;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

DE DÉSIGNER Me Hubert Girard de la firme Roy et Asselin inc. comme avocat responsable du mandat et des services professionnels avec toutes les autorisations à titre de procureur de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette prévues à la résolution G2011-04-37.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36 b)

24-262 – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE D'EAU POTABLE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Notre-Dame-des-Prairies et de Saint-Paul ont signé en 1984, avec la Ville de Joliette, une entente intermunicipale pour la fourniture d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de ladite entente ont été modifiées en 1995 et que la municipalité de Saint-Thomas s'est jointe à l'entente;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2018, la Ville de Joliette faisait parvenir aux municipalités parties à l'entente intermunicipale, un préavis faisant part de son intention de ne pas renouveler celle-ci et de créer un comité technique formé de représentants de toutes les parties à ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE, faisant suite à de nombreuses rencontres et discussions dudit comité technique s'échelonnant entre 2019 et 2024, les parties en sont venues à un accord, convenant des termes et conditions de la nouvelle entente pour la fourniture d'eau potable par la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER le maire et l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à toutes les autres municipalités parties à l'entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

24-263 – DEPOT DE RAPPORTS

L'assistant-greffier dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 29 avril 2024;
- Bibliothèque Rina-Lasnier – États financiers 2023.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-04-2024

38 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 13 mai 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

39 **PERIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

40 **LEVEE DE L'ASSEMBLEE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 56.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2024

67e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 6 mai 2024 à 18 h 56 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-264 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Transaction-quittance – Autorisation
4. Date et heure de la prochaine assemblée
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2024

3

24-265 – TRANSACTION-QUITTANCE – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la transaction-quittance relative à l'employé numéro 001451654, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 13 mai 2024, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

5

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

6

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18 h 58.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

68e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-266 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait du point 17 et par l'ajout des points 27 a), 27 b) et 27 c), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 29 avril 2024 et séance extraordinaire du 6 mai 2024 – Approbation des procès-verbaux

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – 278, rue Yoland-Guérard
5. Dérogation mineure – 1505, boulevard Firestone
6. Dérogation mineure – 42 à 46, rue Sainte-Anne

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

7. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide aux nouvelles mobilités – Convention d'aide financière – Autorisation

ADMINISTRATION

8. Règlement 151-2024-2 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette – Adoption
9. Règlement 171-2023-1 – Amendant le Règlement 171-2023 – Tarification des activités et services en loisir – Avis de motion
10. Règlement 171-2023-1 – Amendant le Règlement 171-2023 – Tarification des activités et services en loisir – Dépôt du projet
11. Règlement d'emprunt 222 – Réfection des rues Saint-Pierre Sud et Martel – Avis de motion
12. Règlement d'emprunt 222 – Réfection des rues Saint-Pierre Sud et Martel – Dépôt du projet
13. Dossier 705-22-021501-224 – Transaction et quittance – Autorisation
14. Résolution 22-681 – Commissions et comités de la Ville de Joliette – Amendement
15. Résolution 24-179 – Fêtes O'Parc 2024 – Amendement
16. Résolution 22-618 – Société québécoise d'information juridique – Mise à jour – Abrogation
17. Centre de services scolaire des Samares – Planification des besoins d'espace – **Retiré**
18. Liste des comptes à payer du 17 au 30 avril 2024 – Approbation
19. Résolution 23-700 – Fonds de roulement – Amendement
20. Demande de transfert de montants prévus au programme quinquennal d'immobilisation – Autorisation
21. Mesure disciplinaire – Entérinement

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

22. Soumission numéro AP24-039 – Travaux d'entretien au poste Alpha – Adjudication de contrat

LOISIRS ET CULTURE

23. Fête du nautisme – Autorisation
24. Parc Saint-Jean-Baptiste – Travaux d'optimisation des infrastructures de baseball – Autorisation
25. Tournoi de soccer – Club de soccer Lanaudière-Nord – Autorisation
26. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
27. Divers

27. a) Embauche d'un émondeur – Service d'Hydro-Joliette

27. b) Embauche d'une agente de service aux citoyens – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

27. c) Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette – Passeport pour ma réussite – Utilisation de l'espace public – Autorisation
28. Dépôt de rapports
29. Date et heure de la prochaine assemblée
30. Période de questions
31. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-267 – SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2024 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 29 avril 2024 ainsi que de la séance extraordinaire du 6 mai 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 6 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

24-268 – DÉROGATION MINEURE – 278, RUE YOLAND-GUÉRARD

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-04-07 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale présentant une marge latérale sud-est de 2 mètres (6,56 pieds) au lieu de 3 mètres (9,84 pieds) et des marges latérales totales de 3,82 mètres (12,53 pieds) au lieu de 6 mètres (19,68 pieds) aux motifs que :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

- Les coûts liés à la réalisation d'un projet conforme aux règlements d'urbanisme ne constituent pas un préjudice grave au sens de la loi;
- Le refus de la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété du demandeur.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **<u>24-269 – DÉROGATION MINEURE – 1505, BOULEVARD FIRESTONE</u>**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-04-08 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1505, boulevard Firestone, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale localisée sur un mur latéral donnant sur la route 131 et présentant une superficie totale de 21 mètres carrés (226,04 pieds carrés) au lieu de 12 mètres carrés (129,17 pieds carrés).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **<u>24-270 – DÉROGATION MINEURE – 42 À 46, RUE SAINTE-ANNE</u>**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-04-09 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à autoriser la rénovation d'un immeuble dérogatoire au niveau de son implantation aux motifs que :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

- L'immeuble a perdu plus de 50 % de sa valeur portée au rôle d'évaluation depuis l'incendie et qu'en conséquence le demandeur est dans l'obligation de démolir entièrement le bâtiment et de reconstruire un bâtiment conforme à la réglementation d'urbanisme;
- Suite à l'incendie survenu en 2021, l'immeuble n'avait pas perdu plus de 50 % de sa valeur portée au rôle d'évaluation, mais que le propriétaire de l'époque a fait preuve de négligence et n'a pas entretenu l'immeuble comme il se doit;
- La construction d'un nouveau triplex est possible en octroyant une dérogation mineure pour le respect des marges latérales et marges latérales totales, ce qui permettrait d'ajouter des cases de stationnement directement sur le lot.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **24-271 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – PROGRAMME D'AIDE AUX NOUVELLES MOBILITÉS – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 22-749 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE la réponse favorable du MTMD pour une aide financière de 14 300 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service d'Aménagement du territoire à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la convention d'aide financière du programme d'aide aux nouvelles mobilités du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la réalisation d'un plan de gestion des déplacements.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **24-272 – RÈGLEMENT 151-2024-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-233 et 24-234, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 29 avril 2024;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2024-2 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **24-273 – RÈGLEMENT 171-2023-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 171-2023 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES EN LOISIR – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 171-2023-1 amendant le Règlement 171-2023 relatif à la tarification des activités et services en loisir afin de mettre à jour la définition de « Organisme reconnu ».

10 **24-274 – RÈGLEMENT 171-2023-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 171-2023 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES EN LOISIR – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 171-2023-1 amendant le Règlement 171-2023 relatif à la tarification des activités et services en loisir afin de mettre à jour la définition de « Organisme reconnu », qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11 **24-275 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 222 – RÉFECTION DES RUES SAINT-PIERRE SUD ET MARTEL – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 222 décrétant l'exécution de travaux de réfection sur les rues Saint-Pierre Sud et Martel ainsi qu'un emprunt et une dépense de 14 194 310 $.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

Objet :	L'exécution de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, du pavage, des trottoirs et la mise en place d'un nouveau réseau d'égout pluvial, sur les rues Saint-Pierre Sud et Martel
Portée :	Tout le territoire
Coût :	14 194 310 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

12 **24-276 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 222 – RÉFECTION DES RUES SAINT-PIERRE SUD ET MARTEL – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement d'emprunt 222 décrétant l'exécution de travaux de réfection sur les rues Saint-Pierre Sud et Martel ainsi qu'un emprunt et une dépense de 14 194 310 $, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **24-277 – DOSSIER 705-22-021501-224 – TRANSACTION ET QUITTANCE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la requête portant le numéro 705-22-021501-224;

CONSIDÉRANT les discussions de règlement intervenues entre les parties et que ces dernières acceptent de s'entendre à l'amiable, sans aucune admission;

CONSIDÉRANT le projet de transaction et quittance soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la transaction et quittance relative au dossier 705-22-021501-224.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

14

24-278 – RÉSOLUTION 22-681 – COMMISSIONS ET COMITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 22-650 nommant les membres et représentants des commissions et comités de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT la résolution 22-681 amendant la résolution 22-650;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AMENDER la résolution 22-650 afin de retirer, sous la rubrique MRC, les comités suivants :

- Comité ruralité;
- Comité transport et TAJM;
- Comité de suivi d'infirmière en milieu rural;
- Centre régional d'archives de Lanaudière.

D'AMENDER la résolution 22-650 afin de changer, sous la rubrique MRC, le comité « SQ » pour « Comité de la sécurité publique de la MRC de Joliette » et nommant M. Pierre-Luc Bellerose à titre de président.

D'AMENDER la résolution 22-681 afin de remplacer, dans la liste des membres du Comité culturel, les membres ci-dessous par les suivants :

M. François Pépin	pour :	Mme Solie Masse
M. Marc-André Derome	pour :	Mme Sonia Hénault
Mme Solie Masse	pour :	Mme Amélie Huneault
Mme Marie-Josée Hardy	pour :	Mme Noémie Laplante

D'AMENDER la résolution 22-681 afin de remplacer, dans la liste des membres du Comité consultatif d'urbanisme et du Conseil local du patrimoine, le nom de Mme Andrée St-Georges par le nom M. Paul Marchand.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

24-279 – RÉSOLUTION 24-179 – FÊTES O'PARC 2024 – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 24-179 afin de remplacer le 1er paragraphe par le suivant :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

« **CONSIDÉRANT QUE** le programme des Fêtes O'Parc permet aux organismes d'être éligibles à l'obtention d'une aide financière pouvant atteindre 2 000 $ pour la réalisation d'une fête de quartier à caractère familial; »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

24-280 – RÉSOLUTION 22-618 – SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE – MISE À JOUR – ABROGATION

CONSIDÉRANT l'entente concernant la communication des données des plumitifs des cours municipales et leur diffusion sur le site Internet de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) signée en 2006;

CONSIDÉRANT la résolution 22-618 autorisant la directrice adjointe de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette à signer les documents relatifs à ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice adjointe a été aboli;

CONSIDÉRANT QUE Me Vicky Jean a été nommé au poste de directrice et greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire parvenir une annexe 6 pour mettre à jour les personnes désignées pour l'accès aux données des plumitifs de la SOQUIJ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la directrice et greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette à signer les documents relatifs à l'entente concernant la communication des données des plumitifs des cours municipales et leur diffusion sur le site Internet de SOQUIJ.

D'ABROGER la résolution 22-618.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES – PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE

Ce point est retiré.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

18

24-281 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 17 AU 30 AVRIL 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 697 671,07 $ pour la période du 17 au 30 avril 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 17 au 30 avril 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 17 au 30 avril 2024

a. Liste des transferts électroniques :	1 630 776,35 $
b. Liste des chèques :	172 315,92 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	635 304,36 $
Total	**2 438 396,63 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

24-282 – RÉSOLUTION 23-700 – FONDS DE ROULEMENT – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT QUE la résolution 23-700 autorisait l'attribution d'un contrat pour l'achat d'une solution de cybersécurité et qui précisait que le coût net, soit 43 903,86 $, serait financé par le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que le projet n'est pas un projet en immobilisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AMENDER la résolution 23-700 afin d'annuler le mode de financement de cette dépense provenant du fonds de roulement et ce, rétroactivement au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

20

24-283 – DEMANDE DE TRANSFERT DE MONTANTS PRÉVUS AU PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE deux projets auxquels des fonds étaient prévus à même le Fonds de roulement ne seront pas exécutés cette année, soit la modernisation d'un feu de circulation sur le boulevard Firestone, au montant de 132 000 $, et la mise en place de compteurs interruptibles, au montant de 146 000 $;

CONSIDÉRANT QUE le projet Alice-Vessot relativement à l'alimentation et l'éclairage de rues sera devancé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER le financement du projet Alice-Vessot à même le Fonds de roulement pour un montant de 278 000 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

24-284 – MESURE DISCIPLINAIRE – ENTÉRINEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et unanimement résolu :

D'ENTÉRINER la suspension sans solde de l'employé numéro 003051023 pour une période de trois jours de travail, soit les 8, 10 et 13 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

24-285 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-039 – TRAVAUX D'ENTRETIEN AU POSTE ALPHA – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des travaux d'entretien de transformateurs de puissance ainsi que de transformateurs de malt au poste Alpha a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 6 mai 2024;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

ENTREPRISES		OPTION 1 PRIX TOTAL AVANT TAXES	OPTION 2 PRIX TOTAL AVANT TAXES	OPTION 3 PRIX TOTAL AVANT TAXES	OPTION 4 PRIX TOTAL AVANT TAXES	CONFORME	
						OUI	NON
1	DUAL-Électrotech inc.	157 844,13 $	158 220,97 $	208 628,06 $	209 004,90 $		X
2	**Supra Énergie inc.**	186 155,00 $	187 130,00 $	254 270,00 $	**255 245,00 $**	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-039, le contrat pour des travaux d'entretien au poste Alpha, selon l'option 4, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Supra Énergie inc.** », au montant de **255 245,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 **<u>24-286 – FÊTE DU NAUTISME – AUTORISATION</u>**

CONSIDÉRANT la 12e édition de la fête du nautisme de Nautisme Québec, qui se déroulera les 6 et 7 juillet prochains, laquelle vise à démontrer que la pratique des sports nautiques est accessible;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire faire découvrir toutes les possibilités du parc Louis-Querbes et faire découvrir la rivière L'Assomption aux citoyennes et citoyens de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER la tenue de la « Fête du nautisme » au parc Louis-Querbes le 6 juillet 2024 en offrant la gratuité aux citoyennes et citoyens de la ville de Joliette pour la location d'embarcations, et ce, sur preuve de résidence et réservation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **<u>24-287 – PARC SAINT-JEAN-BAPTISTE – TRAVAUX D'OPTIMISATION DES INFRASTRUCTURES DE BASEBALL – AUTORISATION</u>**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et unanimement résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

D'AUTORISER l'installation d'un filet protecteur aux terrains de baseball du parc Saint-Jean-Baptiste pour un montant de 48 000 $ financé par le Fonds de roulement.

Le coût net du projet sera d'un montant de 48 000 $, les travaux d'optimisation des infrastructures du parc (filet protecteur) seront financés par le Fonds de roulement de la Ville et remboursé au moyen de trois versements égaux de 16 000 $ puisés à même les fonds généraux durant les trois prochaines années. Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25 **24-288 – TOURNOI DE SOCCER – CLUB DE SOCCER LANAUDIÈRE-NORD – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation du Club de soccer Lanaudière-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la tenue d'un tournoi de soccer par le Club de soccer Lanaudière-Nord aux parcs Arthur-Robillard et Louis-Querbes et au terrain synthétique de l'école Barthélemy-Joliette le 5 juillet de 15 h 30 à 23 h, le 6 juillet de 7 h à 23 h et le 7 juillet de 7 h à 17 h.

D'AUTORISER le prêt d'équipement, l'accès à l'eau et à l'électricité, le tout conditionnellement à la disponibilité des ressources, la diffusion de musique et d'animation et l'installation de chapiteaux sans ancrage directement au sol.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 **24-289 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin : 100 $.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement de l'organisme suivant et d'autoriser la trésorière à procéder à l'achat et au paiement de billets à cette fin :

- Auberge du cœur Roland-Gauvreau – Pavillon pour Elle – Soirée bénéfice des marraines – 22 mai 2024 : 1 billet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

DIVERS

27 a)

24-290 – EMBAUCHE D'UN ÉMONDEUR – SERVICE D'HYDRO-JOLIETTE

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'émondeur et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Alexis Litalien St-Denis au poste d'émondeur au sein du service d'Hydro-Joliette.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 27 mai 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 10 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 b)

24-291 – EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE SERVICE AUX CITOYENS – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'agent de service aux citoyens et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Caroline Demers au poste d'agente de service aux citoyens au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 3 juin 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 4 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 c)

24-292 – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE D'AUTRAY-JOLIETTE – PASSEPORT POUR MA RÉUSSITE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

Monsieur le maire se retire des débats et s'abstient de voter.

CONSIDÉRANT la demande du Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette à tenir un pique-nique dans le cadre du projet « Passeport pour ma réussite » qui aura lieu au parc Louis-Querbes, devant le pavillon Gilles-Beaudry, le 25 mai 2024 de 11 h à 14 h.

D'AUTORISER le prêt de d'équipement, l'accès à l'électricité ainsi qu'à la Lucarne.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

DE RECOMMANDER la présence de secouristes, si requis, lors de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

13-05-2024

28

24-293 – DÉPÔT DE RAPPORTS

L'assistant-greffier dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 13 mai 2024;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois d'avril 2024;
- Rapport annuel 2023 sur l'application du règlement 170-2021 sur la gestion contractuelle.

29

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 27 mai 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

30

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

31

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 30.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

69e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 27 mai 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-294 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait des points 23 et 24 et par l'ajout des points 29 a), 29 b) et 29 c), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 13 mai 2024 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Pierre Sasseville – Ratelle

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

immobilier inc. – Lots 6 578 370 et 6 578 371 – Rue De Lanaudière – Premier projet de résolution – Adoption

5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale

ADMINISTRATION

6. Résolutions 24-273 et 24-274 – Règlement 171-2023-1 – Tarification des activités et services en loisir – Amendement
7. Règlement 171-2023-1 – Amendant le Règlement 171-2023 – Tarification des activités et services en loisir – Adoption
8. Règlement d'emprunt 222 – Réfection des rues Saint-Pierre Sud et Martel – Adoption
9. Centre de services scolaire des Samares – Planification des besoins d'espace
10. Mois de sensibilisation au mélanome et au cancer de la peau – Proclamation
11. Décarbonation des bâtiments – Demandes
12. Commissions et comités de la Ville de Joliette – Nominations et abrogation
13. Liste des comptes à payer du 1er au 14 mai 2024 – Approbation
14. Soumissions pour l'émission d'obligations
15. Projet de conversion de l'éclairage suspendu à la Bibliothèque Rina-Lasnier – Financement par le Fonds de roulement – Autorisation
16. Service de la dette – Utilisation de soldes disponibles sur les règlements d'emprunt
17. Embauche d'une agente de service aux citoyens – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
18. Embauche d'une agente de communication – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
19. Embauche d'un chef des opérations – Travaux publics et des services techniques
20. M. Émile Ippersiel – Permanence – Opérateur à l'usine de filtration – Travaux publics et services techniques

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

21. Soumission numéro AP24-025 – Fauche de fossés 2024 et 2025 – Adjudication de contrat
22. Soumission numéro AP24-033 – Fourniture et installation d'éléments ludiques – Parc Antonio-Barrette – Adjudication de contrat
23. Soumission numéro AP24-036 – Réaménagement du stationnement – Usine de filtration – Adjudication de contrat – **Retiré**

LOISIRS ET CULTURE

24. Club de Plongeon Repentigny – Camp d'entraînement – Utilisation de l'espace public – Autorisation – **Retiré**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

25. Réseau Québec-France – Tourismots 2025 – Ville vedette – Dépôt de candidature
26. Marché de Noël de Joliette et défilé de Noël 2024 – Utilisation de l'espace public – Autorisation
27. Championnat des élagueurs du Québec – Utilisation de l'espace public – Autorisation
28. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
29. Divers

29.a) Patrouilleur environnemental – Désignation
29.b) Règlement 151-2024-3 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion
29.c) Règlement 151-2024-3 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Dépôt du projet

30. Dépôt de rapport
31. Date et heure de la prochaine assemblée
32. Période de questions
33. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-295 – SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

24-296 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. PIERRE SASSEVILLE – RATELLE IMMOBILIER INC. – LOTS 6 578 370 ET 6 578 371 – RUE DE LANAUDIÈRE – PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

CONSIDÉRANT la demande de M. Pierre Sasseville visant la construction de deux bâtiments multifamiliaux comportant trois étages et dix-huit logements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ACCEPTER, dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, la demande de M. Pierre Sasseville visant la construction de deux bâtiments multifamiliaux comportant trois étages et dix-huit logements à 8,159 mètres (26,77 pieds) de l'emprise de la rue De Lanaudière ainsi que la construction d'un garage sur le lot 6 578 371, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2024-05-01 du comité consultatif d'urbanisme.

QUE la présente résolution soit soumise au processus d'adoption prévu au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-.1).

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**
M. Luc Beauséjour	M. Alexandre Martel
Mme Claudia Bertinotti	
Mme Muriel Lafarge	
M. Richard Leduc	
M. Cédric Champagne	
M. Patrick Lasalle	
M. Claude St-Cyr	

Monsieur le maire s'abstient de voter.

Adoptée à la majorité des membres du conseil

5 **<u>24-297 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE</u>**

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2024-05-21 – M. Francesco Alaimo – O'luxe Barbershop – 386, rue Notre-Dame**
   D'accepter la demande soumise par M. Francesco Alaimo et illustrée par Enseignes Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante à l'immeuble situé au 386, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-05-21 du comité consultatif d'urbanisme.

2. **PIIA-2024-05-22 – Mme Jade Dozois – Saveurs familiales – 132, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Jade Dozois, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes sur auvent à l'immeuble situé au 132, rue Saint-Charles-Borromée Sud.

3. **PIIA-2024-05-23 – M. Daniel Provencher – Daniel Provencher & Cie inc. – Dépanneur Couche Tard – 501, rue De Lanaudière**
   D'accepter la demande soumise par M. Daniel Provencher et illustrée par les Enseignes Pattison, afin d'autoriser l'installation de deux facettes d'une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 501, rue De Lanaudière.

4. **PIIA-2024-05-24 – M. Philippe Saindon – Gestion immobilière Forsa – 103 à 113, place Bourget Nord**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Philippe Saindon, afin d'autoriser l'installation d'une clôture et le remplacement d'une section de clôture existante à l'immeuble situé aux 103 à 113, place Bourget Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-05-24 du comité consultatif d'urbanisme.

5. **PIIA-2024-05-25 – M. Jacques Provost – 10, rue Papineau**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Jacques Provost, afin de régulariser l'ajout d'une porte sur la façade principale d'un immeuble commercial afin de permettre l'accès à un local existant à l'immeuble situé au 10, rue Papineau.

6. **PIIA-2024-05-26 – Mme Mélanie Chabot – UQTR – Campus Joliette – 1075, boulevard de la Firestone**
   D'accepter la demande soumise par Mme Mélanie Chabot et illustrée par Barbo Enseignes, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 1075, boulevard de la Firestone.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

7. **PIIA-2024-05-27 – Mme Clarence-Frédérique Paradis – Benny & Co. – 890, rue Samuel-Racine**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Clarence-Frédérique Paradis, afin d'autoriser l'installation de trois enseignes murales, d'une enseigne sur poteau, d'enseignes directionnelles et d'enseignes dédiées au service à l'auto à l'immeuble situé au 890, rue Samuel-Racine, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-05-27 du comité consultatif d'urbanisme.

8. **PIIA-2024-05-28 – Mme Hélène Desrochers – 9427-2572 Québec inc. – Lots 3 328 207, 3 328 214, 3 328 215 et 3 764 567 – Boulevard Dollard**
D'accepter la demande soumise par Mme Hélène Desrochers et illustrée par M. Louis Morissette, architecte, afin d'autoriser la construction d'un immeuble commercial avec un service à l'auto à l'immeuble situé sur les lots 3 328 207, 3 328 214, 3 328 215 et 3 764 567 donnant sur le boulevard Dollard, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-05-28 du comité consultatif d'urbanisme.

9. **PIIA-2024-05-29 – M. Stéphane Cassan – Abbarch architecture inc. – 1505, boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise par M. Stéphane Cassan et illustrée par Pattison, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne sur auvent à l'immeuble situé au 1505, boulevard de la Firestone.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **<u>24-298 – RÉSOLUTIONS 24-273 ET 24-274 – RÈGLEMENT 171-2023-1 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES EN LOISIR – AMENDEMENT</u>**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AMENDER les résolutions 24-273 et 24-274 afin d'ajouter les mots « et d'ajuster certains tarifs » après les mots « Organisme reconnu ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **<u>24-299 – RÈGLEMENT 171-2023-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 171-2023 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES EN LOISIR – ADOPTION</u>**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-273 et 24-274, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 mai 2024;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

CONSIDÉRANT QUE lesdites résolutions ont été amendées;

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement 171-2023-1 n'a pas été modifié entre le dépôt du projet et l'adoption;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 171-2023-1 amendant le Règlement 171-2023 relatif à la tarification des activités et services en loisir afin de mettre à jour la définition de « Organisme reconnu » et certains tarifs.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

24-300 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 222 – RÉFECTION DES RUES SAINT-PIERRE SUD ET MARTEL – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 24-275 et 24-276, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 222 décrétant l'exécution de travaux de réfection sur les rues Saint-Pierre Sud et Martel ainsi qu'un emprunt et une dépense de 14 194 310 $.

Objet :	L'exécution de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, du pavage, des trottoirs et la mise en place d'un nouveau réseau d'égout pluvial, sur les rues Saint-Pierre Sud et Martel
Portée :	Tout le territoire
Coût :	14 194 310 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

9

24-301 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES – PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE

CONSIDÉRANT les correspondances du Centre de services scolaire des Samares reçues le 19 avril dernier relativement à la planification des besoins d'espace aux fins de construire ou d'agrandir une école ou un centre;

CONSIDÉRANT les prévisions faites à la planification des besoins d'espaces relativement au territoire d'analyse 842S04;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la ville de Joliette compte déjà trois écoles secondaires publiques;

CONSIDÉRANT QUE la hausse de la clientèle des écoles secondaires provient davantage des villes et municipalités voisines que de l'accroissement démographique de la ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE REFUSER, conformément à l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique*, la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Samares, tel que présenté en annexe de leur correspondance.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**
M. Luc Beauséjour	M. Alexandre Martel
Mme Claudia Bertinotti	
Mme Muriel Lafarge	
M. Richard Leduc	
M. Cédric Champagne	
M. Patrick Lasalle	
M. Claude St-Cyr	

Monsieur le maire s'abstient de voter.

Adoptée à la majorité des membres du conseil

10

24-302 – MOIS DE SENSIBILISATION AU MÉLANOME ET AU CANCER DE LA PEAU – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de rappeler aux communautés à travers le Canada l'importance de la sécurité solaire;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

CONSIDÉRANT QUE la surexposition aux rayons UV est l'une des principales causes des mélanomes et des cancers de la peau autres que le mélanome;

CONSIDÉRANT QUE le cancer de la peau est le plus fréquent de tous les cancers. Un Canadien sur six né dans les années 1990 aura un cancer de la peau au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses personnes s'exposent au soleil sans prendre les mesures de précaution nécessaires et ignorent que tout assombrissement de la couleur de la peau, y compris le bronzage, est signe de dommages causés par les rayons UV;

CONSIDÉRANT QUE l'auto-examen de la peau devrait être effectué tous les mois, car les cancers de la peau sont très faciles à traiter lorsqu'ils sont détectés à un stade précoce;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Sauve ta peau se consacre à la lutte contre les cancers de la peau autre que le mélanome, le mélanome et le mélanome oculaire par le biais d'initiatives nationales d'éducation, de plaidoyer et de sensibilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE PROCLAMER le mois de mai 2024 « Mois de la sensibilisation au mélanome et au cancer de la peau ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11 **<u>24-303 – DÉCARBONATION DES BÂTIMENTS – DEMANDES</u>**

CONSIDÉRANT QUE le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat met de l'avant les conséquences « cataclysmiques » des changements climatiques et expose le rôle prédominant des municipalités dans la lutte contre ces changements;

CONSIDÉRANT QUE selon un rapport de l'Agence internationale de l'énergie, pour atteindre la carboneutralité en 2050 l'interdiction des nouvelles chaudières à combustibles fossiles dans les bâtiments doit commencer à être mise en œuvre à l'échelle mondiale dès 2025;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a établi une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du bâtiment résidentiel, commercial et institutionnel est responsable de 10 % des émissions de gaz à effet de serre au Québec;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a pour objectif de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre issues du chauffage des bâtiments à l'horizon 2030;

CONSIDÉRANT QUE des solutions permettant de décarboner les bâtiments existent et sont prêtes à être implémentées rapidement;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le gouvernement a notamment édicté le Règlement sur les appareils de chauffage au mazout et le Règlement sur les appareils de chauffage au bois;

CONSIDÉRANT QUE l'expansion du réseau gazier est incompatible avec les orientations gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE des centaines de municipalités québécoises ont déjà adopté des résolutions adhérant à la déclaration d'urgence climatique et s'engageant à mettre en place des actions concrètes afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les articles 4, 19 et 85 de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'adoption d'une réglementation municipale qui encadre les émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation énergétique des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a l'intention de réglementer de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation énergétique des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

DE DEMANDER à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de planifier de manière exhaustive l'abandon, dans les plus brefs délais, du gaz naturel dans les bâtiments en :

- Interdisant le raccordement et l'installation d'un appareil de chauffage au gaz naturel dans les nouvelles constructions résidentielles, commerciales et institutionnelles;
- Imposant l'abandon progressif des appareils de chauffage au gaz naturel pour l'ensemble du secteur des bâtiments en interdisant le renouvellement des équipements au gaz au plus tard en 2025;
- Soutenant publiquement et financièrement les municipalités engagées pour le climat qui annoncent leur intention de réglementer de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments.

DE DEMANDER à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'adopter leurs propres résolutions au même effet.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

DE DEMANDER aux MRC du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'UMQ et à la FQM.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

24-304 – COMMISSIONS ET COMITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – NOMINATIONS ET ABROGATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

QUE le maire soit d'office membre de tous les comités.

D'APPROUVER la composition des différents comités et commissions du conseil municipal tel que décrit au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'ABROGER les résolutions 22-650, 22-681 et 24-278.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

24-305 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 1ER AU 14 MAI 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 4 169 886,19 $ pour la période du 1er au 14 mai 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 1er au 14 mai 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 1er au 14 mai 2024

a. Liste des transferts électroniques :	552 448,19 $
b. Liste des chèques :	3 405 006,91 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	937 277,21 $
Total	**4 894 732,31 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14 **24-306 – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

Date d'ouverture :	18 mars 2024	Nombre de soumissions :	7
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	28 mars 2024
Montant :	7 527 000 $		

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu sept soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre c-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

384 000 $	4,80000 %	2025
402 000 $	4,70000 %	2026
422 000 $	4,50000 %	2027
442 000 $	4,50000 %	2028
5 877 000 $	4,45000 %	2029

Prix : 98,68900 Coût réel : 4,79718 %

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

2 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

384 000 $	5,00000 %	2025
402 000 $	4,75000 %	2026
422 000 $	4,50000 %	2027
442 000 $	4,50000 %	2028
5 877 000 $	4,50000 %	2029

Prix : 98,77000 Coût réel : 4,82413 %

3 - LA BANQUE TORONTO-DOMINION

384 000 $	5,00000 %	2025
402 000 $	4,70000 %	2026
422 000 $	4,45000 %	2027
442 000 $	4,40000 %	2028
5 877 000 $	4,35000 %	2029

Prix : 98,17366 Coût réel : 4,83632 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

384 000 $	5,05000 %	2025
402 000 $	4,70000 %	2026
422 000 $	4,45000 %	2027
442 000 $	4,45000 %	2028
5 877 000 $	4,45000 %	2029

Prix : 98,52447 Coût réel : 4,83769 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

384 000 $	5,00000 %	2025
402 000 $	4,65000 %	2026
422 000 $	4,55000 %	2027
442 000 $	4,45000 %	2028
5 877 000 $	4,45000 %	2029

Prix : 98,52100 Coût réel : 4,84062 %

6 - BMO NESBITT BURNS INC.

384 000 $	4,50000 %	2025
402 000 $	4,50000 %	2026
422 000 $	4,50000 %	2027
442 000 $	4,50000 %	2028
5 877 000 $	4,50000 %	2029

Prix : 98,61700 Coût réel : 4,85050 %

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

7 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

384 000 $	5,00000 %	2025
402 000 $	4,70000 %	2026
422 000 $	4,60000 %	2027
442 000 $	4,50000 %	2028
5 877 000 $	4,40000 %	2029

Prix : 98,30920 Coût réel : 4,85691 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER la trésorière, conformément à l'article 14 du Règlement 172-2022 adopté le 16 décembre 2022, à adjuger l'émission de 7 527 000 $ à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC., et ce, en accord avec l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

24-307 – PROJET DE CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE SUSPENDU À LA BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER – FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de conversion de l'éclairage suspendu à la Bibliothèque Rina-Lasnier présenté au PQI 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER le financement du projet à même le Fonds de roulement pour un montant de 130 000 $.

QUE le coût net, soit un montant de **130 000 $**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **cinq** versements annuels égaux de **26 000 $**, puisés à même le fonds général durant les **cinq** prochaines années.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

24-308 – SERVICE DE LA DETTE – UTILISATION DE SOLDES DISPONIBLES SUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, les deniers provenant d'un emprunt contracté par la municipalité doivent être exclusivement appliqués aux fins auxquelles ils sont destinés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, un solde disponible provenant d'un emprunt contracté peut aussi être affecté aux fins du paiement des échéances annuelles pour le remboursement d'un emprunt en capital et intérêts;

CONSIDÉRANT les soldes disponibles au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE le solde disponible provenant des emprunts décrétés par le règlement ci-après spécifié soit affecté aux fins de la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement en 2024 sur lesdits règlements :

Règlement	Nature du règlement	Solde lors du refinancement	Solde disponible	Montant appliqué au service de la dette
167	Prolongement Rue Gustave-Guertin	1 120 600 $	2 417,05 $	2 417,05 $
187	Construction station pompage route 158	241 600 $	1 259,29 $	1 259,29 $
189	Réfection du boulevard Base-de-Roc	28 000 $	2 765,86 $	2 765,86 $
193	Réfection rue St-Pierre	1 590 500 $	1 773 852,79 $	1 590 500 $
TOTAL			1 780 294,99 $	1 596 942,20 $

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

17

24-309 – EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE SERVICE AUX CITOYENS – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'agent de service aux citoyens et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ENTÉRINER l'embauche Mme Sandra Denicolaï au poste régulier d'agente de service aux citoyens au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens.

QUE cette embauche soit conditionnelle à la réussite de la période de probation de la titulaire du poste.

QUE son entrée en fonction soit fixée au 21 mai 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 4, de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

24-310 – EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE COMMUNICATION – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'agent de communication et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Emmanuelle Perreault au poste régulier d'agente de communication au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 17 juin 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 8, de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

24-311 – EMBAUCHE D'UN CHEF DES OPÉRATIONS – TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la vacance au poste de chef des opérations et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Daniel Bonin au poste de chef des opérations au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 28 mai 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 3 du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

24-312 – M. ÉMILE IPPERSIEL – PERMANENCE – OPÉRATEUR À L'USINE DE FILTRATION – TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 23-702, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Émile Ippersiel au poste d'opérateur à l'usine de filtration au sein du service des Travaux publics et services techniques;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 960 heures de travail à compter du 14 novembre 2023, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de M. Émile Ippersiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

DE NOMMER M. Émile Ippersiel au poste permanent d'opérateur à l'usine de filtration au sein du service des Travaux publics et services techniques, à compter du 30 mai 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

24-313 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-025 – FAUCHE DE FOSSÉS 2024 ET 2025 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des travaux de fauche de fossés pour les étés 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 13 mai 2024, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	**9361-2612 Québec inc. | Dauphin Multi-Services**	**58 160,00 $**
2	9398-7261 Québec inc. | Cèdres Lachenaie	69 900,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-025, le contrat pour des travaux de fauche de fossés pour 2024 et 2025, à l'entreprise « **9361-2612 Québec inc. \| Dauphin Multi-Services** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **58 160 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

24-314 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-033 – FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉLÉMENTS LUDIQUES – PARC ANTONIO-BARRETTE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour AP24-033 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 2 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions sont conformes et qu'une soumission est non-conforme;

ENTREPRISES		POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1	**Tessier Récréo-Parc inc.**	**6,595**	**130 396,66 $**
4	Inexco Construction inc.	Le calcul du pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint	

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la résolution 22-726 autorisant le financement par le Fonds de roulement du projet d'aire de jeux accessible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-033, le contrat pour la fourniture et l'installation d'éléments ludiques pour un espace de jeu inclusif au parc Antonio-Barrette, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Tessier Récréo-Parc inc.** », au montant de **130 396,66 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 **SOUMISSION NUMÉRO AP24-036 – RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT – USINE DE FILTRATION – ADJUDICATION DE CONTRAT**

Ce point est retiré.

24 **CLUB DE PLONGEON REPENTIGNY – CAMP D'ENTRAÎNEMENT – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

Ce point est retiré.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

25

24-315 – RÉSEAU QUÉBEC-FRANCE – TOURISMOTS 2025 – VILLE VEDETTE – DÉPÔT DE CANDIDATURE

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, le programme Francofête – Tourismots propose des activités dans les régions du Québec dans le cadre de la Francofête organisée par l'Office québécois de la langue française;

CONSIDÉRANT QUE le volet Tourismots a pour objectif de favoriser, auprès des membres de Québec-France et la population québécoise en général, la connaissance et l'appréciation de la langue française, ainsi que de mieux faire connaître annuellement une région touristique québécoise particulière;

CONSIDÉRANT QUE le volet Tourismots mettra en vedette la ville de Joliette par son histoire, ses paysages, sa géographie, ses attraits et sa population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a récemment célébré le 200e anniversaire du Village d'Industrie et que ce serait une belle occasion de faire connaître Joliette à ses débuts via des ateliers littéraires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a été approchée pour être la ville vedette des Tourismots 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la Ville de Joliette à déposer sa candidature comme ville vedette auprès de l'Association Québec-France pour l'édition 2025.

QUE la Ville de Joliette s'engage, auprès du Réseau Québec-France, à proposer le lecteur de la ludictée, fournir les vidéos de promotion et de lecture de la ludictée et fournir le premier prix de participation d'une valeur approximative de 1 500 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

24-316 – MARCHÉ DE NOËL DE JOLIETTE ET DÉFILÉ DE NOËL 2024 – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les demandes d'autorisation pour l'édition 2024 du Marché de Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER la tenue du Marché de Noël qui aura lieu du 28 novembre au 21 décembre 2024 sur les places Bourget Nord et Sud et sur la place de la Fresque.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

D'AUTORISER la fermeture du boulevard Manseau, entre les places Bourget Nord et Sud, pour les périodes d'ouverture du Marché de Noël.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

D'AUTORISER l'installation des équipements, le prêt de matériel, l'accès aux services municipaux si disponibles, l'installation de toilettes portatives, la tenue d'activités, la diffusion de musique, l'utilisation d'un BBQ plat et de deux foyers au bois, excepté les journées de smog, et les demandes de services.

D'AUTORISER les gens d'affaires du centre-ville à tenir des activités d'animation et de vente sur le trottoir et permettre l'installation d'enseignes portatives, en fonction des recommandations du service d'Aménagement du territoire.

D'AUTORISER la gratuité de 31 vignettes de stationnements pour les locataires de maisonnettes et du responsable de la sécurité du village.

D'AUTORISER l'entreposage, sur les terrains de la Ville de Joliette, de certains éléments appartenant au Marché de Noël de Joliette.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

24-317 – CHAMPIONNAT DES ÉLAGUEURS DU QUÉBEC – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de la Société internationale d'arboriculture du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER la Société internationale d'arboriculture du Québec à tenir le Championnat des élagueurs du Québec qui aura lieu au parc Louis-Querbes du 23 au 25 août 2024.

D'AUTORISER le montage de l'activité les 21 et 22 août 2024, le prêt d'équipement relatif à la tenue de l'événement, la vente de boissons alcoolisées et de produits promotionnels et la publication de l'événement via le site Web de la Ville de Joliette.

D'AUTORISER la présence de camions, nacelles et équipements arboricoles sur le site pour la tenue de l'activité.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

DE RECOMMANDER la présence de secouristes, si requis, lors de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **24-318 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Fondation Espace Jeunesse Lanaudière : 150 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **DIVERS**

29 A) **24-319 – PATROUILLEUR ENVIRONNEMENTAL – DÉSIGNATION**

CONSIDÉRANT l'embauche d'un deuxième patrouilleur environnemental pour la saison estivale 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DÉSIGNER M. Augustin Legrand comme patrouilleur environnemental de la Ville de Joliette.

QUE M. Augustin Legrand soit également désigné comme « officier municipal », « employé municipal autorisé » et comme « officier responsable » pour voir à l'application et au respect des règlements municipaux de la Ville de Joliette et émettre des constats d'infraction, soit le Règlement de zonage 79, le Règlement de construction 81 et le Règlement 164-2019 régissant l'utilisation de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

29 B)

24-320 – RÈGLEMENT 151-2024-3 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2024-3 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de remplacer l'annexe C en y ajoutant un feu de circulation pour piéton au coin des rues Laurier et Saint-Charles-Borromée Nord.

29 C)

24-321 – RÈGLEMENT 151-2024-3 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 151-2024-3 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de remplacer l'annexe C en y ajoutant un feu de circulation pour piéton au coin des rues Laurier et Saint-Charles-Borromée Nord, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

24-322 – DÉPÔT DE RAPPORT

L'assistant-greffier dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Liste des contrats de gré à gré du 1er au 30 avril 2024.

31

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 10 juin 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-05-2024

32

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

33

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 04.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

10-06-2024

70e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-323 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 17 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 27 mai 2024 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – 890, rue Samuel-Racine
5. Dérogation mineure – 1000, rue Papineau

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

10-06-2024

ADMINISTRATION

6. Règlement 151-2024-3 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
7. Assurances – Protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires – Renouvellement et autorisation
8. Association des redistributeurs d'électricité du Québec – Modernisation du modèle d'affaires des réseaux municipaux – Appui
9. Liste des comptes à payer du 15 au 28 mai 2024 – Approbation
10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 8 975 000 $ qui sera réalisé le 25 juin 2024
11. Projet de mise à niveau de feux de circulation – Financement par le Fonds de roulement – Autorisation
12. Achat d'une petite chargeuse à chenille – Financement par le Fonds de roulement – Autorisation
13. Embauche d'une agente de service aux citoyens – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens

LOISIRS ET CULTURE

14. Murale au centre-ville – Frais de réfection – Autorisation
15. La Soupière – Demande d'aide financière – Autorisation
16. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
17. Divers

17. a) Embauche d'un directeur – Service du Capital humain

18. Dépôt de rapport
19. Date et heure de la prochaine assemblée
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

<u>24-324 – SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2024 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL</u>

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

10-06-2024

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **24-325 – DÉROGATION MINEURE – 890, RUE SAMUEL-RACINE**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-05-10 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE REFUSER la demande d'installation de deux enseignes murales présentant une superficie supérieure à celle autorisée par la réglementation d'urbanisme, notamment parce que :

- Les dimensions des enseignes proposées sont démesurées;
- L'application de la réglementation d'affichage ne porte pas de préjudice sérieux à la requérante;
- L'inscription « restaurant » est mise de l'avant par rapport à l'inscription « centre de formation » et qu'elles sont de dimensions nettement inférieures à celles des enseignes principales « Benny & Co. »;
- L'emphase ne doit pas être mise sur le restaurant, car il est accessoire au centre de formation;
- Les entreprises localisées à proximité du futur centre de formation, sur les routes 158 ou 131, ont toutes été en mesure de respecter la superficie d'affichage maximale permise par la réglementation et qu'elles sont bien visibles desdites voies de circulation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **24-326 – DÉROGATION MINEURE – 1000, RUE PAPINEAU**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-05-11 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

10-06-2024

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE REFUSER l'installation de deux enseignes murales présentant une superficie totale de 21,88 mètres carrés (235,51 pieds carrés) au lieu de 10,50 mètres carrés (113,02 pieds carrés) notamment parce que :

- La visibilité du commerce est accrue grâce à l'emplacement stratégique de l'enseigne sur poteau et par l'utilisation de la totalité de la superficie d'affichage disponible sur cette dernière;
- Les enseignes murales projetées ne s'harmoniseront pas avec les enseignes murales des commerces voisins en raison de leurs imposantes dimensions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **24-327 – RÈGLEMENT 151-2024-3 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-320 et 24-321, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 27 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2024-3 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de remplacer l'annexe C en y ajoutant un feu de circulation pour piéton au coin des rues Laurier et Saint-Charles-Borromée Nord.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **24-328 – ASSURANCES – PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES – RENOUVELLEMENT ET AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 20-575, la Ville de Joliette adhérait au regroupement d'achat d'assurances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

10-06-2024

CONSIDÉRANT le rapport du consultant fait aux autorités de l'UMQ qui recommande de renouveler le contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat pour la fourniture des diverses couvertures d'assurance pour la protection des municipalités relative à la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires du regroupement avec la société BFL Canada, pour l'année 2024-2025 selon les conditions obtenues.

D'AUTORISER la trésorière à payer à BFL Canada la prime d'assurance au montant de 4 806,13 $ taxes incluses, le tout incluant les frais d'administration de l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

24-329 – ASSOCIATION DES REDISTRIBUTEURS D'ÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC – MODERNISATION DU MODÈLE D'AFFAIRES DES RÉSEAUX MUNICIPAUX – APPUI

CONSIDÉRANT QUE l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ) réitère sa volonté de travailler en partenariat avec Hydro-Québec et le gouvernement pour favoriser le développement économique et poursuivre les efforts de décarbonation;

CONSIDÉRANT QUE la transition énergétique implique des investissements importants ainsi qu'une croissance de la demande en électricité;

CONSIDÉRANT QUE pour décarboner le Québec, il est essentiel d'investir dans la croissance et la technologie pour l'électrification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPUYER l'AREQ dans sa démarche visant la modernisation du modèle d'affaires des réseaux municipaux au Québec ainsi que la tarification de ses membres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

10-06-2024

9

24-330 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 15 AU 28 MAI 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 483 258,60 $ pour la période du 15 au 28 mai 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 15 au 28 mai 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 15 au 28 mai 2024

a. Liste des transferts électroniques :	435 344,17 $
b. Liste des chèques :	321 604,44 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	390 503,62 $
Total	**1 147 452,23 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

24-331 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 8 975 000 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Joliette souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 975 000 $ qui sera réalisé le 25 juin 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
153	60 000 $
154	615 000 $
209	3 202 694 $
209	5 097 306 $

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

10-06-2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;
CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 209, la Ville de Joliette souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 juin 2024;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 juin et le 25 décembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

   Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière
   179, rue Saint-Pierre Sud
   Joliette, Qc.
   J6E 5Z1

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Joliette, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

10-06-2024

entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 209 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 juin 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

24-332 – PROJET DE MISE À NIVEAU DE FEUX DE CIRCULATION – FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de mise à niveau de feux de circulation aux intersections présenté au PQI 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le financement du projet à même le Fonds de roulement pour un montant de 76 000 $.

QUE le coût net, soit un montant de **76 000 $**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux de **25 333 $**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

24-333 – ACHAT D'UNE PETITE CHARGEUSE A CHENILLE – FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet d'acquisition d'une petite chargeuse à chenille pour l'abattage d'arbres et l'enlèvement de poteaux présenté au PQI 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER le financement du projet à même le Fonds de roulement pour un montant de 60 000 $.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

10-06-2024

QUE le coût net, soit un montant de **60 000 $**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux de **20 000 $**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

24-334 – EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE SERVICE AUX CITOYENS – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'agent de service aux citoyens et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'ENTÉRINER l'embauche Mme Mylène Petitjean au poste régulier d'agente de service aux citoyens au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 10 juin 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 4 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

24-335 – MURALE AU CENTRE-VILLE – FRAIS DE RÉFECTION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 23-065 autorisait la réalisation d'une œuvre d'art murale au centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de nettoyage du mur extérieur plusieurs joints de mortier se sont effrités;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la Ville et le propriétaire de l'immeuble recevant l'œuvre spécifie que la Ville s'engage à remettre les lieux dans leur état original;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

10-06-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le remboursement de la somme de 20 800 $, plus les taxes applicables, au propriétaire du 533, boulevard Manseau à Joliette pour la réparation des joints de mortier.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **24-336 – LA SOUPIÈRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme La Soupière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière annuelle de 5 000 $, pour les années 2024 et 2025, à l'organisme La Soupière, ainsi que 50 % des frais pour le conteneur à déchets, et ce, sur présentation de la facture.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **24-337 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière aux organismes suivants :

- TDL-Lanaudière : 500 $;
- Fondation Raymond Gaudreault : 150 $.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement de l'organisme suivant et d'autoriser la trésorière à procéder à l'achat et au paiement de billets à cette fin :

- Festival de Lanaudière – Souper-bénéfice – 10 juillet 2024 – 1 billet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

10-06-2024

17 **DIVERS**

17 a) **24-338 – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR – SERVICE DU CAPITAL HUMAIN**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur du service du Capital humain et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Jérémie Chevrier au poste de directeur au sein du service du Capital humain.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 25 juin 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 4 du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **24-339 – DÉPÔT DE RAPPORT**

L'assistant-greffier dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Liste de la correspondance reçue en date du 10 juin 2024.

19 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le mardi 25 juin 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

10-06-2024

20 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

21 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 54.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

71e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 25 juin 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-340 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 31 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 10 juin 2024 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Pierre Sasseville – Ratelle immobilier inc. – Lots 6 578 370 et 6 578 371 – Rue De Lanaudière – Second projet de résolution 24-296 – Adoption

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

5. Projet de résolution – Projet de développement résidentiel multifamilial Aqua Roca sur les lots 3 328 053, 3 328 080 et 4 286 640 – Projet de loi 31 – Autorisation
6. Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles

ADMINISTRATION

7. Règlement 111-2012-5 – Amendant le Règlement 111-2012 – Ententes relatives à des travaux municipaux – Avis de motion
8. Règlement 111-2012-5 – Amendant le Règlement 111-2012 – Ententes relatives à des travaux municipaux – Dépôt du projet
9. Règlement 151-2024-4 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion
10. Règlement 151-2024-4 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Dépôt du projet
11. Règlement 197-2024 – Abrogation du Règlement 854 et de ses amendements – Avis de motion
12. Règlement 197-2024 – Abrogation du Règlement 854 et de ses amendements – Dépôt du projet
13. Règlement d'emprunt 220 – Revêtement asphaltique – Précision des travaux
14. Liste des comptes à payer du 29 mai au 11 juin 2024 – Approbation
15. Transition organisationnelle – Direction générale et Aménagement du territoire – Approbation
16. Service des Finances et de la trésorerie – Modification de l'organigramme
17. Service du Capital humain – Modification de l'organigramme
18. Embauche d'un contremaître infrastructures – Service des Travaux publics et services techniques
19. Embauche d'un directeur adjoint – Service des Incendies
20. Émission de permis – Service de l'Aménagement du territoire – Nomination temporaire

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

21. Soumission numéro AP24-008 – Réfection de trottoirs, bordures et entrées charretières 2024 – Adjudication de contrat
22. Soumission numéro AP24-011 – Construction d'une piste cyclable – Rue du Juge-Guibault – Adjudication de contrat
23. Soumission numéro AP24-036 – Réaménagement du stationnement – Usine de filtration – Adjudication de contrat
24. Soumission numéro AP24-040 – Traitement contre l'herbe à puce et à poux – Adjudication de contrat

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

25. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programmation no 4 – Reddition finale

LOISIRS ET CULTURE

26. Le Néo – DépistaFest 2024 – Autorisation
27. Centre multisport du Centre de services scolaire des Samares – Gestion centralisée – Reconduction
28. Nourri-Source Lanaudière – Route du Lait de Lanaudière – Adhésion – Autorisation
29. Prix Municipalité et développement durable – Mise en candidature – Appui
30. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
31. Divers

31.a) Demande d'une prolongation du délai de concordance pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

32. Dépôt de rapports
33. Date et heure de la prochaine assemblée
34. Période de questions
35. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

<u>24-341 – SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL</u>

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

4

24-342 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. PIERRE SASSEVILLE – RATELLE IMMOBILIER INC. – LOTS 6 578 370 ET 6 578 371 – RUE DE LANAUDIÈRE – SECOND PROJET DE RÉSOLUTION 24-296 – ADOPTION

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2024-05-01 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation écrite s'étant tenue du 31 mai au 14 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le second projet de résolution visant à autoriser le projet présenté par M. Pierre Sasseville dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant la construction de deux bâtiments multifamiliaux comportant trois étages et dix-huit logements à 8,159 mètres (26,77 pieds) de l'emprise de la rue De Lanaudière ainsi que la construction d'un garage sur le lot 6 578 371, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2024-05-01 du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**
M. Luc Beauséjour	M. Alexandre Martel
Mme Claudia Bertinotti	
Mme Muriel Lafarge	
M. Richard Leduc	
M. Cédric Champagne	
M. Patrick Lasalle	
M. Claude St-Cyr	

Monsieur le maire s'abstient de voter.

Adoptée à la majorité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

5

24-343 – PROJET DE RÉSOLUTION – PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL AQUA ROCA SUR LES LOTS 3 328 053, 3 328 080 ET 4 286 640 – PROJET DE LOI 31 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a l'obligation de développer son territoire en fonction des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, notamment en matière d'habitation et des exigences contenues dans le Schéma d'aménagement et du développement du territoire adopté par la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est une ville centre;

CONSIDÉRANT la crise du logement qui frappe actuellement à travers le pays et les interventions gouvernementales afin de trouver des solutions pour accélérer la construction d'unité de logement en conséquence;

CONSIDÉRANT QU'un des moyens mis en place par le gouvernement du Québec pour atténuer les impacts de cette crise a été l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (2024, c.2) mieux connue sous le nom de projet de Loi 31;

CONSIDÉRANT QUE cette loi confère des pouvoirs spéciaux aux municipalités pour une période de trois ans afin de permettre la réalisation de projets d'habitation qui dérogent à la réglementation d'urbanisme en vigueur lorsqu'un tel projet prévoit la construction d'au moins trois logements à condition que le taux d'inoccupation des logements locatifs publié par la SCHL, à l'égard du territoire d'une municipalité soit inférieur à 3 % en date du 27 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, ce taux d'inoccupation des logements est inférieur à 3 % sur le territoire de la ville de Joliette et qu'il est donc possible pour le conseil d'utiliser ses nouveaux pouvoirs spéciaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Les Habitations Moderno inc. » a déjà présenté un projet de développement résidentiel multifamilial pour les lots 3 328 053, 3 328 080 et 4 286 640 au CCU ainsi qu'au conseil municipal, projet qui nécessitait des modifications au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prend la forme de deux bâtiments multifamiliaux comptant 60 logements et un bâtiment multifamilial comptant 110 logements;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour le conseil municipal n'a pas débuté l'adoption desdites modifications réglementaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement est situé à l'intérieur du périmètre urbain;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte certaines dérogations aux normes du règlement de zonage 79 prévues pour la zone H05-017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend se prévaloir des pouvoirs spéciaux conférés par le projet de loi 31;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le présent projet de résolution en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (2024, c.2) mieux connue sous le nom de projet de Loi 31 afin d'autoriser la réalisation du projet de développement résidentiel multifamilial déposé par la compagnie « Les Habitations Moderno inc. » tel que plus amplement détaillé au plan d'implantation / projet d'ensemble résidentiel préparé par « Développement DZV Zone Verte » et daté du 10 avril 2024 et aux plans et élévations préparés par « Massicotte Maloney architectes » et datés de mai 2024 (projet # 22-452), lequel sera réalisé sur les lots 3 328 053, 3 328 080 et 4 286 640 du cadastre du Québec et accorder en conséquence les dérogations suivantes aux normes du règlement de zonage 79 prévues pour la zone H05-017, à savoir :

- L'usage Habitation multifamilial (H3) sera désormais autorisé dans la zone alors qu'actuellement seulement l'usage Habitation unifamilial (H1) y est autorisé;
- La marge minimale avant sera fixée à 6,88 mètres alors qu'actuellement elle est fixée à 7,5 mètres;
- La marge minimale latérale sera fixée à 2,43 mètres alors qu'actuellement elle est fixée à 3 mètres;
- La hauteur des deux premiers bâtiments à partir du boulevard de la Base-de-Roc sera limitée à 5 étages au lieu de 2 étages;
- La hauteur du troisième bâtiment à partir du boulevard de la Base-de-Roc sera limitée à 7 étages au lieu de 2 étages;
- Le nombre de logements par bâtiment applicable aux deux premiers bâtiments à partir du boulevard de la Base-de-Roc sera limité à un maximum de 60 logements au lieu d'un seul;
- Le nombre de logements par bâtiment applicable au troisième bâtiment à partir du boulevard de la Base-de-Roc sera limité à un maximum de 110 logements au lieu d'un seul.

DE DÉCRÉTER comme conditions à cette autorisation que :

- Les plans et élévations précédemment mentionnés devront être intégralement respectés;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

- La société Hydro-Québec autorise par écrit la réalisation des aménagements proposés dans son emprise (rue, stationnement, autre);
- Un écran végétal constitué de feuillus et de conifères devra être conservé et/ou planté à la limite du projet de développement avec la bande de terrain appartenant à la Ville de Joliette en bordure de la rivière L'Assomption de manière à préserver la quiétude des usagers de la future piste multifonctionnelle de la Ville;
- Les systèmes d'éclairage extérieurs devront être orientés vers le sol de manière à ne pas être source de pollution visuelle;
- Les bâtiments devront avoir des toits plats;
- Les toitures des bâtiments devront être recouvertes d'un revêtement ayant un indice de réflectance solaire (IRS) d'au moins 78;
- Asphalter ou recouvrir d'un matériau comparable les espaces de stationnement et les allées de circulation et délimiter leurs pourtours par une bordure permanente de béton coulé ou autres matériaux similaires;
- Procéder à la plantation d'arbres à tous les dix mètres au pourtour des aires de stationnement afin de réduire les îlots de chaleur et de les dissimuler;
- Procéder à la plantation d'arbres à tous les dix mètres autour des bâtiments afin notamment de réduire les îlots de chaleur;
- Installer des équipements mécaniques qui ne seront pas visibles des voies de circulation.

DE MANDATER l'assistant-greffier pour faire publier l'avis annonçant une assemblée publique conformément à la loi, laquelle se tiendra le 9 juillet 2024 à 19 h au pavillon Gilles Beaudry.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**
M. Luc Beauséjour	M. Cédric Champagne
Mme Claudia Bertinotti	M. Alexandre Martel
Mme Muriel Lafarge	
M. Richard Leduc	
M. Patrick Lasalle	
M. Claude St-Cyr	

Monsieur le maire s'abstient de voter.

Adoptée à la majorité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

6

24-344 – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants et les mini bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE la Ville de Joliette confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants et les mini bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Ville de Joliette pour l'année 2025.

QUE la Ville de Joliette s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville de Joliette à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Ville de Joliette. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Joliette s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Joliette s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2025, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles.

QUE la Ville de Joliette reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2 %.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **24-345 – RÈGLEMENT 111-2012-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 111-2012 – ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Claude St-Cyr donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 111-2012-5 amendant le Règlement 111-2012 relatif aux ententes avec les promoteurs immobiliers pour des travaux municipaux afin d'actualiser les procédures.

8 **24-346 – RÈGLEMENT 111-2012-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 111-2012 – ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 111-2012-5 amendant le Règlement 111-2012 relatif aux ententes avec les promoteurs immobiliers pour des travaux municipaux afin d'actualiser les procédures, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

9

24-347 – RÈGLEMENT 151-2024-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2024-4 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de modifier l'annexe L sur les interdictions de stationnement.

10

24-348 – RÈGLEMENT 151-2024-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 151-2024-4 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de modifier l'annexe L sur les interdictions de stationnement, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

24-349 – RÈGLEMENT 197-2024 – ABROGATION DU RÈGLEMENT 854 ET DE SES AMENDEMENTS – AVIS DE MOTION

Le conseiller Claude St-Cyr donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 197-2024 relatif à l'abrogation du Règlement 854 et de ses amendements, lequel autorisait la conclusion d'une entente intermunicipale.

12

24-350 – RÈGLEMENT 197-2024 – ABROGATION DU RÈGLEMENT 854 ET DE SES AMENDEMENTS – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

DE DÉPOSER le projet de règlement 197-2024 relatif à l'abrogation du Règlement 854 et de ses amendements, lequel autorisait la conclusion d'une entente intermunicipale, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **<u>24-351 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 220 – REVÊTEMENT ASPHALTIQUE – PRÉCISION DES TRAVAUX</u>**

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement d'emprunt 220 par la résolution 24-130 lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse et les commentaires du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER l'annexe 1 – Révisée jointe à la présente résolution, laquelle précise la localisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14 **<u>24-352 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 29 MAI AU 11 JUIN 2024 – APPROBATION</u>**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 3 739 488,80 $ pour la période du 29 mai au 11 juin 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 29 mai au 11 juin 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 29 mai au 11 juin 2024

a. Liste des transferts électroniques :	1 261 121,17 $
b. Liste des chèques :	4 558 847,20 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 371 154,05 $
Total	**7 191 122,42 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **24-353 – TRANSITION ORGANISATIONNELLE – DIRECTION GÉNÉRALE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – APPROBATION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et unanimement résolu :

DE TRANSFÉRER le poste de conseiller en développement durable à la Direction générale.

DE CRÉER un poste de conseiller stratégique – Planification et gestion de projet.

D'APPROUVER le nouvel organigramme de la Direction générale, lequel est joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **24-354 – SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME**

CONSIDÉRANT le diagnostic organisationnel du service des Finances et de la trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE CRÉER un poste d'agent aux comptes à payer et à recevoir.

D'APPROUVER le nouvel organigramme du service des Finances et de la trésorerie, lequel est joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

17

24-355 – SERVICE DU CAPITAL HUMAIN – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

CONSIDÉRANT le diagnostic organisationnel du service du Capital humain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ABOLIR le poste de technicien – paie et administration.

DE CRÉER un poste de technicien – paie.

DE CRÉER un deuxième poste de conseiller en ressources humaines.

D'APPROUVER le nouvel organigramme du service du Capital humain, lequel est joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

24-356 – EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE INFRASTRUCTURES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la création du poste de contremaître infrastructures au sein du service des Travaux publics et services techniques et la nécessité de le combler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Francis Lussier au poste de contremaître infrastructures au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 26 juin 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 2 du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

19

24-357 – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT – SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT la création du poste de directeur adjoint au sein du service des Incendies et la nécessité de le combler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Pascal Adam au poste de directeur adjoint au sein du service des Incendies.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 26 juin 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 4 du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

24-358 – ÉMISSION DE PERMIS – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – NOMINATION TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et unanimement résolu :

DE NOMMER Mme Ève Levac-Noiseux, MM. Alexander Stange, Luc Munier, Sébastien Marchand, Darwin Suffrard, Jordan Larabie et Guillaume Nathan à titre d'officiers responsables pour l'émission de permis afin de voir à l'application de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

24-359 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-008 – RÉFECTION DE TROTTOIRS, BORDURES ET ENTRÉES CHARRETIÈRES 2024 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réfection de trottoirs, bordures et entrée charretières sur diverses rues a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 3 avril 2024;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Trottoir Joliette inc.**	**293 400,00 $**
2	Pavage Jérômien inc.	484 100,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-008, le contrat pour la réfection de trottoirs, bordures et entrées charretières, à l'entreprise « **Trottoir Joliette inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **293 400,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

24-360 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-011 – CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE – RUE DU JUGE-GUIBAULT – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la construction d'une piste cyclable sur la rue du Juge-Guibault, entre la rue Papineau et la limite municipale de Saint-Charles-Borromée, a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 24-242 autorise le financement de ce projet par le Fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 18 juin 2024;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Terrassements B.L.R. inc. | BLR Excavation**	**243 812,50 $**
2	Construction Moka inc.	248 710,00 $
3	Construction et Pavage Généreux inc.	266 683,95 $
4	Groupe Colas Québec inc.	267 550,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-011, le contrat pour la construction d'une piste cyclable sur la rue du Juge-Guibault, entre la rue Papineau et la limite municipale de Saint-Charles-Borromée, à l'entreprise « **Terrassements B.L.R. inc. | BLR Excavation** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **243 812,50 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

<u>24-361 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-036 – RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT – USINE DE FILTRATION – ADJUDICATION DE CONTRAT</u>

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des travaux de réaménagement du stationnement à l'usine de filtration ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable en bordure de chaussée a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 16 mai 2024;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**9022-8123 Québec inc. | Groupe Rondeau**	**239 040,00 $**
2	BLR Excavation	248 235,00 $
3	Construction Moka inc.	320 700,00 $
4	Construction & Pavage Généreux inc.	423 365,68 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-036, le contrat pour des travaux de réaménagement du stationnement à l'usine de filtration ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable en bordure de chaussée, à l'entreprise « **9022-8123 Québec inc. | Groupe Rondeau** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **239 040 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

24

24-362 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-040 – TRAITEMENT CONTRE L'HERBE À PUCE ET À POUX – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des travaux de traitement contre l'herbe à puce et à poux;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et qu'une seule entreprise a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 14 juin 2024, 11 h;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Entretien paysager C.T.M. inc. | Les Entreprises CTM inc.	**28 500,00 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-040, le contrat pour le traitement contre l'herbe à puce et à poux pour 2024, à l'entreprise « **Entretien paysager C.T.M. inc. | Les Entreprises CTM inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **28 500,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

24-363 – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2024 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMMATION NO 4 – REDDITION FINALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Joliette s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

QUE la Ville de Joliette approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Ville de Joliette s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Joliette s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Joliette atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

24-364 – LE NÉO – DÉPISTAFEST 2024 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme le Néo relativement au premier festival de dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) au Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des Loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

D'AUTORISER la présence de l'organisme le Néo, dans le cadre du DépistaFest 2024, lors du Rendez-vous de la Place de Sara Dufour, au centre-ville, le 13 septembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

24-365 – CENTRE MULTISPORT DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES – GESTION CENTRALISÉE – RECONDUCTION

CONSIDÉRANT les résultats positifs du projet pilote 2023-2024 pour la gestion centralisée des heures utilisées par les villes au Centre multisport;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des Loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE RECONDUIRE la gestion centralisée par le Centre multisport du Centre de services scolaire des Samares.

DE CONFIRMER QUE la Ville de Joliette n'utilisera pas les heures qui lui sont allouées au Centre multisport et utilisera l'article 8 de l'Entente de location, et ce, pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

24-366 – NOURRI-SOURCE LANAUDIÈRE – ROUTE DU LAIT DE LANAUDIÈRE – ADHÉSION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'invitation de l'organisme Nourri-Source Lanaudière afin que la Ville de Joliette fasse partie du projet La Route du Lait qui a pour but d'encourager l'allaitement en public et de normaliser l'allaitement en général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

QUE la Ville de Joliette adhère au projet la Route du Lait de Lanaudière, une initiative de Nourri-Source Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

29

24-367 – PRIX MUNICIPALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – MISE EN CANDIDATURE – APPUI

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vue des prix du Mérite municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces prix soulignent la contribution des personnes, groupes, organismes ou municipalités au mieux-être et au développement de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPUYER le dépôt du projet d'innovations en loisirs adaptés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

24-368 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Club du Jet Triathlon : 2 500 $.

D'AUTORISER le conseiller Patrick Lasalle à représenter la Ville de Joliette lors du spectacle de Bryan Adams qui se tiendra à l'amphithéâtre Fernand-Lindsay le 7 août 2024 au coût de 129,95 $, taxes incluses.

D'AUTORISER, annuellement, deux membres du conseil à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

DIVERS

31 a)

24-369 – DEMANDE D'UNE PROLONGATION DU DÉLAI DE CONCORDANCE POUR LA REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette est entré en vigueur le 16 avril 2020;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a octroyé un mandat à la firme BC2 visant la révision complète de son plan et de ses règlements d'urbanisme et que la révision des documents réalisés par ladite firme nécessite beaucoup plus de temps de ce qui avait été prévu lors de l'octroi du mandat;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette considère qu'un délai supplémentaire lui est nécessaire pour réaliser une refonte réglementaire de qualité et pour effectuer adéquatement les consultations publiques citoyennes requises;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise également à permettre à la Ville de Joliette de compléter la procédure d'adoption de trois projets de règlements qui a été entamée au début du mois de février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la résolution demandant une prolongation de délai au MAMH doit être désormais accompagnée d'un document justificatif;

CONSIDÉRANT QUE pour ces motifs, une extension du délai fixé par la loi est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger, jusqu'au 10 mars 2025, le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Joliette en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette.

TRANSMETTRE copie de la présente résolution accompagnée d'un document justificatif au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, de même qu'à la MRC de Joliette.

Le conseiller Claude St-Cyr demande le vote :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**
M. Luc Beauséjour	M. Claude St-Cyr
Mme Claudia Bertinotti	M. Pierre-Luc Bellerose
Mme Muriel Lafarge	
M. Richard Leduc	
M. Cédric Champagne	
M. Patrick Lasalle	
M. Alexandre Martel	

Adoptée à la majorité des membres du conseil

32 **24-370 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

L'assistant-greffier dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 25 juin 2025;
- Certificat de l'assistant- greffier relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 222 relatif à des travaux de réfection sur les rues Saint-Pierre Sud et Martel, lequel fait état d'aucune signature ou d'aucun avis reçu;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de mai 2024;
- Procès-verbal de correction – Résolution 24-316.

33 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 15 juillet 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

34 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-06-2024

Une pétition concernant la construction de bâtiments de deux étages dans la zone H02-025 et les zones avoisinantes est remise et déposée à la directrice générale.

35 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 46.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

02-07-2024

72e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2024 à 11 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
M. Richard Leduc, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller

Sont absents : Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-371 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Employé numéro 001220983 – Fin d'emploi
4. Date et heure de la prochaine assemblée
5. Période de questions

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

02-07-2024

6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-372 – EMPLOYÉ NUMÉRO 001220983 – FIN D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE les manquements de l'employé 001220983 sont incompatibles avec son poste et ont pour effet de rompre le lien de confiance;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a été avisé de ces manquements à ses obligations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE CONGÉDIER l'employé numéro 001220983 en date du 5 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 15 juillet 2024, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

5

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

02-07-2024

6

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 11 h 02.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

73e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 juillet 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Sont absents :
M. Pierre-Luc Bellerose, maire
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire suppléant Claude St-Cyr.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Claude St-Cyr, maire suppléant. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-373 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait des points 7 et 9 et par l'ajout du point 51 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 25 juin 2024 et séance extraordinaire du 2 juillet 2024 – Approbation des procès-verbaux

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

AMÉNAGEMENT

4. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Pierre Sasseville – Ratelle immobilier inc. – Lots 6 578 370 et 6 578 371 – Résolution 24-296 – Adoption
5. Projet de développement résidentiel multifamilial Aqua Roca sur les lots 3 328 053, 3 328 080 et 4 286 640 – Résolution 24-343 – Autorisation
6. Dérogation mineure – Lot 3 329 216 – Boulevard de la Firestone
7. Dérogation mineure – 151, rue Lévis – **Retiré**
8. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
9. Plan de transport actif – Adoption – **Retiré**

ADMINISTRATION

10. Règlement 94-2010-23 – Amendant le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement des services et activités de la Ville de Joliette – Avis de motion
11. Règlement 94-2010-23 – Amendant le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement des services et activités de la Ville de Joliette – Dépôt du projet
12. Règlement 111-2012-5 – Amendant le Règlement 111-2012 – Ententes relatives à des travaux municipaux – Adoption
13. Règlement 151-2024-4 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
14. Règlement 197-2024 – Abrogation du Règlement 854 et de ses amendements – Adoption
15. Règlement d'emprunt 221 – Plantation de 10 000 arbres – Avis de motion
16. Règlement d'emprunt 221 – Plantation de 10 000 arbres – Dépôt du projet
17. Règlement d'emprunt 223 – Réfection des infrastructures sur diverses rues – Avis de motion
18. Règlement d'emprunt 223 – Réfection des infrastructures sur diverses rues – Dépôt du projet
19. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Lot 4 089 403 – Rue Samuel-Racine – Compensation pour un milieu humide – Autorisation
20. Assurances Hydro-Joliette – Couverture en responsabilité civile générale – Northbridge – Autorisation
21. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Association pour les jeunes de la rue de Joliette – Dossier CMQ-70813-001
22. Poursuite aux petites créances – Dossier 705-32-017687-234 – Nomination d'un représentant municipal

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

23. Liste des comptes à payer du 12 juin au 2 juillet 2024 – Approbation
24. Construction des infrastructures des rues de la Sœur-Adèle-Cécile et de la Sœur-Joseph-Émilien – 9243-1535 Québec inc. et Construction Alain Lebeau inc. – Certificat de paiement numéro 4 final – Acceptation définitive
25. Réfection des infrastructures du boulevard de la Base-de-Roc – T.G.C. inc. – Certificat de paiement numéro 10
26. Moisson Lanaudière – Demande d'aide financière – Autorisation
27. Association des jeunes de la rue de Joliette – Demande d'aide financière – Autorisation
28. Hydro-Joliette – Liste des mauvaises créances – Approbation
29. Liste des mauvaises créances – Comptes divers – Approbation
30. Embauche d'un conseiller stratégique – Planification et gestion de projet – Direction générale
31. Embauche d'un agent – opérations financières – Service des Finances et de la trésorerie
32. Mme Christelle Bérubé – Permanence – Secrétaire – Service de la Direction générale
33. Mme Martine Bernier – Permanence – Agente de service aux citoyens – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
34. Résolution 24-354 – Organigramme – Service des Finances et de la trésorerie – Amendement

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

35. Achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées – Saison 2024-2025 – Adjudication de contrat
36. Soumission numéro AP24-007 – Revêtement asphaltique 2024 – Adjudication de contrat
37. Soumission numéro AP24-014 – Services professionnels en ingénierie – Mandat général – Adjudication de contrat
38. Soumission numéro AP24-034 – Services professionnels – Auditeur externe – Adjudication de contrat
39. Soumission numéro AP24-038 – Rehaussement de la passerelle de l'île Vessot et nouvelles passerelles d'approche – Adjudication de contrat
40. Soumission numéro AP24-041 – Services professionnels – Réfection des infrastructures des rues Saint-Pierre Sud et Martel – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

41. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme PRIMEAU – Volet 2 – Demande d'aide financière – Autorisation

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

42. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme PRIMEAU – Volet 1 – Demande d'aide financière – Autorisation
43. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme PRIMEAU – Volet 2 – Demande d'aide financière – Autorisation
44. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme PRIMEAU – Volet 2 – Demande d'aide financière – Autorisation
45. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Plan de gestion des actifs – Approbation
46. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Addenda au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées – Approbation

LOISIRS ET CULTURE

47. Résolution 24-287 – Parc Saint-Jean-Baptiste – Achat d'un filet protecteur – Amendement
48. Clinique mobile – Centre d'amitié autochtone de Lanaudière – Utilisation de l'espace public – Autorisation
49. Moisson Lanaudière – La Grande Guignolée des Médias – Utilisation de l'espace public – Autorisation
50. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
51. Divers

51.a) M. Gaël Bédéric – Permanence – Opérateur – Usine de filtration – Service des Travaux publics et services techniques

52. Dépôt de rapports
53. Date et heure de la prochaine assemblée
54. Période de questions
55. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-374 – SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2024 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024 ainsi que de la séance extraordinaire du 2 juillet 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 25 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 2 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

24-375 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. PIERRE SASSEVILLE – RATELLE IMMOBILIER INC. – LOTS 6 578 370 ET 6 578 371 – RÉSOLUTION 24-296 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2024-05-01 du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ACCEPTER le projet présenté par M. Pierre Sasseville dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant la construction de deux bâtiments multifamiliaux comportant trois étages et dix-huit logements à 8,159 mètres (26,77 pieds) de l'emprise de la rue De Lanaudière ainsi que la construction d'un garage sur le lot 6 578 371, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2024-05-01 du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**	**SONT ABSENTS :**
M. Luc Beauséjour	M. Alexandre Martel	Mme Muriel Lafarge
Mme Claudia Bertinotti		M. Cédric Champagne
M. Richard Leduc		M. Patrick Lasalle
M. Claude St-Cyr		M. Pierre-Luc Bellerose

Adoptée à la majorité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

5

24-376 – PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL AQUA ROCA SUR LES LOTS 3 328 053, 3 328 080 ET 4 286 640 – RÉSOLUTION 24-343 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel multifamilial sur les lots 3 328 053, 3 328 080 et 4 286 640 présenté par l'entreprise « Les Habitations Moderno inc. »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prend la forme de deux bâtiments multifamiliaux comptant 60 logements et un bâtiment multifamilial comptant 110 logements;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement est situé à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE les critères de loi 31 accordant aux municipalités un pouvoir temporaire d'autoriser des projets d'habitation sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du service de l'Aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER, en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (2024, c.2) mieux connue sous le nom de loi 31, la réalisation du projet de développement résidentiel multifamilial déposé par la compagnie « Les Habitations Moderno inc. » tel que plus amplement détaillé au plan d'implantation / projet d'ensemble résidentiel préparé par « Développement DZV Zone Verte » et daté du 10 avril 2024 et aux plans et élévations préparés par « Massicotte Maloney architectes » et datés de mai 2024 (projet # 22-452), lequel sera réalisé sur les lots 3 328 053, 3 328 080 et 4 286 640 du cadastre du Québec et accorder en conséquence les dérogations suivantes aux normes du règlement de zonage 79 prévues pour la zone H05-017, à savoir :

- L'usage Habitation multifamilial (H3) sera désormais autorisé dans la zone alors qu'actuellement seulement l'usage Habitation unifamilial (H1) y est autorisé;
- La marge minimale avant sera fixée à 6,88 mètres alors qu'actuellement elle est fixée à 7,5 mètres;
- La marge minimale latérale sera fixée à 2,43 mètres alors qu'actuellement elle est fixée à 3 mètres;
- La hauteur des deux premiers bâtiments à partir du boulevard de la Base-de-Roc sera limitée à 5 étages au lieu de 2 étages;
- La hauteur du troisième bâtiment à partir du boulevard de la Base-de-Roc sera limitée à 7 étages au lieu de 2 étages;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

- Le nombre de logements par bâtiment applicable aux deux premiers bâtiments à partir du boulevard de la Base-de-Roc sera limité à un maximum de 60 logements au lieu d'un seul;
- Le nombre de logements par bâtiment applicable du troisième bâtiment à partir du boulevard de la Base-de-Roc sera limité à un maximum de 110 logements au lieu d'un seul.

DE DÉCRÉTER comme conditions à cette autorisation que :

- Les plans et élévations précédemment mentionnées devront être intégralement respectés;
- La société Hydro-Québec autorise par écrit la réalisation des aménagements proposés dans son emprise (rue, stationnement, autre);
- Un écran végétal constitué de feuillus et de conifères devra être conservé et/ou planté à la limite du projet de développement avec la bande de terrain appartenant à la Ville de Joliette en bordure de la rivière L'Assomption de manière à préserver la quiétude des usagers de la future piste multifonctionnelle de la Ville;
- Les systèmes d'éclairage extérieurs devront être orientés vers le sol de manière à ne pas être source de pollution visuelle;
- Les bâtiments devront avoir des toits plats;
- Les toitures des bâtiments devront être recouvertes d'un revêtement ayant un indice de réflectance solaire (IRS) d'au moins 78;
- Asphalter ou recouvrir d'un matériau comparable les espaces de stationnement et les allées de circulation et délimiter leurs pourtours par une bordure permanente de béton coulé ou autres matériaux similaires;
- Procéder à la plantation d'arbres à tous les dix mètres au pourtour des aires de stationnement afin de réduire les îlots de chaleur et de les dissimuler;
- Procéder à la plantation d'arbres à tous les dix mètres autour des bâtiments afin notamment de réduire les îlots de chaleur;
- Installer des équipements mécaniques qui ne seront pas visibles des voies de circulation.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :	A VOTÉ CONTRE :	SONT ABSENTS :
M. Luc Beauséjour	M. Alexandre Martel	Mme Muriel Lafarge
Mme Claudia Bertinotti		M. Cédric Champagne
M. Richard Leduc		M. Patrick Lasalle
M. Claude St-Cyr		M. Pierre-Luc Bellerose

Adoptée à la majorité des membres du conseil

6 **24-377 – DÉROGATION MINEURE – LOT 3 329 216 – BOULEVARD DE LA FIRESTONE**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-06-12 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure sur le lot 3 329 216 situé sur le boulevard de la Firestone, afin d'autoriser la construction d'un immeuble commercial présentant une marge avant de 3,20 mètres (10,50 pieds) au lieu de 15 mètres (49,21 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **DÉROGATION MINEURE – 151, RUE LÉVIS**

Ce point est retiré.

8 **24-378 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2024-06-30 – Mme Yosra Chebel – Café de Carthage – 45, place Bourget Nord**
   D'accepter l'option 1 soumise par Mme Yosha Chebel et illustrée par Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 45, place Bourget Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-06-30 du comité consultatif d'urbanisme.

2. **PIIA-2024-06-31 – M. Guy Gauthier – Poke & Ramen-moi – 111, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
   D'accepter la demande soumise par M. Guy Gauthier et illustrée par Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales, d'enseignes sur vitrage et le remplacement des facettes d'une enseigne sur socle à l'immeuble situé au 111, rue Saint-Charles-Borromée Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-06-31 du comité consultatif d'urbanisme.

3. **PIIA-2024-06-32 – Suite de dossier – M. Nicolas Beauregard – Stantec – 1, rue Papineau**
   D'accepter la demande soumise par M. Nicolas Beauregard et illustrée par FMI, afin d'autoriser la réalisation d'aménagements paysagers au centre d'un service à l'auto, le remplacement des facettes de deux enseignes sur poteau et le remplacement d'une porte d'entrée à l'immeuble situé au 1, rue Papineau.

4. **PIIA-2024-06-33 – M. Lou Juneau – Beauward Immobilier inc. – Lot 3 329 216 – Boulevard de la Firestone**
   D'accepter la demande soumise par M. Lou Juneau et illustrée par M. Alain Bellehumeur, architecte, afin d'autoriser la construction de deux bâtiments commerciaux sur le lot 3 329 216 situé sur le boulevard de la Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-06-33 du comité consultatif d'urbanisme.

5. **PIIA-2024-06-34 – M. Jean-François Jacques – J.B. Enseignes – Solutions multi-équipements – 543, boulevard Dollard**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Jean-François Jacques, afin d'autoriser le remplacement de deux enseignes murales, d'une enseigne d'identification et des facettes d'une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 543, boulevard Dollard, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-06-34 du comité consultatif d'urbanisme.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

6. **PIIA-2024-06-35 – Mme Alicia Saint-Georges – 578 à 580, boulevard Dollard**
D'accepter la demande soumise par Mme Alicia Saint-Georges et illustrée par Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation de trois enseignes d'identification à l'immeuble situé aux 578 à 580, boulevard Dollard.

7. **PIIA-2024-06-37 – Mme Véronique Aubin – Plateau Boréal inc. – Lot 4 474 731 – Rue Roland-Gauvreau**
D'accepter la demande « style classique » soumise par Mme Véronique Autin et illustrée par Groupe Eska, afin d'autoriser la construction d'un immeuble multifamilial comportant vingt-quatre logements sur le lot 4 474 731 situé sur la rue Roland-Gauvreau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-06-37 du comité consultatif d'urbanisme.

8. **PIIA-2024-06-38 – M. Daniel Héroux – Gestion HB inc. – Lots 6 168 744 à 6 168 755 et 6 168 758 à 6 168 765 – Place Alice-Vessot**
D'accepter la demande soumise par M. Daniel Héroux, afin d'autoriser la construction de vingt-deux bâtiments trifamiliaux jumelés et de trois immeubles trifamiliaux isolés comportant deux étages sur les lots 6 168 744 à 6 168 755 et 6 168 758 à 6 168 765 situés sur la place Alice-Vessot, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-06-38 du comité consultatif d'urbanisme.

9. **PIIA-2024-06-39 – M. Matthew Coderre – Groupe Evex – Lot 6 395 719 – Rue Agnès-Parent**
D'accepter la demande soumise par M. Matthew Coderre et illustrée par Blanchette architectes, afin d'autoriser la construction d'un immeuble multifamilial de trois étages comportant vingt-quatre logements sur le lot 6 395 719 situé sur la rue Agnès-Parent, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-06-39 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **PLAN DE TRANSPORT ACTIF – ADOPTION**

Ce point est retiré.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

10

24-379 – RÈGLEMENT 94-2010-23 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 94-2010-23 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement des services et activités de la Ville de Joliette afin d'abroger l'article 12, de mettre à jour les annexes concernant le service des Incendies le Greffe et services administratif et d'ajouter l'annexe pour le service de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette.

11

24-380 – RÈGLEMENT 94-2010-23 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 94-2010-23 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement des services et activités de la Ville de Joliette afin d'abroger l'article 12, de mettre à jour les annexes concernant le service des Incendies le Greffe et services administratif et d'ajouter l'annexe pour le service de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

24-381 – RÈGLEMENT 111-2012-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 111-2012 – ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-345 et 24-346, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 25 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

D'ADOPTER le Règlement 111-2012-5 amendant le Règlement 111-2012 relatif aux ententes avec les promoteurs immobiliers pour des travaux municipaux afin d'actualiser les procédures.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

24-382 – RÈGLEMENT 151-2024-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-347 et 24-348, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 25 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2024-4 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de modifier l'annexe L sur les interdictions de stationnement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

24-383 – RÈGLEMENT 197-2024 – ABROGATION DU RÈGLEMENT 854 ET DE SES AMENDEMENTS – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-349 et 24-350, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 25 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 197-2024 relatif à l'abrogation du Règlement 854 et de ses amendements, lequel autorisait la conclusion d'une entente intermunicipale.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

15

24-384 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 221 – PLANTATION DE 10 000 ARBRES – AVIS DE MOTION

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 221 décrétant l'exécution de travaux de plantation de 10 000 arbres ainsi qu'un emprunt et une dépense de 3 340 000 $.

Objet :	L'exécution de travaux de plantation de 10 000 arbres
Portée :	Tout le territoire
Coût :	3 340 000 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

16

24-385 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 221 – PLANTATION DE 10 000 ARBRES – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement d'emprunt 221 décrétant l'exécution de travaux de plantation de 10 000 arbres ainsi qu'un emprunt et une dépense de 3 340 000 $, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

24-386 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 223 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR DIVERSES RUES – AVIS DE MOTION

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 223 décrétant l'exécution de travaux de réfection des infrastructures de rues diverses ainsi qu'un emprunt et une dépense de 52 000 000 $.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

Objet :	L'exécution de travaux de réfection des infrastructures de rues diverses
Portée :	Tout le territoire
Coût :	52 000 000 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

18

24-387 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 223 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR DIVERSES RUES – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement d'emprunt 223 décrétant l'exécution de travaux de réfection des infrastructures de rues diverses ainsi qu'un emprunt et une dépense de 52 000 000 $, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

24-388 – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS – LOT 4 089 403 – RUE SAMUEL-RACINE – COMPENSATION POUR UN MILIEU HUMIDE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'en 2021 un milieu humide a été découvert sur le lot 4 089 403, lequel donne sur la rue Samuel-Racine dans le parc industriel Nazaire-Laurin;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'un bâtiment industriel a été déposé pour construction sur ledit lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à payer l'avis de contribution financière à titre de compensation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au montant de 329 714,40 $ à même le Règlement d'emprunt 215.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **24-389 – ASSURANCES HYDRO-JOLIETTE – COUVERTURE EN RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE – NORTHBRIDGE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'offre pour une couverture d'assurance pour Hydro-Joliette par la compagnie Northbridge pour la distribution électrique incluant les lignes électriques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à payer à la compagnie Northbridge la prime d'assurance au coût de 87 065,00 $ plus les taxes applicables, pour la période du 1er juin 2024 au 1er juin 2025.

D'AUTORISER les ajustements et mises à jour de couverture pour la période visée.

D'AUTORISER l'assistant-greffier à signer toute documentation nécessaire à sa mise en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **24-390 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – ASSOCIATION POUR LES JEUNES DE LA RUE DE JOLIETTE – DOSSIER CMQ-70813-001**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette dans le cadre d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande a été formulée par l'Association pour les jeunes de la rue de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes formulée par l'Association des jeunes de la rue de Joliette visant l'immeuble situé aux 365 à 367, boulevard Manseau à Joliette.

QU'advenant la tenue d'une audience, la Ville de Joliette ne sera pas présente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

22

24-391 – POURSUITE AUX PETITES CRÉANCES – DOSSIER 705-32-017687-234 – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est poursuivie dans un dossier aux petites créances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE NOMMER Mme. Marie Claude Gagnon, directrice du service d'Hydro-Joliette, à agir pour et au nom de la Ville de Joliette dans la cause 705-32-017687-234.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

24-392 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 12 JUIN AU 2 JUILLET 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 6 999 955,79 $ pour la période du 12 juin au 2 juillet 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 12 juin au 2 juillet 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 12 juin au 2 juillet 2024

a. Liste des transferts électroniques :	1 738 773,79 $
b. Liste des chèques :	2 835 614,62 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	4 277 417,67 $
Total	**8 851 806,08 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

24

24-393 – CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES DE LA SŒUR-ADÈLE-CÉCILE ET DE LA SŒUR-JOSEPH-ÉMILIEN – 9243-1535 QUÉBEC INC. ET CONSTRUCTION ALAIN LEBEAU INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Marie-Pier Parent, ingénieure pour la firme GBI, en date du 13 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 4, des travaux de construction des infrastructures des rues de la Sœur-Adèle-Cécile et de la Sœur-Joseph-Émilien tels que décrétés par la résolution 21-513 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « 9243-1535 Québec inc. » la somme de 17 313,42 $ et à l'entreprise « Construction Alain Lebeau inc. » la somme de 18 591,68 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

24-394 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – T.G.C. INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 10

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Pier-Alexandre Hénault, ingénieur pour la firme GBI, en date du 2 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 10, des travaux de réfection des infrastructures du boulevard de la Base-de-Roc tels que décrétés par la résolution 23-252 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « T.G.C. inc. » la somme de 258 559,97 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

24-395 – MOISSON LANAUDIÈRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Moisson Lanaudière;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette contribue depuis plusieurs années à la mission de l'organisme en assumant annuellement les frais de maintien de deux conteneurs à déchets et d'un conteneur à matières organiques pour une valeur d'environ 6 400 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser à l'organisme Moisson Lanaudière une aide financière supplémentaire de 1 000 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

24-396 – ASSOCIATION DES JEUNES DE LA RUE DE JOLIETTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Mme Marie-Ève Ducharme pour l'Association des jeunes de la rue de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la condition des personnes en situation d'itinérance est un enjeu de taille au centre-ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser à l'Association des jeunes de la rue de Joliette une aide financière annuelle de 65 000 $ pour les années 2024, 2025 et 2026, le tout payable en deux versements égaux, soit au mois de mars et septembre de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

24-397 – HYDRO-JOLIETTE – LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances d'Hydro-Joliette pour la période s'étendant du 1er décembre 2023 au 31 mai 2024, lesquelles créances totalisent 25 612,66 $, dont 171,04 $ représente l'annulation de soldes non significatifs et 25 441,62 $ des créances irrécouvrables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

29

24-398 – LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES – COMPTES DIVERS – APPROBATION

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service des Finances et trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances de divers comptes à recevoir, telle que déposée, lesquelles créances totalisent 23 931,46 $, dont 23 891,40 $ représente l'annulation d'intérêts et 40,06 $ des créances irrécouvrables.

D'AUTORISER la directrice du service des Finances et trésorerie à radier les mauvaises créances et à annuler les intérêts.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

24-399 – EMBAUCHE D'UN CONSEILLER STRATÉGIQUE – PLANIFICATION ET GESTION DE PROJET – DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la création du poste de conseiller stratégique au sein du service de la Direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Sylvain Gagnon au poste permanent de conseiller stratégique – planification et gestion de projet au sein du service de la Direction générale.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 16 juillet 2024.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 4 du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

24-400 – EMBAUCHE D'UNE AGENTE – OPÉRATIONS FINANCIÈRES – SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'agent – opérations financières et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Véronique Carboni au poste régulier d'agent – opérations financières au sein du service des Finances et de la trésorerie.

QUE cette embauche soit conditionnelle à la réussite de la période de probation de la titulaire du poste.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 19 août 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 5 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

24-401 – MME CHRISTELLE BÉRUBÉ – PERMANENCE – SECRÉTAIRE – SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-088, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Christelle Bérubé au poste de secrétaire au sein du service de la Direction générale;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 816 heures de travail à compter du 22 janvier 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de Mme Christelle Bérubé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE NOMMER Mme Christelle Bérubé au poste permanent de secrétaire au sein du service de la Direction générale, à compter du 17 juillet 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

33

24-402 – MME MARTINE BERNIER – PERMANENCE – AGENTE DE SERVICE AUX CITOYENS – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-077, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Martine Bernier au poste d'agente de service aux citoyens au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 816 heures de travail à compter du 6 février 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de Mme Martine Bernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE NOMMER Mme Martine Bernier au poste permanent d'agente de service aux citoyens au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens, à compter du 29 juillet 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

24-403 – RÉSOLUTION 24-354 – ORGANIGRAMME – SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 24-354 afin d'ajouter les quatre paragraphes suivants à la fin de ladite résolution :

DE TRANSFORMER le poste d'« agent de facturation » pour « technicien facturation Hydro-Joliette ».

DE TRANSFORMER le poste d'« agent de guichet de services » pour « agent service clients ».

DE TRANSFORMER le poste d'« agent aux comptes payables » pour « technicien comptes à payer ».

DE TRANSFORMER le poste d'« analyste financier » pour « technicien comptabilité ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

35

24-404 – ACHAT REGROUPÉ DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES – SAISON 2024-2025 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la résolution 23-293 mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour un terme de quatre ans de procéder, au nom de la Ville de Joliette, à un appel d'offres pour l'achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée au bureau de l'UMQ le 16 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication du contrat a été confirmée par le conseil exécutif de l'UMQ lors de son assemblée régulière du 14 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER le contrat pour l'achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées pour la saison 2024-2025 à l'entreprise « **Sel Frigon inc. »** laquelle a offert la plus basse soumission conforme, au prix unitaire de **92,42 $ la tonne métrique livrée**, avant taxes, pour une quantité approximative de 2 100 tonnes métriques, pour un montant approximatif de 194 082,00 $, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

24-405 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-007 – REVÊTEMENT ASPHALTIQUE 2024 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des travaux de revêtement asphaltique sur diverses rues de la ville de Joliette a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 25 mars 2024;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Colas Canada inc.**	**1 318 080,00 $**
2	Construction & Pavage Généreux inc.	1 345 737,64 $
3	Roxboro Excavation inc.	1 416 829,74 $
4	Pavage JD inc.	1 466 412,50 $
5	Asphalte Lanaudière inc.	1 488 350,00 $

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :
D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-007, le contrat pour des travaux de revêtement asphaltique sur diverses rues de la ville de Joliette, à l'entreprise « **Colas Canada inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et des quantités estimées, au montant approximatif de **1 318 080,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

24-406 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-014 – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – MANDAT GÉNÉRAL – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour divers projets au cours des trois prochaines années a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 5 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE six soumissions sont conformes et qu'une soumission est non-conforme;

ENTREPRISES		POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1	**Les Services EXP inc.**	**3,659**	**265 075 $**
2	Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	2,760	280 750 $
3	Groupe Civitas inc.	2,703	277 500 $
4	Équipe Laurence inc.	2,671	318 250 $
5	Shellex Groupe Conseil inc.	2,447	306 500 $
6	Albert Piette et Associés	Le calcul du pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint	

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-014, le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour divers projets au cours des trois prochaines années, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Les Services EXP inc.** », sur la base des taux horaires soumis et suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **265 075 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

24-407 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-034 – SERVICES PROFESSIONNELS – AUDITEUR EXTERNE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres de services professionnels pour l'audit externe des états financiers consolidés et du taux global de taxation a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 25 juin 2024;

ENTREPRISE	POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.	**3,117**	**431 500 $**

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-034, le contrat de services professionnels pour l'audit externe des états financiers consolidés et du taux global de taxation pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2024 au 31 décembre 2028, au seul soumissionnaire dont la soumission est conforme, soit à « **Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.** », au montant de **431 500 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

39

24-408 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-038 – REHAUSSEMENT DE LA PASSERELLE DE L'ÎLE VESSOT ET NOUVELLES PASSERELLES D'APPROCHE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le rehaussement de l'ordre de 1,5 mètre des culées en béton et de la passerelle de l'île Vessot ainsi que la construction de nouvelles passerelles d'approche a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 10 juillet 2024;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Construction Hébert & Hébert inc.**	**899 899 $**
2	Construction Jessiko inc.	907 804 $
3	Parko inc.	1 085 670 $
4	Construction Kingsboro inc.	1 560 188 $
5	Les Constructions Hydrospec inc.	1 710 100 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-038, le contrat pour le rehaussement de l'ordre de 1,5 mètre des culées en béton et de la passerelle de l'île Vessot ainsi que la construction de nouvelles passerelles d'approche, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Construction Hébert & Hébert inc.** », au montant de **899 899 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

24-409 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-041 – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES SAINT-PIERRE SUD ET MARTEL – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Pierre Sud et Martel a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

CONSIDÉRANT QUE huit soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 28 juin 2024;

ENTREPRISES		POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1	**Parallèle 54 Expert-Conseil inc.**	**4,580**	**286 000 $**
2	Shellex Groupe Conseil inc.	4,393	280 000 $
3	Avizo Experts-conseils inc.	4,227	330 000 $
4	EFEL Experts-conseils inc.	4,093	316 400 $
5	Les Services EXP inc.	3,853	355 600 $
6	GBI Experts-conseils inc.	3,716	382 110 $
7	Équipe Laurence inc.	3,412	398 600 $
8	Groupe Civitas inc.	3,255	380 960 $

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-041, le contrat de services professionnels d'ingénierie, comprenant la production de plans et devis ainsi que la surveillance chantier et bureau dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Pierre Sud et (phase II – entre le boulevard Manseau et la rue Piette) et Martel (entre les rues Lavaltrie et Saint-Pierre Sud), au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Parallèle 54 Expert-Conseil inc.** », au montant de **286 000 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

24-410 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMME PRIMEAU – VOLET 2 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de réfection des infrastructures sur une partie des rues Saint-Pierre, Martel, Curé-Félix-Gadoury et Louis-Cyr;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide relatif au programme PRIMEAU 2023, comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, la Ville de Joliette est responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville de Joliette pour la réalisation des travaux.

QUE la Ville de Joliette s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

QUE la Ville de Joliette s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts.

D'AUTORISER le directeur et/ou le coordonnateur du service des Travaux publics et services techniques à déposer une demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour le projet de réfection des infrastructures sur une partie des rues Saint-Pierre, Martel, du Curé-Félix-Gadoury et Louis-Cyr.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42

<u>24-411 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMME PRIMEAU – VOLET 1 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION</u>

CONSIDÉRANT le projet de réfection de l'émissaire pluvial Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide relatif au programme PRIMEAU 2023, comprend bien toutes les

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

modalités du programme qui s'appliquent à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, la Ville de Joliette est responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville de Joliette pour la réalisation des travaux.

QUE la Ville de Joliette s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

QUE la Ville de Joliette s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts.

D'AUTORISER le directeur et/ou le coordonnateur du service des Travaux publics et services techniques à déposer une demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour le projet de réfection de l'émissaire pluvial Gauthier.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

24-412 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMME PRIMEAU – VOLET 2 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

CONSIDÉRANT le projet de réfection des infrastructures sur une partie des rues De Lanaudière, Lavaltrie, Ladouceur, du Docteur-Loedel et Gervais;
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide relatif au programme PRIMEAU 2023, comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, la Ville de Joliette est responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville de Joliette pour la réalisation des travaux.

QUE la Ville de Joliette s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

QUE la Ville de Joliette s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts.

D'AUTORISER le directeur et/ou le coordonnateur du service des Travaux publics et services techniques à déposer une demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour le projet de réfection des infrastructures sur une partie des rues De Lanaudière, Lavaltrie, Ladouceur, du Docteur-Loedel et Gervais.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

44

24-413 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMME PRIMEAU – VOLET 2 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de réfection des infrastructures sur une partie des rues Notre-Dame, Lavaltrie, Gaspard et Ladouceur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide relatif au programme PRIMEAU 2023, comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, la Ville de Joliette est responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville de Joliette pour la réalisation des travaux.

QUE la Ville de Joliette s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

QUE la Ville de Joliette s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

D'AUTORISER le directeur et/ou le coordonnateur du service des Travaux publics et services techniques à déposer une demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour le projet de réfection des infrastructures sur une partie des rues Notre-Dame, Lavaltrie, Gaspard et Ladouceur.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45

24-414 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PLAN DE GESTION DES ACTIFS – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le document « démarche de gestion des actifs municipaux, 15 juillet 2024 ».

QUE la Ville de Joliette s'engage à élaborer et mettre en œuvre un programme de gestion des actifs en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux.

DE TRANSMETTRE au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2027 le sommaire du plan de gestion des actifs ainsi que les informations requises par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

46

24-415 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – ADDENDA AU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande qu'on lui dépose la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées lors de chaque demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER l'addenda au plan d'intervention, version juillet 2024, pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

47

24-416 – RÉSOLUTION 24-287 – PARC SAINT-JEAN-BAPTISTE – ACHAT D'UN FILET PROTECTEUR – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 24-287 afin de remplacer le deuxième et le troisième paragraphe par les suivants :

« **D'AUTORISER** l'achat et l'installation d'un filet protecteur aux terrains de baseball du parc Saint-Jean-Baptiste pour un montant de 65 098,85 $ financés par le fonds de roulement. »

« Le coût net du projet sera d'un montant de 59 445 $; les travaux d'optimisation des infrastructures du parc (filet protecteur) seront financés par le fonds de roulement de la Ville et remboursés au moyen de trois versements égaux de 19 815 $, puisés à même les fonds généraux, durant les trois prochaines années. Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum, à la fin de chaque année. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

48

24-417 – CLINIQUE MOBILE – CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE LANAUDIÈRE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation d'un espace public du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER le Centre d'amitié autochtone à stationner sa clinique mobile dans le stationnement Lajoie les vendredis des mois de juillet et d'août, entre 10 h et 15 h, pour assurer sa mission et faciliter les interventions auprès de la clientèle cible.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

49 **24-418 – MOISSON LANAUDIÈRE – LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de Mme Lucie Grange, coordonnatrice au développement de la philanthropie et aux communications de l'organisme Moisson Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER l'organisme Moisson Lanaudière à faire de la sollicitation à l'intersection des places Bourget Nord et Sud, dans le cadre de la Grande Guignolée des médias, le 5 décembre 2024, de 8 h à 16 h.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

50 **24-419 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Chœur du Musée d'art de Joliette – 25e anniversaire : 1 000 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

51 **DIVERS**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

51 a)

24-420 – M. GAËL BÉDÉRIC – PERMANENCE – OPÉRATEUR – USINE DE FILTRATION – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-042, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Gaël Bédéric au poste régulier d'opérateur à l'usine de filtration au sein du service des Travaux publics et services techniques;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 960 heures de travail à compter du 23 janvier 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de M. Gaël Bédéric;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE NOMMER M. Gaël Bédéric au poste permanent d'opérateur à l'usine de filtration au sein du service des Travaux publics et services techniques, à compter du 17 juillet 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

52

24-421 – DÉPÔT DE RAPPORTS

L'assistant-greffier dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 15 juillet 2024;
- Rapport de la vice-présidence à la vérification, Application des recommandations – Audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de juin 2024.

53

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 19 août 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-07-2024

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

54

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire suppléant invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

55

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire suppléant déclare la séance levée à 20 h 26.

CLAUDE ST-CYR,
Maire suppléant

ME YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

74e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 19 août 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller

Sont absents : Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-422 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 38 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 15 juillet 2024 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Règlement 79-456 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Samuel-Racine – Avis de motion

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

5. Règlement 79-456 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Samuel-Racine – Premier projet – Adoption

ADMINISTRATION

6. Règlement 94-2010-23 – Amendant le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement des services et activités de la Ville de Joliette – Adoption
7. Règlement d'emprunt 221 – Plantation de 10 000 arbres – Adoption
8. Règlement d'emprunt 223 – Réfection des infrastructures sur diverses rues – Adoption
9. Pluie diluvienne – Programme d'aide financière – Demande d'appui
10. Partie du lot 3 329 086 – Désistement d'acquisition
11. Disposition de biens matériels – Autorisation
12. Coopération pour le déneigement de la Ville de Crabtree
13. Chambre de Commerce du Grand Joliette – Programme de partenariat annuel 2024-2025 – Autorisation
14. Location d'heures de glace au Centre récréatif Marcel-Bonin – Saison 2024-2025 – Autorisation
15. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes – Convention d'aide financière – Autorisation
16. Semaine de la sécurité ferroviaire 2024 – Appui
17. Liste des comptes à payer du 3 juillet au 6 août 2024 – Approbation
18. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2024
19. Revenu Québec – Désignation d'un représentant
20. Centre de services scolaire des Samares – Centre multisport – Facture N° C4-000004 – Autorisation
21. Embauche d'un journalier – Service des Travaux publics et services techniques
22. Embauche d'un jardinier saisonnier – Service des Travaux publics et services techniques
23. Embauche d'un conseiller ressources humaines – Service du capital humain
24. Mme Julie Labelle Goulet – Permanence – Technicienne en urbanisme et inspection – Service de l'Aménagement du territoire
25. Mme Annie Loyer – Permanence – Directrice adjointe – Service des Loisirs et de la culture
26. M. Daniel Bonin – Permanence – Chef des opérations – Service des Travaux publics et services techniques
27. M. Yannick Hubert – Permanence – Directeur adjoint et assistant-greffier – Service du Greffe et des affaires juridiques

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

28. Soumission numéro AP24-026 – Services professionnels – Modernisation de la console d'opération de la station de traitement d'eau potable – Adjudication de contrat
29. Soumission numéro AP24-045 – Fourniture d'oxygène liquide et d'équipements connexes – Station de traitement d'eau potable – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

30. Élimination des raccordements inversés – Rapport final – Approbation
31. Soumission numéro AP20-067 – Déneigement du secteur Joliette Sud – Option de renouvellement
32. Soumission numéro AP20-068 – Déneigement des stationnements et des zones piétonnières – Option de renouvellement
33. Soumission numéro AP21-076 – Déneigement des îlots – Option de renouvellement
34. Soumission numéro AP22-072 – Déneigement des trottoirs – Option de renouvellement

LOISIRS ET CULTURE

35. Projet « Cabaret de la Fresque » – Centre culturel Desjardins – Financement – Autorisation
36. Fondation Claude-Édouard Hétu – Événement « Les entreprises en famille » – Utilisation de l'espace public – Autorisation
37. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
38. Divers
39. Dépôt de rapports
40. Date et heure de la prochaine assemblée
41. Période de questions
42. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

<u>24-423 – SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2024 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL</u>

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

24-424 – RÈGLEMENT 79-456 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAMUEL-RACINE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-456 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone I05-026 (localisée entre la rue Samuel-Racine et la route 131) afin de permettre l'usage « entreprises de vente, de location et de réparation de tracteurs, de pièces de tracteurs, de machinerie agricole et d'équipement agricole » et l'usage « entreprises de vente, de location et de réparation de véhicules lourds, de pièces de véhicules lourds et d'accessoires pour véhicule lourds ».

5

24-425 – RÈGLEMENT 79-456 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAMUEL-RACINE – PREMIER PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-456 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone I05-026 (localisée entre la rue Samuel-Racine et la route 131) afin de permettre l'usage « entreprises de vente, de location et de réparation de tracteurs, de pièces de tracteurs, de machinerie agricole et d'équipement agricole » et l'usage « entreprises de vente, de location et de réparation de véhicules lourds, de pièces de véhicules lourds et d'accessoires pour véhicule lourds ».

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

6

24-426 – RÈGLEMENT 94-2010-23 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-379 et 24-380, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 94-2010-23 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement des services et activités de la Ville de Joliette afin d'abroger l'article 12, de mettre à jour les annexes concernant le service des Incendies, le Greffe et services administratifs et d'ajouter l'annexe pour le service de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

24-427 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 221 – PLANTATION DE 10 000 ARBRES – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-384 et 24-385, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 221 décrétant l'exécution de travaux de plantation de 10 000 arbres ainsi qu'un emprunt et une dépense de 3 340 000 $.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

Objet :	L'exécution de travaux de plantation de 10 000 arbres
Portée :	Tout le territoire
Coût :	3 340 000 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

24-428 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 223 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR DIVERSES RUES – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-386 et 24-387, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 223 décrétant l'exécution de travaux de réfection des infrastructures de rues diverses ainsi qu'un emprunt et une dépense de 52 000 000 $.

Objet :	L'exécution de travaux de réfection des infrastructures de rues diverses
Portée :	Tout le territoire
Coût :	52 000 000 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

9

24-429 – PLUIE DILUVIENNE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT les pluies diluviennes du 9 août 2024 où 165 mm de pluie sont tombés en une journée;

CONSIDÉRANT les nombreuses résidences inondées sur le territoire de la ville de Joliette par lesdites pluies;

CONSIDÉRANT QUE les sinistres par refoulement d'égout ou infiltration qui ne sont pas causés par un cours d'eau sont exclus du Programme général d'assistance financière lors de sinistres du ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette demande l'appui de M. François St-Louis, député de Joliette, de Mme Caroline Proulx, ministre de la région de Lanaudière, ainsi que l'appui de M. François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, afin qu'un décret spécifique soit émis par le gouvernement du Québec pour que les citoyens de la Ville de Joliette sinistrés par les pluies du 9 août dernier puissent avoir droit à une assistance financière de la part du gouvernement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

24-430 – PARTIE DU LOT 3 329 086 – DÉSISTEMENT D'ACQUISITION

CONSIDÉRANT l'avis d'intention de disposition d'un immeuble excédentaire par le ministère des Transports et de la Mobilité durable daté du 4 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AVISER le ministère des Transports et de la Mobilité durable que la Ville de Joliette ne désire pas acquérir une partie du lot 3 329 086.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

24-431 – DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution 19-599, le conseil adoptait la « Politique de disposition des biens » et la « Politique de disposition des biens informatiques »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

D'AUTORISER la disposition des biens matériels selon les politiques à cet effet et suivant la liste jointe à la présente résolution.

D'AUTORISER le service des Finances et de la trésorerie à aliéner ces biens aux livres comptables, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **24-432 – COOPÉRATION POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA VILLE DE CRABTREE**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-0807-214 de la Ville de Crabtree relativement à une demande pour une entente de service ou de coopération pour la desserte en déneigement des rues et trottoirs sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AVISER la Ville de Crabtree qu'il n'est pas possible pour la saison 2024-2025 d'offrir le service de déneigement des rues et trottoirs par la Ville de Joliette.

D'ENTREPRENDRE des discussions avec les représentants de la Ville de Crabtree afin d'identifier les solutions possibles pour les hivers à venir.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **24-433 – CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE – PROGRAMME DE PARTENARIAT ANNUEL 2024-2025 – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ENTÉRINER la signature du maire de l'entente de partenariat 2024-2025 à intervenir entre la Chambre de Commerce du Grand Joliette et la Ville de Joliette.

D'AUTORISER le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'entente de visibilité avec Tourisme MRC de Joliette.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

D'AUTORISER la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la cotisation de 11 750 $, plus les taxes applicables, à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour adhérer au programme de partenariat annuel pour la période 2024-2025, ainsi qu'un montant de 850 $ pour la visibilité avec Tourisme MRC de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

24-434 – LOCATION D'HEURES DE GLACE AU CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – SAISON 2024-2025 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les demandes pour la location d'heures de glace au Centre récréatif Marcel-Bonin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les contrats de location d'heures de glace au Centre récréatif Marcel-Bonin pour la saison 2024-2025 à intervenir avec les organismes suivants :

- L'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree;
- Le Club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent;
- Les Prédateurs de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

24-435 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – FONDS D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION EN MATIÈRE DE CATASTROPHES – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le projet de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable en période de crue et d'étiage a été retenu au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes par le gouvernement du Canada (FAAC);

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec assurera la gestion du FAAC pour les projets du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la convention d'aide financière avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation du projet de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable en période de crue et d'étiage.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **<u>24-436 – SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE 2024 – APPUI</u>**

CONSIDÉRANT QUE la semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le CN et Opération Gareautrain demandent au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer leurs efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPUYER la Semaine de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

17

24-437 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 3 JUILLET AU 6 AOÛT 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 5 254 954,18 $ pour la période du 3 juillet au 6 août 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 3 juillet au 6 août 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 3 juillet au 6 août 2024

a. Liste des transferts électroniques :	3 958 095,86 $
b. Liste des chèques :	3 283 379,40 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 554 984,32 $
Total	**9 796 459,58 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

24-438 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2024

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 1er août 2024 et signée par Mme Sylvie Roberge, conseillère en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024, lesquelles prévoient des revenus de 2 090 231 $, des dépenses de 6 763 702 $, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 4 673 471 $ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 467 347 $.

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 24-204.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

24-439 – REVENU QUÉBEC – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT QUE le service des Finances et trésorerie est appelé à faire des modifications au dossier de la Ville de Joliette auprès de Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DÉSIGNER Mme Sylvie Clément, directrice du service des Finances et trésorerie, comme représentante autorisée à :

- Inscrire la Ville de Joliette aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de la Ville de Joliette à clicSÉQUR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de la Ville de Joliette à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Ville de Joliette une autorisation ou une procuration.

Consulter le dossier de la Ville de Joliette et à agir au nom et pour le compte de la Ville de Joliette, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville de Joliette pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

20

24-440 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES – CENTRE MULTISPORT – FACTURE N° C4-000004 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la facture reçue du Centre de services scolaire des Samares couvrant la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 au montant de 179 000 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER la directrice Finances et trésorerie à payer la facture n° C4 000004 couvrant la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 pour la location de la surface au Centre Multisport, au montant de 179 000 $ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

24-441 – EMBAUCHE D'UN JOURNALIER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la vacance au poste de journalier et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Jean-Christophe Lafrance au poste régulier de journalier au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 20 août 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 7, de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

24-442 – EMBAUCHE D'UN JARDINIER SAISONNIER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la vacance au poste de jardinier saisonnier et qu'il y a lieu de le pourvoir;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Geneviève Briand au poste régulier de jardinier saisonnier au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 20 août 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 6 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

24-443 – EMBAUCHE D'UN CONSEILLER RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DU CAPITAL HUMAIN

CONSIDÉRANT la création du poste de conseiller ressources humaines au sein du service du Capital humain et la nécessité de le combler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Marianne Agnoli au poste de conseillère ressources humaines au sein du service du Capital humain.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 3 septembre 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 1 du protocole d'entente du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

24

24-444 – MME JULIE LABELLE GOULET– PERMANENCE – TECHNICIENNE EN URBANISME ET INSPECTION – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-074, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Julie Labelle Goulet au poste de technicienne en urbanisme et inspection au sein du service de l'Aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 816 heures de travail à compter du 12 février 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de Mme Julie Labelle Goulet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE NOMMER Mme Julie Labelle Goulet au poste permanent de technicienne en urbanisme et inspection au sein du service de l'Aménagement du territoire, à compter du 12 août 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

24-445 – MME ANNIE LOYER – PERMANENCE – DIRECTRICE ADJOINTE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-078, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Annie Loyer au poste de directrice adjointe au sein du service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 20 février 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de Mme Annie Loyer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

DE NOMMER Mme Annie Loyer au poste permanent de directrice adjointe au sein du service des Loisirs et de la culture, à compter du 20 août 2024, le tout conformément aux dispositions du protocole d'entente du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

24-446 – M. DANIEL BONIN – PERMANENCE – CHEF DES OPÉRATIONS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-311, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Daniel Bonin au poste de chef des opérations au sein du service des Travaux publics et services techniques;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 28 mai 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de M. Daniel Bonin;

CONSIDÉRANT QUE la direction du service des Travaux publics et services techniques, la Direction générale et l'association des cadres ont convenu d'écourter la période d'essai de M. Daniel Bonin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE NOMMER M. Daniel Bonin au poste permanent de chef des opérations au sein du service des Travaux publics et services techniques, à compter du 20 août 2024, le tout conformément aux dispositions du protocole d'entente du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

24-447 – M. YANNICK HUBERT – PERMANENCE – DIRECTEUR ADJOINT ET ASSISTANT-GREFFIER – SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-079, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Yannick Hubert au poste de directeur adjoint et assistant-greffier au sein du service du Greffe et des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 4 mars 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de M. Yannick Hubert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE NOMMER M. Yannick Hubert au poste permanent de directeur adjoint et assistant-greffier au sein du service du Greffe et des affaires juridiques, à compter du 4 septembre 2024, le tout conformément aux dispositions du protocole d'entente du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

24-448 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-026 – SERVICES PROFESSIONNELS – MODERNISATION DE LA CONSOLE D'OPÉRATION DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des services professionnels d'ingénierie comprenant la production de plans et devis ainsi que la surveillance chantier et bureau dans le cadre des travaux de modernisation de la console d'opération de la station de traitement d'eau potable a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 15 juillet 2024;

ENTREPRISES		POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1	**GBI Experts-conseils inc.**	**11,787**	**119 200,00 $**
2	EMS Infrastructure inc.	10,297	121 400,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-026, le contrat pour des services professionnels d'ingénierie comprenant la production de plans et devis ainsi que la surveillance chantier et bureau dans le cadre des travaux de modernisation de la console d'opération de la station de traitement d'eau potable, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **GBI Experts-conseils inc.** », au montant de **119 200,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

24-449 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-045 – FOURNITURE D'OXYGÈNE LIQUIDE ET D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES – STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture d'oxygène liquide pour la station de traitement d'eau potable ainsi que la location d'un réservoir pour une période de cinq ans a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 6 août 2024;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Prodair Canada Ltée / Air Products Canada Ltd	**324 684,00 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-045, le contrat pour la fourniture d'oxygène liquide pour la station de traitement d'eau potable ainsi que la location d'un réservoir pour une période de cinq ans, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Prodair Canada Ltée / Air Products Canada Ltd** », au montant de **324 684,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

30

24-450 – ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS – RAPPORT FINAL – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation exige, pour le versement final de l'aide financière au programme PRIMEAU 1.0 « Émissaire Base-de-Roc », l'approbation du rapport final pour les correctifs visant l'élimination des raccordements inversés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le rapport final « Élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées de la Ville de Joliette » daté de juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

24-451 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-067 – DÉNEIGEMENT DU SECTEUR JOLIETTE SUD – OPTION DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT le contrat pour le déneigement du secteur Joliette Sud octroyé par la résolution numéro 20-481;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à l'article 23 du cahier des charges de l'appel d'offres AP20-067;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE RENOUVELER le contrat pour le déneigement du secteur Joliette Sud, conformément à l'option de renouvellement prévue à l'article 23 du cahier des charges de l'appel d'offres AP20-067, à l'entrepreneur contractuel actuel Les Entreprises René Vincent inc., pour une période d'un an, soit 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

24-452 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-068 – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES ZONES PIÉTONNIÈRES – OPTION DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT le contrat pour le déneigement des stationnements et des zones piétonnières octroyé par la résolution numéro 20-482;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à l'article 22 du cahier des charges de l'appel d'offres AP20-068;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

DE RENOUVELER le contrat pour le déneigement des stationnements et des zones piétonnières, conformément à l'option de renouvellement prévue à l'article 22 du cahier des charges de l'appel d'offres AP20-068, à l'entrepreneur contractuel actuel BLR Excavation, pour une période d'un an, soit 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

24-453 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-076 – DÉNEIGEMENT DES ÎLOTS – OPTION DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT le contrat pour le déneigement des îlots, octroyé par la résolution numéro 21-598;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 22-730 autorisait la cession du contrat pour les secteurs Centre-Sud, Christ-Roi et Bélair;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à l'article 20 du cahier des charges de l'appel d'offres AP21-076;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE RENOUVELER le contrat pour le déneigement des îlots, conformément à l'option de renouvellement prévue à l'article 20 du cahier des charges de l'appel d'offres AP21-076, aux entrepreneurs contractuels actuels Mini-Excavation Sylvain Roy inc. pour les secteurs Centre-Sud et Christ-Roi et Entreprises S. Brouillette et Fils inc pour le secteur Bélair, pour une période d'un an, soit 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

24-454 – SOUMISSION NUMÉRO AP22-072 – DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS – OPTION DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT le contrat pour le déneigement des trottoirs pour les années 2022-2023 et 2023-2024, octroyé par la résolution numéro 22-481;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à l'article 21 du cahier des charges de l'appel d'offres AP22-072;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE RENOUVELER le contrat pour le déneigement des trottoirs des secteurs 1, 2, 7, 8, 9, 10 et 11, conformément à l'option de renouvellement prévue à l'article 21 du cahier des charges de l'appel d'offres AP22-072, aux entrepreneurs contractuels actuels Clôture

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

Joliette inc. et 2972-9993 Québec inc., pour une période d'un an, soit 2024-2025.

D'AUTORISER le directeur adjoint du service des Travaux publics et services techniques à signer la modification au contrat de l'appel d'offres AP22-072 pour le secteur 3 et d'exercer l'option de renouvellement pour les secteurs 4, 5 et 6, desservi par l'entreprise Marion Asphalte inc., le tout conformément aux articles 41 et 21 du cahier des charges.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

24-455 – PROJET « CABARET DE LA FRESQUE » – CENTRE CULTUREL DESJARDINS – FINANCEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet « Cabaret de la Fresque » présenté par le Centre culturel Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER une dépense maximale de 100 000 $ en frais de services professionnels pour analyser le projet « Cabaret de la Fresque » financé à même le Fonds de développement culturel de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

24-456 – FONDATION CLAUDE-ÉDOUARD HÉTU – ÉVÉNEMENT « LES ENTREPRISES EN FAMILLE » – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de M. Julien Malo pour l'organisme Fondation Claude-Édouard Hétu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER la Fondation Claude-Édouard Hétu à tenir la 4e édition de l'événement « Les entreprises en famille » qui aura lieu au parc Lépine-Frenette le 21 septembre 2024 de 10 h 30 à 16 h 30.

D'AUTORISER le prêt d'équipement.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37 **24-457 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Société d'histoire de Joliette – De Lanaudière – 95e anniversaire : 500 $.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement de l'organisme suivant et d'autoriser la trésorière à procéder à l'achat et au paiement de billets à cette fin :

- Les Répits de Gaby – Souper bénéfice – 17 octobre 2024 : 2 billets.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38 **DIVERS**

38 a) **24-458 – EMPLOYÉ NUMÉRO 001400665 – SUSPENSION**

CONSIDÉRANT la lettre du maire datée du 16 août 2024 conformément à l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE CONFIRMER la suspension sans traitement de l'employé n° 001400665 en date du 19 août 2024, et ce, pour une durée maximale de 16 jours ouvrables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

39

24-459 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 19 août 2024;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de juillet 2024;
- Listes des contrats de gré à gré des mois de mai, juin et juillet 2024.

40

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 9 septembre 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

41

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2024

42

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 03.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-08-2024

75e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 26 août 2024 à 16 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller

Sont absents : Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-460 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Résolution 24-425 – Règlement 79-456 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Samuel-Racine – Amendement
4. Date et heure de la prochaine assemblée

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-08-2024

5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-461 – RÉSOLUTION 24-425 – RÈGLEMENT 79-456 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAMUEL-RACINE – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

DE REMPLACER le dernier paragraphe de la résolution 24-425 par le suivant :

« **DE MANDATER** la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 9 septembre 2024, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

5

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-08-2024

6

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 34.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-09-2024

76e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2024 à 11 h 45 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller

Sont absents : Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-462 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Transaction-quittance – Autorisation
4. Embauche d'un paie-maître – Capital humain
5. Date et heure de la prochaine assemblée
6. Période de questions

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-09-2024

7. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **24-463 – TRANSACTION-QUITTANCE – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la transaction-quittance relative à l'employé numéro 001400665, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **24-464 – EMBAUCHE D'UN PAIE-MAÎTRE – CAPITAL HUMAIN**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de paie-maître et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Francis Boyer au poste régulier de paie-maître au sein du service du Capital humain.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 7 octobre 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 9 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 9 septembre 2024, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

03-09-2024

6

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

7

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 11 h 47.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

77e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-465 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 22 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 19 août 2024 et séances extraordinaires du 26 août et 3 septembre 2024 – Approbation des procès-verbaux
4. Rapport financier 2023 consolidé et rapport de l'auditeur indépendant

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

AMÉNAGEMENT

5. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Mme Marilène Thuot – Projets M & Co inc. – 763 à 769, boulevard Manseau – Premier projet de résolution – Adoption
6. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
7. Bâtiments patrimoniaux cités
8. Règlement 79-456 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Samuel-Racine – Second projet – Adoption
9. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme Mobilisactions – Reddition de compte

ADMINISTRATION

10. Contribution au Fonds des municipalités pour la biodiversité – Autorisation
11. Demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sûreté du Québec – Appui
12. Liste des comptes à payer du 7 au 20 août 2024 – Approbation
13. Construction de terrains de pickleball – Construction Moka inc. – Certificat de paiement numéro 4 – Acceptation provisoire
14. Réfection des infrastructures de la rue Piette entre les rues Saint-Pierre Sud et Sir-Mathias-Tellier – Les Excavations Michel Chartier inc. – Certificat de paiement numéro 7 final – Acceptation définitive
15. La Société St-Vincent de Paul – Demande d'aide financière – Autorisation
16. Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière – Programme ALUS – Demande de partenariat – Autorisation
17. Projet de mise à niveau du site Internet de la Ville de Joliette – Financement par le Fonds de roulement – Autorisation
18. Licence PG Solutions – Plateforme CIVIS – Autorisation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

19. Soumission numéro AP24-043 – Services professionnels – Réfection des infrastructures de la rue du Curé-Félix-Gadoury – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

20. Chemins de fer Québec-Gatineau inc. – Lettre d'entente – Autorisation
21. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
22. Divers

22.a) Embauche d'un journalier - Opérateur appareils motorisés de moins de 4 500 kg - Service des Travaux publics et services techniques

23. Dépôt de rapport
24. Date et heure de la prochaine assemblée

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **24-466 – SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 26 AOÛT ET 3 SEPTEMBRE 2024 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2024 et des séances extraordinaires du 26 août et 3 septembre 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2024 et des séances extraordinaires du 26 août et 3 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **24-467 – RAPPORT FINANCIER 2023 CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Monsieur le Maire commente brièvement le surplus.

Monsieur le conseiller Claude St-Cyr, président de la commission des finances, présente le rapport financier 2023 consolidé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport financier 2023 consolidé préparé par Mme Sylvie Clément, directrice du service des Finances et trésorerie et daté du 3 septembre 2024, le tout conformément aux articles 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

DE PRENDRE ACTE du rapport de Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant pour l'année 2023, et signé par Marie-Claude Dagenais, CPA auditeur, en date du 3 septembre 2024, le tout conformément aux articles 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **24-468 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

IMMEUBLE – MME MARILÈNE THUOT – PROJETS M & CO INC. – 763 À 769, BOULEVARD MANSEAU – PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION

CONSIDÉRANT la demande de Mme Marilène Thuot visant l'agrandissement d'un bâtiment commercial mixte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCEPTER, dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, la demande de Mme Marilène Thuot visant l'agrandissement d'un bâtiment commercial mixte, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2024-08-02 du comité consultatif d'urbanisme.

QUE la présente résolution soit soumise au processus d'adoption prévu au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-.1).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

24-469 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2024-08-40 – M. Michel Mailhot – 117 à 119, place Bourget Nord**
   D'accepter la demande soumise par M. Michel Mailhot, afin d'autoriser la réfection de la toiture d'un immeuble commercial mixte à l'immeuble situé aux 117 à 119, place Bourget Nord.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

2. **PIIA-2024-08-41 – Mme Marie-Ève Ducharme – L'Otre – 365 à 367, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Marie-Ève Ducharme, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé aux 365 à 367, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-08-41 du comité consultatif d'urbanisme.

3. **PIIA-2024-08-42 – M. David Hubert – Espace H2 – 413, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise par M. David Hubert et illustrée par Enseignes Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante à l'immeuble situé au 413, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-08-42 du comité consultatif d'urbanisme.

De refuser la demande soumise par M. David Hubert et illustrée par Enseignes Amtech Signature en ce qui à trait à l'enseigne sur vitrage.

4. **PIIA-2024-08-43 – Mme Marylou Baril– FDM Immobilier inc. – 137 à 153, rue Saint-Paul**
D'accepter la demande soumise par Mme Marylou Baril et illustrée par Marianne Drainville, architecte, afin d'autoriser le remplacement du revêtement extérieur du local commercial et l'aménagement d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite en cour latérale à l'immeuble situé aux 137 à 153, rue Saint-Paul, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-08-43 du comité consultatif d'urbanisme.

5. **PIIA-2024-08-44 – Mme Chantal Paquette – Bélanger Sauvé, avocats – 574, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise par Mme Chantal Paquette et illustrée par Les enseignes professionnelles, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne directionnelle à l'immeuble situé au 574, rue Saint-Viateur.

6. **PIIA-2024-08-45 – M. Joseph Piuze – 155 à 157, rue Saint-Marc**
D'accepter la demande soumise par M. Joseph Piuze, afin d'autoriser le remplacement de l'ensemble des ouvertures et la réfection des poteaux et balustrades des balcons à l'immeuble situé aux 155 à 157, rue Saint-Marc.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

7. **PIIA-2024-08-46 – Mme Alexandra Dubé-Marcil – Enseigne Montréal Néon – 261, rue Baby**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Alexandra Dubé-Marcil, afin d'autoriser le remplacement de deux enseignes murales et de deux enseignes directionnelles à l'immeuble situé au 261, rue Baby, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-08-46 du comité consultatif d'urbanisme.

8. **PIIA-2024-08-47 – Suite de dossier – M Guy Gauthier – Poke & Ramen-moi – 111, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Guy Gauthier, afin d'autoriser de peindre une structure d'aluminium existante à l'immeuble situé au 111, rue Saint-Charles-Borromée Sud.

9. **PIIA-2024-08-48 – Mme Julie Champagne-Lambert – Meunerie P. Dalphond & fils inc. – 206, rue Richard**
   D'accepter la demande soumise par Mme Julie Champagne-Lambert, afin d'autoriser la réfection de la toiture d'un immeuble commercial.

10. **PIIA-2024-08-49 – M. Gabriel Vachon – Zone Enseignes+ Éclairage – 533, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
    D'accepter la demande soumise par M. Gabriel Vachon et illustrée par Zone Enseignes + Éclairage, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale et des facettes d'une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 533, rue Saint-Charles-Borromée Nord.

11. **PIIA-2024-08-50 – Mme Tigounsseft Benali – Habeo – 125, rue Flamand**
    D'accepter la demande soumise par Mme Tigounsseft Benali et illustrée par M. Sébastien Asselin de Lachance & Associés architectes, afin d'autoriser l'agrandissement d'un immeuble communautaire à l'immeuble situé au 125, rue Flamand, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-08-50 du comité consultatif d'urbanisme.

12. **PIIA-2024-08-51 – Conseil central de Lanaudière-CSN – 190, rue Montcalm**
    D'accepter la demande soumise par le Conseil central de Lanaudière-CSN, afin d'autoriser le remplacement, sur les façades latérales et arrières, du revêtement de tôle bleu, des soffites et des fascias à l'immeuble situé au 190, rue Montcalm, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-08-51 du comité consultatif d'urbanisme.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

13. **PIIA-2024-08-52 – Mme Hélène Desrochers – 9427-2572 Québec inc. – Lots 3 328 207, 3 328 214, 3 328 215 et 3 764 567 – Boulevard Dollard**
D'accepter la demande soumise par Mme Hélène Desrochers et illustrée par M. Louis Morissette architecte, afin d'autoriser la construction d'un immeuble commercial avec un service à l'auto sur les lots 3 328 207, 3 328 214, 3 328 215 et 3 764 567, lesquels sont situés sur le boulevard Dollard, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-08-52 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

<u>24-470 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS</u>

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les demandes de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **RRBP-2024-08-03 – M. Stéphane Arsenault – SLOP – 380 à 390, rue Saint-Louis**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Stéphane Arsenault, afin d'autoriser plusieurs travaux de rénovation en façade d'un bâtiment patrimonial cité, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation RRBP-2024-08-03 du conseil local du patrimoine.

2. **RRBP-2024-08-04 – Mme Hélène Desrochers – Fiducie HASAP – 833, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Hélène Desrochers, afin d'autoriser le remplacement des fenêtres de la résidence principale, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation RRBP-2024-08-04 du conseil local du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

8

<u>24-471 – RÈGLEMENT 79-456 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAMUEL-RACINE – SECOND PROJET – ADOPTION</u>

CONSIDÉRANT la publication d'un avis conformément au Règlement 156-2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-456 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone I05-026 (localisée entre la rue Samuel-Racine et la route 131) afin de permettre l'usage « entreprises de vente, de location et de réparation de tracteurs, de pièces de tracteurs, de machinerie agricole et d'équipement agricole » et l'usage « entreprises de vente, de location et de réparation de véhicules lourds, de pièces de véhicules lourds et d'accessoires pour véhicule lourds ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

<u>24-472 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – PROGRAMME MOBILISACTIONS – REDDITION DE COMPTE</u>

CONSIDÉRANT la réalisation des randonnées *Mon école à pied comme à vélo* et de la fête du transport actif tenues au mois de mai 2024;

CONSIDÉRANT les retombées positives du projet en matière de promotion des modes de transport actif auprès des jeunes et auprès de la population joliettaine en général;

CONSIDÉRANT le rapport d'activité présenté au conseil municipal par les services impliqués dans le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'ADOPTER le rapport d'activité et ses annexes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

10

24-473 – CONTRIBUTION AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a un rôle important à jouer pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Société pour la nature et les parcs et la Fondation de la faune du Québec (la « Fondation ») ont mis sur pied un « Fonds des municipalités pour la biodiversité/Ville de Joliette » (« Fonds MB/Ville de Joliette ») afin de développer des projets de conservation de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds MB/Ville de Joliette est destiné à recevoir des contributions en argent et à les réserver exclusivement pour soutenir la réalisation de projets conformes au mandat de la Ville détentrice de ce Fonds MB;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation s'engage à contribuer, pour les années 2024 à 2028 inclusivement, au Fonds MB/Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) est autorisé à octroyer à la Fondation une subvention d'un montant maximal de 3 910 000 $, soit un montant maximal de 977 500 $ au cours de chacun des exercices financiers 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pour le Fonds MB ; lesquels fonds seront répartis entre les municipalités, Villes ou MRC adhérentes pour versement obligatoire de 1 $ par ménage lequel ne pourra pas, cependant, être inférieur à un financement annuel de 5 000 $, pour les municipalités, villes ou MRC comptant moins de 5 000 ménages et désirant renouveler ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des Fonds MB est créé en vertu d'ententes entre des municipalités/villes/MRC et la Fondation et est destiné au développement de projets de conservation des milieux naturels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette consente à verser au Fonds existant une contribution de 13 265 $ pour chacune des années financières 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

QUE la Ville de Joliette autorise la Fondation à verser rétroactivement audit Fonds de la Ville de Joliette la contribution du MELCCFP pour l'année financière 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

QUE la Ville de Joliette autorise l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de biodiversité. Ces projets seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ladite entente ainsi que tout document afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

24-474 – DEMANDE DE RÉVISION DE LA *LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE* POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – APPUI

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent débourser 50 % des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de la taxe de la Sûreté du Québec est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

QUE la Ville de Joliette demande formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec.

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux instances suivantes :

- Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

- La Commission de la protection du territoire agricole du Québec;
- M. François St-Louis, député de la circonscription de Joliette;
- La MRC de Joliette;
- L'Association des directeurs municipaux du Québec;
- La Fédération des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

24-475 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 7 AU 20 AOÛT 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 1 076 731,32 $ pour la période du 7 au 20 août 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 7 au 20 août 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 7 au 20 août 2024

a. Liste des transferts électroniques :	1 099 194,95 $
b. Liste des chèques :	543 535,20 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 007 928,39 $
Total	**2 650 658,54 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

24-476 – CONSTRUCTION DE TERRAINS DE PICKLEBALL – CONSTRUCTION MOKA INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 – ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 20 août 2024;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 4, des travaux de construction de quatre terrains de pickleball tels que décrétés par la résolution 23-538 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Construction Moka inc. » la somme de 27 968,69 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

24-477 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE PIETTE ENTRE LES RUES SAINT-PIERRE SUD ET SIR-MATHIAS-TELLIER – LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 2 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 7 final, des travaux de réfection des infrastructures de la rue Piette entre les rues Saint-Pierre Sud et Sir-Mathias-Tellier tels que décrétés par la résolution 22-387 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Les Excavations Michel Chartier inc. » la somme de 130 775,75 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

24-478 – LA SOCIÉTÉ ST-VINCENT DE PAUL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société St-Vincent de Paul pour l'ajout d'un conteneur à matières recyclables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à payer les frais de conteneur à la Société St-Vincent de Paul pour un montant maximal de 600 $, et ce, sous présentation de la facture.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

16

24-479 – FÉDÉRATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LANAUDIÈRE – PROGRAMME ALUS – DEMANDE DE PARTENARIAT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de partenariat et d'aide financière de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière et du comité de partenariat d'ALUS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette soit partenaire du programme innovateur en agroenvironnement ALUS et d'autoriser la trésorière à verser une somme de 200 $ par année pour une période de cinq ans à la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

24-480 – PROJET DE MISE À NIVEAU DU SITE INTERNET DE LA VILLE DE JOLIETTE – FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de mise à niveau du site Internet de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le financement du projet à même le Fonds de roulement pour un montant de 20 000 $.

QUE le coût net, soit un montant de **20 000 $**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux de **6 667 $**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

24-481 – LICENCE PG SOLUTIONS – PLATEFORME CIVIS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le développement de nouvelles fonctionnalités pour la plateforme CIVIS;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

CONSIDÉRANT l'article 573.3, alinéa 1), paragraphe 6, sous paragraphes a) et b) et alinéa 9) de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER l'acquisition des nouvelles licences de PG Solutions au coût de 29 000 $, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'entreprise PG Solutions inc. relativement à l'achat de nouvelles licences pour la plateforme CIVIS.

QUE le coût net, soit un montant de **31 392 $,** soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux de **10 464 $,** puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

24-482 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-043 – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DU CURÉ-FÉLIX-GADOURY – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures de la rue du Curé-Félix-Gadoury, entre la rue J.-F.-Kennedy et le chemin des Prairies, a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE huit soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 3 septembre 2024;

ENTREPRISES		POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1	**GBI Experts-conseils inc.**	**6,244**	**227 413,00 $**
2	Équipe Laurence inc.	5,227	264 000,00 $
3	Les Services EXP inc.	4,833	293 800,00 $
4	Shellex Groupe Conseil inc.	4,591	287 500,00 $
5	Groupe Civitas inc.	4,511	285 960,00 $
6	IGF axiom inc.	4,260	305 171,60 $
7	Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	4,098	327 000,00 $
8	Enerco Groupe-Conseil inc.	Le calcul du pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-043, le contrat pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures de la rue du Curé-Félix-Gadoury, entre la rue J.-F.-Kennedy et le chemin des Prairies, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **GBI Experts-conseils inc.** », au montant de **227 413,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **24-483 – CHEMINS DE FER QUÉBEC-GATINEAU INC. – LETTRE D'ENTENTE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie les Chemins de fer Québec-Gatineau est responsable de l'entretien du passage à niveau de la rue Saint-Thomas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la lettre d'entente à intervenir avec la compagnie les Chemins de fer Québec-Gatineau inc., pour la reconstruction de la surface de croisement du passage à niveau de la rue Saint-Thomas à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **24-484 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER M. Claude St-Cyr, conseiller, à participer au colloque « Changer sa municipalité, par nécessité et pour le plaisir », le 21 septembre 2024, ainsi que d'autoriser la dépense de 285 $, plus les taxes applicables, pour le coût d'inscription, ainsi que le remboursement des dépenses afférentes (repas, hébergement et kilométrage) sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

22

DIVERS

22 a)

24-485 – EMBAUCHE D'UN JOURNALIER – OPÉRATEUR APPAREILS MOTORISÉS DE MOINS DE 4 500 KG – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la création du poste de journalier opérateur – appareils motorisés de moins de 4 500 kg au sein du service des Travaux publics et services techniques et la nécessité de le combler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Stéphane Breault Maheu au poste régulier de journalier opérateur – appareils motorisés de moins de 4 500 kg au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 7 octobre 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 8 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

24-486 – DÉPÔT DE RAPPORT

La greffière dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Liste de la correspondance reçue en date du 9 septembre 2024.

24

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 23 septembre 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-09-2024

25

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

26

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 44.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

78e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 23 septembre 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Est absent : M. Richard Leduc, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-487 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout des points 38 a) et 38 b), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 9 septembre 2024 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – 441, rue Beaudry Nord

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

5. Dérogation mineure – 614, place Lalande
6. Dérogation mineure – 1596, rue Bacon
7. Dérogation mineure – 151, rue Lévis
8. Dérogation mineure – 680, rue Champagne
9. Dérogation mineure – 155 à 157, rue Saint-Marc
10. Dérogation mineure – 200, rue Beaudry Sud
11. Règlement 79-456 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Samuel-Racine – Adoption
12. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Programme OASIS – Demande d'aide financière – Autorisation

ADMINISTRATION

13. Règlement 39-2002-12 – Amendant le Règlement 39-2002 – Fonds de roulement – Avis de motion
14. Règlement 39-2002-12 – Amendant le Règlement 39-2002 – Fonds de roulement – Dépôt du projet
15. Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales
16. Liste des comptes à payer du 21 août au 10 septembre 2024 – Approbation
17. Affectations de surplus – Terrain synthétique Thérèse-Martin
18. Refinancement – Remboursement par anticipation à même les surplus
19. Versement à la réserve de développement culturel
20. Reconstruction des terrains de tennis – Parc Georges-Rondeau – Certificat de paiement numéro 4 – Acceptation provisoire
21. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2024
22. Mme Isabelle Desjardins – Permanence – Cheffe de division – Sports et plein air – Service des Loisirs et de la culture
23. M. Sébastien Gagné – Permanence – Opérateur – Usine de filtration – Service des Travaux publics et services techniques
24. Mme Chrystelle St-Pierre – Permanence – Régisseuse aux loisirs – Service des Loisirs et de la culture
25. Mme Sylvie Clément – Permanence – Directrice – Service des Finances et trésorerie
26. Embauche d'un journalier – opérateur appareils motorisés de moins de 4 500 kg – Service des Travaux publics et services techniques
27. Embauche d'un chef de division logistique et événements – Service des Loisirs et de la culture
28. Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1152 – Lettre d'entente no 11 – Autorisation
29. Service de l'Aménagement du territoire – Module sécurité – Transformation de postes – Autorisation

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

30. Service des Loisirs et de la culture – Journalier – Transformation de postes – Autorisation
31. Mise à jour de la « Politique pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique au travail » – Approbation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

32. Soumission numéro AP24-044 – Étude de caractérisation environnementale phase II et étude géotechnique – Rues Saint-Pierre Sud et Martel – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

33. Travaux de resurfaçage – Rue Beaudry – Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable

LOISIRS ET CULTURE

34. Entente de location – Espaces publicitaires – Centre récréatif Marcel-Bonin – Autorisation
35. Les Prédateurs – Équipe de hockey junior AAA – Demandes pour la saison 2024-2025 – Autorisation
36. Service des Loisirs et de la culture – Nouvelle offre aquatique – Autorisation
37. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
38. Divers

38. a) Démolition de bâtiments vétustes – Mandat – Autorisation

38. b) Groupe Bruno Immobilier inc. – Mainlevée – Autorisation

39. Dépôt de rapports
40. Date et heure de la prochaine assemblée
41. Période de questions
42. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-488 – SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

4

24-489 – DÉROGATION MINEURE – 441, RUE BEAUDRY NORD

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-08-15 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 441, rue Beaudry Nord, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée présentant une marge latérale nord-est de 2,05 mètres (6,73 pieds) au lieu de trois mètres (9,84 pieds) et des marges latérales totales de 6,08 mètres (19,95 pieds) au lieu de 7,50 mètres (24,61 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

24-490 – DÉROGATION MINEURE – 614, PLACE LALANDE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-08-16 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 614, place Lalande, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée présentant une marge latérale de 2,39 mètres (7,84 pieds) au lieu de trois mètres (9,84 pieds) et régulariser l'implantation d'un garage détaché présentant une marge latérale de 0,86 mètre (2,82 pieds) au lieu d'un mètre (3,28 pieds) et une marge arrière de 0,66 mètre (2,17 pieds) au lieu d'un mètre (3,28 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

6

24-491 – DÉROGATION MINEURE – 1596, RUE BACON

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-08-17 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1596, rue Bacon, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée présentant une marge arrière de 4,50 mètres (14,76 pieds) au lieu de 6,50 mètres (21,33 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

24-492 – DÉROGATION MINEURE – 151, RUE LÉVIS

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-08-18 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure visant à permettre la création de deux lots distincts.

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant la construction d'un triplex sur le lot vacant créé aux motifs que :

- Sans les nombreuses dérogations mineures, le requérant ne pourra procéder au lotissement et à la construction d'un immeuble trifamilial conforme;
- Le projet soumis possèdera très peu d'espaces végétalisés et la majorité des espaces résiduaires des lots seront minéralisés afin d'accueillir les espaces de stationnement;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

- L'abattage de nombreux arbres matures sera nécessaire afin de procéder à la construction du triplex et qu'il sera impossible de procéder à de nouvelles plantations d'arbres suite à la construction;
- L'espace prévu pour la neige en cour arrière ainsi que l'emplacement des bacs à matières résiduelles en cour latérale sont nettement insuffisants sans devoir empiéter sur le lot voisin.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **24-493 – DÉROGATION MINEURE –680, RUE CHAMPAGNE**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-08-19 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 680, rue Champagne, afin d'autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant selon le plan d'implantation joint à la demande, le tout en conformité des autres normes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **24-494 – DÉROGATION MINEURE – 155 À 157, RUE SAINT-MARC**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-08-20 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 155 à 157, rue Saint-Marc, afin de permettre la transformation d'un hangar attenant en logement présentant une marge latérale de 0,13 mètre (0,42 pied) au lieu de trois mètres (9,84 pieds), des marges latérales totales de 2,44 mètres (8 pieds) au lieu de six mètres (19,68 pieds), permettre la construction d'un escalier fermé donnant accès au sous-sol localisé en cour arrière présentant une marge latérale de 0,13 mètre (0,42 pied) au lieu de deux mètres (6,56 pieds) et réduire le nombre de cases de stationnement minimal requis, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2024-08-20 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

24-495 – DÉROGATION MINEURE – 200, RUE BEAUDRY SUD

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-08-21 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'un abri d'auto permanent existant afin qu'il présente une superficie de 32 mètres carrés (344,45 pieds carrés) au lieu de 27,50 mètres carrés (296 pieds carrés) aux motifs que :

- La propriété présente deux allées de stationnement et qu'il est possible de procéder à l'installation d'un abri d'auto temporaire dans la seconde allée;
- Le nombre de véhicules ou d'occupants d'une propriété, quel qu'il soit, ne doit pas influencer la superficie permise pour la construction d'un quelconque bâtiment accessoire.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

24-496 – RÈGLEMENT 79-456 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAMUEL-RACINE – ADOPTION

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;
CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-456 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone I05-026 (localisée entre la rue Samuel-Racine et la route 131) afin de permettre l'usage « entreprises de vente, de location et de réparation de tracteurs, de pièces de tracteurs, de machinerie agricole et d'équipement agricole » et l'usage « entreprises de vente, de location et de réparation de véhicules lourds, de pièces de véhicules lourds et d'accessoires pour véhicule lourds ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

24-497A – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS – PROGRAMME OASIS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la création du programme OASIS par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme offre un soutien financier aux organisations municipales pour la planification et la réalisation de projets de verdissement afin de mieux adapter leur milieu aux impacts des changements climatiques en lien avec les chaleurs et les pluies extrêmes;

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 du programme vise la réalisation d'analyses de risques, d'études et de plans et devis pour aider les municipalités à prioriser leurs interventions et couvre 80 % des dépenses pour un minimum de 50 000 $ jusqu'à un maximum de 2 000 000 $;

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 est un préalable au volet 2 qui soutient la mise en œuvre de travaux qui réduisent les îlots de chaleur et les problèmes de gestion des eaux pluviales à la hauteur de 80 % pour un minimum de 2 000 000 $ jusqu'à un maximum de 50 000 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire se doter d'un outil de planification avant d'entreprendre de grands chantiers d'adaptation aux changements climatiques pour s'assurer d'en maximiser les retombées;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à présenter une demande au programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement (OASIS) volet 1 pour un projet d'analyse de risques et d'identification de solutions face aux chaleurs et pluies intenses et à signer les documents en lien avec cette demande.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **24-498 – RÈGLEMENT 39-2002-12 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 39-2002 – FONDS DE ROULEMENT – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 39-2002-12 amendant le Règlement 39-2002 afin d'affecter un surplus accumulé au fonds de roulement.

14 **24-499 – RÈGLEMENT 39-2002-12 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 39-2002 – FONDS DE ROULEMENT – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 39-2002-12 amendant le Règlement 39-2002 afin d'affecter un surplus accumulé au fonds de roulement, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15 **24-500 – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a, en date du 10 janvier 2024, conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, donné un avis public dans lequel elle annonçait que le rôle général de perception était déposé à son bureau;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé la liste des immeubles dont les taxes foncières municipales exigibles avant le

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

31 décembre 2023 et les intérêts afférents n'ont pas été entièrement payés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ordonner à la greffière de vendre ces immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales, à la salle du conseil de la Ville de Joliette, en la manière prescrite aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la date retenue par le conseil pour ce faire est le 19 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette peut enchérir et acquérir les immeubles mis en vente à cette occasion par l'entremise d'une personne nommée à cette fin, sur l'autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, tel que le prévoit l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ORDONNER à la greffière de vendre à l'enchère publique les immeubles figurant à la liste annexée, dont les taxes foncières municipales sont venues à échéance au 31 décembre 2023 ou antérieurement, les intérêts afférents et les frais engagés par la procédure requise pour ce faire n'ont pas été entièrement payés, à la salle de conseil de l'hôtel de ville de la Ville de Joliette située au 614, boulevard Manseau, en la manière prescrite aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

DE FIXER la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales le 19 novembre 2024 à 10 h à la salle de conseil de l'hôtel de ville de la Ville de Joliette située au 614, boulevard Manseau.

D'AUTORISER la trésorière ou son adjointe à enchérir lors de ladite vente, pour et au nom de la ville de Joliette, sur tout immeuble, et à s'en porter acquéreur pour et au nom de la Ville de Joliette, et à acquitter le prix d'adjudication requis à même le fonds général conditionnellement à ce que le montant de son enchère ne dépasse pas le montant des taxes municipales, en capital, intérêt, pénalités et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, dont notamment tout montant dû en taxes scolaires.

DE MANDATER la firme « Gauthier Montpetit inc., Huissiers de justice » pour conduire la vente à l'enchère pour défaut de paiement de l'impôt foncier.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

16

24-501 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 21 AOÛT AU 10 SEPTEMBRE 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 5 193 807,72 $ pour la période du 21 août au 10 septembre 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 21 août au 10 septembre 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 21 août au 10 septembre 2024

a. Liste des transferts électroniques :	2 845 974,53 $
b. Liste des chèques :	3 280 960,40 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 402 766,75 $
Total	**8 529 701,68 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

24-502 – AFFECTATIONS DE SURPLUS – TERRAIN SYNTHÉTIQUE THÉRÈSE-MARTIN

CONSIDÉRANT les surplus accumulés au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'entente avec le centre de services scolaires des Samares visant le terrain synthétique Thérèse-Martin;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Ville de Joliette est requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER la directrice Finances et trésorerie à affecter une somme de 700 000 $ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2023 afin de respecter l'entente en vigueur pour le financement du projet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

18

24-503 – REFINANCEMENT – REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION À MÊME LES SURPLUS

CONSIDÉRANT QUE certains règlements feront l'objet d'un refinancement du solde de l'emprunt le 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT les surplus accumulés au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE REMBOURSER par anticipation le solde de l'emprunt sur le règlement suivant en affectant le montant ci-après indiqué qui sera financé à même les excédents de financement non affectés en vue du refinancement prévu le 16 décembre 2024.

DATE DE REFINANCEMENT	NO. RÈGLEMENT	DESCRIPTION	MONTANT
16 décembre 2024	200	Patinoire couverte Bleu-Blanc-Bouge	739 000 $

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

24-504 – VERSEMENT À LA RÉSERVE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT les surplus accumulés au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT le règlement 185-2023 relatif à la création d'une réserve financière pour les dépenses liées au développement culturel;

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit qu'une somme équivalente à 5 % de l'excédent de fonctionnement annuel soit versée au fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'AUTORISER la directrice Finances et trésorerie à verser une somme de 184 589 $ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2023 à la réserve financière pour les dépenses liées au développement culturel.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

20

24-505 – RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS – PARC GEORGES-RONDEAU – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 – ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 18 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 4, des travaux de reconstruction des terrains de tennis tels que décrétés par la résolution 23-366 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Les Excavations Michel Chartier inc. » la somme de 97 272,83 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

24-506 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2024

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 9 septembre 2024 et signée par Mme Sylvie Roberge, conseillère en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024, lesquelles prévoient des revenus de 2 090 231 $, des dépenses de 6 788 517 $, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 4 698 286 $ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 469 828 $.

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 24-438.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

22

24-507 – MME ISABELLE DESJARDINS – PERMANENCE – CHEFFE DE DIVISION – SPORTS ET PLEIN AIR – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-143, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Isabelle Desjardins au poste de cheffe de division – Sports et plein air au sein du service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 11 mars 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de Mme Isabelle Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ENTÉRINER la permanence de Mme Isabelle Desjardins au poste de cheffe de division – Sport et plein air au sein du service des Loisirs et de la culture, à compter du 11 septembre 2024, le tout conformément aux dispositions du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

24-508 – M. SÉBASTIEN GAGNÉ – PERMANENCE – OPÉRATEUR – USINE DE FILTRATION – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-141, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Sébastien Gagné au poste d'opérateur à l'usine de filtration au sein du service des Travaux publics et services techniques;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 960 heures de travail à compter du 12 mars 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de M. Sébastien Gagné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

D'ENTÉRINER la permanence de M. Sébastien Gagné au poste d'opérateur à l'usine de filtration au sein du service des Travaux publics et services techniques, à compter du 19 septembre 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

24-509 – MME CHRYSTELLE ST-PIERRE – PERMANENCE – RÉGISSEUSE AUX LOISIRS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-211, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Chrystelle St-Pierre au poste de régisseuse aux loisirs au sein du service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 816 heures de travail à compter du 16 avril 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de Mme Chrystelle St-Pierre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

DE NOMMER Mme Chrystelle St-Pierre au poste permanent de régisseuse aux loisirs au sein du service des Loisirs et de la culture, à compter du 4 octobre 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

24-510 – MME SYLVIE CLÉMENT – PERMANENCE – DIRECTRICE – SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-112, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Sylvie Clément au poste de directrice au sein du service des Finances et trésorerie;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 25 mars 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de Mme Sylvie Clément;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE NOMMER Mme Sylvie Clément au poste permanent de directrice au sein du service des Finances et trésorerie, à compter du 25 septembre 2024, le tout conformément aux dispositions du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

24-511 – EMBAUCHE D'UN JOURNALIER – OPÉRATEUR APPAREILS MOTORISÉS DE MOINS DE 4 500 KG – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la vacance au poste de journalier - opérateur appareils motorisés de moins de 4 500 kg et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Mathieu Ranger au poste régulier de journalier opérateur – appareils motorisée de moins de 4 500 kg au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 30 septembre 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 8 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

24-512 – EMBAUCHE D'UN CHEF DE DIVISION LOGISTIQUE ET ÉVÉNEMENTS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la vacance au poste de chef de division logistique et événements et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Mathieu Piette au poste régulier de chef de division logistique et événements au sein du service des Loisirs et de la culture.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 7 octobre 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 1 du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

24-513 – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1152 – LETTRE D'ENTENTE NO 11 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les pourparlers intervenus entre la Ville de Joliette et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1152 (cols bleus);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER la lettre d'entente numéro 11 concernant l'introduction de la fonction de chef monteur distribution et de coordonnateur chez Hydro-Joliette.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la lettre d'entente numéro 11 ainsi que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

24-514 – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – MODULE SÉCURITÉ – TRANSFORMATION DE POSTES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire augmenter le sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote du « Module Sécurité » est plus que satisfaisant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

DE TRANSFORMER les postes auxiliaires d'agents de sécurité en postes permanents.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

D'ADOPTER le nouvel organigramme du service de l'Aménagement du territoire joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

24-515 – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – JOURNALIER – TRANSFORMATION DE POSTES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire continuellement optimiser son efficacité opérationnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

DE TRANSFORMER cinq postes auxiliaires de journaliers en postes permanents.

D'ADOPTER le nouvel organigramme du service des Loisirs et de la culture joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

24-516 – MISE À JOUR DE LA « POLITIQUE POUR PRÉVENIR ET CONTRER LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL » – APPROBATION

CONSIDÉRANT les récentes modifications législatives en matière de santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour de la Politique pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique au travail afin de respecter les obligations légales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER la mise à jour de la Politique pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique au travail.

QUE cette politique entre en vigueur le 27 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

32

24-517 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-044 – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE II ET ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – RUES SAINT-PIERRE SUD ET MARTEL – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale phase II et d'une étude géotechnique dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Pierre Sud et Martel a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE huit soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 9 septembre 2024;

ENTREPRISES		POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1	**Laboratoire GS inc.**	**22,335**	**59 995,00 $**
2	Les Services EXP inc.	19,265	68 000,00 $
3	Solmatech inc.	19,170	69 899,97 $
4	DEC Enviro inc. / 9139-6903 Québec inc.	18,457	69 350,00 $
5	Eurêka Environnement	18,430	72 165,26 $
6	Geninovation / 9152-4629 Québec inc.	18,382	74 800,00 $
7	Groupe Géos inc.	17,266	69 500,00 $
8	Geotex inc.	12,477	102 190,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-044, le contrat pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale phase II et d'une étude géotechnique dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Pierre Sud et Martel, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Laboratoire GS inc.** », au montant de **59 995,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

33

24-518 – TRAVAUX DE RESURFAÇAGE – RUE BEAUDRY – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT QUE l'état actuel de la route 343, soit la rue Beaudry, complique l'entretien hivernal dont la Ville de Joliette est responsable;

CONSIDÉRANT QUE, pour la sécurité des piétons et des automobilistes, il est primordial que le ministère des Transports et de la Mobilité durable exécute le plus tôt possible des travaux de resurfaçage complet de la route 343 « sections à Joliette »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette demande à M. Stéphane Audet, directeur général des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports et de la Mobilité durable, d'inclure à la programmation de travaux 2025 les travaux de planage et de resurfaçage complet, incluant les réparations de trottoirs en béton, sur les sections de la route 343 situées sur le territoire de la ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

24-519 – ENTENTE DE LOCATION – ESPACES PUBLICITAIRES – CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et unanimement résolu :

D'APPROUVER l'entente de location d'espaces publicitaires au Centre récréatif Marcel-Bonin 2024-2025 à intervenir entre la Ville de Joliette et l'Association du Hockey mineur Joliette-Crabtree.

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

24-520 – LES PRÉDATEURS – ÉQUIPE DE HOCKEY JUNIOR AAA – DEMANDES POUR LA SAISON 2024-2025 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les demandes de l'équipe de hockey junior AAA Les Prédateurs pour la saison 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

- Le maintien du logo des Prédateurs au centre de la glace;
- Le maintien de l'affichage du calendrier des parties sur les panneaux numériques de la Ville;
- De limiter l'accès au Centre récréatif Marcel-Bonin en exigeant des frais d'entrée lors des parties;
- La demande d'un permis d'alcool selon le calendrier des parties de la saison régulière et des séries dès midi lors des événements spéciaux et des championnats;
- L'accès à un local pour les entraîneurs, ainsi qu'à une chambre exclusive aux Prédateurs;
- De bénéficier d'un échauffement d'équipe d'une durée de 30 minutes avant chaque partie;

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 15 000 $ à l'équipe de hockey junior AAA Les Prédateurs pour la saison 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

24-521 – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – NOUVELLE OFFRE AQUATIQUE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'acquisition du centre aquatique situé sur la rue Wilfrid-Ranger par la Ville de Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT QUE les Villes de Joliette et de Saint-Charles-Borromée possèdent déjà une programmation commune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'AUTORISER la Ville de Joliette à assumer la totalité des coûts engendrés par la participation des Joliettains aux bains libres dans le bassin de la Ville de Saint-Charles-Borromée et à appliquer le règlement de tarification en vigueur pour les inscriptions de ses citoyens aux cours aquatiques offerts par la Ville de Saint-Charles-Borromée.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

24-522 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière à l'organisme suivant :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

- Adhésion pour une période de deux ans, soit 2025 et 2026, à l'Association Québec-France Lanaudière :115 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38 **DIVERS**

38 a) **24-523 – DÉMOLITION DE BÂTIMENTS VÉTUSTES – MANDAT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE neuf bâtiments sur le territoire de la ville de Joliette nécessitent d'être démolis;

CONSIDÉRANT QUE les démarches entreprises n'ont pas eu l'effet souhaité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE MANDATER le cabinet Bélanger Sauvé afin d'obtenir une ordonnance de démolition pour les neuf immeubles identifiés par les services de la Ville de Joliette.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, tous les documents relatifs audit mandat.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38 b) **24-524 – GROUPE BRUNO IMMOBILIER INC. – MAINLEVÉE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'acte de vente numéro 27 239 797;

CONSIDÉRANT la demande de Groupe Bruno Immobilier inc. et de la Banque du Canada relativement à la renonciation de certaines conditions prévues à l'acte de vente en question;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'acte de mainlevée préparé par Me Pierre Sasseville, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

39

24-525 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 23 septembre 2024;
- Certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 221 relatif à la plantation de 10 000 arbres, lequel fait état d'aucune signature ou d'aucun avis reçu;
- Certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 223 relatif à des travaux de réfection des infrastructures de rues diverses, lequel fait état d'aucune signature ou d'aucun avis reçu;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois d'août 2024.

40

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 7 octobre 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

41

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

23-09-2024

42

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 44.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-10-2024

79e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Sont absents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
Mme Claudia Bertinotti, conseillère

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire suppléant Claude St-Cyr.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Claude St-Cyr, maire suppléant. Sont également présente Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-526 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait des points 9 et 10 et par l'ajout des points 26 a), 26 b) et 26 c), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 23 septembre 2024 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-10-2024

4. Bâtiments patrimoniaux cités
5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
6. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Mme Marilène Thuot – Projets M & Co inc. – 763 à 769, boulevard Manseau – Second projet de résolution 24-468 – Adoption
7. Lot 3 329 325 – Désistement à l'offre de cession

ADMINISTRATION

8. Règlement 39-2002-12 – Amendant le Règlement 39-2002 – Fonds de roulement – Adoption
9. Règlement 151-2024-5 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion – **Retiré**
10. Règlement 151-2024-5 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Dépôt du projet – **Retiré**
11. Règlement 198-2024 – Stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion
12. Règlement 198-2024 – Stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette – Dépôt du projet
13. La Grande Semaine des tout-petits – Proclamation
14. Liste des comptes à payer du 11 au 24 septembre 2024 – Approbation
15. Construction d'un chalet de parc – Parc Hervé-Champoux – Construction Hébert & Hébert inc. – Certificat de paiement numéro 8 final – Acceptation définitive
16. Directeur du service de l'Aménagement du territoire – Nomination de l'intérim
17. Embauche d'une technicienne - facturation Hydro-Joliette – Service des Finances et trésorerie
18. Embauche d'un technicien en géomatique – Travaux publics et services techniques
19. Embauche d'un journalier – opérateur appareils motorisés de moins de 4 500 kg – Service des Travaux publics et services techniques
20. Embauche d'un contremaître voirie – Service des Travaux publics et services techniques
21. M. Maxime Rondeau – Permanence – Journalier - secteur événements – Service des Loisirs et de la culture
22. Mme Amélie Huneault – Permanence – Directrice – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
23. Mme Félicia Jodoin – Permanence – Conseillère en amélioration continue – Direction générale

LOISIRS ET CULTURE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-10-2024

24. Fondation Jays Care – Programme Field of Dreams – Demande de subvention 2024-2025 – Autorisation
25. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
26. Divers
26.a) Entente intermunicipale concernant la Cour municipale commune de Joliette – Révision – Autorisation
26.b) Employé numéro 001400797 – Entente – Autorisation
26.c) Procédure de prescription acquisitive – Signature d'une déclaration assermentée – Autorisation
27. Dépôt de rapports
28. Date et heure de la prochaine assemblée
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-527 – SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

24-528 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER les demandes de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-10-2024

1. **RRBP-2024-09-06 – M. Jocelyn Thomas Laporte – ALK Architectes – 20, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Jocelyn Thomas Laporte, architecte, afin d'autoriser des travaux de réfection des façades des ailes A et B, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation RRBP2024-09-06 du conseil local du patrimoine.

2. **RRBP-2024-09-09 – M. Pierre-Luc Bellerose – 792 à 794, rue Notre-Dame**
   D'accepter la demande soumise par M. Pierre-Luc Bellerose, afin d'autoriser la restauration à l'identique de la galerie avant.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

<u>24-529 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE</u>

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2024-09-53 – Suite de dossier – M. Guy Gauthier – Poke & Ramen-moi – 111, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Guy Gauthier, afin d'autoriser de peindre la structure d'aluminium existante à l'immeuble situé au 111, rue Saint-Charles-Borromée Sud.

2. **PIIA-2024-09-55 – M. Pascal Beaupré – 9468-0022 Québec inc. – 546 à 550, rue Saint-Louis**
   D'accepter la demande soumise par M. Pascal Beaupré, afin d'autoriser le remplacement des ouvertures de l'immeuble situé aux 546 à 550, rue Saint-Louis, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-09-55 du comité consultatif d'urbanisme.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-10-2024

3. **PIIA-2024-09-56 – Mme Andrea Sproule – Centre d'amitié autochtone de Lanaudière – 376, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise par Mme Andrea Sproule et illustrée par Dominick Martin du groupe Kiwi, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 376, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-09-56 du comité consultatif d'urbanisme.

4. **PIIA-2024-09-57 – M. Stéphane Arpin – 513, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Stéphane Arpin, afin d'autoriser plusieurs travaux de rénovation extérieure à l'immeuble situé au 513, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-09-57 du comité consultatif d'urbanisme.

5. **PIIA-2024-09-58 – M. Mathieu Boudrias – Locaux 360 inc. – 108, rue Lévis**
D'accepter la demande soumise par M. Mathieu Boudrias et illustrée par M. Hugo Massicotte de Massicotte Maloney architectes, afin d'autoriser la réfection des façades d'un immeuble commercial situé au 108, rue Lévis, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-09-58 du comité consultatif d'urbanisme.

6. **PIIA-2024-09-59 – Mme Annie Bacon – 899, rue Gustave-Guertin**
D'accepter la demande soumise par Mme Annie Bacon, afin d'autoriser l'élargissement d'un stationnement existant à l'immeuble situé au 899, rue Gustave-Guertin, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-09-59 du comité consultatif d'urbanisme.

7. **PIIA-2024-09-60 – M. Gilles Tremblay – 429 à 433, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise par M. Gilles Tremblay, afin d'autoriser le remplacement du revêtement extérieur de la façade latérale gauche du bâtiment principal (façade donnant sur le lot 3 890 214) à l'immeuble situé aux 429 à 433, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-09-60 du comité consultatif d'urbanisme.

8. **PIIA-2024-08-51 – Demande de révision – Conseil central de Lanaudière-CSN – 190, rue Montcalm**
D'autoriser le remplacement, sur les façades latérales et arrières, du revêtement de tôle bleu, des soffites et des fascias à l'immeuble situé au 190, rue Montcalm.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-10-2024

6 **24-530 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – MME MARILÈNE THUOT – PROJETS M & CO INC. – 763 À 769, BOULEVARD MANSEAU – SECOND PROJET DE RÉSOLUTION 24-468 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2024-08-02 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le second projet de résolution visant à autoriser le projet présenté par Mme Marilène Thuot dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant l'agrandissement d'un bâtiment commercial mixte, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2024-08-02 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **24-531 – LOT 3 329 325 – DÉSISTEMENT À L'OFFRE DE CESSION**

CONSIDÉRANT l'offre de cession du lot 3 329 325, lequel est situé sur le boulevard de la Base-de-Roc;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot est situé en zone agricole, en zone à risque de mouvement de sol avéré et est enclavé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe le propriétaire du lot 3 329 325 qu'elle ne souhaite pas acquérir une quelconque partie du lot 3 329 325.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **24-532 – RÈGLEMENT 39-2002-12 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 39-2002 – FONDS DE ROULEMENT – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-498 et 24-499, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 23 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-10-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 39-2002-12 amendant le Règlement 39-2002 afin d'affecter un surplus accumulé au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9 **RÈGLEMENT 151-2024-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

Ce point est retiré

10 **RÈGLEMENT 151-2024-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

Ce point est retiré

11 **24-533 – RÈGLEMENT 198-2024 – STATIONNEMENT DE NUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

La conseillère Muriel Lafarge donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 198-2024 relatif au stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette.

12 **24-534 – RÈGLEMENT 198-2024 – STATIONNEMENT DE NUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 198-2024 relatif au stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-10-2024

13 **24-535 – LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE la 9e édition de la Grande Semaine de tout-petits sera célébrée du 18 au 24 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

QUE la Ville de Joliette proclame la semaine du 18 au 24 novembre 2024 la Grande Semaine des tout-petits, qui se déroule sous le thème des disparités territoriales et sociales et souligne que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14 **24-536 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 11 AU 24 SEPTEMBRE 2024 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 1 452 711,56 $ pour la période du 11 au 24 septembre 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 11 au 24 septembre 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 11 au 24 septembre 2024

a. Liste des transferts électroniques :	1 937 693,31 $
b. Liste des chèques :	405 151,67 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 322 982,02 $
Total	**3 665 827,00 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-10-2024

15 **24-537 – CONSTRUCTION D'UN CHALET DE PARC – PARC HERVÉ-CHAMPOUX – CONSTRUCTION HÉBERT & HÉBERT INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 8 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 25 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 8, des travaux de construction d'un chalet de parc au parc Hervé-Champoux tels que décrétés par la résolution 23-035 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Construction Hébert & Hébert inc. » la somme de 3 651,09 $ à même le Règlement d'emprunt 194.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16 **24-538 – DIRECTEUR DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – NOMINATION DE L'INTÉRIM**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur du service de l'Aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ENTÉRINER la nomination de M. Maxim Douville au poste de directeur par intérim du service de l'Aménagement du territoire à compter du 1er octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **24-539 – EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE - FACTURATION HYDRO-JOLIETTE – SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de technicien - Facturation Hydro-Joliette et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Suzanne Corriveau au poste régulier de technicienne - Facturation Hydro-Joliette au sein du service des Finances et de la trésorerie.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-10-2024

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 28 octobre 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 6 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

24-540 – EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE – TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la vacance au poste de technicien en géomatique et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Stéphane St-Jean au poste régulier de technicien en géomatique au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 2 décembre 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 9 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

24-541 – EMBAUCHE D'UN JOURNALIER – OPÉRATEUR APPAREILS MOTORISÉS DE MOINS DE 4 500 KG – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la vacance au poste de journalier - opérateur appareils motorisés de moins de 4 500 kg et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-10-2024

QUE la Ville de Joliette embauche M. Philippe Baillargeon au poste régulier de journalier - opérateur appareils motorisés de moins de 4 500 kg au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 28 octobre 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 8 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **24-542 – EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE VOIRIE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de contremaître voirie et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Yannick Moreau au poste régulier de contremaître voirie au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 4 novembre 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 1 du protocole du personnel cadre et non syndiqué).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **24-543 – M. MAXIME RONDEAU – PERMANENCE – JOURNALIER - SECTEUR ÉVÉNEMENTS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-210, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Maxime Rondeau au poste de journalier - secteur événements au sein du service des Loisirs et de la culture;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-10-2024

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 960 heures de travail à compter du 12 avril 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de M. Maxime Rondeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE NOMMER M. Maxime Rondeau au poste permanent de journalier - secteur événements au sein du service des Loisirs et de la culture, à compter du 13 octobre 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

24-544 – MME AMÉLIE HUNEAULT – PERMANENCE – DIRECTRICE – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-140, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Amélie Huneault au poste de directrice au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 15 avril 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de Mme Amélie Huneault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE NOMMER Mme Amélie Huneault au poste permanent de directrice au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens, à compter du 15 octobre 2024, le tout conformément aux dispositions du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-10-2024

23

24-545 – MME FÉLICIA JODOIN – PERMANENCE – CONSEILLÈRE EN AMÉLIORATION CONTINUE – DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-168, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Félicia Jodoin au poste de conseillère en amélioration continue au sein du service de la Direction générale;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 15 avril 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de Mme Félicia Jodoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE NOMMER Mme Félicia Jodoin au poste permanent de conseillère en amélioration continue au sein du service de la Direction générale, à compter du 15 octobre 2024, le tout conformément aux dispositions du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

24-546 – FONDATION JAYS CARE – PROGRAMME FIELD OF DREAMS – DEMANDE DE SUBVENTION 2024-2025 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet d'optimisation des infrastructures actuelles, soit les deux terrains de baseball situés au parc Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Jays Care offre un programme de subvention pour l'aménagement de terrains de baseball;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à déposer une demande de subvention à la Fondation Jays Care (2024-2025) pour la mise à niveau de ses deux terrains de baseball situés au parc Saint-Jean-Baptiste.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-10-2024

25

24-547 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à participer à l'activité suivante et d'autoriser la trésorière à procéder au paiement :

- Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière – Forum de discussion sur l'action communautaire autonome et les municipalités – 24 octobre 2024 : 1 billet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

DIVERS

26 a)

24-548 – ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE JOLIETTE – RÉVISION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale concernant la Cour municipale commune de Joliette signée le 18 juillet 2008 et approuvée par décret du gouvernement;

CONSIDÉRANT le déménagement prochain de la Cour municipale commune de Joliette à l'édifice Michèle-Pauzé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, une lettre communiquant aux parties à l'entente intermunicipale concernant la Cour municipale commune de Joliette l'intention de la Ville de Joliette de réviser et procéder à la modification de ladite entente intervenue entre les parties le 18 juillet 2008.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 b)

24-549 – EMPLOYÉ NUMÉRO 001400797 – ENTENTE – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et unanimement résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-10-2024

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente à intervenir entre la Ville de Joliette et l'employé numéro 001400797.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 c)

24-550 – PROCÉDURE DE PRESCRIPTION ACQUISITIVE – SIGNATURE D'UNE DÉCLARATION ASSERMENTÉE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 327 347, situé sur la rue Dugas, désire confirmer les titres de propriété sur son immeuble;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure requiert généralement que les voisins contigus de l'immeuble visé signent séparément une déclaration assermentée où ils confirment ne pas s'opposer à ladite procédure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est propriétaire du lot 3 438 009, lequel est contigu à l'immeuble visé par la procédure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

QUE la Ville de Joliette ne s'oppose pas à la procédure touchant la confirmation des titres de propriété du lot 3 327 347.

D'AUTORISER la greffière à signer la déclaration sous serment concernant ladite procédure.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

24-551 – DÉPÔT DE RAPPORT

La greffière dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Liste de la correspondance reçue en date du 7 octobre 2024.

28

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 28 octobre 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

07-10-2024

29

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire suppléant invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

30

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire suppléant déclare la séance levée à 19 h 29.

CLAUDE ST-CYR,
Maire suppléant

ME ANAÏS BARIL,
Greffière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

80e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 28 octobre 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Postes vacants : District numéro 3
District numéro 7

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-552 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout des points 46 a), 46 b), 46 c) et 46 d), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 7 octobre 2024 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

5. Règlement 45-2003-26 – Amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur du boulevard Manseau – Avis de motion
6. Règlement 45-2003-26 – Amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur du boulevard Manseau – Projet – Adoption
7. Bâtiments patrimoniaux cités
8. Résolution 24-529 – Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Amendement
9. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Programme OASIS – Demande d'aide financière – Autorisation

ADMINISTRATION

10. Règlement 151-2024-5 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion
11. Règlement 151-2024-5 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Dépôt du projet
12. Règlement d'emprunt 212 – Réaménagement de bâtiments administratifs – Modification
13. Désignation du maire suppléant
14. Résolution 24-304 – Commissions et comités de la Ville de Joliette – Amendement
15. Destruction de documents inactifs reproduits sur un autre support – Autorisation
16. Résolution 24-500 – Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales – Amendement
17. Contrat de location d'espaces servant à l'affichage sur le territoire de la ville de Joliette – Kiwimédia inc. – Autorisation
18. 9243-1535 Québec inc. – Cession de rues – Autorisation
19. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Révision périodique – Centre d'éducation populaire l'Académie populaire inc. – Dossier CMQ-60499-003
20. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Révision périodique – Regroupement des étudiants et étudiantes du Cégep Joliette de Lanaudière – Dossier CMQ-60589-003
21. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Révision périodique – Corporation Répit-Dépannage de Lanaudière – Dossier CMQ-61403-003
22. Comité de toponymie – Désignations et nominations
23. Plan de transport actif – Adoption

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

24. Liste des comptes à payer du 25 septembre au 15 octobre 2024 – Approbation
25. Construction des rues Agnès-Parent et Line-Rainville – Phase 1-b – Projet Évex Faubourg inc. – Certificat de paiement numéro 3 – Quote part Ville de Joliette – Acceptation provisoire
26. Revêtement asphaltique rue Saint-Louis – Groupe Colas Québec inc. – Certificat de paiement numéro 3 final – Acceptation définitive
27. Revêtement asphaltique 2023 – Groupe Colas Québec inc. – Certificat de paiement numéro 3 final – Acceptation définitive
28. Construction d'une nouvelle piste cyclable – Rue Saint-Charles-Borromée Nord – Les Excavations Michel Chartier inc. – Certificat de paiement numéro 3 final – Acceptation définitive
29. Construction d'une nouvelle piste cyclable – Parc de la chèvrerie des berges – Construction Moka inc. – Certificat de paiement numéro 4 final – Acceptation définitive
30. Remplacement de la fournaise et de la génératrice – Caserne des incendies – Tuyauterie Expert inc. – Certificat de paiement numéro 12 final – Acceptation définitive
31. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2024
32. Embauche de journaliers – Service des Loisirs et de la culture
33. Embauche d'un journalier – opérateur appareils motorisés de moins de 4 500 kg – Service des Travaux publics et services techniques
34. Embauche d'une agente – service client Hydro-Joliette – Service des Finances et trésorerie
35. M. Raymond Desrosiers – Permanence – Concierge – Service du Capital humain
36. Mme Noémie Laplante – Permanence – Cheffe de division culture – Service des Loisirs et de la culture

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

37. Produits chimiques 2025-2026 – Regroupement d'achats Rive-Nord – Adjudication de contrats
38. Soumission numéro AP24-049 – Étude de caractérisation environnementale phase II et étude géotechnique – Rues du Curé-Félix-Gadoury, Louis-Cyr, du Docteur-Loedel et émissaire Gauthier – Adjudication de contrat
39. Soumission numéro AP24-051 – Services professionnels – Réfection de l'émissaire pluvial Gauthier – Adjudication de contrat
40. Soumission numéro AP24-052 – Transport de neige – Hiver 2024-2025 – Adjudication de contrats
41. Soumission numéro AP24-053 – Remorquage de véhicules – Hiver 2024-2025 – Adjudication de contrat

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

42. Soumission numéro AP20-057 – Équipement GPS – Option de renouvellement

LOISIRS ET CULTURE

43. Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales – Acquisition d'un lève-personne amovible – Autorisation
44. Corridor du sentier Transcanadien – Autorisation
45. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
46. Divers

46.a) Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Mme Marilène Thuot – Projets M & Co inc. – 763 à 769, boulevard Manseau – Résolution 24-468 – Adoption

46.b) Protocole d'entente relatif à des travaux municipaux – Secteur du boulevard de la Base-de-Roc – Autorisation

46.c) Embauche d'un opérateur – Usine de filtration – Service des Travaux publics et services techniques

46.d) Employé numéro 001301577 – Suspension

47. Dépôt de rapports
48. Date et heure de la prochaine assemblée
49. Période de questions
50. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-553 – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

4

24-554 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2024-10-61 – Mme Abygaël Caron – Lunetterie Joliette – 67 à 75, place Bourget Nord**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Abygaël Caron, afin d'autoriser l'installation de plusieurs enseignes sur vitrage et d'une enseigne d'identification à l'immeuble situé aux 67 à 75, place Bourget Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-10-61 du comité consultatif d'urbanisme.

2. **PIIA-2024-10-62 – Mme Akouvi Semanou – Chez B – Africa Style – 530, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise par Mme Akouvi Semanou et illustrée par Letram design plus, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne projetante à l'immeuble situé au 530, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-10-62 du comité consultatif d'urbanisme.

3. **PIIA-2024-10-63 – M. Jose Rodolfo Loeza Guerrero – Tacos-lys – 133, rue Saint-Paul**
   D'accepter la demande soumise par M. Jose Rodolfo Loeza Guerrero et illustrée par Amtech signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante à l'immeuble situé au 133, rue Saint-Paul.

4. **PIIA-2024-10-64 – M. Wesley Lord – Signature Lord – 84, rue Baby**
   D'accepter la demande soumise par M. Wesley Lord et illustrée par Project Image, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 84, rue Baby, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-10-64 du comité consultatif d'urbanisme.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

5. **PIIA-2024-10-65 – M. Jose Vagegas Zapata – We cut, maîtres barbiers – 552, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par M. Jose Vanegas Zapata et illustrée par M. Jean-François Jacques de JB Enseignes, afin d'autoriser l'installation d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 552, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-10-65 du comité consultatif d'urbanisme.

6. **PIIA-2024-10-66 – M. Charles Chaput – 380, rue Taché**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Charles Chaput, afin d'autoriser le remplacement des fenêtres d'un bâtiment multifamilial situé au 380, rue Taché, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-10-66 du comité consultatif d'urbanisme.

7. **PIIA-2024-10-68 – M. Tristan Beauchamp – 9472-0687 Québec inc. – 945, rue Nicoletti**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Tristan Beauchamp, afin d'autoriser l'ajout de deux fenêtres sur la façade principale d'un bâtiment commercial situé au 945, rue Nicoletti, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-10-68 du comité consultatif d'urbanisme.

8. **PIIA-2024-10-69 – M. Claude Fleury – Chevaliers de Colomb conseil 1468 – 355, rue Champlain**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Claude Fleury, afin d'autoriser l'installation d'une rampe d'accès en cour avant à l'immeuble situé au 355, rue Champlain.

DE REFUSER, pour les motifs ci-après exposés, le plan suivant :

1. **PIIA-2024-10-67 – Mme Hélène Desrochers – 9427-2572 Québec inc. – Lots 3 328 207, 3 328 214, 3 328 215 et 3 764 567 – Boulevard Dollard**

Les six propositions soumises relativement à un projet de construction d'un immeuble commercial avec un service à l'auto situé sur les lots 3 328 207, 3 328 214, 3 328 215 et 3 764 567 donnant sur le boulevard Dollard sont refusées, notamment parce que lesdites propositions comprennent des non-conformités à la règlementation municipale, que le projet a déjà été approuvé et que les membres maintiennent leur position concernant le projet accepté.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

5

24-555 – RÈGLEMENT 45-2003-26 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR DU BOULEVARD MANSEAU – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 45-2003-26 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à assujettir la zone C03-036 au projet particulier de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment multifamilial ou commercial mixte de moyenne ou de haute densité.

6

24-556 – RÈGLEMENT 45-2003-26 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR DU BOULEVARD MANSEAU – PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 45-2003-26 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à assujettir la zone C03-036 au projet particulier de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment multifamilial ou commercial mixte de moyenne ou de haute densité.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

24-557 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT la demande présentée dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil local du patrimoine concernant ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

D'APPROUVER la demande de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **RRBP-2024-10-12 – Mme Sophie Talbot – Rayside Labossière – 488 à 490, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Sophie Talbot, afin d'autoriser plusieurs travaux de réfections, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation RRBP-2024-10-12 du conseil local du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

24-558 – RÉSOLUTION 24-529 – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT les documents déposés au Comité consultatif d'urbanisme relativement au dossier PIIA-2024-09-53 pour les enseignes sur vitrage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AMENDER la résolution 24-529 afin que le texte du paragraphe intitulé « PIIA-2024-09-53 – Suite de dossier – M. Guy Gauthier – Poke & Ramen-moi – 111, rue Saint-Charles-Borromée Sud » se lise comme suit :

D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Guy Gauthier, afin d'autoriser l'installation d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 111, rue Saint-Charles-Borromée Sud.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

24-559 – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS – PROGRAMME OASIS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la création du programme OASIS par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme offre un soutien financier aux organisations municipales pour la planification et la réalisation de projets de verdissement afin de mieux adapter leur milieu aux impacts des changements climatiques en lien avec les chaleurs et les pluies extrêmes;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 du programme vise la réalisation d'analyses de risques, d'études et de plans et devis pour aider les municipalités à prioriser leurs interventions et couvre 80 % des dépenses pour un minimum de 50 000 $ jusqu'à un maximum de 2 000 000 $;

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 est un préalable au volet 2 qui soutient la mise en œuvre de travaux qui réduisent les îlots de chaleur et les problèmes de gestion des eaux pluviales à la hauteur de 80 % pour un minimum de 1 000 000 $ jusqu'à un maximum de 25 000 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire se doter d'un outil de planification avant d'entreprendre de grands chantiers d'adaptation aux changements climatiques pour s'assurer d'en maximiser les retombées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme OASIS afin d'obtenir une subvention pour la Ville de Joliette.

QUE la Ville de Joliette s'engage, si elle obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles.

QUE la directrice générale soit autorisée à déposer une demande d'aide financière au programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement (OASIS) volet 1 pour un projet d'analyse de risques et d'identification de solutions face aux chaleurs et pluies intenses et à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les documents qui en découlent, telle la convention d'aide financière.

D'ABROGER la résolution 24-497.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

24-560 – RÈGLEMENT 151-2024-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 151-2024-5 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes D, L et M.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

11

24-561 – RÈGLEMENT 151-2024-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 151-2024-5 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes D, L et M, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

24-562 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 212 – RÉAMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS – MODIFICATION

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt 212 relatif à des travaux de rénovation et de réaménagement de bâtiments administratifs et décrétant un emprunt et une dépense de 3 200 000 $ approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 février 2023;

CONSIDÉRANT l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'une modification à la description des travaux doit être apportée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE MODIFIER l'article 1 du Règlement d'emprunt 212 comme suit :

La première ligne de la colonne « Description » du tableau de l'article 1 est remplacée par la suivante : « Travaux de réfection de stationnement de bâtiments administratifs »;

La troisième ligne de la colonne « Description » du tableau de l'article 1 est remplacée par la suivante : « Travaux de réaménagement / réparations de bâtiments administratifs »;

La quatrième ligne de la colonne « Description » du tableau de l'article 1 est modifiée par l'ajout des mots « pour bâtiments administratifs » après le mot « mobilier ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

13

24-563 – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DÉSIGNER, à titre de maire suppléant, M. Luc Beauséjour pour la période débutant le 28 octobre 2024 et se terminant le 3 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

24-564 – RÉSOLUTION 24-304 – COMMISSIONS ET COMITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 24-304 nommant les membres et représentants des commissions et des comités de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AMENDER la résolution 24-304 afin de remplacer les membres des commissions et comités selon le tableau joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

24-565 – DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS REPRODUITS SUR UN AUTRE SUPPORT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la numérisation massive de documents inactifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'archiviste et la greffière à faire les démarches auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'éliminer des documents inactifs sources.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

24-566 – RÉSOLUTION 24-500 – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

D'AMENDER la résolution numéro 24-500 afin de retirer les mots suivants du 9e paragraphe :

« conditionnellement à ce que le montant de son enchère ne dépasse pas le montant des taxes municipales, en capital, intérêt, pénalités et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, dont notamment tout montant dû en taxes scolaires »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **24-567 – CONTRAT DE LOCATION D'ESPACES SERVANT À L'AFFICHAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – KIWIMÉDIA INC. – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le contrat concernant la location d'espaces servant à l'affichage sur le territoire de la ville de Joliette viendra à échéance le 15 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le contrat à intervenir avec Kiwimédia inc. concernant la location d'espaces servant à l'affichage sur le territoire de la ville de Joliette pour une période de dix ans, soit du 15 juillet 2025 au 14 juillet 2035.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit contrat, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **24-568 – 9243-1535 QUÉBEC INC. – CESSION DE RUES – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'entente signée le 15 septembre 2021 relativement à des travaux de construction d'infrastructures municipales des rues de la Sœur-Adèle-Cécile et de la Sœur-Joseph-Émilien;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux sont terminés;

CONSIDÉRANT le certificat de conformité remis par la firme GBI inc., lequel est à la satisfaction de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de l'entente signée en 2021 prévoyait que le requérant s'engageait à céder à la Ville de Joliette les travaux et les rues pour la somme de 1 $;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'acte de cession, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

24-569 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE – CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE L'ACADÉMIE POPULAIRE INC. – DOSSIER CMQ-60499-003

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette lors de la révision périodique aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme Centre d'éducation populaire l'Académie populaire inc.;

CONSIDÉRANT QU'une telle reconnaissance a été acceptée le 19 décembre 2014 en faveur du Centre d'éducation populaire l'Académie populaire inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières formulée par le Centre d'éducation populaire l'Académie populaire inc. visant l'immeuble situé au 200, rue de Salaberry à Joliette.

QU'advenant la tenue d'une audience, la Ville de Joliette ne sera pas présente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

24-570 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE – REGROUPEMENT DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU CÉGEP JOLIETTE DE LANAUDIÈRE – DOSSIER CMQ-60589-003

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette lors de la révision périodique aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme Regroupement des étudiants et étudiantes du Cégep Joliette de Lanaudière;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

CONSIDÉRANT QU'une telle reconnaissance a été acceptée le 7 août 2024 en faveur du Regroupement des étudiants et étudiantes du Cégep Joliette de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières formulée par le Regroupement des étudiants et étudiantes du Cégep Joliette de Lanaudière visant l'immeuble situé au 20, rue Saint-Charles-Borromée Sud à Joliette.

QU'advenant la tenue d'une audience, la Ville de Joliette ne sera pas présente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

24-571 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE – CORPORATION RÉPIT-DÉPANNAGE DE LANAUDIÈRE – DOSSIER CMQ-61403-003

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette lors de la révision périodique aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme Corporation Répit-Dépannage de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'une telle reconnaissance a été acceptée le 9 avril 2015 en faveur de la Corporation Répit-Dépannage de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières formulée par la Corporation Répit-Dépannage de Lanaudière visant l'immeuble situé au 159, rue Lajoie Nord à Joliette.

QU'advenant la tenue d'une audience, la Ville de Joliette ne sera pas présente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

22

24-572 – COMITÉ DE TOPONYMIE – DÉSIGNATIONS ET NOMINATIONS

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de toponymie en date du 22 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DÉSIGNER ET DE NOMMER le grand espace vert situé derrière PAX Habitat « Parc de la Chèvrerie des berges ».

DE DÉSIGNER ET DE NOMMER le petit espace vert à être aménagé dans le secteur Base-de-Roc, à proximité de la rivière L'Assomption « Parc de la Beurrerie ».

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

24-573 – PLAN DE TRANSPORT ACTIF – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire améliorer les réseaux de transport actif et les infrastructures facilitant la pratique du transport actif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le plan de transport actif.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

24-574 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 25 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 4 378 064,96 $ pour la période du 25 septembre au 15 octobre 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 25 septembre au 15 octobre 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 25 septembre au 15 octobre 2024

a. Liste des transferts électroniques :	2 133 549,67 $
b. Liste des chèques :	5 260 811,67 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 685 639,98 $
Total	**9 080 001,32 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

24-575 – CONSTRUCTION DES RUES AGNÈS-PARENT ET LINE-RAINVILLE – PHASE 1-B – PROJET ÉVEX FAUBOURG INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – QUOTE PART VILLE DE JOLIETTE – ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Véronique Côté, ingénieure pour la firme Parallèle 54 expert conseil, en date du 22 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3, des travaux de construction des rues Agrès-Parent et Line-Rainville tels que décrétés par la résolution 22-453 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Projet Évex Faubourg inc. » la somme de 64 159,99 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

24-576 – REVÊTEMENT ASPHALTIQUE RUE SAINT-LOUIS – GROUPE COLAS QUÉBEC INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 7 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3 final, des travaux de revêtement asphaltique rue Saint-Louis tels que décrétés par la résolution 23-054 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Groupe Colas Québec inc. » la somme de 11 577,14 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

24-577 – REVÊTEMENT ASPHALTIQUE 2023 – GROUPE COLAS QUÉBEC INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 7 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3 final, des travaux de revêtement asphaltique 2023 tels que décrétés par la résolution 23-251 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Groupe Colas Québec inc. » la somme de 38 943,46 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

24-578 – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISTE CYCLABLE – RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 15 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3 final, des travaux de construction d'une nouvelle piste cyclable sur la rue Saint-Charles-Borromée Nord tels que décrétés par la résolution 23-118 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Les Excavation Michel Chartier inc. » la somme de 6 507,58 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

24-579 – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISTE CYCLABLE – PARC DE LA CHÈVRERIE DES BERGES – CONSTRUCTION MOKA INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 9 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 4 final, des travaux de construction d'une piste cyclable tels que décrétés par la résolution 23-152 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Construction Moka inc. » la somme de 14 839,19 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

24-580 – REMPLACEMENT DE LA FOURNAISE ET DE LA GÉNÉRATRICE – CASERNE DES INCENDIES – TUYAUTERIE EXPERT INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 12 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 12 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 12 final, du remplacement de la fournaise et de la génératrice à la caserne des incendies tel que décrété par la résolution 22-023 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Tuyauterie Expert inc. » la somme de 17 098,71 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

24-581 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2024

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 8 octobre 2024 et signée par Mme Sylvie Roberge, conseillère en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024, lesquelles prévoient des revenus de 2 090 231 $, des dépenses de 6 857 282 $, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 4 767 051 $ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 476 051 $.

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 24-506.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

24-582 – EMBAUCHE DE JOURNALIERS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la transformation de cinq postes de journaliers auxiliaires aux postes réguliers au sein du service des Loisirs et de la culture et la nécessité de les combler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche MM. Pascal Boisclair, Luis Michel Daoust Barrientos, Kevin Lafortune Frenette et Alexandre Bélair au poste régulier de journalier au sein du service des Loisirs et de la culture.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

QUE la date d'entrée en fonction de M. Pascal Boisclair soit fixée au 29 octobre 2024.

QUE la date d'entrée en fonction de M. Luis Michel Daoust Barrientos soit fixée au 30 octobre 2024.

QUE la date d'entrée en fonction de M. Kevin Lafortune Frenette soit fixée au 31 octobre 2024.

QUE la date d'entrée en fonction de M. Alexandre Bélair soit fixée au 4 novembre 2024.

QUE ces embauches soient assujetties à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à leur entrée en fonction, leur rémunération soit établie à la classe 7 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1153 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

24-583 – EMBAUCHE D'UN JOURNALIER – OPÉRATEUR APPAREILS MOTORISÉS DE MOINS DE 4 500 KG – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la vacance au poste de journalier – opérateur appareils motorisés de moins de 4 500 kg et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Benoît Morin au poste régulier de journalier – opérateur appareils motorisés de moins de 4 500 kg au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 4 novembre 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 8 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

34

24-584 – EMBAUCHE D'UNE AGENTE – SERVICE CLIENT HYDRO-JOLIETTE – SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'agente – service client Hydro-Joliette et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Stéphanie Plouffe au poste régulier d'agente – service client Hydro-Joliette au sein du service des Finances et de la trésorerie.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 4 novembre 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 3 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

24-585 – M. RAYMOND DESROSIERS – PERMANENCE – CONCIERGE – SERVICE DU CAPITAL HUMAIN

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-111, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Raymond Desrosiers au poste de concierge au sein du service du Capital humain;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 960 heures de travail à compter du 20 février 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de M. Raymond Desrosiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE NOMMER M. Raymond Desrosiers au poste permanent de concierge au sein du service du Capital humain, à compter du 6 octobre 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

36

<u>24-586 – MME NOÉMIE LAPLANTE – PERMANENCE – CHEFFE DE DIVISION CULTURE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE</u>

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-212, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Noémie Laplante au poste de cheffe de division - Culture au sein du service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 6 mai 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de Mme Noémie Laplante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE NOMMER Mme Noémie Laplante au poste permanent de cheffe de division - Culture au sein du service des Loisirs et de la culture, à compter du 6 novembre 2024, le tout conformément aux dispositions du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

<u>24-587 – PRODUITS CHIMIQUES 2025-2026 – REGROUPEMENT D'ACHATS RIVE-NORD – ADJUDICATION DE CONTRATS</u>

CONSIDÉRANT la résolution 24-218 mandatant la Ville de Repentigny afin de procéder, au nom du regroupement d'achats Rive-Nord, à un appel d'offres public pour l'ensemble des produits chimiques servant notamment au traitement de l'eau potable et requis pour la période du 1er février 2025 au 31 janvier 2026;

CONSIDÉRANT le rapport transmis par Mme Stéphanie Paquette de la Ville de Repentigny, recommandant les entreprises suivantes selon les produits demandés par la Ville de Joliette, soit :

NO	PRODUIT	FOURNISSEUR	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	TOTAL AVANT TAXES
A2	Sulfate d'aluminium	Kemira Water Solutions Canada inc.	0,3410 $ / kg	425 000 kg	144 925,00 $
B1.5	Polymère eau potable	SNF Canada ltée	6,3700 $ / kg	2 000 kg	12 740,00 $
C3.3	Hypochlorite de sodium Unité de mesure : 7500 L	UBA inc.	0,5050 $ / L	52 500 L	26 512,50 $
C3.4	Hypochlorite de sodium Unité de mesure : 10000 L	UBA inc.	0,4900 $ / L	100 000 L	49 000,00 $
E4	Hydroxyde de sodium	Produits chimiques Sodrox	1,1950 $ / kg	60 000 kg	71 700,00 $

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

TOTAL	**304 877,50 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres, les contrats pour la fourniture de produits chimiques pour la période du 1er février 2025 au 31 janvier 2026 aux entreprises mentionnées au tableau ci-dessus, lesquelles ont déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **304 877,50 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

24-588 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-049 – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE II ET ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – RUES DU CURÉ-FÉLIX-GADOURY, LOUIS-CYR, DU DOCTEUR-LOEDEL ET ÉMISSAIRE GAUTHIER – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale phase II et d'une étude géotechnique dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues du Curé-Félix-Gadoury, Louis-Cyr, du Docteur-Loedel et de l'émissaire Gauthier a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 4 octobre 2024;

	ENTREPRISES	POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1	**Eurêka Environnement inc.**	**19,991**	**72 531,50 $**
2	Groupe Géos inc.	12,245	98 000,00 $
3	DEC Enviro inc.	11,865	103 665,00 $
4	Solmatech inc.	6,259	222 075,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-049, le contrat pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale phase II et d'une étude géotechnique dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues du Curé-Félix-Gadoury, Louis-Cyr, du Docteur-Loedel et de l'émissaire Gauthier, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Eurêka Environnement inc.** », au montant de **72 531,50 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

24-589 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-051 – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL GAUTHIER – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie comprenant la production de plans et devis ainsi que la surveillance chantier et bureau dans le cadre des travaux de réfection de l'émissaire pluvial existant passant sous la rue Gauthier entre les numéros civiques 74 et 80 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 4 octobre 2024;

	ENTREPRISES	POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1	**GBI Experts-conseils inc.**	**15,079**	**94 170,00 $**
2	Avizo Experts-Conseils inc.	10,885	113 000,00 $
3	Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	10,512	127 000,00 $
4	Les Services EXP inc.	6,432	220 000,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-051, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie comprenant la production de plans et devis ainsi que la surveillance chantier et bureau dans le cadre des travaux de réfection de l'émissaire pluvial existant passant sous la rue Gauthier entre les numéros civiques 74 et 80, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **GBI Experts-Conseils inc.** », au montant de **94 170,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

24-590 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-052 – TRANSPORT DE NEIGE – HIVER 2024-2025 – ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le transport de neige pour la saison hivernale 2024-2025 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatorze soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 21 octobre 2024;

CONSIDÉRANT les résultats du tirage effectué séance tenante pour établir l'ordre de classement des soumissions déposées pour un prix identique;

ENTREPRISES		PRIX AU M³ AVANT TAXES	NOMBRE DE CAMIONS	CONFORMITÉ
1	Marion Asphalte inc.	1,900 $	2	Conforme
2	Gestion Gérard Boutin inc.	1,900 $	4	Conforme
3	8218536 Canada inc. | Les Entreprises Marcel Roberge	1,900 $	7	Conforme
4	Les Entreprises Faust et fils inc.	1,900 $	1	Conforme
5	Asphalte Lanaudière inc.	1,900 $	6	Conforme
6	BLR Excavation inc.	1,900 $	12	Conforme
7	Ferme Daniel Faust S.E.N.C.	1,900 $	1	Conforme
8	Bellerose Asphalte inc.	1,900 $	1	Conforme
9	9144-8787 Québec inc.	1,900 $	1	Non-Conforme
10	Dominic Beaulieu inc.	1,900 $	2	Non-Conforme
11	Transport J.S. Thouin inc.	1,995 $	1	Conforme

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

	ENTREPRISES	PRIX AU M³ AVANT TAXES	NOMBRE DE CAMIONS	CONFORMITÉ
12	Le spécialiste du vrac inc.	2 000 $	4	Conforme
13	9071-1979 Québec inc.	2,000 $	1	Conforme
14	Généreux Construction inc.	2,410 $	3	Conforme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-052, les contrats pour le transport de neige pour la saison hivernale 2024-2025, aux entreprises ayant déposé une soumission conforme, lesquelles sont mentionnées ci-dessus, et ce, par ordre croissant du prix au mètre cube.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

24-591 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-053 – REMORQUAGE DE VÉHICULES – HIVER 2024-2025 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des services de remorquage de véhicules principalement lors des opérations de déneigement pour la période du 15 novembre 2024 au 14 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule entreprise a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 8 octobre 2024, 11 h;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
9338-2463 Québec inc. | Remorquage CA	**65 000,00 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-053, le contrat pour des services de remorquage de véhicules pour la période du 15 novembre 2024 au 14 novembre 2025, à l'entreprise « **9338-2463 Québec inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme au prix unitaire de **100,00 $** pour un montant approximatif de **65 000,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

42

24-592 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-057 – ÉQUIPEMENT GPS – OPTION DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture d'équipements de géolocalisation (GPS) des différents véhicules de la Ville de Joliette ainsi que la gestion du carburant octroyé par la résolution numéro 20-588;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à l'article 21 du cahier des charges de l'appel d'offres AP20-057;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE RENOUVELER le contrat pour la fourniture d'équipements de géolocalisation (GPS) des différents véhicules de la Ville de Joliette ainsi que la gestion du carburant, conformément à l'option de renouvellement prévue à l'article 21 du cahier des charges de l'appel d'offres AP20-057, à l'entrepreneur contractuel actuel Focus gestion de flotte et carburant, pour une période d'un an, soit 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

24-593 – PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES – ACQUISITION D'UN LÈVE-PERSONNE AMOVIBLE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire acquérir un lève-personne amovible pouvant être installé à la piscine du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et à la piscine municipale en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est admissible au Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales (PAFILR) en matière d'activité physique et de plein air;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à déposer une demande d'aide financière au Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales (PAFILR) en matière d'activité physique et de plein air, pour l'acquisition d'un-lève personne amovible, destiné à la clientèle à mobilité réduite fréquentant la piscine du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et à la piscine municipale de Joliette en période estivale.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

44

24-594 – CORRIDOR DU SENTIER TRANSCANADIEN – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire s'engager à participer au développement du Sentier Transcanadien en intégrant un tronçon cyclable sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans la vision de développement durable et de mise en valeur des activités de plein air de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette souhaite offrir à ses citoyens et visiteurs un réseau de sentiers de qualité, sécuritaire, accessible et conforme aux normes et exigences du Sentier Transcanadien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPUYER la demande d'homologation d'un tronçon cyclable situé sur le territoire de la ville de Joliette au Sentier Transcanadien.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer l'entente d'enregistrement avec le Sentier Transcanadien à cet effet.

DE SIGNIFIER au Sentier Transcanadien que la Ville de Joliette détient tous les droits de passage et autorisations nécessaires délivrées relativement au tronçon proposé.

DE SIGNIFIER au Sentier Transcanadien que la Ville de Joliette s'engage à exploiter et entretenir le tronçon du Sentier conformément aux exigences, lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur.

DE SIGNIFIER au Sentier Transcanadien que la Ville de Joliette s'engage à obtenir et respecter toutes les autorisations et permis nécessaires en vertu des lois et règlements applicables.

DE SIGNIFIER au Sentier Transcanadien que la Ville de Joliette s'engage à se conformer aux guides et politiques du Sentier Transcanadien, en ce qui concerne la qualité, l'entretien, la sécurité, le balisage, la signalisation et l'accessibilité des sentiers.

DE SIGNIFIER au Sentier Transcanadien que la Ville de Joliette s'engage à installer et entretenir les balises du Sentier Transcanadien sur le tronçon, conformément à un plan de signalisation approuvé par le Sentier Transcanadien.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

DE SIGNIFIER au Sentier Transcanadien que la Ville de Joliette s'engage à limiter les usages sur le tronçon enregistré à des activités légalement autorisées, conformément à la catégorie et au type de sentier pour lesquels il a été construit et homologué auprès du Sentier Transcanadien.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45 **24-595 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Chœur du Musée d'art de Joliette – 25e anniversaire : 1 000 $ (aide supplémentaire);
- Grand Orchestre de Joliette : 1 500 $ (payable en 2025).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

46 **DIVERS**

46 a) **24-596 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – MME MARILÈNE THUOT – PROJETS M & CO INC. – 763 À 769, BOULEVARD MANSEAU – RÉSOLUTION 24-468 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2024-08-02 du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

D'ACCEPTER le projet présenté par M. Marilène Thuot dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant l'agrandissement d'un bâtiment commercial mixte, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2024-08-02 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

46 b)

24-597 – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – SECTEUR DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la société « Développement Aqua Roca inc. » désire réaliser un projet comportant des travaux municipaux sur les lots 3 328 053, 3 328 080 et 4 286 640;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement 111-2012, le promoteur doit signer un protocole d'entente avec la Ville de joliette pour la réalisation d'un projet comportant des travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Joliette et Développement Aqua Roca inc. relatif à la réalisation d'un projet comportant des travaux municipaux sur les lots 3 328 053, 3 328 080 et 4 286 640.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le coût net du projet Aqua Roca, soit un montant de **275 000 $,** soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **sept** versements annuels égaux de **39 286 $,** puisés à même les fonds généraux durant les **sept** prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

46 c)

24-598 – EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR – USINE DE FILTRATION – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'opérateur à l'usine de filtration et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

QUE la Ville de Joliette embauche M. Jean-Philippe Drolet au poste régulier d'opérateur à l'usine de filtration au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 11 novembre 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 13 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

46 d)

24-599 – EMPLOYÉ NUMÉRO 001301577 – SUSPENSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

DE SUSPENDRE sans solde l'employé numéro 001301577 pour une période de deux jours de travail, soit les 29 et 30 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

47

24-600 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de septembre 2024;
- Lettre de démission du conseiller M. Claude St-Cyr;
- Lettre de démission de la conseillère Mme Muriel Lafarge.

48

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 11 novembre 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

28-10-2024

49

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

50

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 59.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

81e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 11 novembre 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Postes vacants : District numéro 3
District numéro 7

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-601 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout des points 36 a) et 36 b), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 28 octobre 2024 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – 436 à 440, rue Richard

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

5. Dérogation mineure – 1428, rue Bacon
6. Règlement 45-2003-26 – Amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur du boulevard Manseau – Adoption

ADMINISTRATION

7. Règlement 151-2024-5 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
8. Règlement 170-2021-6 – Amendant le Règlement 170-2021 – Gestion contractuelle – Avis de motion
9. Règlement 170-2021-6 – Amendant le Règlement 170-2021 – Gestion contractuelle – Dépôt du projet
10. Règlement 198-2024 – Stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
11. Règlement 199-2024 – Régie interne des séances du conseil – Avis de motion
12. Règlement 199-2024 – Régie interne des séances du conseil – Dépôt du projet
13. Résolution 17-533 – Calendrier de conservation – Amendement
14. Liste des comptes à payer du 16 au 29 octobre 2024 – Approbation
15. Conception et construction d'un skatepark – Papillon Skate Parc inc. – Certificat de paiement numéro 4 – Acceptation provisoire
16. Terrain synthétique Thérèse-Martin – Mode de financement
17. Acquisition de nouveaux commutateurs réseau – Autorisation
18. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Révision périodique – Propulsion Lanaudière – Dossier CMQ-61629-003
19. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Révision périodique – Fondation Richelieu de Joliette inc. – Dossier CMQ-61732-003
20. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2024
21. Embauche d'un chef de division – Opérations, formation et SST – Service des Incendies
22. Mme Mégane Garceau – Permanence – Agente de communication – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
23. M. Mathieu Latour – Permanence – Technicien – Cour municipale commune de la Ville de Joliette
24. M. Alexis Litalien St-Denis – Permanence – Émondeur – Service d'Hydro-Joliette
25. Application du Règlement 198-2024 – Désignation

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

26. Soumission numéro AP24-054 – Fourniture de produits pétroliers 2025 – Adjudication de contrat
27. Soumission numéro AP24-056 – Pierre concassée – Adjudication de contrat

INCENDIES

28. Schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Joliette – Impacts et commentaires
29. Schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Joliette – Approbation

LOISIRS ET CULTURE

30. Plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées – Dépôt du bilan 2023 et du Plan d'action 2023-2025 – Approbation
31. Tournoi Novice-Atome Joliette-Crabtree – Demandes de l'Association du hockey mineur Joliette-Crabtree – Autorisation
32. Fondation des Samares – Course aux mille pieds – Utilisation de l'espace public – Autorisation
33. Table de l'Histoire des Noirs de Lanaudière – Demande de soutien financier – Autorisation
34. Bal du Musée d'art de Joliette 2025 – Demande de soutien – Autorisation
35. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
36. Divers

36.a) Prix d'excellence du ministère de la Santé et des Services sociaux 2025 – Dépôt de candidature – Autorisation

36.b) Lotissement des parties de lots 3 764 519 et 5 495 970 et du lot 5 495 969 – Mandat et autorisation

37. Dépôt de rapports
38. Date et heure de la prochaine assemblée
39. Période de questions
40. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

<u>24-602 – SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL</u>

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **<u>24-603 – DÉROGATION MINEURE – 436 À 440, RUE RICHARD</u>**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-10-22 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à réduire à quatre le nombre de cases de stationnement hors rue afin de permettre la conversion d'un duplex en un immeuble multifamilial comptant cinq logements aux motifs que l'immeuble existant se prête mal à une telle densification.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **<u>24-604 – DÉROGATION MINEURE – 1428, RUE BACON</u>**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-10-23 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1428, rue Bacon, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée présentant une marge latérale de 2,88 mètres (9,45 pieds) au lieu de trois mètres (9,84 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **<u>24-605 – RÈGLEMENT 45-2003-26 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR DU BOULEVARD MANSEAU – ADOPTION</u>**

CONSIDÉRANT la publication d'un avis conformément au Règlement 156-2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 11 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 45-2003-26 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à assujettir la zone C03-036 au projet particulier de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment multifamilial ou commercial mixte de moyenne ou de haute densité.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7 **<u>24-606 – RÈGLEMENT 151-2024-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION</u>**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-560 et 24-561, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 28 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2024-5 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes D, L et M.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **24-607 – RÈGLEMENT 170-2021-6 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 170-2021 – GESTION CONTRACTUELLE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 170-2021-6 amendant le Règlement 170-2021 relatif à la gestion contractuelle afin de se conformer à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

9 **24-608 – RÈGLEMENT 170-2021-6 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 170-2021 – GESTION CONTRACTUELLE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 170-2021-6 amendant le Règlement 170-2021 relatif à la gestion contractuelle afin de se conformer à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10 **24-609 – RÈGLEMENT 198-2024 – STATIONNEMENT DE NUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-533 et 24-534, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

D'ADOPTER le Règlement 198-2024 relatif au stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

24-610 – RÈGLEMENT 199-2024 – RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL – AVIS DE MOTION

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 199-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil.

12

24-611 – RÈGLEMENT 199-2024 – RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 199-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

24-612 – RÉSOLUTION 17-553 – CALENDRIER DE CONSERVATION – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 17-553 afin de remplacer le dernier paragraphe par le suivant :

« **D'AUTORISER** la greffière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, à en assurer l'application et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

14

24-613 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 16 AU 29 OCTOBRE 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 815 134,44 $ pour la période du 16 au 29 octobre 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 16 au 29 octobre 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 16 au 29 octobre 2024

a. Liste des transferts électroniques :	1 393 978,96 $
b. Liste des chèques :	146 126,60 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	609 406,07 $
Total	**2 149 511,63 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

24-614 – CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN SKATEPARK – PAPILLON SKATE PARC INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 – ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 31 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 4, des travaux de conception et construction d'un skatepark au parc des Dalles tels que décrétés par la résolution 24-033 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Papillon Skate Parc inc. » la somme de 135 668,04 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

16

24-615 – TERRAIN SYNTHÉTIQUE THÉRÈSE-MARTIN – MODE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT l'entente de service au sujet de l'implantation d'un terrain synthétique à l'école Thérèse-Martin;

CONSIDÉRANT que la Ville de Joliette s'est engagée à assumer sa part des coûts de réalisation du projet, lesquels ont été estimé à 1 300 000 $;

CONSIDÉRANT que des montants sont payables dans l'année financière 2024;

CONSIDÉRANT que des sommes sont disponibles dans le fonds de parcs et terrains de jeux afin de financer, en partie, cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE FINANCER une portion des frais découlant l'entente de la Ville par le fonds de parcs et terrains de jeux, soit un montant de 329 000 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

24-616 – ACQUISITION DE NOUVEAUX COMMUTATEURS RÉSEAU – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la nécessité de mise à niveau de l'infrastructure du réseau informatique de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Technologies de l'information à faire l'acquisition de nouveaux commutateurs réseau et de services professionnels pour la mise à niveau de l'infrastructure du réseau informatique.

D'AUTORISER le financement du projet à même le Fonds de roulement.

QUE le coût net, soit un montant de 245 000 $ soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en cinq versements annuels égaux de 49 000 $, puisés à même le fonds général durant les cinq prochaines années.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

24-617 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE – PROPULSION LANAUDIÈRE – DOSSIER CMQ-61629-003

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette lors de la révision périodique aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme Propulsion Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'une telle reconnaissance a été acceptée le 31 mars 2015 en faveur de Propulsion Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières formulée par Propulsion Lanaudière visant l'immeuble situé au 387, rue Baby à Joliette.

QU'advenant la tenue d'une audience, la Ville de Joliette ne sera pas présente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

24-618 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE – FONDATION RICHELIEU DE JOLIETTE INC. – DOSSIER CMQ-61732-003

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette lors de la révision périodique aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme Fondation Richelieu de Joliette;

CONSIDÉRANT QU'une telle reconnaissance a été acceptée le 19 mai 2015 en faveur de Fondation Richelieu de Joliette inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières formulée par Fondation Richelieu de Joliette inc. visant l'immeuble situé au 712, rue De Lanaudière à Joliette.

QU'advenant la tenue d'une audience, la Ville de Joliette ne sera pas présente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

24-619 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2024

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 29 octobre 2024 et signée par Mme Sylvie Roberge, conseillère en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024, lesquelles prévoient des revenus de 2 090 231 $, des dépenses de 6 910 098 $, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 4 819 867 $ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 481 986 $.

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 24-581.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

24-620 – EMBAUCHE D'UN CHEF DE DIVISION – OPÉRATIONS, FORMATION ET SST – SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT la vacance au poste de chef de division – Opérations, formation et SST et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

QUE la Ville de Joliette embauche M. Jean-Christophe Arbour au poste régulier de chef de division – Opérations, formation et SST au sein du service des Incendies.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 2 décembre 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 3 du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

24-621 – MME MÉGANE GARCEAU – PERMANENCE – AGENTE DE COMMUNICATION – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-245, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Mégane Garceau au poste d'agente de communication au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 816 heures de travail à compter du 30 avril 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de Mme Mégane Garceau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE NOMMER Mme Mégane Garceau au poste permanent d'agente de communication au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens, à compter du 4 novembre 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

23

24-622 – M. MATHIEU LATOUR – PERMANENCE – TECHNICIEN – COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-246, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Mathieu Latour au poste de technicien au sein de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 816 heures de travail à compter du 20 mai 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de M. Mathieu Latour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE NOMMER M. Mathieu Latour au poste permanent de technicien au sein de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette, à compter du 13 novembre 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

24-623 – M. ALEXIS LITALIEN ST-DENIS – PERMANENCE – ÉMONDEUR – SERVICE D'HYDRO-JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-290, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Alexis Litalien St-Denis au poste d'émondeur au sein du service d'Hydro-Joliette;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 960 heures de travail à compter du 27 mai 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de M. Alexis Litalien St-Denis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE NOMMER M. Alexis Litalien St-Denis au poste permanent d'émondeur au sein du service d'Hydro-Joliette, à compter du 18 novembre 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

25

24-624 – APPLICATION DU RÈGLEMENT 198-2024 – DÉSIGNATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

DE DÉSIGNER les personnes suivantes pour voir à l'application du Règlement 198-2024 :

- Le directeur du service des Travaux publics et services techniques;
- Le directeur adjoint du service des Travaux publics et services techniques;
- Les contremaîtres infrastructure et voirie du service des Travaux publics et services techniques;
- Les agents de stationnements du service de l'Aménagement du territoire;
- Les agents de sécurité du service de l'Aménagement du territoire.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

24-625 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-054 – FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS 2025 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de produits pétroliers pour l'année 2025 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 5 novembre 2024;

CARBURANT DIESEL COLORÉ DE TYPE A (40 000 LITRES)		
SOUMISSIONNAIRE	**PRIX / LITRE**	**TOTAL**
Harnois Énergies inc.	**1,1085 $**	**44 340,00 $**
Énergies Sonic inc.	1,1200 $	44 800,00 $
Mazout G. Bélanger inc.	1,1380 $	45 520,00 $
Corporation Parkland	1,1500 $	46 000,00 $

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

CARBURANT DIESEL CLAIR DE TYPE A (65 000 LITRES)		
SOUMISSIONNAIRE	**PRIX / LITRE**	**TOTAL**
Harnois Énergies inc.	**1,3205 $**	**85 832,50 $**
Corporation Parkland	1,3290 $	86 385,00 $
Énergies Sonic inc.	1,3320 $	86 580,00 $
Mazout G. Bélanger inc.	1,3360 $	86 840,00 $
CARBURANT DIESEL CLAIR DE TYPE B (100 000 LITRES)		
SOUMISSIONNAIRE	**PRIX / LITRE**	**TOTAL**
Harnois Énergies inc.	**1,2405 $**	**124 050,00 $**
Corporation Parkland	1,2450 $	124 500,00 $
Énergies Sonic inc.	1,2520 $	125 200,00 $
Mazout G. Bélanger inc.	1,2560 $	125 600,00 $
ESSENCE ORDINAIRE SANS PLOMB (100 000 LITRES)		
SOUMISSIONNAIRE	**PRIX / LITRE**	**TOTAL**
Harnois Énergies inc.	**1,1755 $**	**117 550,00 $**
Mazout G. Bélanger inc.	1,1880 $	118 800,00 $
Énergies Sonic inc.	1,2030 $	120 300,00 $
Corporation Parkland	1,2080 $	120 800,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-054, le contrat pour la fourniture de produits pétroliers pour l'année 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Harnois Énergie inc.** », aux prix unitaires suivants :

- **1,1085 $ / litre** pour le diesel coloré de type A;
- **1,3205 $ / litre** pour le diesel clair de type A;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

- **1,2405 $ / litre** pour le diesel clair de type B;
- **1,1755 $ / litre** pour l'essence ordinaire sans plomb;

Pour un montant approximatif de **371 772,50 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

24-626 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-056 – PIERRE CONCASSÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner et qu'une seule nous a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 24 octobre 2024, 11 h;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Les Carrières Joliette inc.	**63 050,00 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-056, le contrat pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2025, à l'entreprise « **Les Carrières Joliette inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base des prix unitaires et des quantités estimées, au montant approximatif de **63 050,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

24-627 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC DE JOLIETTE – IMPACTS ET COMMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la Ville de Joliette ont pris connaissance du schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité ou ville doit mentionner à la MRC les impacts de ce schéma sur ses ressources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

DE FAIRE PART à la MRC de Joliette que les impacts sur les ressources humaines, matérielles et financières de la Ville de Joliette sont les suivantes :

Impact	Description
Ressources humaines	Aucune embauche supplémentaire
Ressources matérielles	Aucune acquisition supplémentaire aux besoins standards du service
Ressources financières	Augmentation du nombre d'entraide intermunicipal et moins de rappel de personnel à l'interne. Globalement, aucune augmentation budgétaire

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

24-628 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC DE JOLIETTE – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la Ville de Joliette ont pris connaissance du schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Joliette, notamment du plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité ou ville doit s'engager à réaliser le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont en accord avec les actions proposées dans ledit schéma et s'engage à les réaliser afin de s'assurer d'atteindre les objectifs fixés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

QUE la Ville de Joliette accepte le plan de mise en œuvre pour son territoire.

QUE la Ville de Joliette confirme à la MRC de Joliette son engagement à réaliser les actions spécifiques inscrites pour sa ville et ce, en respectant les conditions de mise en œuvre comme indiqué dans le plan de mise en œuvre intégré au schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

30

24-629 – PLAN D'ACTION MUNICIPAL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES – DÉPÔT DU BILAN 2023 ET DU PLAN D'ACTION 2023-2025 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE depuis l'automne 2004, le gouvernement québécois a confié aux municipalités la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'action annuel, en vue de réduire les obstacles à l'intégration sociale des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le bilan 2023 relatif au Plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées 2023-2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

24-630 – TOURNOI NOVICE-ATOME JOLIETTE-CRABTREE – DEMANDES DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR JOLIETTE-CRABTREE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les demandes d'autorisation de l'Association du hockey mineur Joliette-Crabtree;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la tenue de la 20e édition du tournoi Novice-Atome Joliette-Crabtree (M9-M11) du 29 novembre au 8 décembre 2024 et du 8 au 16 février 2025, selon les heures de glace disponibles.

D'AUTORISER la vente d'alcool pour la période du tournoi sur entente écrite avec Les Prédateurs.

D'AUTORISER l'annulation de la séance de patin libre des samedis 30 novembre et 7 décembre 2024, ainsi que des samedis 8 et 15 février 2025.

D'AUTORISER la gratuité du stationnement pour les vendredis 29 novembre et 6 décembre 2024 à partir de 10 h.

D'AUTORISER que la concession de restaurant soit ouverte 20 minutes avant et après les joutes.

D'AUTORISER l'accès au site dès 6 h 30 les samedis et dimanches.

D'AUTORISER la trésorière à verser à l'Association du hockey mineur Joliette-Crabtree une aide financière de 3 000 $ pour la tenue du tournoi Novice-Atome.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

D'AUTORISER les demandes de service et de prêt d'équipement, le tout conditionnellement à la disponibilité des ressources, à l'approbation du service des Loisirs et de la culture, ainsi qu'à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur.

D'AUTORISER l'Association du hockey mineur Joliette-Crabtree à partager l'espace du « proshop » sur entente écrite avec Les Prédateurs et à y faire la vente de produits des Cyclones, selon un horaire préétabli, le tout respectant les heures d'activités approuvées par la Ville de Joliette.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

24-631 – FONDATION DES SAMARES – COURSE AUX MILLE PIEDS – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation des Samares;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER la Fondation des Samares à tenir l'événement « La course aux mille pieds » qui aura lieu le 4 mai 2025 dans les rues de Joliette.

D'AUTORISER la fermeture des rues mentionnées au plan entre 6 h 30 et 13 h.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

D'AUTORISER l'utilisation de la place Bourget.

D'AUTORISER l'utilisation de la place de la Fresque pour tenir les célébrations 10^{e} anniversaire de midi à 16 h.

D'AUTORISER l'installation de toilettes portatives, aux frais de la Ville de Joliette.

D'AUTORISER les demandes de services et le prêt d'équipement, si les ressources sont disponibles.

D'AUTORISER la vente d'alcool sur le site de l'événement.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

D'AUTORISER l'inscription de deux équipes au nom de la Ville de Joliette au Défi des entreprises de la Course aux mille pieds 2025.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33 **24-632 – TABLE DE L'HISTOIRE DES NOIRS DE LANAUDIÈRE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de la Table de l'Histoire des Noirs de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser à la Table de l'Histoire des Noirs de Lanaudière une aide financière de 500 $ pour les frais liés à la location d'espaces, à la promotion des événements, à l'achat de matériel éducatif, ainsi qu'à la rémunération des intervenants et artistes participants aux activités qui se tiendront du 1er au 28 février 2025.

D'AUTORISER le prêt d'un espace locatif, selon nos disponibilités.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34 **24-633 – BAL DU MUSÉE D'ART DE JOLIETTE 2025 – DEMANDE DE SOUTIEN – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande du Musée d'art de Joliette pour la présentation du Bal du Musée d'art de Joliette le samedi 24 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER l'utilisation d'une section de la rue du Canal pour l'installation et le démontage du chapiteau principal du 21 au 26 mai inclusivement.

D'AUTORISER la fermeture de la rue du Chanoine-Tisdell, le 24 mai 2025 de 15 h à minuit.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

D'AUTORISER l'installation d'un chapiteau sans ancrage au sol.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

D'AUTORISER l'accès au stationnement du Centre récréatif Marcel-Bonin.

D'AUTORISER l'ajout de bacs à recyclage et à déchets.

D'AUTORISER la mise à disposition des services d'Hydro-Joliette pour la planification de l'alimentation électrique, si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

24-634 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Opération Nez rouge 2024 : 450 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

DIVERS

36 A)

24-635 – PRIX D'EXCELLENCE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX 2025 – DÉPÔT DE CANDIDATURE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière invite les villes et municipalités de la région à déposer leur candidature dans le cadre des Prix d'excellence du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

CONSIDÉRTANT le projet global de « loisirs adaptés » faisant état de nombreuses initiatives déployées dans les deux dernières années en matière de programmation et d'animation adaptées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à déposer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la candidature de la Ville de Joliette au Prix d'excellence du ministère de la Santé et des Services sociaux 2025, dans la catégorie « Initiatives du secteur municipal », pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie de ses concitoyens.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36 B)

24-636 – LOTISSEMENT DES PARTIES DE LOTS 3 764 519 ET 5 495 970 ET DU LOT 5 495 969 – MANDAT ET AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

DE MANDATER M. Jérôme Harnois, arpenteur-géomètre pour la firme CRGH Arpenteurs-Géomètres, afin de préparer la documentation requise pour le lotissement des parties de lots 3 764 519 et 5 495 970 et du lot 5 495 969.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les documents inhérents à ce projet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

24-637 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois d'octobre 2024;
- Rapport comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2024;
- Rapport des revenus et dépenses estimatifs au 30 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 25 novembre 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-11-2024

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

39

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

40

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 39.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

82e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 25 novembre 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Postes vacants : District numéro 3
District numéro 7

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-638 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait du point 24 et l'ajout des points 27 a), 27 b) et 27 c), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 11 novembre 2024 – Approbation du procès-verbal

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

ADMINISTRATION

4. Règlement 151-2024-6 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion
5. Règlement 151-2024-6 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Dépôt du projet
6. Règlement 170-2021-6 – Amendant le Règlement 170-2021 – Gestion contractuelle – Adoption
7. Règlement 198-2024-1 – Amendant le Règlement 198-2024 – Stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion
8. Règlement 198-2024-1 – Amendant le Règlement 198-2024 – Stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette – Dépôt du projet
9. Règlement 199-2024 – Régie interne des séances du conseil – Adoption
10. Règlement d'emprunt 224 – Travaux d'aménagement au pourtour de l'école primaire du carrefour du Vieux-Moulin – Avis de motion
11. Règlement d'emprunt 224 – Travaux d'aménagement au pourtour de l'école primaire du carrefour du Vieux-Moulin – Dépôt du projet
12. Entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé – Renouvellement
13. Résolution 24-414 – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Plan de gestion des actifs – Amendement
14. Lotissement du lot 5 442 110 – Mandat et autorisation
15. Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Ville de Joliette
16. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Révision périodique – Moisson Lanaudière – Dossier CMQ-61590-003
17. Liste des comptes à payer du 30 octobre au 12 novembre 2024 – Approbation
18. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 8 926 000 $ qui sera réalisé le 16 décembre 2024
19. Construction d'une piste cyclable sur la rue du Juge-Guibault – Terrassement BLR inc. | BLR Excavation – Certificat de paiement numéro 2 provisoire – Acceptation provisoire
20. Résolution 24-480 – Fonds de roulement – Amendement
21. Service de l'Aménagement du territoire – Modification de l'organigramme – Approbation

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

22. Mme Sandra Denicolaï – Permanence – Agente de service aux citoyens – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
23. Embauche d'un journalier – Service des Loisirs et de la culture

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

24. Soumission numéro AP24-048 – Éclairage – Plateaux sportifs – Adjudication de contrat – **RETIRÉ**
25. Soumission numéro AP24-050 – Achat de deux camions 10 roues avec équipement de déneigement et système d'épandage automatique – Adjudication de contrat
26. Soumission numéro AP24-061 – Lavage de vitres – Bâtiments municipaux – 2025 à 2027 – Adjudication de contrat
27. Divers

27.a) Partie du lot 3 438 067 – Boulevard de la Firestone – Offre d'achat – Acceptation

27.b) Office municipal d'habitation de Joliette – Programme de rénovation des habitations à loyer modique – PRHLM-V1-EI001118-P240046 – Contribution

27.c) Ministère de la Culture et des Communications – Aide financière en soutien aux initiatives de partenariat – Autorisation

28. Dépôt de rapports
29. Date et heure de la prochaine assemblée
30. Période de questions
31. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

<u>24-639 – SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2024 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL</u>

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

4

24-640 – RÈGLEMENT 151-2024-6 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2024-6 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

5

24-641 – RÈGLEMENT 151-2024-6 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 151-2024-6 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

24-642 – RÈGLEMENT 170-2021-6 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 170-2021 – GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-607 et 24-608, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 170-2021-6 amendant le Règlement 170-2021 relatif à la gestion contractuelle afin de se conformer à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

7

24-643 – RÈGLEMENT 198-2024-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 198-2024 – STATIONNEMENT DE NUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 198-2024-1 amendant le Règlement 198-2021 relatif au stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette afin de retirer les mots « agents de la paix ».

8

24-644 – RÈGLEMENT 198-2024-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 198-2024 – STATIONNEMENT DE NUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 198-2024-1 amendant le Règlement 198-2024 relatif au stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette afin de retirer les mots « agents de la paix », qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

24-645 – RÈGLEMENT 199-2024 – RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-610 et 24-611, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 199-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

10

24-646 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 224 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU POURTOUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DU CARREFOUR DU VIEUX-MOULIN – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 224 décrétant l'exécution de travaux d'aménagement au pourtour de l'école primaire du carrefour du Vieux-Moulin ainsi qu'un emprunt et une dépense de 844 820 $.

Objet :	L'exécution de travaux d'aménagement au pourtour de l'école primaire du carrefour du Vieux-Moulin
Portée :	Tout le territoire
Coût :	844 820 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

11

24-647 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 224 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU POURTOUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DU CARREFOUR DU VIEUX-MOULIN – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement d'emprunt 224 décrétant l'exécution de travaux d'aménagement au pourtour de l'école primaire du carrefour du Vieux-Moulin ainsi qu'un emprunt et une dépense de 844 820 $, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

24-648 – ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ – RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette souhaite maintenir l'entente de services forfaitaire qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Bélanger Sauvé nous a fait parvenir une proposition, datée du 31 octobre 2024, valide pour toute l'année 2025;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

CONSIDÉRANT QUE cette proposition fait état des services juridiques, mis à la disposition de la Ville de Joliette moyennant une charge forfaitaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette retienne la proposition du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour des services juridiques, relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel ci-jointe, pour un montant de 500,00 $ par mois, et ce, pour toute l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

24-649 – RÉSOLUTION 24-414 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PLAN DE GESTION DES ACTIFS – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 24-414 afin de changer au dernier paragraphe la date « 31 décembre 2027 » pour la date « 31 décembre 2026 ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

24-650 – LOTISSEMENT DU LOT 5 442 110 – MANDAT ET AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

DE MANDATER M. Benoît Neveu, arpenteur-géomètre pour la firme GNL arpenteurs-géomètres, afin de préparer la documentation requise pour le lotissement du lot 5 442 110.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les documents relatifs audit lotissement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

15

24-651 – ADOPTION DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE PAR LA VILLE DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, sanctionnée le 1er juin 2022, instaure un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle de l'Administration québécoise dans la pérennité de la langue française;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de soutenir l'Administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une politique linguistique de l'État, laquelle a été adoptée le 22 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Politique linguistique de l'État s'applique aux ministères, aux organismes gouvernementaux et municipaux ainsi qu'aux institutions parlementaires au sens de l'annexe I de la Charte de la langue française (chapitre C-11);

CONSIDÉRANT QUE pour remplir les exigences de la Politique linguistique de l'État, la Ville de Joliette doit se doter d'une directive, précisant la nature des situations pour lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera acceptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

24-652 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE – MOISSON LANAUDIÈRE – DOSSIER CMQ-61590-003

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette lors de la révision périodique aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme Moisson Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'une telle reconnaissance a été acceptée le 9 avril 2015 en faveur de Moisson Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières formulée par Moisson Lanaudière visant l'immeuble situé au 1446-1450, rue De Lanaudière à Joliette.

QU'advenant la tenue d'une audience, la Ville de Joliette ne sera pas présente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

24-653 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 30 OCTOBRE AU 12 NOVEMBRE 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 3 958 745,64 $ pour la période du 30 octobre au 12 novembre 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 30 octobre au 12 novembre 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 30 octobre au 12 novembre 2024

a. Liste des transferts électroniques :	1 867 296,43 $
b. Liste des chèques :	3 085 427,76 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 274 539,14 $
Total	**6 227 263,33 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

18

24-654 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 8 926 000 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Joliette souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 926 000 $ qui sera réalisé le 16 décembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
156	356 700 $
201	318 000 $
200	851 300 $
201	600 000 $
206	900 000 $
211	1 400 000 $
213	500 000 $
219	2 500 000 $
220	1 500 000 $

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de *la Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 201, 200, 206, 211, 213, 219 et 220, la Ville de Joliette souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 décembre 2024;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

   Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière
   179, RUE SAINT-PIERRE SUD
   JOLIETTE, QC
   J6E 5Z1

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Joliette, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 201, 200, 206, 211, 213, 219 et 220 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 décembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

24-655 – CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA RUE DU JUGE-GUIBAULT – TERRASSEMENT BLR INC. | BLR EXCAVATION – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 PROVISOIRE – ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 5 novembre 2024;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 2, des travaux de construction d'une piste cyclable sur la rue du Juge-Guibault tels que décrétés par la résolution 24-360 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Terrassements B.L.R. inc. | BLR Excavation » la somme de 130 063,95 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

24-656 – RÉSOLUTION 24-480 – FONDS DE ROULEMENT – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT QUE la résolution 24-480 autorisant le projet de mise-à-niveau du site Internet de la Ville de Joliette et qui précisait que le coût net serait financé par le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que le projet est de nature non-capitalisable et qu'il ne peut être financé via fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AMENDER la résolution 24-480 afin d'annuler le mode de financement de ces dépenses provenant du fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

24-657 – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

DE CRÉER un poste permanent d'urbaniste.

D'APPROUVER le nouvel organigramme du service de l'Aménagement du territoire, lequel est joint à la présente résolution.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**
M. Luc Beauséjour	M. Alexandre Martel
Mme Claudia Bertinotti	
M. Richard Leduc	
M. Cédric Champagne	
M. Patrick Lasalle	

Monsieur le maire s'abstient de voter.

Adoptée à la majorité des membres du conseil

22

24-658 – MME SANDRA DENICOLAÏ – PERMANENCE – AGENTE DE SERVICE AUX CITOYENS – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-309, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Sandra Denicolaï au poste d'agente de service aux citoyens au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 816 heures de travail à compter du 21 mai 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de Mme Sandra Denicolaï;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE NOMMER Mme Sandra Denicolaï au poste permanent d'agente de service aux citoyens au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens, à compter du 26 novembre 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

24-659 – EMBAUCHE D'UN JOURNALIER – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la transformation de cinq postes de journaliers auxiliaires aux postes réguliers au sein du service des Loisirs et de la culture et la nécessité de les combler;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Maxime Chevrette au poste régulier de journalier au sein du service des Loisirs et de la culture.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 11 décembre 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 7 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **SOUMISSION NUMÉRO AP24-048 – ÉCLAIRAGE – PLATEAUX SPORTIFS – ADJUDICATION DE CONTRAT**

Ce point est retiré

25 **24-660 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-050 – ACHAT DE DEUX CAMIONS 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET SYSTÈME D'ÉPANDAGE AUTOMATIQUE – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de deux camions 10 roues avec équipement de déneigement et système d'épandage automatique a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 4 novembre 2024;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Globocam (Montréal) inc.**	**774 242,00 $**
2	Camions Inter-Anjou inc.	801 837,78 $
3	Camions Excellence Peterbilt inc.	812 000,00 $
4	W. Côté & fils ltée	819 080,00 $
5	AEBI Schmidt Canada inc.	839 600,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-050, le contrat pour l'achat de deux camions avec équipement de déneigement et système d'épandage automatique, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Globocam (Montréal) inc.** », au montant de **774 242,00 $**, avant taxes.

QUE le coût net, soit un montant de **812 955 $,** soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **dix** versements annuels égaux de **81 295,50 $,** puisés à même le fonds général durant les **dix** prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

24-661 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-061 – LAVAGE DE VITRES – BÂTIMENTS MUNICIPAUX – 2025 À 2027 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le lavage de vitres des bâtiments municipaux pour les années 2025 à 2027;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et qu'une seule entreprise a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 19 novembre 2024, 11 h;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
9290-2378 Québec inc. | F. Garceau Nettoyage	**31 740,00 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-061, le contrat pour le lavage de vitres des bâtiments municipaux pour les années 2025 à 2027, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **9290-2378 Québec inc. \| F. Garceau nettoyage** », au montant de **31 740,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

DIVERS

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

27 a)

24-662 – PARTIE DU LOT 3 438 067 – BOULEVARD DE LA FIRESTONE – OFFRE D'ACHAT – ACCEPTATION

CONSIDÉRANT l'offre d'achat provenant de Beauward Immobilier inc., pour une partie du lot 3 438 067 situé sur le boulevard de la Firestone;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCEPTER l'offre d'achat pour une partie du lot 3 438 067, au montant de 443 911,51 $, plus les taxes applicables.

DE CONFIRMER l'exclusion du caractère public de cette partie dudit lot.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 b)

24-663 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PROGRAMME DE RÉNOVATION DES HABITATIONS À LOYER MODIQUE – PRHLM-V1-EI001118-P240046 – CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Joliette (OMHJ) doit effectuer des travaux majeurs de rénovation pour son ensemble immobilier 1118 situé aux 1305, 1309, 1333 et 1351 rue Piette et aux 294 et 334 rue Boisvert;

CONSIDRÉANT QUE ces travaux sont admissibles au financement offert dans le cadre du PRHLM par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux conditions du PRHLM et à l'accord d'exploitation de l'ensemble immobilier visé, la Ville de Joliette doit contribuer à 10 % des dépenses admissibles du projet spécial;

CONSIDÉRANT QUE les démarches de la Ville de Joliette pour obtenir le financement requis pour sa participation financière au projet spécial puissent nécessiter des délais supplémentaires et que la SHQ s'assurera alors de mettre à la disposition de celle-ci toutes les sommes nécessaires au financement adéquat pour la réalisation du projet spécial. Le tout selon des modalités de financement et de remboursements par la Ville de Joliette qui demeurent à définir;

CONSIDÉRANT QUE la contribution doit être versée en 2028;

CONSIDÉRANT QUE l'OMHJ a procédé à l'ouverture d'un appel d'offres public pour les immeubles situé aux 1305, 1309, 1333 et 1351 rue Piette et aux 294 et 334 rue Boisvert et que le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure évaluation est les Entreprises Philippe Denis au montant de 9 786 675 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

CONFIRMER QUE la contribution de la Ville de Joliette à verser en 2028 est d'un montant maximal de 1 342 343 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 c)

24-664 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – AIDE FINANCIÈRE EN SOUTIEN AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un programme d'aide financière en soutien aux initiatives de partenariat par le ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à déposer une nouvelle demande d'aide financière en soutien aux initiatives de partenariat pour son projet d'Entente de développement culturel 2025-2027, auprès du ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

24-665 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 25 novembre 2024;
- Procès-verbal de correction – Résolution 24-612.

29

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 9 décembre 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

30

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-11-2024

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

31 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 42.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

02-12-2024

83e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2024 à 16 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :	M. Pierre-Luc Bellerose, maire M. Luc Beauséjour, conseiller Mme Claudia Bertinotti, conseillère M. Richard Leduc, conseiller M. Cédric Champagne, conseiller M. Alexandre Martel, conseiller
Est absent :	M. Patrick Lasalle, conseiller
Postes vacants :	District numéro 3 District numéro 7

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-666 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Élections municipales – Rémunération du personnel – Approbation

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

02-12-2024

4. Date et heure de la prochaine assemblée
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-667 – ÉLECTIONS MUNICIPALES – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL – APPROBATION

CONSIDÉRANT les élections municipales partielles qui se tiendront en décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* le conseil municipal peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation pour les fonctions exercées par les membres du personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la rémunération et l'allocation du personnel électoral municipal, tant pour les élections municipales que pour tout référendum municipal, soit la suivante, à savoir :

2024	
TABLEAU DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL	
Président d'élection	Tarif en vigueur* + 2 000 $ forfaitaire
Secrétaire d'élection	75 % du président
Adjoint au président d'élection	50 % du président
Réviseur	22,33 $ / h
Secrétaire commission de révision	22,33 $ / h
Agent réviseur	22,33 $ / h
Scrutateur en chef (resp. de salle)	27,38 $ / h
Primo (responsable des procédures)	21,56 $ / h
Aide-primo	19,69 $ / h
Scrutateur (BVA et BVO)	21,56 $ / h
Secrétaire (BVA, BVO et BVI)	19,69 $ / h
Président table de vérification	16,17 $ / h
Membre table de vérification	16,17 $ / h
Préposé à la liste électorale	16,17 $ / h

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

02-12-2024

QUE la rémunération du trésorier pour les fonctions exercées en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit la suivante pour chaque acte posé, savoir :

Rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé	Tarif en vigueur*
Rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé par candidat	Tarif en vigueur*
Rapport financier d'un candidat indépendant autorisé	Tarif en vigueur*
Rapport financier d'un parti autorisé	Tarif en vigueur*
Fonctions générales pour un candidat indépendant autorisé.	Tarif en vigueur*
Fonctions générales pour un parti par candidat	Tarif en vigueur*
Forfaitaire de base	1 000,00 $

*Selon le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux c. E-2.2, r. 2* présentement en vigueur

QUE la présente résolution abroge la résolution 21-475.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 9 décembre 2024, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

5 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

02-12-2024

6

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 37.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

84e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024 à 18 h 17 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Postes vacants : District numéro 3
District numéro 7

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-668 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Programme triennal d'immobilisation pour les années 2025-2026-2027 – Adoption
4. Date et heure de la prochaine assemblée

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **<u>24-669 – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027 – ADOPTION</u>**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027, au montant de 97 923 000 $ selon le document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **<u>DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE</u>**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra aujourd'hui à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

5 **<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

6

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18 h 25.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

85e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024 à 18 h 25 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Postes vacants : District numéro 3
District numéro 7

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-670 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du budget pour l'année 2025
4. Date et heure de la prochaine assemblée
5. Période de questions

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-671 – ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER le budget pour l'année 2025 tel que plus amplement décrit dans le document intitulé « Prévisions budgétaires 2025 » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

DE PUBLIER le budget 2025 conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes.*

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra aujourd'hui à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

5

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

6

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18 h 39.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

86e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Postes vacants : District numéro 3
District numéro 7

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-672 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait du point 5, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 25 novembre et séance extraordinaire du 2 décembre 2024 – Approbation des procès-verbaux
4. Calendrier des séances du conseil pour l'année 2025 – Adoption

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

AMÉNAGEMENT

5. Calendrier des réunions du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2025 – Adoption **– Ce point est retiré**
6. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
7. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Christian-Olivier Roy – 526 à 530, boulevard Manseau – Premier projet de résolution – Adoption
8. Bâtiments patrimoniaux cités
9. Règlement 35-2002-61 – Amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Secteur du boulevard de la Base-de-Roc et des routes 131 et 158 – Avis de motion
10. Règlement 35-2002-61 – Amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Secteur du boulevard de la Base-de-Roc et des routes 131 et 158 – Projet – Adoption
11. Règlement 50-2003-18 – Amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 – Avis de motion
12. Règlement 50-2003-18 – Amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 – Premier projet – Adoption
13. Règlement 78-42 – Amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Secteur Base-de-Roc – Avis de motion
14. Règlement 78-42 – Amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Secteur Base-de-Roc – Projet – Adoption
15. Règlement 78-43 – Amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Secteur de la route 158 – Avis de motion
16. Règlement 78-43 – Amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Secteur de la route 158 – Projet – Adoption
17. Règlement 78-44 – Amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Secteur de la rue Champlain – Avis de motion
18. Règlement 78-44 – Amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Secteur de la rue Champlain – Projet – Adoption
19. Règlement 79-457 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur du chemin des Prairies et de la rue Paul-Émile-Savignac – Avis de motion
20. Règlement 79-457 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur du chemin des Prairies et de la rue Paul-Émile-Savignac – Premier projet – Adoption
21. Règlement 79-458 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Champlain – Avis de motion
22. Règlement 79-458 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Champlain – Premier projet – Adoption
23. Règlement 79-459 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Samuel-Racine et de la route 158 – Avis de motion

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

24. Règlement 79-459 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Samuel-Racine et de la route 158 – Premier projet – Adoption
25. Règlement 79-460 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur du centre-ville – Avis de motion
26. Règlement 79-460 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur du centre-ville – Premier projet – Adoption
27. Règlement 79-461 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur Base-de-Roc – Avis de motion
28. Règlement 79-461 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur Base-de-Roc – Premier projet – Adoption
29. Règlement 79-462 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud – Avis de motion
30. Règlement 79-462 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud – Premier projet – Adoption

ADMINISTRATION

31. Règlement 94-2010-24 – Amendant le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Avis de motion
32. Règlement 94-2010-24 – Amendant le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Dépôt du projet
33. Règlement 120-2024 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2025 – Avis de motion
34. Règlement 120-2024 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2025 – Dépôt du projet
35. Règlement 139-2016-3 – Amendant le Règlement 139-2016 – Gestion des matières résiduelles – Avis de motion
36. Règlement 139-2016-3 – Amendant le Règlement 139-2016 – Gestion des matières résiduelles – Dépôt du projet
37. Règlement 151-2024-6 – Amendant le Règlement 151-2024 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
38. Règlement 194-2023-1 – Amendant le Règlement 194-2023 – Programme d'aides financières pour la transition écologique – Avis de motion
39. Règlement 194-2023-1 – Amendant le Règlement 194-2023 – Programme d'aides financières pour la transition écologique – Dépôt du projet
40. Règlement 198-2024-1 – Amendant le Règlement 198-2024 – Stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

41. Règlement d'emprunt 224 – Travaux d'aménagement au pourtour de l'école primaire du carrefour du vieux-moulin – Adoption
42. Entente intermunicipale – Surveillance et prévision des aléas hydrométéorologiques et à l'affaiblissement des glaces – Autorisation
43. Entente pour la fourniture d'un service de ravitaillement en air respirable et autres services connexes – Autorisation
44. Entente de service – Terrain synthétique – Centre de services scolaire des Samares – Reconduction
45. Résolution 24-650 – Lotissement du lot 5 422 110 – Amendement
46. Projet l'Accessible et projet du Collectif Amélie Fristel – Abrogation des résolutions 22-764 et 23-176
47. Partie des lots 3 329 477, 3 667 624, 3 667 625 et 3 326 574 – Rue J.-A.-Roy – Offre d'achat – Acceptation et autorisation
48. Comité de toponymie – Désignation et nomination
49. Office municipal d'habitation de Joliette – Nomination des membres
50. Assurances générales – Mutuelle des municipalités du Québec – Renouvellement 2025 – Autorisation
51. Liste des comptes à payer du 13 au 26 novembre 2024 – Approbation
52. Réaménagement du stationnement – Usine de filtration – 9022-8123 Québec inc. | Groupe Rondeau – Certificat de paiement numéro 2 provisoire – Acceptation provisoire
53. Réfection des infrastructures du boulevard de la Base-de-Roc – T.G.C. inc. – Certificat de paiement numéro 12
54. Affectation de surplus – Engagements de l'année 2024
55. Hydro-Joliette – Liste des mauvaises créances – Approbation
56. Transaction-quittance – Autorisation
57. Embauche d'un journalier – Service des Loisirs et de la culture
58. Embauche d'un opérateur – Usine de filtration – Service des Travaux publics et services techniques
59. Mme Mylène Petitjean – Permanence – Agente de service aux citoyens – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
60. Mme Emmanuelle Perreault – Permanence – Agente de communications – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
61. M. Jérémie Chevrier – Permanence – Directeur – Service du Capital humain
62. Comité régional pour la valorisation de l'éducation – Maintien de l'adhésion

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

63. Soumission numéro AP24-055 – Réfection de la petite réserve d'eau potable – Adjudication de contrat
64. Soumission numéro AP24-057 – Contrôleur animalier – 2025, 2026 et 2027 – Adjudication de contrat
65. Soumission numéro AP24-063 – Poteaux de bois – Adjudication de contrat

LOISIRS ET CULTURE

66. 41e édition du Gala du club de patinage artistique Les Étoiles d'argent – Demande de soutien financier – Autorisation
67. Olympiques spéciaux Québec-Joliette en déficience intellectuelle – Volet natation – Demande d'aide financière – Autorisation
68. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
69. Divers
70. Dépôt de rapport
71. Date et heure de la prochaine assemblée
72. Période de questions
73. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-673 – SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 25 novembre 2024 et de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 25 novembre 2024 et de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

24-674 – CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

D'APPROUVER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025 tel que décrit dans le tableau suivant :

Jour	Date	Heure
Lundi	27 janvier 2025	à 19 h
Lundi	24 février 2025	à 19 h
Lundi	24 mars 2025	à 19 h
Mardi	22 avril 2025	à 19 h
Mardi	20 mai 2025	à 19 h
Lundi	16 juin 2025	à 19 h
Lundi	14 juillet 2025	à 19 h
Lundi	25 août 2025	à 19 h
Lundi	29 septembre 2025	à 19 h
Lundi	17 novembre 2025	à 19 h
Lundi	15 décembre 2025	à 19 h

QUE les séances du conseil se tiennent à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 614, boulevard Manseau à Joliette.

QUE la greffière donne avis public des dates prévues ci-haut.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**
M. Luc Beauséjour	M. Alexandre Martel
Mme Claudia Bertinotti	
M. Richard Leduc	
M. Cédric Champagne	
M. Patrick Lasalle	

Monsieur le maire s'abstient de voter.

Adoptée à la majorité des membres du conseil

5 **CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR L'ANNÉE 2025 – ADOPTION**

Ce point est retiré

6 **24-675 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2024-11-70 – M. Gilles Tremblay – 15 à 19, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
   D'accepter la demande soumise par M. Gilles Tremblay et illustrée par Mme Marie-Ange Adousso de MA Architecte, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale, de deux enseignes directionnelles et d'une enseigne sur socle à l'immeuble situé aux 15 à 19, rue Saint-Charles-Borromée Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-11-70 du comité consultatif d'urbanisme.

2. **PIIA-2024-11-71 – Mme Annie Ducharme – CPE Les moussaillons – Franc-bord – 576, rue Saint-Viateur**
   D'accepter la demande soumise par Mme Annie Ducharme et illustrée par Amtech signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne directionnelle à l'immeuble situé au 576, rue Saint-Viateur.

3. **PIIA-2024-11-72 – Mme Annie Ducharme – CPE Les moussaillons – Tribord – 100, rue Saint-Barthélemy Nord**
   D'accepter la demande soumise par Mme Annie Ducharme et illustrée par Amtech signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne directionnelle à l'immeuble situé au 100, rue Saint-Barthélemy Nord.

4. **PIIA-2024-11-73 – M. Michel Brisson – Urbanisme MB – 533, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
   D'accepter la demande soumise par M. Michel Brisson et illustrée par Les enseignes Transworld, afin d'autoriser le remplacement des facettes d'une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 533, rue Saint-Charles-Borromée Nord.

5. **PIIA-2024-11-74 – Mme Anick Baril – Au baril de champagne – 556, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
   D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Anick Baril, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur auvent à l'immeuble situé au 556, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-11-74 du comité consultatif d'urbanisme.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

6. **PIIA-2024-11-75 – M. Lou Juneau – Beauward immobilier inc. – Lot 4 538 137 – Boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise par M. Lou Juneau et illustrée par TLA architectes, afin d'autoriser la construction d'un immeuble commercial avec un service à l'auto sur le lot 4 538 137 donnant sur le boulevard de la Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-11-75 du comité consultatif d'urbanisme.

7. **PIIA-2024-11-76 – M. Philippe D'Almeida – Beauward immobilier inc. – 899, boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Philippe D'Almeida, afin d'autoriser la réfection de la façade d'un local commercial, l'installation d'une enseigne murale et de facettes d'une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 899, boulevard de la Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-11-76 du comité consultatif d'urbanisme.

8. **PIIA-2024-11-77 – M. Sébastien Chartier-Hébert – Paré + associés – 975, boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise par M. Sébastien Chartier-Hébert et illustrée par LovettSigns, afin d'autoriser le remplacement de deux enseignes murales existantes à l'immeuble situé au 975, boulevard de la Firestone, le tout sous réserve de la conformité aux indications de l'Office québécois de la langue française.

9. **PIIA-2024-11-79 – Suite de dossier – M. Christian Le Roux – Kia Joliette – 851, rue Samuel-Racine**
D'accepter la demande soumise par M. Christian Le Roux et illustrée par Nadeau Blondin Lortie architectes, afin d'autoriser l'agrandissement et la réfection des façades d'un bâtiment commercial situé au 851, rue Samuel-Racine, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2024-11-79 du comité consultatif d'urbanisme.

10. **PIIA-2024-11-80 – M. Jonathan Martel Barrette – Techno-Diesel – 1260, chemin des Prairies**
D'accepter la demande soumise par M. Jonathan Martel Barrette et illustrée par Le groupe Rezo, afin d'autoriser l'installation d'une nouvelle enseigne murale à l'immeuble situé au 1260, chemin des Prairies.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

7

<u>24-676 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. CHRISTIAN-OLIVIER ROY – 526 À 530, BOULEVARD MANSEAU – PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION</u>

CONSIDÉRANT la demande de M. Christian-Olivier Roy visant à permettre la mixité d'usage au rez-de-chaussée d'un immeuble commercial mixte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCEPTER, dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, la demande de M. Christian-Olivier Roy visant à permettre la mixité d'usage au rez-de-chaussée d'un immeuble commercial mixte, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2024-11-03 du comité consultatif d'urbanisme.

QUE la présente résolution soit soumise au processus d'adoption prévu au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-.1).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

<u>24-677 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS</u>

CONSIDÉRANT la demande présentée dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil local du patrimoine concernant ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER la demande de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **RRBP-2024-11-13 – Mme Hélène Desrochers – Fiducie HASAP – 833, boulevard Manseau**
   D'accepter la demande soumise par Mme Hélène Desrochers et illustrée par l'agence AX Design, afin d'autoriser le remplacement des fenêtres de la résidence principale.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

9

24-678 – RÈGLEMENT 35-2002-61 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SECTEUR DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC ET DES ROUTES 131 ET 158 – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 35-2002-61 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à mettre à jour les zones assujetties aux « P.I.I.A. SECTEUR RÉSIDENTIELS DE MOYENNE ET HAUTE DENSITÉ » et « P.I.I.A. AUTOROUTE 31 / ROUTE 131 / ROUTE158 ».

10

24-679 – RÈGLEMENT 35-2002-61 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – SECTEUR DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC ET DES ROUTES 131 ET 158 – PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 35-2002-61 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de manière à mettre à jour les zones assujetties aux « P.I.I.A. SECTEUR RÉSIDENTIELS DE MOYENNE ET HAUTE DENSITÉ » et « P.I.I.A. AUTOROUTE 31 / ROUTE 131 / ROUTE158 ».

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

24-680 – RÈGLEMENT 50-2003-18 – AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 50-2003 – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 50-2003-18 amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 afin de modifier le périmètre de l'usage conditionnel « maison d'hébergement et résidence supervisée » lequel est formé des rues suivantes :

- Papineau au nord;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

- Saint-Charles-Borromée et McConville à l'est;
- Monseigneur-Forbes, Lépine, Saint-Antoine et Saint-Thomas au sud;
- Beaudry à l'ouest.

12 **<u>24-681 – RÈGLEMENT 50-2003-18 – AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 50-2003 – PREMIER PROJET – ADOPTION</u>**

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 50-2003-18 amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 afin de modifier le périmètre de l'usage conditionnel « maison d'hébergement et résidence supervisée » lequel est formé des rues suivantes :

- Papineau au nord;
- Saint-Charles-Borromée et McConville à l'est;
- Monseigneur-Forbes, Lépine, Saint-Antoine et Saint-Thomas au sud;
- Beaudry à l'ouest.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **<u>24-682 – RÈGLEMENT 78-42 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – SECTEUR BASE-DE-ROC – AVIS DE MOTION</u>**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 78-42 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à créer l'aire d'affectation H04-41 (localisée le long de la rue Olivier) au détriment de la totalité de l'aire d'affectation L04-35 et d'une partie de l'aire d'affectation C03-34, à agrandir l'aire d'affectation H04-33 (localisée le long du boulevard de la Base-de-Roc et de la place Alice-Vessot) au détriment d'une partie de l'aire d'affectation C03-34 et à hausser le coefficient d'occupation maximum du sol de l'aire d'affectation H04-33.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

14

<u>24-683 – RÈGLEMENT 78-42 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – SECTEUR BASE-DE-ROC – PROJET – ADOPTION</u>

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 78-42 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à créer l'aire d'affectation H04-41 (localisée le long de la rue Olivier) au détriment de la totalité de l'aire d'affectation L04-35 et d'une partie de l'aire d'affectation C03-34, à agrandir l'aire d'affectation H04-33 (localisée le long du boulevard de la Base-de-Roc et de la place Alice-Vessot) au détriment d'une partie de l'aire d'affectation C03-34 et à hausser le coefficient d'occupation maximum du sol de l'aire d'affectation H04-33.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

<u>24-684 – RÈGLEMENT 78-43 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – SECTEUR DE LA ROUTE 158 – AVIS DE MOTION</u>

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 78-43 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à créer l'air d'affectation H06-10 (localisée le long de la rue Saint-Pierre Sud), à créer l'aire d'affectation C06-11 (localisée le long de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud) et à créer l'aire d'affectation R06-09 (localisée le long de la route 158) au détriment d'une partie de l'aire d'affectation I02-21 (localisée le long de la rue Raoul-Charrette, de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud).

16

<u>24-685 – RÈGLEMENT 78-43 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – SECTEUR DE LA ROUTE 158 – PROJET – ADOPTION</u>

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

D'ADOPTER le projet de règlement 78-43 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à créer l'air d'affectation H06-10 (localisée le long de la rue Saint-Pierre Sud), à créer l'aire d'affectation C06-11 (localisée le long de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud) et à créer l'aire d'affectation R06-09 (localisée le long de la route 158) au détriment d'une partie de l'aire d'affectation I02-21 (localisée le long de la rue Raoul-Charrette, de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud).

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **24-686 – RÈGLEMENT 78-44 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – SECTEUR DE LA RUE CHAMPLAIN – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 78-44 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à créer l'aire d'affectation H03-24 (localisée le long de la rue Champlain) au détriment de la totalité de l'aire d'affectation L03-24.

18 **24-687 – RÈGLEMENT 78-44 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – SECTEUR DE LA RUE CHAMPLAIN – PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 78-44 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à créer l'aire d'affectation H03-24 (localisée le long de la rue Champlain) au détriment de la totalité de l'aire d'affectation L03-24.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

19

24-688 – RÈGLEMENT 79-457 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DU CHEMIN DES PRAIRIES ET DE LA RUE PAUL-ÉMILE-SAVIGNAC – AVIS DE MOTION

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-457 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à augmenter le nombre de logements autorisé.

20

24-689 – RÈGLEMENT 79-457 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DU CHEMIN DES PRAIRIES ET DE LA RUE PAUL-ÉMILE-SAVIGNAC – PREMIER PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-457 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à augmenter le nombre de logements autorisé.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

24-690 – RÈGLEMENT 79-458 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE CHAMPLAIN – AVIS DE MOTION

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-458 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin de créer les zones H03-001 et H03-008 (localisées le long de la rue Champlain), d'abroger les grilles des usages et normes applicables aux zones I03-001 et I03-008 et créer les grilles des usages et normes applicables aux zones H03-001 et H03-008.

22

24-691 – RÈGLEMENT 79-458 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE CHAMPLAIN – PREMIER PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-458 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin de créer les zones H03-001 et H03-008 (localisées le long de la rue Champlain), d'abroger les grilles des usages et normes applicables aux zones I03-001 et I03-008 et créer les grilles des usages et normes applicables aux zones H03-001 et H03-008.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

24-692 – RÈGLEMENT 79-459 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAMUEL-RACINE ET DE LA ROUTE 158 – AVIS DE MOTION

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-459 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone I05-008 (localisée entre la rue Samuel-Racine et la route 158) de manière à y permettre les usages « Services spécialisés de réparation et d'entretien de véhicules » en plus des usages déjà autorisés.

24

24-693 – RÈGLEMENT 79-459 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAMUEL-RACINE ET DE LA ROUTE 158 – PREMIER PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-459 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone I05-008 (localisée entre la rue Samuel-Racine et la route 158) de manière à y permettre les usages « Services spécialisés de réparation et d'entretien de véhicules » en plus des usages déjà autorisés.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25 **24-694 – RÈGLEMENT 79-460 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DU CENTRE-VILLE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-460 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à y permettre la mixité d'usages (commercial et habitation) au rez-de-chaussée, sous certaines conditions.

26 **24-695 – RÈGLEMENT 79-460 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DU CENTRE-VILLE – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-460 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à y permettre la mixité d'usages (commercial et habitation) au rez-de-chaussée, sous certaines conditions.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

27

24-696 – RÈGLEMENT 79-461 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR BASE-DE-ROC – AVIS DE MOTION

Le conseiller Cédric Champagne donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-461 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin de créer la zone H04-105 (localisée le long de la rue Olivier), d'ajouter une partie du lot 3 328 179 (localisé au coin des rues de la Moulange et Olivier) à la zone H04-105, d'agrandir la zone H04-101 (localisée le long du boulevard de la Base-de-Roc et de la place Alice-Vessot) en ajoutant une partie du lot 3 328 179, d'abroger la grille des usages et normes applicable à la zone I04-065, de créer la grille des usages et normes applicable à la zone H04-105 et de modifier la grille des usages et normes applicable à la zone H04-101.

28

24-697 – RÈGLEMENT 79-461 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR BASE-DE-ROC – PREMIER PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-461 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin de créer la zone H04-105 (localisée le long de la rue Olivier), d'ajouter une partie du lot 3 328 179 (localisé au coin des rues de la Moulange et Olivier) à la zone H04-105, d'agrandir la zone H04-101 (localisée le long du boulevard de la Base-de-Roc et de la place Alice-Vessot) en ajoutant une partie du lot 3 328 179, d'abroger la grille des usages et normes applicable à la zone I04-065, de créer la grille des usages et normes applicable à la zone H04-105 et de modifier la grille des usages et normes applicable à la zone H04-101.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

29

24-698 – RÈGLEMENT 79-462 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA ROUTE 158 ET DE LA RUE SAINT-PIERRE SUD – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-462 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin de créer les zones P06-041, C06-042 et H06-043 (localisées le long de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud, d'abroger les grilles d'usages et normes applicables aux zones I06-001, I06-002, I06-003 et I06-005 et de créer les grilles d'usages et normes applicables aux zones P06-041, C06-042 et H06-043.

30

24-699 – RÈGLEMENT 79-462 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA ROUTE 158 ET DE LA RUE SAINT-PIERRE SUD – PREMIER PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-462 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin de créer les zones P06-041, C06-042 et H06-043 (localisées le long de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud), d'abroger les grilles d'usages et normes applicables aux zones I06-001, I06-002, I06-003 et I06-005 et de créer les grilles d'usages et normes applicables aux zones P06-041, C06-042 et H06-043.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

31

24-700 – RÈGLEMENT 94-2010-24 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 94-2010-24 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin de modifier la section « ACHAT D'AUTOCOLLANT ANNUEL POUR BAC À DÉCHETS ULTIMES ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

24-701 – RÈGLEMENT 94-2010-24 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 94-2010-24 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin de modifier la section « ACHAT D'AUTOCOLLANT ANNUEL POUR BAC À DÉCHETS ULTIMES », qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

24-702 – RÈGLEMENT 120-2024 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2025 – AVIS DE MOTION

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 120-2024 relatif à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2025.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

34

<u>24-703 – RÈGLEMENT 120-2024 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2025 – DÉPÔT DU PROJET</u>

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 120-2024 relatif à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2025, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

<u>24-704 – RÈGLEMENT 139-2016-3 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 139-2016 – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – AVIS DE MOTION</u>

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 139-2016-3 amendant le Règlement 139-2016 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire afin de mettre à jour l'article 14.6 relatif au bac à déchets ultimes excédentaire.

36

<u>24-705 – RÈGLEMENT 139-2016-3 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 139-2016 – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – DÉPÔT DU PROJET</u>

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 139-2016-3 amendant le Règlement 139-2016 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire afin de mettre à jour l'article 14.6 relatif au bac à déchets ultimes excédentaire, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

37

24-706 – RÈGLEMENT 151-2024-6 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2024 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-640 et 24-641, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 25 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2024-6 amendant le Règlement 151-2024 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

24-707 – RÈGLEMENT 194-2023-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 194-2023 – PROGRAMME D'AIDES FINANCIÈRES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – AVIS DE MOTION

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 194-2023-1 amendant le Règlement 194-2023 relatif au programme d'aides financières pour la transition écologique afin de revoir les modalités de certaines aides financières.

39

24-708 – RÈGLEMENT 194-2023-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 194-2023 – PROGRAMME D'AIDES FINANCIÈRES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 194-2023-1 amendant le Règlement 194-2023 relatif au programme d'aides financières pour la transition écologique afin de revoir les modalités de certaines aides financières.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

40

24-709 – RÈGLEMENT 198-2024-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 198-2024 – STATIONNEMENT DE NUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-643 et 24-644, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 25 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 198-2024-1 amendant le Règlement 198-2024 relatif au stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette afin de retirer les mots « agents de la paix ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

24-710 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 224 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU POURTOUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DU CARREFOUR DU VIEUX-MOULIN – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-646 et 24-647, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 25 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 224 décrétant l'exécution de travaux d'aménagement au pourtour de l'école primaire du carrefour du Vieux-Moulin ainsi qu'un emprunt et une dépense de 844 820 $.

Objet :	L'exécution de travaux d'aménagement au pourtour de l'école primaire du carrefour du Vieux-Moulin
Portée :	Tout le territoire
Coût :	844 820 $
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

42

24-711 – ENTENTE INTERMUNICIPALE – SURVEILLANCE ET PRÉVISION DES ALÉAS HYDROMÉTÉOROLOGIQUES ET À L'AFFAIBLISSEMENT DES GLACES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, depuis plusieurs années, la Ville de Joliette participe aux travaux de surveillance et d'affaiblissement des glaces;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la surveillance et prévision des aléas hydrométéorologiques et à l'affaiblissement des glaces proposée;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente permettra un service de suivi constant des événements climatiques potentiels, afin de s'y préparer adéquatement et d'informer les citoyens en cas de besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente à intervenir avec les Villes de Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies et la Municipalité de Saint-Paul pour la surveillance et prévision des aléas hydrométéorologiques et à l'affaiblissement des glaces par l'entreprise Hydro Météo.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

24-712 – ENTENTE POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE ET AUTRES SERVICES CONNEXES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale, intervenue avec la Ville de Saint-Charles-Borromée, les Municipalités de Rawdon, Sainte-Julienne et Saint-Sulpice et la MRC de Montcalm, relativement à la fourniture d'un service de ravitaillement en air respirable est venue à échéance en juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Charles-Borromée propose une entente individuelle pour une durée de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente à intervenir avec la Ville de Saint-Charles-Borromée pour la fourniture d'un service de ravitaillement en air respirable et autres services connexes pour une durée de cinq ans.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

44

24-713 – ENTENTE DE SERVICE – TERRAIN SYNTHÉTIQUE – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES – RECONDUCTION

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service pour la gestion du terrain synthétique de l'école secondaire Barthélemy-Joliette est venue à échéance en 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12 de ladite entente permet de renouveler pour des périodes supplémentaires de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente intervenue avec le Centre de services scolaire des Samares pour la gestion du terrain synthétique de l'école secondaire Barthélemy-Joliette pour une période de cinq ans, soit de 2024 à 2029.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45

24-714 – RÉSOLUTION 24-650 – LOTISSEMENT DU LOT 5 422 110 – AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 24-650 afin de remplacer le numéro de lot « 5 442 110 » par le numéro de lot « 5 422 110 ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

46

24-715 – PROJET L'ACCESSIBLE ET PROJET DU COLLECTIF AMÉLIE FRISTEL – ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 22-764 ET 23-176

CONSIDÉRANT QUE le projet L'Accessible a fait l'objet d'une lettre de confirmation le 12 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet a été reporté et que le délai de réalisation de 18 mois est dépassé;

CONSIDÉRANT QUE le projet Collectif Amélie Fristel a fait l'objet d'une lettre de confirmation le 1er décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet a été reporté et que le délai de réalisation de 18 mois est dépassé;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ABROGER les résolutions 22-764 et 23-176.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

47

24-716 – PARTIE DES LOTS 3 329 477, 3 667 624, 3 667 625 ET 3 326 574 – RUE J.-A.-ROY – OFFRE D'ACHAT – ACCEPTATION ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'offre d'achat provenant de Poirier Bérard Ltée, pour une partie des lots 3 329 477, 3 667 624, 3 667 625 et 3 326 574 situés sur la rue J.-A.-Roy à Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ACCEPTER l'offre d'achat pour une partie des lots 3 329 477, 3 667 624, 3 667 625 et 3 326 574, au montant de 21,53 $ le mètre carré, pour un total approximatif de 800 150,18 $, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite offre d'achat.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

48

24-717 – COMITÉ DE TOPONYMIE – DÉSIGNATION ET NOMINATION

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de toponymie en date du 19 août 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE DÉSIGNER ET DE NOMMER la nouvelle artère située à l'intersection de la rue Saint-Pierre Sud, où sera construite la nouvelle école, « boulevard Pierre-Vincent ».

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

49

24-718 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux de l'Office municipal d'habitation de Joliette indiquent que les membres du conseil d'administration sont nommés par résolution pour une période de trois ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE NOMMER les membres suivants sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Joliette, soit :

M. Luc Beauséjour;

M. Richard Leduc;

Mme Manon Bonin.

D'ABROGER la résolution 22-220.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

50

24-719 – ASSURANCES GÉNÉRALES – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RENOUVELLEMENT 2025 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurance générale et complémentaire avec la Mutuelle des municipalités du Québec viendront à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le 2e paragraphe du 1er alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, permet d'octroyer le contrat sans appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

QUE la Ville de Joliette renouvelle les polices d'assurance générale et complémentaire avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2025.

D'AUTORISER la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Joliette, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

D'AUTORISER la trésorière à payer à FQM Assurances inc. la prime totale pour la police d'assurance générale au montant de 392 378 $, la prime totale de l'assurance automobile de 46 333 $, la prime totale de l'assurance accident des cadres et dirigeants de 1 263,50 $ et la prime totale de l'assurance accident des bénévoles de 200 $, le tout plus la taxe applicable de 9 %.

D'AUTORISER la trésorière à payer les sommes requises pour les avenants émis au courant de l'année le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

51

24-720 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 13 AU 26 NOVEMBRE 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 1 324 769,08 $ pour la période du 13 au 26 novembre 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 13 au 26 novembre 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 13 au 26 novembre 2024

a. Liste des transferts électroniques :	952 525,14 $
b. Liste des chèques :	673 704,77 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	721 956,43 $
Total	**2 348 186,34 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

52

24-721 – RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT – USINE DE FILTRATION – 9022-8123 QUÉBEC INC. | GROUPE RONDEAU – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 PROVISOIRE – ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Rachel Trahan, CPI pour la firme GBI Experts-conseils inc., en date du 25 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 2, des travaux de réaménagement du stationnement à l'usine de filtration tels que décrétés par la résolution 24-361 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « 9022-8123 Québec inc. | Groupe Rondeau » la somme de 129 139,62 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

53

24-722 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – T.G.C. INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 12

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Pier-Alexandre Hénault, ingénieur pour la firme GBI Experts-conseils inc., en date du 28 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 12, des travaux de réfection des infrastructures du boulevard de la Base-de-Roc tels que décrétés par la résolution 23-252 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « T.G.C. inc. » la somme de 488 865,56 $ à même le Règlement d'emprunt 209.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

54

24-723 – AFFECTATION DE SURPLUS – ENGAGEMENTS DE L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE certains engagements financiers ont été contractés en 2024, mais que les biens et services n'ont pu être livrés avant la fin de l'exercice en cours;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter une partie des surplus de l'exercice en cours afin de défrayer en 2025 les dépenses afférentes à ces engagements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE CONFIRMER les affectations ci-après énumérées, lesquelles totalisent la somme de :

No de résolution de commande ou d'engagement	Descriptions	Montant
PAU 02-2024	Demande dans le programme d'accessibilité universelle	10 000 $
PRQ II 2-01-2023	Demandes dans le cadre du programme Réno-Québec	100 000 $
PRQ II 02-2023		31 100 $
PRQ II 03-2023		14 584 $
PRQ II 05-2023		51 000 $
PRQ II 06-2023		65 000 $
PRQ II 09-2022		29 800 $
PRQ II 2-01-2022		100 000 $
PRQ 2-01-2022		100 000 $
PRQ II 11-2022		37 250 $
	TOTAL	**538 734 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

55

<u>24-724 – HYDRO-JOLIETTE – LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES – APPROBATION</u>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et unanimement résolu :

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances d'Hydro-Joliette pour la période s'étendant du 1er mai 2024 au 30 novembre 2024, lesquelles créances totalisent 60 102,07 $, dont 376,76 $ représentent l'annulation de soldes non significatifs et 59 725,31 $ des créances irrécouvrables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

56

24-725 – TRANSACTION-QUITTANCE – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la transaction-quittance relative à l'employé numéro 003150679, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

57

24-726 – EMBAUCHE D'UN JOURNALIER – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la transformation de cinq postes de journalier auxiliaire en postes réguliers au sein du service des Loisirs et de la culture et la nécessité de le combler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Maxime Lépine au poste régulier de journalier au sein du service des Loisirs et de la culture.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 12 décembre 2024.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 7 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

58

24-727 – EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR – USINE DE FILTRATION – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'opérateur à l'usine de filtration et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Dominic Martel Portelance au poste régulier d'opérateur à l'usine de filtration au sein du service des Travaux publics et services techniques.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 6 janvier 2025.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 13 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

59

24-728 – MME MYLÈNE PETITJEAN – PERMANENCE – AGENTE DE SERVICE AUX CITOYENS – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-334, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Mylène Petitjean au poste d'agente de service aux citoyens au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 816 heures de travail à compter du 10 juin 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de Mme Mylène Petitjean;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE NOMMER Mme Mylène Petitjean au poste permanent d'agente de service aux citoyens au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens, à compter du 16 décembre 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

60

24-729 – MME EMMANUELLE PERREAULT – PERMANENCE – AGENTE DE COMMUNICATIONS – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-310, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Emmanuelle Perreault au poste d'agente de communications au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 816 heures de travail à compter du 17 juin 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de Mme Emmanuelle Perreault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE NOMMER Mme Emmanuelle Perreault au poste permanent d'agente de communications au sein du service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens, à compter du 20 décembre 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

61

<u>24-730 – M. JÉRÉMIE CHEVRIER – PERMANENCE – DIRECTEUR – SERVICE DU CAPITAL HUMAIN</u>

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-338, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Jérémie Chevrier au poste de directeur au sein du service du Capital humain;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 25 juin 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de M. Jérémie Chevrier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE NOMMER M. Jérémie Chevrier au poste permanent de directeur au sein du service du Capital humain, à compter du 25 décembre 2024, le tout conformément aux dispositions du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

62

24-731 – COMITÉ RÉGIONAL POUR LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION – MAINTIEN DE L'ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 15 ans, le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette maintienne son adhésion au CRÉVALE au coût annuel de 300 $ et reconnait la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important.

QUE la Ville de Joliette participe aux Journées de la persévérance scolaire en 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

63

24-732 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-055 – RÉFECTION DE LA PETITE RÉSERVE D'EAU POTABLE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réfection de la petite réserve d'eau potable a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 28 novembre 2024;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.**	**373 675,00 $**
2	Cimota inc.	475 900,00 $
3	Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc.)	557 247,00 $
4	Construction BSL inc.	559 350,00 $
5	Construction Déric inc.	586 000,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-055, le contrat pour la réfection de la petite réserve d'eau potable, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.** », au montant de **373 675,00 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

64

24-733 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-057 – CONTRÔLEUR ANIMALIER – 2025, 2026 ET 2027 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des services de contrôle animalier pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 2 décembre 2024;

	ENTREPRISES	PRIX TOTAL ANNUEL AVEC TAXES NETTES
1	**Carrefour Canin (9266-3749 Québec inc.)**	**84 514,94 $**
2	SPCA Monani-Mo	90 250,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-057, le contrat pour des services de contrôle animalier pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Carrefour Canin (9266-3749 Québec inc.)** », au montant de **80 500,00 $** annuellement, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

65

24-734 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-063 – POTEAUX DE BOIS – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de différents poteaux de bois pour l'entretien du réseau électrique a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 3 décembre 2024;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

ENTREPRISES		PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	**Produits forestiers Trans Canada inc.**	**122 150,22 $**
2	Rocher Menuiserie inc.	575 400,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-063, le contrat pour l'achat de poteaux de bois pour l'entretien du réseau électrique, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Produits forestiers Trans Canada inc.** », au montant de **122 150,22 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

66

24-735 – 41E ÉDITION DU GALA DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTOILES D'ARGENT – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier du Club de patinage artistique de Joliette « Les Étoiles d'argent » dans le cadre de la tenue de la 41e revue sur glace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ACCORDER une aide financière de 50 % des coûts de location sur le prix des heures de glace applicable pour la tenue de la 41e revue sur glace qui aura lieu les 11, 12 et 13 avril 2025 ainsi qu'un prêt d'équipement, l'accès à l'électricité et un soutien technique et logistique.

D'AUTORISER l'organisme à exiger des frais d'entrée et de bénéficier de ces revenus.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

67

24-736 – OLYMPIQUES SPÉCIAUX QUÉBEC-JOLIETTE EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE – VOLET NATATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière, pour le volet natation, par la coordonnatrice de l'organisme Olympiques spéciaux Québec-Joliette en déficience intellectuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

D'AUTORISER la trésorière à verser à Olympiques spéciaux Québec-Joliette une aide financière, pour la session d'automne 2024 et d'hiver 2025, selon le calcul proposé en fonction du nombre de participants citoyens et résidents de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

68 **24-737 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Guignolée du Dr Julien – Centre de pédiatrie sociale de Lanaudière : 500 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

69 **DIVERS**

70 **24-738 – DÉPÔT DE RAPPORT**

La greffière dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Liste de la correspondance reçue en date du 9 décembre 2024.

71 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 27 janvier 2025, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

72 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

09-12-2024

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

73

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 12.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-12-2024

87e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2024 à 12 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :	M. Pierre-Luc Bellerose, maire M. Luc Beauséjour, conseiller M. Richard Leduc, conseiller M. Patrick Lasalle, conseiller
Par visioconférence :	Mme Claudia Bertinotti, conseillère M. Cédric Champagne, conseiller
Est absent :	M. Alexandre Martel, conseiller
Postes vacants :	District numéro 3 District numéro 7

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2 **24-739 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-12-2024

ADMINISTRATION

3. Règlement 120-2024 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2025 – Adoption
4. Règlement 194-2023-1 – Amendant le Règlement 194-2023 – Programme d'aides financières pour la transition écologique – Adoption
5. Calendrier des réunions du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2025 – Adoption
6. Liste des comptes à payer du 27 novembre au 10 décembre 2024 – Approbation
7. Embauche d'une technicienne en approvisionnement – Service du Greffe et des affaires juridiques
8. Dépôt de rapport
9. Date et heure de la prochaine assemblée
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

24-740 – RÈGLEMENT 120-2024 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2025 – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-702 et 24-703, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 120-2024 relatif à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-12-2024

4

24-741 – RÈGLEMENT 194-2023-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 194-2023 – PROGRAMME D'AIDES FINANCIÈRES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-707 et 24-708, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 194-2023-1 amendant le Règlement 194-2023 relatif au programme d'aides financières pour la transition écologique afin de revoir les modalités de certaines aides financières.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

24-742 – CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR L'ANNÉE 2025 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'APPROUVER le calendrier des réunions du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2025 tel que décrit dans le tableau suivant :

Jour	Date	Heure
Mardi	21 janvier 2025	à 17 h
Lundi	3 février 2025	à 17 h
Lundi	3 mars 2025	à 17 h
Lundi	31 mars 2025	à 17 h
Lundi	28 avril 2025	à 17 h
Lundi	26 mai 2025	à 17 h
Mercredi	25 juin 2025	à 17 h
Lundi	4 août 2025	à 17 h
Lundi	8 septembre 2025	à 17 h
Lundi	24 novembre 2025	à 17 h

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-12-2024

6

24-743 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 27 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 4 373 495,58 $ pour la période du 27 novembre au 10 décembre 2024 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 27 novembre au 10 décembre 2024 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 27 novembre au 10 décembre 2024

a. Liste des transferts électroniques :	1 173 892,28 $
b. Liste des chèques :	2 986 953,04 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 543 415,23 $
Total	**5 704 260,55 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

24-744 – EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN APPROVISIONNEMENT – SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'un employé régulier au poste de technicien en approvisionnement au sein du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Roxanne Grégoire au poste régulier de technicienne en approvisionnement au sein du service du Greffe et des affaires juridiques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 13 janvier 2025.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

12-12-2024

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 8 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8 **24-745 – DÉPÔT DE RAPPORT**

La greffière dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil.

9 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 27 janvier 2025, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

10 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

11 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 12 h 38.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière